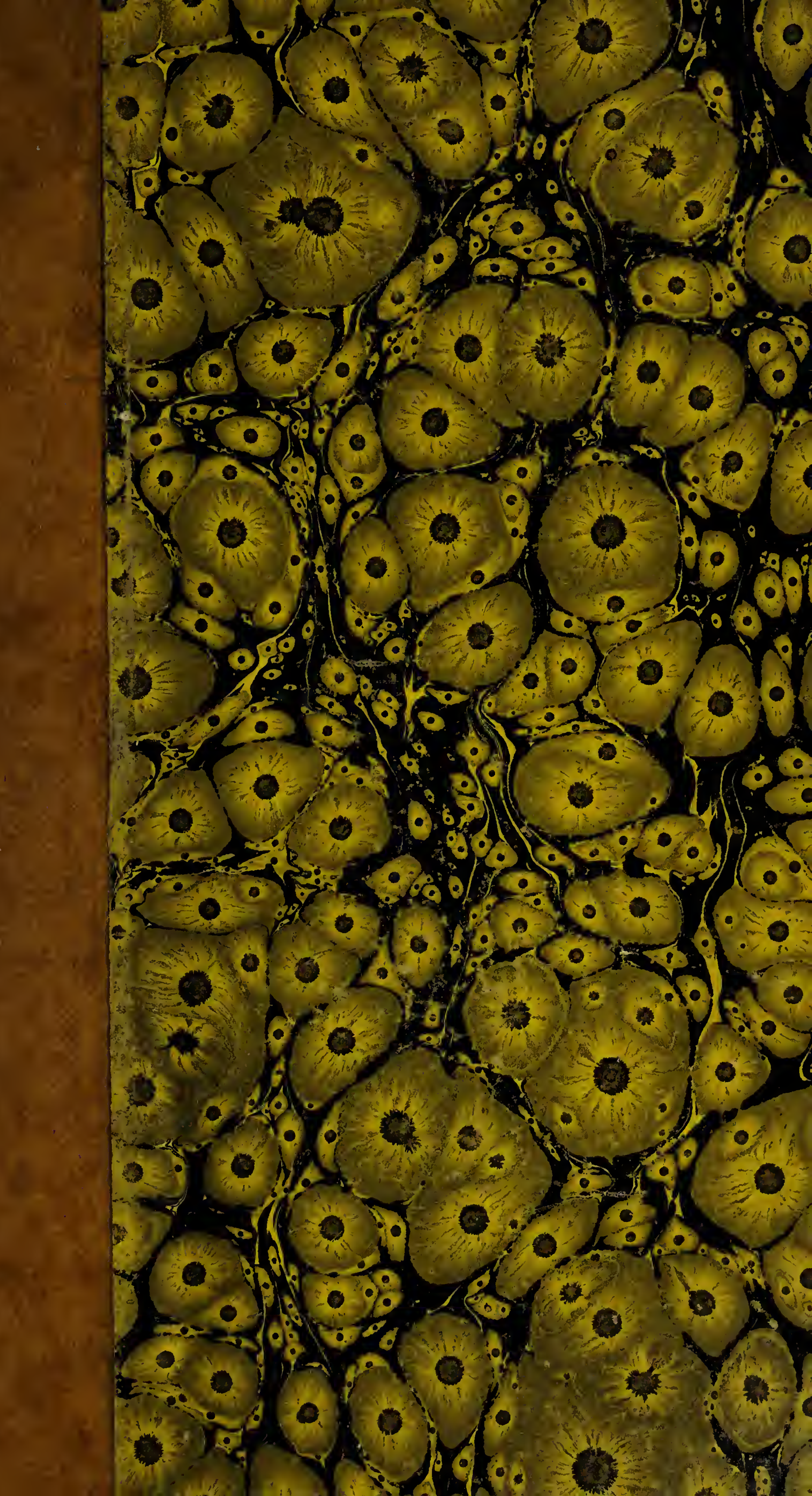




EX LIBRIS

F.-EM. BOUTINEAU

Pharmacop. Turonensis

Anno 1900 F. N°

ÉLIXIR

AMÉRICAIN.

ÉLIXIR
AMÉRICAIN

Découvert par le Sr DECOURCELLE, Chirurgien-Accoucheur, & ancien Chirurgien-major de l'Isle de Saint-Domingue.

SECONDE ÉDITION,

Contenant presque tous nouveaux faits qui prouvent la nécessité indispensable de l'usage de cet Élixir dans toutes les maladies du Sexe.

Cet Élixir & cette Brochure ne se trouveront que chez l'AUTEUR à Vitri-le-François, & dans tous ses Dépôts désignés par une Table particulière à la fin de cette Édition.

Le prix de la fiole sera de 3 liv. & celui de la Brochure de 40 sols.

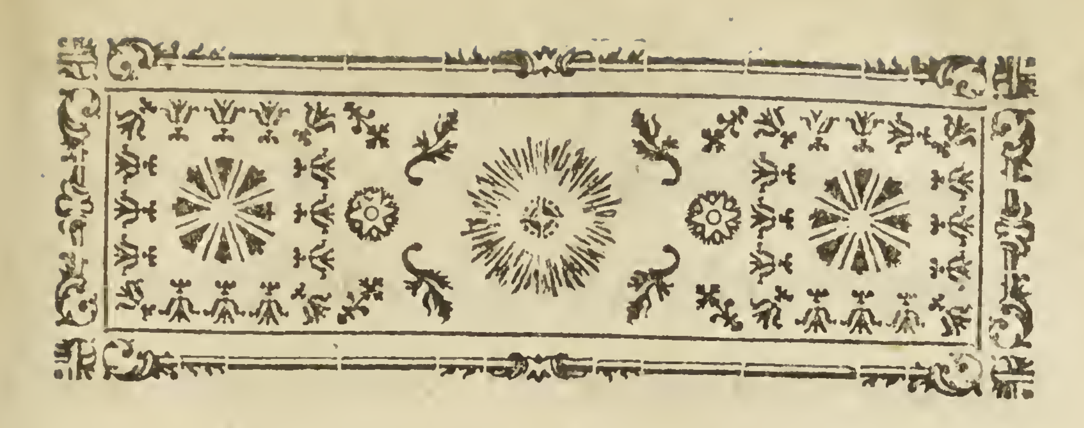


A CHAALONS-SUR-MARNE,
De l'Imprimerie des Enfans BOUCHARD, Imprimeur du Roi.

M. DCC. LXXXIII.

AVEC PERMISSION.


LCOME
HISTORICAL
MEDICAL



A MADAME

ROUILLÉ D'ORFEUIL,

INTENDANTE

De la Province & Frontière de Champagne.

ADAME,

JE n'entreprendrai pas de faire ici l'éloge de votre ardente charité, il me ſuffit de joindre mon ſuffrage à la voix

publique, qui vous donne à juste titre le nom de Mère des Pauvres, & d'admirer les effets multipliés d'une bienfaisance qui semble n'admettre de borne, que celle des besoins de l'humanité, sans parler d'une infinité de secours que les Indigens puisent tous les jours dans la source intarissable de vos libéralités : Qui ne sait les services essentiels que vous avez rendus à quantités de pauvres Femmes, soit à Paris, soit à Plombière, soit dans cette Province de Champagne, en leur procurant l'Élixir Américain. Les recherches les plus exactes sur la vertu de ce Remède, les bons effets que vous en avez vu par vous-même, les témoignages avantageux que vous en ont rendus les Dames les plus dignes de foi, vous ont

fait couclure que vous pouviez, sans crainte, en continuer la distribution, & qu'il n'est pas possible que le succès constant & soûtenu d'un Remède salutaire, fût l'effet du hazard.

J'ai la confiance, MADAME, *que je suis entré dans vos vues, en augmentant ce Mémoire, & en travaillant à l'éclaircir; j'y vois un nombre de certificats ou Lettres, dont vous connoissez presque tous les Auteurs. De telles autorités me paroissent bien capables de dissiper les nuages que le doute & la défiance pourroient encore laisser dans certains esprits: Daignez donc,* MADAME, *l'agréer, le protéger, & permettre qu'il paroisse sous vos auspices, plutôt pour le bien public, que pour mon intérêt particulier.*

Je ſerai, MADAME *au comble de mes vœux, ſi, par la découverte de ce Spécifique, j'ai trouvé le moyen de prolonger vos jours ; jours ſi chers à tous ceux qui, comme moi, ont vu de près vos rares vertus ; c'eſt de quoi je vous prie d'être perſuadée, auſſi bien que du profond reſpect avec lequel je ſuis,*

MADAME,

VOTRE *très-humble & très-obéiſſant Serviteur.*

DECOURCELLE.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

Sur les vertus de l'Élixir Américain, ſur la manière de s'en ſervir, & réponſe aux Contradicteurs de ce remède.

LE remède que nous préſentons au Public, n'eſt ni nouveau ni inconnu : ſa réputation eſt faite depuis plus de trente ans. Les guériſons multipliées & même étonnantes qu'il produit dans les couches & dans toutes les maladies particulières au ſexe, ont fixé l'opinion que l'on doit avoir de ce ſpécifique. La première édition du petit Livre qui en indique les propriétés & la manière de s'en ſervir, étant épuiſée, nous préſentons au Public une nouvelle édition de cette brochure. Nous ſommes entrés dans le plus grand détail ſur les accidens des femmes en couche & leurs ſuites, & ſur les maladies particulières au ſexe : nous ne prétendons pas donner des leçons aux gens de l'Art, ils trouveront aſſez de ſecours dans les livres que l'on imprime fréquemment ſur l'Art

des accouchemens, mais nous croyons que notre Ouvrage peut ſervir de manuel aux gardes des femmes en couches, aux Chirurgiens de campagne, aux Dames de Paroiſſe, & même aux Curés. Lorſque nous invitons M.rs les Curés à ſe mettre en état, par la lecture de notre petit Ouvrage, à procurer & même à adminiſtrer aux femmes en couches, ſur-tout des campagnes, les ſecours dont elles ont beſoin, nous ne faiſons rien qui puiſſe bleſſer la dignité de leur état : l'illuſtre Prélat que la Providence a placé à la tête du diocèſe de Châlons, exhorte ſes dignes Coopérateurs, dans le Rituel qu'il vient de donner à ſon diocèſe, d'avoir une vigilance particulières ſur les femmes en couches pour que leur fruit, dans les différens accidens de l'accouchement, ne ſoit pas privé du baptême ; il exhorte même, *page 71*, dans le cas de la mort de la mère & de privation de tous ſecours, il exhorte le Paſteur ou tout autre Prêtre de faire lui-même l'opération pour tirer l'enfant du ſein de la mère morte, lorſqu'il eſt probable qu'il vit encore, afin de lui adminiſtrer le baptême, & il a

ſoin de raſſurer les Curés qui oſeroient faire cette opération contre les terreurs de l'irrégularité qu'ils pourroient encourir : *Procul omne vani ſcrupuli terriculum.*

Nous entrons donc dans les vues des perſonnes pieuſes & charitables en leur communiquant un remède éprouvé depuis longtemps contre les accidens des groſſeſſes. On frémit de voir les fauſſes-couches, les avortemens ſi fréquens ; je ne parle pas de ceux procurés par le crime ; mais dans l'état de mariage, combien de femmes, même dans les conditions les plus diſtinguées, font de fauſſes-couches, ſoit par quelqu'imprudence, ſoit par foibleſſe de tempérament, faute d'un remède qui en fortifiant les parties ſujettes à ſe relâcher, rendroit les imprudences moins dangereuſes, & donneroit plus de ton & de reſſort aux ligamens qui doivent arrêter l'enfant dans la matrice juſqu'au terme fixé par la Nature ?

Notre remède n'eſt point, comme on dit vulgairement, une ſelle à tous chevaux : il eſt borné dans ſes effets, ſon efficacité a ſes limites ; les maladies particulières au ſexe ſont ſeules de ſon

reſſort. Sa vertu eſt depuis longtemps prouvée pour prévenir & guérir infailliblement, quand il eſt pris à temps, les maladies des femmes, ces ſuites de couches accompagnées de ſymptomes ſi terribles & ſi affligeans. Il eſt deſtiné à concourir à la conſervation de ces mères de familles ſi précieuſes pour l'État, ſi intéreſſantes pour leurs familles & à la conſervation de ces nouveaux nés ſi fréquemment moiſſonnés dès leurs premiers inſtans : ces objets méritent la plus ſérieuſe attention. Il eſt aſſez commun & aſſez naturel que tout Auteur, tout Inventeur faſſe valoir avec chaleur & avec une eſpèce d'enthouſiaſme ſon invention. Éloignés par caractère de toute oſtentation, nous ne nous appeſantirons pas ſur l'éloge de notre remède, c'eſt à ceux qui en ont ſentis les ſalutaires effets à le louer : nous nous contenterons de mettre à la ſuite de notre Ouvrage un certain nombre de lettres & de certificats de perſonnes connues & même de gens de l'Art, qui atteſtent la vertu & l'efficacité de notre élixir dans les couches & les différens accidens des maladies du ſexe.

Mais si nous avons eu l'avantage d'obtenir les suffrages des honnêtes gens, il ne faut pas dissimuler que nous avons eu, comme cela arrive toujours, quelques censures à essuyer. La jalousie qui ne dort point, a fixé quelques-uns de ses regards sur nous ; l'ignorance dont les vues sont si courtes, l'esprit d'intérêt qui aime mieux une longue maladie que tous les remèdes abrégeans, ont débité vaguement, sans preuves, que notre élixir échauffoit la poitrine & nuisoit à l'embonpoint des Dames. Il y a apparence qu'ils ignorent qu'une femme en couches ne doit pas être rafraîchie, qu'elle ne recouvrera sa santé que lorsqu'il se sera établi de douces transpirations que l'on doit exciter & entretenir autant qu'il est possible. Notre remède n'est point incendiaire, il ne porte avec lui que le degré de chaleur nécessaire à son opération. Un heureux hazard nous a fourni contre nos détracteurs une preuve sans replique, que notre remède est innocent, & que l'abus qu'on en pourroit faire, ne peut être nuisible. Un jeune enfant âgé de cinq ans, fille de M. Mermet, Carossier, près l'Hôtel-

de-Ville de Châlons en Champagne, profitant de l'absence de sa mère, but une bouteille entière de notre élixir, croyant que c'étoit quelque sirop, sans avoir ressenti aucune incommodité ni chaleur. Le fils de M. de Beurges, Écuyer & ancien Officier des Grenadiers royaux, demeurant à Bar, ville-haute, âgé pour lors d'environ deux ans & demi, but également une bouteille toute entière qu'il avoit pris furtivement, & n'en a aussi ressenti aucune incommodité. L'épouse de M. Vauthier, maître Serrurier, rue de la Gravière à Châlons, voyant sa femme attaquée d'une fiévre continue avec transport au cerveau, lui donna le premier jour de sa couche deux bouteilles entières, en vingt-quatre heures le transport & la fiévre cessèrent, & elle s'est très-bien portée depuis; *voyez le certificat n.°* . . . Donc notre élixir n'échauffe pas.

Une nouvelle preuve de la plus grande authenticité que notre élixir n'échauffe pas, & qu'il convient dans toutes les circonstances ci-après détaillées, c'est qu'en 1777, j'administrai à Madame la Marquise d'Avrincourt que j'allai accou-

cher à Paris, très-malade & ayant essuyé une multitude d'accidens dans trois précédentes couches, par divers épanchemens de lait, j'administrai, dis-je, à cette Dame mon élixir pendant quarante jours, sous les yeux de M. de la Motte son Médecin, un des plus habiles & des plus anciens de la Faculté de Paris; témoin des effets de ce remède, il a été non-seulement d'avis que je le continuasse, mais encore l'a ordonné à la même Dame, & dans d'autres circonstances.

En prouvant par des faits que mon élixir n'échauffe pas, c'est prouver également qu'il ne nuit point à l'embonpoint. Il est de notoriété publique que de toutes les Dames que j'ai accouchées & qui ont fait, à raison des circonstances, un usage constant de mon élixir, il n'en est pas une qui ne jouisse de la meilleure santé & d'un embonpoint parfait. Je parle, bien entendu, de celles dont le tempéramment est d'avoir de l'embonpoint.

On trouvera dans le cours de cet Ouvrage la manière de se servir de notre élixir suivant les différentes circonstances

& l'état des malades. Il ſe conſerve tant que l'on veut, pourvu qu'on ne le laiſſe pas éventer. Pour ne pas être trompé par des contrefactions, chaque bouteille ſera coëffée d'un parchemin avec du fil rouge dont les extrémités ſeront priſes ſous le cachet pareil à celui qui ſe trouve gravé au bas de l'imprimé qui ſe donne avec la bouteille. On pourra le prendre en toute ſûreté chez les Dames qui pour le bien de l'humanité ont bien voulu ſe charger du dépôt. On trouvera à la fin de la brochure les noms & les demeures dans les différentes Villes du royaume des perſonnes à qui il faut s'adreſſer.

La doſe de cet élixir eſt d'une cuiller à café : on en peut prendre juſqu'à quatre par jour & même davantage dans les cas dangereux & preſſans. On peut le prendre pur, mais pour l'ordinaire on doit le prendre dans un véhicule, c'eſt-à-dire, dans une cuillerée de bouillon, de thé, de vin, de tiſane ou de lait d'amande.





ÉLIXIR AMÉRICAIN,

PAR le ſecours duquel les FEMMES *préviendront & même guériront toutes eſpèces d'épanchemens de lait, ainſi que toutes les autres maladies particulières à leur Sexe, ſi elles ne ſont pas trop invétérées.*

ARTICLE PREMIER.

Utilité de l'Élixir dans les maux de l'accouchement; dans quel temps & à quelle doſe il faut le prendre.

CET Élixir eſt d'un uſage néceſſaire dans les douleurs de l'accouchement : il a de commun avec l'eau des Carmes de fortifier la femme & d'accélérer l'accouchement; il rend le ton à la matrice, ce que

ne fait pas l'eau des Carmes. Deux cas requièrent sur-tout la vigilance & l'attention de l'accoucheur; savoir, lorsque l'enfant est très-foible, ou lorsqu'il est mort : dans l'un & l'autre cas la mère se trouve affoiblie & sans douleurs, parce que l'enfant ne faisant plus d'efforts, les douleurs cessent totalement, ce qui met la mère dans des risques évidens.

Pour obvier à ces risques pressans, il faut prendre cet élixir à une ou deux doses, pur s'il est possible, ou avec très-peu de liquide quelconque, & ne mettre qu'une heure ou deux d'intervalle entre chaque prise. Celles qui en auront pris plusieurs doses pour accélèrer leur accouchement, n'en prendront que quinze ou vingt heures après l'accouchement. Il ne faut pas attendre qu'une femme soit sans douleurs pour le lui faire prendre, mais il faut lui administrer sur-tout dans le cas instant des derniers efforts qu'elle est obligée de faire, ce qui l'aide beaucoup en la fortifiant ; & la preuve du bien qu'il est susceptible de procurer, est renfermée dans un nombre infini de certificats & d'attestations en bonne forme que j'ai entre les mains, & dont une partie est insérée dans ce volume.

La dose de l'élixir est d'une bonne cuillerée à café ou moitié d'une cuiller à bouche. J'ose assurer que toutes les fois que j'ai fait prendre cet élixir dans les grandes douleurs, j'en ai vu un si grand bien, que je crois que, sans ce secours, les accouchemens ne se feroient pas terminés si heureusement.

ART. 2.

L'élixir prévient les épanchemens de lait & les accidens qui en ſont les ſuites.

L'ON a cru juſqu'ici, & pluſieurs ſont encore dans ce ſentiment, qu'il faut laiſſer aller les choſes tout naturellement chez une femme en couche; cela peut être dans des couches très-heureuſes : mais lorſque le lait ſe ſera fixé ſur quelques parties, ſans qu'on y ait remédié, ou quand on y aura appliqué des remèdes inutiles, laiſſera-t-on à la nature déjà épuiſée par la fatigue d'un accouchement plus ou moins laborieux, le ſoin de jeter au dehors les parties excrémentielles du lait pour le rendre tel qu'il doit être pour la bonne ſanté de la mère & pour la nutrition de l'enfant ? Voilà ce que produit notre élixir, il vient au ſecours de la nature épuiſée, il concourt à l'évacuation du vice laiteux, & même empêche le lait excrémentiel de paſſer dans le ſang, accident qui cauſe la mort ou jette dans des états pires que la mort un grand nombre de femmes.

Notre élixir remplit donc parfaitement les vues de la nature; il fait évacuer le lait avec aiſance, & prévient le temps fixe de cette évacuation. On ſait que ſuivant le cours ordinaire, l'évacuation du lait ne ſe fait que du troiſième au quatrième jour, & quelquefois du quatrième au cinquième : la nature eſt alors dans un état laborieux, la fiévre de lait ſe

manifeste & procure une révolution plus ou moins considérable; la femme se trouve dans un état d'accablement, & la nature ne peut par elle-même opérer la secrétion nécessaire. C'est donc le cas d'avoir recours à un remède qui aide cette secrétion, & c'est la propriété de notre remède. Après quelques doses de notre élixir, les femmes seront agréablement surprises de voir le lait s'écouler sans obstacle & passer par les voies ordinaires trente-six heures après l'accouchement, ce qui ne doit naturellement s'opérer que vers le quatrième jour : par conséquent plus il se sera évacué de lait vicié avant la fiévre de lait, moins il y aura à craindre qu'il n'en repasse dans le sang. D'ailleurs le plus épais & le plus grossier étant évacué, l'enfant, supposé que la mère allaite, ne se nourrira que du lait le plus pur & le plus approprié à son état.

Cet élixir préviendra donc tous les accidens que le lait pourroit occasionner, soit par son trop long séjour, soit par une évacuation trop lente : il suffira d'en prendre deux doses par jour jusqu'au quatrième inclusivement, & ensuite une seule prise tous les jours jusqu'à la fin de la bouteille. Il faut observer que, s'il y a eu dans une couche précédente un lait épanché ou d'autres accidens, il est nécessaire alors de continuer à prendre l'élixir soit à deux doses par jour, soit à une dose seulement, suivant l'exigence des cas : cela dépendra de la quantité de lait qui se déposera dans les urines : on jugera par la con-

rinuation ou la ceſſation du dépôt, s'il faut continuer ou ceſſer l'uſage de l'élixir. On peut le prendre dans les ſuites de couches, ainſi que dans tous les autres états, dans deux cuillerées de lait d'amande ou dans tout autre véhicule comme thé, bouillon, &c.

ART. 3.

Uſage de l'élixir pour prévenir les ſuppreſſions ſanguines ou laiteuſes après les couches. Précautions à prendre dans l'inflammation de matrice.

IL prévient les ſuppreſſions de l'une ou l'autre eſpèce, ou rétablit l'écoulement, en prenant une ou deux doſes, ou même trois par jour, ſi les premières n'ont pas été ſuffiſantes. C'eſt un avis général pour tous les cas mentionnés ci-deſſus, que quand la première doſe ne fera que calmer les accidens, ſans en détruire la cauſe, il faudra réitérer les doſes : cette réitération doit auſſi avoir lieu quand les accidens ſont preſſans.

Si les accidens ſont cauſés par un accouchement laborieux ou contre nature, il faut non-ſeulement faire uſage de l'élixir, mais encore employer les cataplaſmes de ſon, de froment cuit dans l'urine ou dans l'eau de goulard; ils préviendront l'irritation des vaiſſeaux de la matrice, & rendront la ſoupleſſe néceſſaire au couloir pour que l'élixir ne trouve pas autant d'obſtacles à vaincre pour la guériſon de ces ſuppreſſions. Alors il pro-

cure l'écoulement de l'humeur par les urines, par la tranſpiration ou par les voies naturelles, ou enfin par les trois voies enſemble. Lorſqu'on a différé à faire uſage de notre remède, il ne faut pas s'attendre à voir opérer ſenſiblement & ſur-le-champ les évacuations par les voies naturelles ; les humeurs étant épaiſſies & devenues ſans reſſorts, il faut quelquefois quatre ou cinq jours pour rétablir les évacuations ; néanmoins la malade ſe trouvera fort ſoulagée, parce que l'élixir fera une partie de ſon effet par une douce tranſpiration & par les urines. Si au contraire on ne donne pas le temps à cet humeur excrémentielle de ſe condenſer en faiſant uſage du remède dans les vingt-quatre heures, les ſuppreſſions quoiqu'accompagnées d'accidens, ceſſeront bientôt, & les accidens n'auront plus lieu.

On a coutume, fort mal à propos, d'employer le ſel de *duobus* ou autre pour combattre les ſuppreſſions & accélèrer la ſortie du lait. Une longue expérience m'a démontré que tous les ſels ſont pernicieux dans ces ſortes de cas; ils irritent & picotent les houppes des nerfs de la matrice, & cauſent des inflammations plus ou moins conſidérables dans un accouchement naturel. Que deviendra donc une femme à qui on adminiſtre des ſels, lorſque, par un accouchement laborieux, la matrice n'eſt déjà que trop diſpoſée à l'inflammation ; lorſque, dans une ſuppreſſion, l'acrimonie que l'humeur acquiert par ſon ſéjour dans la matrice, cauſe à cette partie

des irritations inflammatoires? Je ne prétends pas donner à mon remède plus d'efficacité qu'il n'en n'a; car ni l'élixir, ni tout autre reméde, n'empêcheront pas la gangrene, lorſque l'inflammation de matrice, ſoit après un accouchement laborieux & contre nature, ſoit à la ſuite de ſuppreſſions trop anciennes, eſt parvenue au dernier période. Mais notre remède préviendra certainement cet accident lorſqu'il y aura des diſpoſitions, c'eſt-à-dire, lorſqu'il y aura douleur & tenſion au bas-ventre avec fiévre continue : c'eſt-là le cas d'avoir recours à notre élixir, & d'aider ſon effet par des cataplaſmes de ſon de froment cuit dans l'urine, ou des compreſſes imbibées d'urine tiéde; ſi l'on ne peut ſouffrir les cataplaſmes, l'eau de goulard peut ſuppléer à l'urine.

Les lavemens avec l'eau de ſon & un peu de beurre frais ſont indiſpenſables. Il faut abſolument rejetter les cataplaſmes compoſés avec les mucilagineux, ils diſtendent les tégumens ainſi que les vaiſſeaux ſanguins qui ſe prêtent de plus en plus à recevoir la colonne de ſang qui leur eſt apportée, & perdent par conſéquent de leurs reſſorts à proportion de leur plénitude. Il ſembleroit que ſi les ſels ſont nuiſibles dans ces cas-là, l'élixir dans lequel il entre de l'eau-de-vie, ne pourroit qu'allumer le ſang de plus en plus: je réponds à cette objection, que tous les ſimples qui entrent dans cet élixir, ſont acides au premier degré, & que ces acides ſurpaſſent

de beaucoup la petite quantité d'esprits qui se trouve dans une dose & qui est absorbée par ces acides.

ART. 4.

Avis aux Nourrices, soit avant d'alaiter, soit pour faire tarir le lait.

LES nourrices ne sont pas plus exemptes des accidens que les autres femmes, notamment d'abcès au sein, parce que dans les commencemens le lait est encore épais, & ne s'est pas encore purifié par les voies inférieures : d'ailleurs l'enfant étant foible, ne suce que la partie du lait la plus liquide; la partie la plus épaisse qui reste dans le sein, se mettra en fermentation & formera un ou plusieurs abcès, ou refluera dans la masse du sang. Le sang étant alors vicié, la nourrice tombera plus ou moins malade, à raison du vice qui sera introduit dans le sang : l'enfant n'ayant d'autre nourriture, sera infecté du germe de toutes les maladies. Une seule dose de l'élixir par jour, pendant deux ou trois jours, auroit obvié à ces accidens qui sont graves & pour la nourrice & pour l'enfant; la propriété de ce remède est de procurer, par les voies inférieures, l'évacuation de la partie la plus grossière & la plus épaisse du lait qui s'est échauffé, & a acquis, par la chaleur naturelle, un degré de fermentation qui l'a coagulé au point que l'enfant ne peut le tirer : c'est ce lait fermenté & épaissi que

l'élixir divisera & charriera par les voies inférieures. Si l'on veut agir prudemment pour l'avantage de l'accouchée & de l'enfant, pendant les trois premiers jours l'enfant ne tettera pas; on lui donnera le premier jour une demi-once de sirop de fleurs de pêcher, le second & le troisième du lait de vache coupé avec de l'eau d'orge.

Cette méthode m'a réussi à l'égard de plusieurs enfans pour les préserver des gourmes, catarres & convulsions : je puis même assurer qu'il est peu de ces enfans dont j'ai ainsi préparé les nourrices, qui aient eu la petite vérole, & les nourrices ont été préservées de toutes espèces d'abcès & autres incommodités. Les nourrices ne doivent point craindre que l'élixir fasse tarir leur lait, car dès le premier jour qu'elles donneront à tetter, leur lait reviendra, mais nouveau & d'une bonne qualité, au point que l'enfant seroit bientôt rétablit quand même, par impossible, il auroit souffert de l'absence de sa nourrice. Voici la marche qu'elles doivent tenir; le premier jour de leurs couches elles prendront deux doses, ensuite une seule dose par jour jusqu'au quatrième inclusivement : quand il leur arriveroit quelqu'accident, elles en peuvent continuer l'usage, & continuer aussi de donner à tetter à leur enfant.

Lorsqu'une nourrice veut sevrer, elle devient sujette, non à tous les accidens qu'une femme en couche peut éprouver pour faire passer son lait, mais à plusieurs, ce qui la

met dans le cas indiſpenſable d'uſer de l'élixir. Le lait n'étant plus tiré, s'accumule dans le ſein, cauſe des abcès, reflue dans la maſſe du ſang, & occaſionne ſouvent diverſes maladies. Pour prévenir ces accidens, il faut qu'une nourrice s'y prépare inſenſiblement en ne donnant plus à tetter pendant la nuit, qu'elle faſſe uſage de l'élixir pendant huit jours, & dans le cas où le ſein par une trop grande abondance de lait deviendroit trop gonflé & trop dur, elle y appliquera des compreſſes d'urine tiéde.

ART. 5.

Des épanchemens de lait & de leurs remèdes.

TOUTES les femmes qui ne nouriſſent pas, prendront deux doſes d'élixir par jour juſqu'au quatrième incluſivement, & continueront d'en prendre une doſe par jour juſqu'à ce que la bouteille ſoit finie, & toujours le ſoir par préférence. Si, faute d'en avoir fait uſage, il ſurvient quelqu'épanchement de lait, il faut doubler & tripler la doſe chaque jour juſqu'à la fin des accidens. Pour aider l'élixir à diviſer l'humeur, il faudra mettre ſur la tumeur des cataplaſmes de ſon cuit dans l'urine, ou ſimplement des compreſſes imbibées d'urine tiéde à laquelle on pourra ſubſtituer l'eau de goulard auſſi tiéde; alors l'élixir diviſera & fondra le lait caillé & condenſé, & le pouſſera par les conduits ordinaires, tant par les pores de la partie gonflée, que par une tranſ-

piration générale, ſoit auſſi par les urines & par les voies naturelles.

Mais ſi l'on a eu trop tard recours au remède, ſi l'abcès eſt formé, il faut abandonner la voie de la réſolution pour recourir au maturatif ſimple & ordinaire. La fiente de vache, ou fricaſſée avec du ſain-doux ou naturelle, miſe entre deux linges, eſt le maturatif le plus convenable; il fera ouvrir la tumeur naturellement, & il faut en continuer l'application juſqu'à ce que la matière ſoit évacuée: quand il y a ouverture, on met ſur la plaie l'onguent de la mere & par-deſſus l'emplâtre le même cataplaſme, juſqu'à ce que le ſein ſoit ramoli. Alors on quittera ce cataplaſme auquel on ſubſtituera une compreſſe de vin chaud par-deſſus l'emplâtre; mais pour parvenir à une guériſon plus prompte & radicale, & pour évacuer le lait qui eſt ſans contredit paſſé dans la maſſe du ſang, il faut prendre, par jour, deux doſes d'élixir qui pouſſera au dehors le lait & le pus qui pourroient reſter dans la tumeur. Les Dames ne doivent point trouver mauvais que je leur indique des topiques qui peuvent paroître dégoutans à quelques-unes d'elles; mais ſi elles ſavoient combien ces remèdes naturels & innocens peuvent leur épargner de douleurs, elles n'héſiteroient pas de s'abandonner à ce qu'une longue expérience m'a fait trouver de meilleur.

Les huilleux & les graiſſeux ne conviennent point à ces ſortes de tumeurs: les cataplaſmes

indiqués, conjointement avec l'élixir, n'ont jamais manqué leur effet. Les cataplaſmes de mie de pain & de lait ne ſont guère efficaces; celles cependant qui ne voudront pas ſe ſoumettre au traitement ci-deſſus énoncé, pourront s'en ſervir.

Mais lorſque les épanchemens de lait ſont anciens, que ce lait n'a formé aucun dépôt, qu'il s'eſt ſeulement tranſmis dans la maſſe du ſang, la guériſon n'en eſt pas aiſée. Dans ce dernier cas d'un ſang très-vicié, il faut s'habituer à vivre avec ſon ennemi : mais un évènement ſalutaire pour les femmes qui ſont dans ce triſte état, ſeroit une nouvelle groſſeſſe & un nouvel accouchement; alors on obtiendroit plus certainement une guériſon radicale, parce qu'en ce cas le lait nouveau ſe réuniſſant avec l'ancien, ſont entraînés tous deux enſemble avec le ſecours de l'elixir: c'eſt le cas où l'on en doit faire l'uſage plus longtemps, & c'eſt faute de ce ſecours que des femmes ayant eu un ou pluſieurs enfans, ſont reſtées néanmoins avec toutes les incommodités de leur lait épanché, ſouvent même augmentées par le nouveau.

On prendra cet élixir à une ou deux doſes, à raiſon de la grandeur & de l'ancienneté des incommodités, & autant de temps que le lait dépoſera dans les urines, ce à quoi il faut faire attention.

Les femmes qui ont des laits épanchés & qui ne ſont plus dans le cas de faire des enfans, n'auront pas de reſſource de guériſon

aussi certaine ; cependant elles pourront être sinon guéries, au moins très-soulagées, sur-tout si elles sont encore réglées : ce sera le temps propre pour faire usage de l'élixir ; en sorte que deux jours avant ce temps périodique, elles le commenceront, continueront pendant la durée & deux jours après sa fin, à une dose tous les soirs, & ce tous les mois jusqu'à ce qu'elles soient très-soulagées.

Celles qui sont également incommodées de laits épanchés, & qui ne sont plus réglées, trouveront aussi du soulagement quelqu'âge qu'elles aient, pourvu qu'elles le prennent pendant huit jours chaque mois dans le temps où elles étoient réglées. Les unes & les autres doivent nécessairement continuer plus ou moins de temps, selon l'état où elles se trouveront. Le dépôt laiteux qui se formera dans leur urine, leur indiquera combien de temps elles doivent en user. C'est une règle générale que tant que les urines déposent du lait, on doit conclure qu'il y en a encore, & qu'il en faut tarir la source. Il reste quelquefois des duretés au sein pour avoir été abcédé ; pour les ramolir, il faut se servir ou de compresses d'urine ou d'eau de goulard.

ART. 6.

Contre les tranchées à la suite des couches.

LES tranchées ne se font pas sentir ordinairement à la première couche, parce que, suivant toute apparence, les vaisseaux qui

communiquent de la matrice à l'arrière-faix, ne ſont point encore aſſez dilatés, pour laiſſer paſſer une portion conſidérable de ſang; il ne ſe fait qu'une eſpèce de ſuintement qui s'écoule à meſure par l'orifice de la matrice. Au contraire dans les couches ſubſéquentes, ces mêmes orifices des vaiſſeaux étant beaucoup plus dilatés, le volume du ſang ſort plus abondamment qu'il ne peut s'évacuer par l'orifice de la matrice; alors ce ſang plus ou moins refroidi, ſoit par la lenteur des douleurs de l'accouchement, ſoit parceque l'accouchée ſera reſtée trop longtemps ſans s'être remiſe au lit, s'accumulera dans la matrice & occaſionnera ces tranchées ſi douloureuſes par la ſenſibilité des parties où elles ſe font ſentir, que pluſieurs femmes aimeroient mieux mettre un autre enfant au monde que de ſouffrir ces coliques inſupportables.

Il eſt donc beſoin d'un véhicule tel que notre élixir, qui puiſſe rendre le ton à la matrice, diviſe le ſang caillé & par cette fonte prévienne ou faſſe ceſſer les tranchées. Si l'on a abandonné le tout à la nature, l'élixir ne produira pas ſon effet ſur le champ; car le ſang qui ſera tombé en ſurabondance dans la matrice ne ſe liquéfiera promptement, qu'autant qu'il n'y aura pas longtemps que les caillots ſeront formés: s'il y avoit trop longtemps qu'ils fuſſent formés, il faudroit aider l'élixir avec le cataplaſme de ſon & d'urine; par cette opération facile la malade éprouveroit un plus prompt ſoulagement.

Mais si l'on a commencé à faire usage de l'élixir par précaution ou pour éviter la fiévre de lait & les tranchées, il est certain qu'elles n'existeront, ou point du tout, ou foiblement. Dans le cas cependant où elles se feroient sentir malgré les premières doses d'élixir, au lieu de deux doses par jour, l'on en peut donner trois doses dans deux ou trois cuillerées de café : cet avis n'est que pour le cas où les tranchées sont rebelles, ce qui arrive lorsque les vaisseaux fournissent plus à la matrice qu'elle ne peut évacuer, alors il se forme des caillots semblables au sang tiré dans une palette.

ART. 7.

Contre le gonflement & douleurs du sein.

Il est nécessaire que le lait monte & se fasse sentir dans le sein; si cela n'arrivoit pas ce seroit une preuve qu'il seroit passé dans le sang ou seroit fixé sur quelqu'autre partie; mais ce gonflement du sein peut avoir des suites fâcheuses, il occasionne une tension considérable, douloureuse & génante, une fiévre, qui quelquefois dure plus que la fiévre de lait; il cause des abscès au sein, parce que le lait s'y grumele & ne peut seul reprendre sa fluidité pour repasser par les voies inférieures & par les pores du sein : en sorte que quand une femme nourriroit, l'enfant trop foible ne pourroit, par la succion, le fondre ni le délayer; si le nourrisson y

parvenoit, il ne tireroit qu'un lait infecté & fermenté. Si l'on fait usage de l'élixir, il n'y aura aucun de ces accidens à craindre pourvu que la femme soit tenue chaudement, & qu'on lui garnisse le sein avec une couple de serviettes d'un linge doux pliées en quatre; il ne faut les changer que le moins souvent possible & avec les plus grandes précautions, parce que les pores de la peau étant ouverts par l'effet de l'élixir, le moindre froid seroit dangereux.

Qu'on se garde bien de mettre aucun topique sûr le sein; cela gâte la peau, relâche les tégumens, de manière que les femmes qui ont eu plusieurs enfans & qui ont suivi l'ancienne routine, n'ont que peu ou point de gorge; ce qui leur en reste a perdu toute espèce de ton, ainsi que la couleur ordinaire de la peau. Notre élixir fait & l'office d'un topique & celui de rendre le ton au point que presque toutes les femmes qui ont suivi exactement ma méthode, se sont trouvées au relevé de leurs couches dans un embonpoint auquel elles ne s'attendoient pas; c'est ce que pourroient assurer, si elles étoient consultées, la plupart des Dames que nous avons accouchées, & c'est ce dont on peut voir la preuve dans quelques-uns des certificats ci-joints.

Si l'on s'apperçoit que le sein soit plus gonflé & plus douloureux que de coutume, faute d'avoir pris de l'élixir & les précautions ci-dessus indiquées, il faudra se mettre promptement

promptement à cet ufage, & le prendre à deux ou trois prifes par jour, mettre fur le fein des compreffes d'urine & d'eau de goulard, c'eft le moyen d'empêcher les abcès ; s'il y a du pus pour avoir différé plufieurs jours, il faut fe conduire comme il eft fpécifié dans *l'article 5 pour le lait épanché*; ceci regarde celles qui nourriffent & celles qui ne nourriffent pas.

ART. 8.

Contre la fiévre de lait.

DEUX dofes d'élixir par jour la préviennent ou la diminuent beaucoup, toujours à proportion de la plus ou moins grande évacuation qui précède cette fiévre. On ne doit pas lever la femme ni l'expofer à l'air pendant ni avant ce temps : la fiévre ne vient que de la trop grande quantité de lait & de la corruption qu'il acquiert par fon trop long féjour dans les vaiffeaux laiteux, fource d'une infinité d'accidens. Cette fièvre étant une fermentation dans le fang avec grande chaleur, doit néceffairement confondre la partie de l'humeur laiteufe avec le fang, & occafionner par conféquent des fuppreffions : fi après un tel boulverfement la nature ne fe trouve pas affez puiffante pour jeter au dehors cette partie laiteufe excrémentielle viciée par fon féjour, il en réfultera accidens fur accidens. On a cru que la fiévre de lait étoit néceffaire dans les fuites de couches : mais aujourd'hui

que l'on a trouvé un moyen certain d'évacuer cet humeur longtemps avant le terme fixé à l'arrivée de la fiévre, on épargne cet effort à la nature. Il convient donc d'éviter cette fiévre ou au moins de la diminuer considérablement, ce à quoi l'on ne parviendra pas, j'ose l'assurer, sans le secours de l'élixir. Ce qui confirme ce que j'avance, c'est qu'ordinairement, sans ce remède, le lait ne prend son cours par les voies inférieures que le quatrième & quelquefois le cinquième jour; au contraire avec l'élixir, il s'évacue au plus tard trente-six heures après l'accouchement. Si donc l'élixir produit une ample évacuation l'on pourra s'assurer qu'il n'y aura point de fiévre; si l'évacuation n'a pas été complette, la fiévre existera tout au plus deux heures & très-foiblement. Voilà la source des accidens qui accompagnent ordinairement les couches, sinon détruite, au moins affoiblie & suspendue. Nous osons assurer les Dames que, sans cette précaution, on ne peut solidement compter sur des suites heureuses, parce que tout dépend de prévenir ou d'affoiblir cette espèce de fiévre que plusieurs Auteurs ont cru nécessaire, mais que l'expérience prouve être très-nuisible, & la source de tous les accidens qui arrivent à la suite des couches. *Voyez ce qui a été dit plus haut à l'article deuxième.*

ART. 9.

Des fiévres continues après l'accouchement.

SI, comme on l'a dit plus haut, il est

reflué dans la masse du sang une partie plus ou moins considérable de lait corrompu, la fiévre s'établira indubitablement, & continuera nécessairement tant que cette humeur y résidera; car un tel corps étranger ne peut qu'allumer le sang & le mettre dans une fermentation considérable. Cette fiévre donnera lieu à la suppression totale ou des lochies ou du lait qui, refluant encore dans le sang, augmenteront la fiévre : de-là une infinité d'accidens. La fiévre peut encore être occasionnée par un accouchement dur & laborieux ou par quelque portion de l'arrière-faix restée dans la matrice. L'on verra à l'*article 11* ce que l'on doit faire dans ces deux cas. Si cette fiévre est occasionnée par les suppressions quelconques, l'on y remédiera en augmentant la dose de l'élixir chaque jour jusqu'à cessation de la fiévre qui diminuera insensiblement, quand même les évacuations ne seroient pas sensiblement rétablies, ce qui n'arrive quelquefois que quatre ou cinq jours après l'usage de l'élixir, mais elles se font insensiblement par les voies des urines & de la transpiration.

On objecte que notre élixir échauffe, & qu'il doit être nuisible dans ces sortes de fiévres dans lesquelles le sang est, dit-on, déjà assez allumé, sans en augmenter encore la fermentation. Je prouverai dans l'*article 29*, que l'élixir n'échauffe point, mais quand il échaufferoit, le quinquina n'échauffe-t-il pas? Il est cependant reconnu comme spécifique pour toutes les fiévres intermittentes. Au

reſte, prétendra-t-on rappeler & rétablir les évacuations en rafraichiſſant ? Un lait caillé dont le plus fluide eſt paſſé dans le ſang, & qui produit tous les ravages que l'on voit, reprendra-t-il du reſſort avec des rafraîchiſſans ? Les rafraîchiſſans produiront-ils une douce tranſpiration par les pores de la peau ? La tranſpiration ſi néceſſaire pour expulſer cette humeur laiteuſe, ne s'établira que par une légère fermentation occaſionnée par un remède qui purifiera la maſſe du ſang, & rendra le ton aux ſolides. Les rafraichiſſans ſont mortels aux femmes en couches, & preſque toutes celles qui ſont mortes en couches, ont péri pour avoir été trop rafraîchies, parce que les rafraîchiſſans fixent le lait, le condenſent & le font grumeler. Au contraire, on les guérira en faiſant fermenter ce lait, & en le tenant dans un mouvement perpétuel mais inſenſible.

La fiévre peut être occaſionnée par des humeurs, comme la bile qui ſera miſe en mouvement : il faudra continuer l'élixir & différer juſque vers le douze de la couche pour purger la malade avec des purgatifs fort doux. Je ne conſeille pas de le faire plutôt : voyez l'*article 10*.

Quand aux fiévres intermittentes qui arrivent quelquefois après les couches, elles ne doivent pas faire craindre pour la malade ; par conſéquent on peut auſſi remettre le purgatif vers le temps indiqué plus haut. Dans tous les cas mentionnés ci-deſſus, on ne doit

pas faigner, parce qu'en vuidant les vaisseaux on fournit au lait le moyen de se porter de plus en plus dans le sang.

ART. 10.

Contre les dévoiemens après l'accouchement.

LES dévoiemens sont toujours occasionnés par les causes mentionnées ci-dessus ou par des indigestions : l'une & l'autre espèce est accompagnée & même précédée de suppressions. L'élixir augmenté d'une dose, si l'on a commencé par en prendre une simple, ou une double dose, si l'on n'en a pas encore fait usage, rétablira les suppressions, fortifiera l'estomac, le débarrassera des corps étrangers & fera cesser le dévoiement. En effet le dévoiement n'est occasionné que par le reflux de l'humeur laiteuse sur l'estomac ; elle s'y fixe, suspend l'aisance de la trituration & de la coction, vicie en totalité ou en partie les alimens qui ne peuvent ni se digérer ni faire un bon chyle, tant que ce lait corrompu séjournera & sera mêlé avec les sucs nécessaires à la digestion. De-là on comprend aisément que tous les astringens, purgatifs & autres ne guériront pas ces dévoiemens. Il faut avant toute chose en détruire la cause, c'est-à-dire, rétablir les évacuations, soit par les voies naturelles, soit par la transpiration ou les urines. Ceci est pour les dévoiemens qui arrivent les premiers jours de la couche.

Les dévoiemens qui prennent le cinquième ou ſixième jour de la couche, n'étant occaſionnés que par des indigeſtions, ne peuvent devenir dangereux. L'élixir ſuffira en obſervant une diette raiſonnable, il rendra le ton à l'eſtomac, la digeſtion ſera meilleure & le dévoiement ceſſera inſenſiblement.

Dans l'un & l'autre de ces dévoiemens, il arrive ſouvent que l'humeur laiteuſe qui, ſéparée par l'élixir, & conduite au dehors par la voie des excrémens, eſt ſi vitiée, qu'elle eſt rendue comme corroſive & procure des coliques dans le canal inſteſtinal & dans les parties naturelles, & ſouvent irrite le ſphincter de l'anus, de ſorte que la malade y reſſent des épreintes plus ou moins conſidérables; alors pour adoucir l'acrimonie de l'humeur & calmer les parties douloureuſes, l'on donnera à la malade des lavemens faits avec du lait, dans lequel on fera fondre un morceau de ſucre de la groſſeur d'une noix & autant de graiſſe de mouton, & l'on appliquera ſur le ventre des cataplaſmes de ſon cuit dans l'urine.

L'une & l'autre eſpèce de dévoiement, ſemblent indiquer le beſoin d'un purgatif, mais outre qu'un purgatif deviendroit inutile, puiſque le lait eſt la cauſe de cette maladie & qu'il faut un remède propre pour l'évacuer, il pourroit devenir dangereux, ſur-tout ſi on uſoit de certains ſels qui ne manqueroient pas de produire une inflammation de bas-ventre, ainſi qu'il eſt obſervé ci-

dessus *article* 3. Je m'abstiens d'employer les purgatifs, même les plus doux, avant le douzième jour de la couche, & cela d'après une longue expérience qui m'a fait connoître qu'il arrive des accidens sans fin de purgatifs trop tôt administrés; ils troublent le travail de la nature, aggravent les suppressions & transmettent dans le sang l'humeur supprimée : il est donc plus avantageux pour la malade d'attendre pour user de purgatifs, que la plus grande partie du lait soit évacuée, ce qui contribuera beaucoup à la cessation du dévoiement ; comme aussi pour seconder l'élixir, il faut que la malade se couvre un peu plus qu'à l'ordinaire suivant la saison, afin de mettre à profit la transpiration qu'il détermine, on peut l'aider en prenant des boissons un peu chaudes, comme du thé ou autres tisanes; car dans les dévoiemens de toutes espèces, la transpiration est toujours supprimée ; il faut donc chercher à la rétablir pour en obtenir la guérison.

ART. II

De l'arrière-faix.

LE propre de notre élixir est de rendre le ton aux fibres de la matrice ainsi qu'à toutes les autres parties du corps, & par conséquent d'en expulser les corps étrangers; en augmentant la contraction des fibres de la matrice, il poussera au dehors les parties

de l'arrière-faix, si malheureusement il en est restée quelque portion ; alors il faut doubler par jour les doses de l'élixir jusqu'à ce que les accidens soient cessés. Tous les accoucheurs savent qu'il y a des cas qui ne permettent pas l'extraction totale de l'arrière-faix, soit parce que la matrice s'est déjà contractée, soit par un vice du placenta trop intimement adhérent, soit enfin par la désunion de ses parties causée par la putréfaction ; les plus habiles avoueront que malgré les soins les plus vigilans, ils se sont trouvés dans cette fâcheuse perplexité : c'est un fait aussi notoire qu'indubitable, qu'une très-petite portion restée peut exposer une femme à de grands dangers, & même lui causer la mort avec une telle promptitude qu'on ne sait à quoi l'attribuer, il arrive aussi que la présence d'une de ces parties peut devenir l'occasion d'une perte plus ou moins considérable, parce qu'elle empêche par son adhérence les vaisseaux excrétoires de la matrice de se contracter parfaitement, ce qui donne de justes craintes.

Si la perte est considérable, il faut, jusqu'à ce que l'élixir ait suivi sa route dans la masse du sang, & qu'il soit parvenu jusqu'à la matrice pour en détacher les corps étrangers, & les jeter au dehors par les nouvelles & plus vigoureuses contractions qu'il lui communiquera, mettre sur le ventre de la malade une compresse de vinaigre ; mais si la perte n'est pas assez forte pour faire

craindre ou des foiblesses ou le refroidissement des membres, l'on peut pour lors être tranquille, l'élixir seul fera l'opération.

Ce fait posé, semble exiger qu'on prouve comment l'élixir peut agir sur la matrice. Nous croyons, comme il est dit plus haut, que l'élixir communique, par une vertu qui lui est propre, à toute l'habitude du corps & notamment à la matrice, les plus fortes contractions qui, formant un mouvement en tous sens & souvent réitéré, font détacher la portion ou la totalité de l'arrière-faix qui étoit adhérente à la matrice & la pousse au dehors; ce corps étranger étant expulsé, ses vaisseaux excrétoires auront la liberté de se contracter, & la perte, quelque considérable qu'elle soit, diminuera insensiblement par la vertu de l'élixir; au reste de quelque manière que cette guérison s'opère, elle n'en n'est pas moins réelle : il y a tant de faits dans la nature dont la médecine ne peut pas donner l'explication, qu'il faut nécessairement dans bien des cas, plutôt s'en rapporter à la vérité des faits, que d'en chercher l'explication & le méchanisme; il faut donc s'en tenir à l'expérience confirmée par des faits & des attestations incontestables, & mettre sa confiance au remède que nous proposons, puisque la médecine-pratique n'en fourni aucun autre aussi certain & aussi spécifique dans les cas dangereux que nous venons d'exposer.

ART. 12.

Des pertes, ſoit après les couches, ſoit dans tout autre temps.

LES pertes forment la maladie la plus cruelle qui puiſſe arriver aux femmes, puiſqu'elles peuvent leur occaſionner la mort & en très-peu de temps; elles arrivent ordinairement par la léſion des vaiſſeaux qui communiquent à la matrice; cette léſion ſera tantôt la cauſe d'une perte, tantôt d'une ſuppreſſion, ſelon que les vaiſſeaux ſont dans un état de relâchement, de criſpation ou d'obſtruction; s'ils ſont relâchés & diſtendus ou qu'ils aient perdu de leur ton, comme il arrive preſque toujours à la ſuite d'une couche, ils laiſſeront paſſer toute la quantité de ſang qui ſe préſentera à leur orifice : il faut donc un topique promptement adminiſtré, capable de fortifier ces vaiſſeaux & de leur rendre l'élaſticité propre à reſſerrer & rétrecir pour s'oppoſer à un écoulement qui ne finiroit que par la mort de la malade; ſi les vaiſſeaux excrétoires ſont irrités, ſi le ſphincter de ces vaiſſeaux eſt rétreci ou obſtrué, ſoit par une humeur âcre contenue dans la maſſe du ſang, ſoit après un accouchement laborieux, ſoit enfin par le froid, par une frayeur ou autre accident extérieur, on ne pourra alors rétablir le ton de ces vaiſſeaux qu'en diminuant les cauſes : *c'eſt ce qu'on verra expliqué à l'article* 22.

On voit clairement que ces deux maladies, les pertes & les suppressions si contraires en apparence, se guérissent par le même remède, si ce remède rend le ton & l'élasticité aux parties solides, s'il purifie la masse du sang de la partie acrimoniale qui se trouve confondue avec elle, si ce remède sur-tout ne fait son effet que par la transpiration & les urines qui sont les seules voies par lesquelles le sang peut se purifier de ses impuretés : or notre élixir est le seul remède connu qui puisse remplir toutes ces vues & opérer tous ces effets; il guérira donc l'une & l'autre de ces maladies, & nous pouvons hardiment avancer qu'avec une bouteille, nous avons guéri une mère d'une perte & sa fille d'une suppression : ces guérisons qui paroissent si contradictoires sont arrivées plusieurs fois, ainsi qu'on peut le voir par les certificats ci-joints, qui ne sont ni fabriquées à plaisir, ni apocryphes.

Les pertes sont aussi occassionnées par la mauvaise qualité du sang; lorsque, contenant une trop grande quantité de lymphe, il est rendu trop fluide, il communique un relâchement à tous les vaisseaux, notamment à ceux de la matrice qui restent sans ressort & sans ton, de sorte que l'on les croiroit paralysés; ce sang extrêmement fluide ne trouvant aucun obstacle de la part des vaisseaux, doit nécessairement former une perte plus ou moins considérable, cette perte continuera jusqu'à ce qu'on ait employé

un remède qui produiſe, par la tranſpiration & les urines, l'évacuation de cette lymphe ſurabondante, & qui rende de plus le reſſort & le ton à tous les vaiſſeaux, & ſpécialement à ceux de la matrice : l'élixir remplit ces vues & rétablira indubitablement la malade.

Cependant comme cet acccident eſt occaſionné en partie par la mauvaiſe qualité du ſang plus ou moins diſſous, il convient d'aider l'élixir qui ne peut dans ce cas que diminuer la lymphe; il faut procurer au ſang un épaiſſiſſement convenable, en mettant toujours dans le bouillon de la malade la moitié d'un pied de bœuf : on continuera ce traitement non-ſeulement tout le temps que dureront les pertes, mais encore quelque temps après; au lieu de ſel, on mettra dans ces bouillons un gros de gomme arabique : on a coutume d'employer l'eau & la crême de ris dans ces ſortes de cas, & l'on ne parvient pas à changer la nature du ſang, parce qu'il ne ſuffit pas de l'épaiſſir, il faut encore le purifier en obtenant de douces tranſpirations ; cet uſage du ris rafraîchit trop & empêche l'effet de l'élixir ; il faut donc s'en abſtenir & ſe borner aux bouillons indiqués qui communiqueront une eſpèce de colle à toute la maſſe du ſang capable de lui rendre le corps qu'il avoit perdu, ce qui guérira inſenſiblement les pertes conjointement avec l'élixir qui, comme l'on voit ci-deſſus, fait tout ſon effet

en purifiant le ſang par la tranſpiration & par les urines, & en rendant le ton aux ſolides.

Il n'en ſera pas de même des pertes occaſionnées par la rupture des vaiſſeaux rongés par une humeur acrimoniale ou par des ulcères : on diſtinguera ces eſpèces de pertes par l'inſpection des linges où l'on verra des taches de pus, d'ailleurs ces ſortes de pertes ſont preſque toujours accompagnées de douleurs poignantes, & plus ou moins fortes, occaſionnées par l'écoulement perpétuel qui ſe fait ſur les excoriations de ces vaiſſeaux; tout ce qu'on peut alors eſpérer de l'élixir, ſe borne à un ſimple ſoulagement qui diminuera inſenſiblement l'âcreté du ſang par la tranſpiration & les urines, mais la perte ſera toujours à-peu-près la même quoique moins douloureuſe; l'élixir n'ayant pas la faculté de procurer une régénération ni la cure de ces ulcères auxquels il n'eſt pas poſſible de faire parvenir des remèdes.

J'ai déjà dit qu'il ne falloit pas laiſſer beaucoup de temps ſans porter remède à ces accidens : l'expérience prouve que ſi on laiſſe longtemps ces vaiſſeaux ſans reſſort, ils deviennent comme paralyſés, & la cure en devient impoſſible ou très-difficile : d'ailleurs la malade devient quelquefois ſi foible & tellement privée de chaleur naturelle, qu'il eſt preſqu'impoſſible de la rappeler à la vie : en ce cas, outre l'uſage

de l'élixir & les bouillons de pied de bœuf, il faut se servir de cataplasmes de son imbibé de vinaigre seulement, sans être cuit & posé à froid sur le ventre.

Il arrive quelquefois que les femmes ont de la répugnance à user des bouillons de pied de bœuf, quoiqu'ils ne soient pas mauvais; pour y suppléer, on leur fera une forte gelée de corne de cerf dont elles prendront plusieurs cuillerées dans la journée, ce qui cependant est d'une vertu moins efficace que le bouillon indiqué.

ART. 13.

Des suppressions sanguines & laiteuses.

LES suppressions après les couches sont sanguineuses ou laiteuses; l'évacuation sanguine qui paroît après l'accouchement est ce qu'on appelle lochies; dans les premiers momens elles sont plus ou moins fortes, par la raison que l'on a exposée *à l'article 12, au sujet des pertes*; si d'abord cette évacuation est considérable, il n'y aura rien de surprenant; si on s'apperçoit d'une suspension de lochies, il faut avoir patience un jour ou deux; cette évacuation se rétablira indubitablement : cette suspension n'est causée que par la trop grande évacuation qui s'est d'abord faite, sur-tout si l'on a fait prendre à l'accouchée une dose d'élixir quatre ou cinq heures après l'accouchement; mais si on ne l'a pas fait & que l'évacua-

tion n'ait pas d'abord été confidérable, alors ce ne fera plus une fufpenfion, mais une fuppreffion ; on y remédiera en prenant l'élixir à deux ou trois dofes.

Si, faute d'avoir employé l'élixir, il furvient une fuppreffion laiteufe, on pourra facilement rétablir cette évacuation ainfi que nous l'avons dit plus haut, pourvu que cet état ne foit pas occafionné par des irritations, & que la fuppreffion ne foit pas trop ancienne; fi cela étoit, il faudroit plus de temps & prendre plus de précautions; car fi les irritations des vaiffeaux de la matrice donnoient lieu à cette fuppreffion, ce que l'on connoîtroit par une tenfion & des difpofitions inflammatoires caufées par l'accouchement ou autre caufe intérieure, alors, outre qu'il faudroit tripler les dofes d'élixir, on doit encore employer les cataplafmes de fon cuit dans l'urine ou des compreffes imbibées d'urine, toujours chaudement, avec des lavemens de fon préférables à tous les mucilagineux : ces lavemens doivent être répétés fouvent, pour que l'inflammation ne fe communique pas dans tout le bas-ventre; tant que l'inflammation & la tenfion exifteront, il ne faut pas s'attendre à revoir fenfiblement le rétabliffement des évacuations, foit à caufe de l'inflammation, foit à caufe du temps qu'on aura laiffé écouler fans faire ufage du remède ; l'inflammation fe ralentira doucement, les évacuations pafferont par

les voies naturelles ou plutôt par les urines & la transpiration, & les accidens cesseront.

Mais si l'inflammation est à un période imminent, ni mon remède, ni ceux que la Pharmacie indique ne produiront pas assez d'effet pour que cette maladie ne soit accompagnée des plus tristes accidens : c'est pourquoi il est plus sûr & plus aisé de prévenir ces accidens que de les guérir. En général dans les cas d'inflammation très-dangereuse, on triplera la dose d'élixir, & on le prendra par préférence dans du lait d'amande ou du sirop d'orgeat ; parce qu'alors il existe dans le sang une chaleur contre nature, dont toute la capacité du bas-ventre est le foyer, à cause de la fiévre qui pour-lors est continue & souvent avec redoublement. La boisson ordinaire sera donc composée ou de lait d'amande ou d'orgeat, ou de limonnade faite avec du citron ou des oranges : on doit sentir qu'il ne faut pas, dans ces cas, employer beaucoup de sucre : quand aux cataplasmes, ceux indiqués plus haut sont préférables à tous les autres mucilagineux, qui, comme je l'ai dit *article* 3, sont très-préjudiciables ; les personnes qui ne voudront pas se servir d'urine dans les cataplasmes, substitueront l'eau de goulard dans laquelle on fera cuire du son, ce qui ne fait cependant pas un effet aussi prompt que l'urine.

ART. 14.

De la ſtérilité cauſée par ſuppreſſion.

C'EST un phénomène peu commun, qu'une femme, quoique bien conſtituée & d'une bonne ſanté, devienne enceinte ſans avoir été réglée; comme auſſi il eſt peu ordinaire qu'elle le devienne, lorſqu'elle ne l'eſt pas ſuffiſamment, ou dans le temps indiqué par la nature. Outre que ces différens états ſont un obſtacle à la conception, ils ſont encore un ſigne d'une ſanté valétudinaire. Soit donc qu'une femme n'ait pas encore été réglée, ſoit qu'elle le ſoit mal, il faut travailler à établir ſes évacuations telles qu'elles doivent être : cela ſera facile, ſi l'on conſidère les cauſes du déſordre de la nature. Ces ſuppreſſions peuvent avoir deux cauſes, ou l'épaiſſiſſement du ſang, ou l'épuiſement occaſionné par quelque maladie ou par des ſaignées trop fréquentes. Les femmes dont les ſuppreſſions ſont occaſionnées par un ſang trop épais, ſe conduiront comme il eſt dit à l'*article* 22 pour celles qui ſont dans ce cas.

Celles, au contraire, qui éprouvent des ſuppreſſions occaſionnées par épuiſement ou par trop de ſaignées, il faut attendre de la nature qu'elle ait réparé l'épuiſement en prenant de bons alimens, puis ſe conduire comme il eſt dit *article* 12 pour celles dont la maſſe du ſang eſt trop fluide. Il eſt bon d'obſerver que la trop grande abondance des ſaignées

eſt une cauſe de ſtérilité, en ce qu'elles déſempliſſent les vaiſſeaux & diminuent la prépondérance du ſang abſolument néceſſaire pour la conception du fœtus; & pour le rétabliſſement des évacuations, outre les traitemens ci-deſſus indiqués, les femmes qui voudront recouvrer leur ſanté & ſe mettre en état de devenir Mère, doivent ſe baigner ſouvent pour ramolir & relâcher les fibres des parties qui doivent concourir à la génération qui, dans ces cas de ſuppreſſion, ſont pour l'ordinaire trop roides & trop tendues, & pour rafraîchir la maſſe du ſang qui ne circule pas aſſez aiſément. Pendant ce traitement, on prendra l'élixir a une, deux ou même trois doſes, à commencer deux jours avant, pendant, & deux jours après le temps périodique, en ſe conformant à ce qui eſt dit *article 22*.

ART. 15.

De la ſtérilité occaſionnée par de trop grandes évacuations.

Nous avons dit qu'il falloit un juſte équilibre dans les évacuations, non-ſeulement pour qu'une femme jouiſſe d'une bonne ſanté, mais encore pour qu'elle puiſſe devenir mère : ainſi les femmes qui ſont ſujettes à des pertes ou qui ont des règles trop abondantes, ne jouiront pas d'une bonne ſanté, ſeront ſtériles ou ſujettes à faire perpétuellement de fauſſes-couches. La plupart ne s'apperçoivent pas de

ce dernier accident, parce que leurs évacuations ſe rapprochant plus ou moins, entraînent avec elles ce que la nature avoit déjà formé. L'élixir pris avec les précautions convenables, rétablit l'équilibre au période & à la quantité requiſe, rend la ſanté & la vertu génératrice : ceci concerne les femmes qui ont des pertes & celles dont les règles ſont trop fréquentes & trop abondantes ; voyez l'*article 12.*

Celles qui ſont ſujettes à des évacuations de fleurs blanches aſſez copieuſes pour refroidir & relâcher la matrice, ne jouiront pas non plus, ni d'une bonne ſanté, ni de la faculté de concevoir, parce que cet écoulement perpétuel affoiblit toute l'habitude du corps ; outre cela la matrice par où cette humeur paſſe continuellement, étant trop abreuvée, n'a plus de reſſort, ne peut ni concevoir ni retenir le fœtus qui auroit commencé à ſe former. Celles qui deſireront jouir d'une meilleure ſanté & avoir des enfans, ſe conduiront comme il eſt dit *article 18.* Elles parviendront avec du temps à diminuer les fleurs blanches, à les épaiſſir, à fortifier les fibres de la matrice, à les réchauffer, à leur rendre le ton. On n'aſſure pas poſitivement que toutes les femmes qui ſuivront ce régime, auront certainement des enfans, parce qu'il peut y avoir d'autres cauſes de ſtérilité ; mais on certifie que la poſſibilité exiſte, & qu'elle eſt vérifiée par l'expérience, y ayant rarement d'autre cauſe chez une femme bien conſtituée.

ART. 16.

Contre les tranchées que les Perſonnes du Sexe éprouvent avant, pendant & après leur temps périodique.

LES tranchées dont il eſt queſtion, ſont cauſées par une grande âcreté dans le ſang: lorſqu'il ſe préſente aux orifices des vaiſſeaux excrétoires de la matrice, il en irrite, par ſon acrimonie, les fibres, cauſe des tiraillemens & des éreсtions, de ſorte que les douleurs ſont plus ou moins vives, ſuivant le degré d'âcreté où ſe trouve la maſſe du ſang. Il eſt donc à propos d'aller à la cauſe. Ce ne ſera, comme je l'ai déjà dit, qu'en faiſant paſſer par la tranſpiration cette humeur qui vicie la maſſe du ſang. Par le ſecours de l'élixir on le purifiera, & on l'adoucira, & par conſéquent l'on rendra plus de ſoupleſſe aux vaiſſeaux excrétoires dont le ton eſt, pour-ainſi-dire, perdu par la roideur que cauſe l'irritation. On ne doit pas être ſurpris ſi on n'éprouve pas une guériſon radicale dans le premier uſage de l'élixir ; car ſouvent la guériſon complette ne s'opère que lorſque la ſeconde ou même la troiſième révolution doit revenir. Pour donc enlever totalement l'humeur viciée, on prendra l'élixir à deux doſes par jour, & deux jours avant l'apparition des règles, une le ſoir, l'autre le matin étant au lit, pour profiter des douces tranſpirations que l'élixir procure : il faut auſſi appliquer

ſur la matrice le cataplaſme de ſon cuit dans l'urine ; il ouvrira les pores de la peau, & concourera à débarraſſer plus promptement, par la partie même, l'humeur qui cauſe l'irritation. L'élixir dans ce cas doit ſe prendre dans une demi-taſſe de café à l'eau. On recommencera ce traitement à l'époque ſuivante pendant cinq ou ſix jours. J'ai vu des perſonnes qui ont été obligées de réitérer ce traitement pendant trois ou quatre mois, toujours au même temps & avec les mêmes précautions, & qui ont été parfaitement guéries. Il peut auſſi arriver qu'avec ces précautions, une femme ſoit très-ſoulagée dès le premier jour, & cela ſe fera d'autant plus facilement qu'il y aura moins d'humeur acrimoniale dans la maſſe du ſang. Voyez *article 6*.

ART. 17.

Contre les ſuppreſſions momentanées qui arrivent aux perſonnes du Sexe.

LA peur, le froid, les paſſions de l'ame qui occaſionnent des ſuppreſſions ſubites, n'occaſionneront pas les accidens ordinaires, ſi on adminiſtre le plutôt poſſible à la malade une doſe ou deux de l'élixir, & les choſes ſe rétabliront certainement dans leur état naturel. Si au contraire on a laiſſé écouler deux ou trois jours entre l'uſage de l'élixir & le moment de la ſuppreſſion, la nature ne ſe prêtera plus à l'évacuation, le temps preſcrit étant déjà écoulé ; mais la malade

ne ſera pas moins ſoulagée, & les accidens occaſionnés par ces ſortes de ſuppreſſions s'évanouiront par l'uſage de l'élixir, parce qu'il fait alors ſon effet par la tranſpiration. Il ſeroit donc à propos qu'au lieu de ces odeurs qui procurent des vapeurs & une infinité d'autres infirmités, les perſonnes du ſexe portaſſent avec elles de l'élixir pour remédier aux accidens imprévus, comme chûte, terreur ſubite, &c.

Si dans ces ſortes d'accidens on ne fait pas aſſez promptement uſage de l'élixir, & que le temps limité par la nature ſoit tout-à-fait écoulé, l'on ne doit rien attendre qu'à l'époque ſuivante, & même il convient de la prévenir par l'uſage de l'élixir & par les bains des jambes deux jours avant, pendant & après l'époque prochaine; ſans cette attention, la malade pourroit ſe trouver dans la claſſe de celles qui ont des ſuppreſſions totales, & il ſeroit alors néceſſaire qu'elle ſe mît au régime ordonné à l'*article* 22 qui traite des ſuppreſſions produites par l'épaiſſiſſement du ſang. Si on a pris l'élixir à propos, il fera évacuer par la tranſpiration ou par les urines la plus grande partie de l'humeur qui étoit diſpoſée à s'évacuer, & qui auroit indubitablement refluée dans le ſang, de ſorte que la malade ſera preſqu'autant ſoulagée que ſi ces évacuations fuſſent totalement reparues: preuve de la néceſſité de l'uſage de l'élixir, puiſque ſi on le prend à temps, il diſſipe; ſi on le prend tard, il diminue infiniment tous les accidens.

ART. 18.

Contre les fleurs blanches.

IL faut, ainſi que dans les pertes, *article 12*, travailler à détruire la cauſe de cette maladie : elle provient d'une ſurabondance dans la lymphe qui appauvrit le ſang, & qui cauſe de mauvaiſes digeſtions & imparfaites; il faut donc détruire cette trop grande quantité de lymphe par de douces tranſpirations & fortifier l'eſtomac. On rendra les digeſtions meilleures & parfaites, on diminuera l'évacuation, ſans la ſupprimer bruſquement, ce qui ſeroit dangereux, par le moyen de l'élixir que l'on prendra quinze jours chaque mois; ſavoir, huit jours de ſuite à deux doſes par jour, une le matin étant au lit, l'autre le ſoir, ſuſpendre les priſes pendant huit jours, & enſuite le reprendre autant de temps & aux mêmes heures. Les jours où l'on s'abſtiendra d'élixir, on fera uſage des bouillons ordonnés *article 12* pour les pertes : outre ces bouillons l'on prendra, ces mêmes jours, dans la première cuillerée de ſoupe, huit grains de rhubarbe avant dîner : ſi la malade eſt altérée, elle fera uſage de quelques verres de tiſane faite avec des feuilles d'argentine, continuer ce régime pendant deux ou trois mois; plus la maladie ſera nouvelle, plus la cure en ſera facile; plus elle ſera invétérée, plus il faudra continuer longtemps le traitement indiqué ci-deſſus.

Ce qu'il y a ſur-tout à craindre dans les fleurs blanches, eſt que le reflus de l'humeur ne ſe faſſe dans le ſang : on fait uſage dans ces cas de remèdes aſtringens qui, loin de procurer une meilleure ſituation, portent pour l'ordinaire l'humeur & la fixent ſur quelque partie noble. Notre élixir au contraire fait évacuer cette humeur en purifiant la maſſe du ſang, ſa vertu principale étant de pouſſer au dehors les parties hétérogènes, de faire paſſer par la tranſpiration la trop grande quantité de lymphe, qui noye les alimens dans l'eſtomac, l'affoiblit, & occaſionne des digeſtions imparfaites & mauvaiſes : il ne faut pas s'imaginer que dans cette maladie, ſi, on a négligé longtemps d'y apporter du remède, on puiſſe ſe procurer une guériſon prompte & ſubite par les moyens que nous propoſons & que nous croyons les meilleurs : ſi cette maladie étoit parvenue au point de vicier quelque partie noble, elle ſeroit incurable : encore une fois, plus cette maladie ſera nouvelle, plus la cure ſera prompte & facile ; plus elle ſera invétérée, plus la guériſon ſera longue & peut-être même impoſſible.

ART. 19.

Des fauſſes-couches.

LES chûtes, les terreurs & autres accidens ſemblables, occaſionnent des fauſſes-couches; elles peuvent être produites par la mauvaiſe

qualité du ſang, comme lorſqu'il eſt trop épais ou trop liquide.

Lorſque le ſang eſt trop épais, il faut ſaigner la malade du bras tous les mois, & à la quantité d'une petite palette. J'ai traité pluſieurs femmes ſujettes aux fauſſes-couches, leſquelles ont obtenues des couches heureuſes, en faiſant uſage de l'élixir avant leur groſſeſſe, & ſe faiſant tirer tous les mois une petite palette de ſang, ce qui à la fin de la groſſeſſe ne fait tout au plus que l'effet de deux ſaignées.

Lorſque les fauſſes-couches ſont produites par un ſang trop fluide, il faudra ſe conformer à ce qui eſt indiqué *article 12* : cet état de fauſſe-couche étant contre nature, devient ſouvent plus critique qu'une couche ordinaire, ſoit par le peu de précaution que l'on prend par rapport au lait, ſoit parce que les fauſſes-couches étant une opération non naturelle, il ſe fait ſur la femme une révolution qui change l'ordre de la nature : le lait n'ayant aucune facilité de s'évacuer au dehors, rétrograde dans le ſang & le vicie : l'élixir, dans ces fauſſes-couches doit donc être mis en uſage, & il eſt pour le moins auſſi néceſſaire que dans les couches ordinaires ; il faut ſurtout beaucoup de ménagemens, garder le lit, tant pour prévenir les accidens que pour ne pas s'expoſer à faire pluſieurs autres fauſſes-couches. Combien de jeunes femmes qui, pour n'avoir pas évacué leur lait, parce quelles ne s'imaginoient pas qu'il y en dût avoir, & faute de ménagemens, ſe ſont trouvées

dans l'impoſſibilité d'amener à terme aucun enfant ? Il eſt donc bien important pour une mère de famille, de prendre les précautions néceſſaires pour éviter ces funeſtes accidens : elle fera uſage de l'élixir comme dans une couche ordinaire, & ſe conduira comme il eſt indiqué à l'*article* 2 : ſi, faute d'avoir pris ces précautions, une femme fait une ou pluſieurs fauſſes-couches, elle ſuivra de point en point ce qui eſt preſcrit plus haut.

Il peut auſſi arriver qu'une femme fort échauffée & d'un très-fort tempérament, ſoit ſujette à faire des fauſſes-couches, elle pourra facilement les éviter en ſe rafraîchiſſant, ſoit par des tiſanes, ſoit par des lavemens, en ſe conformant toutefois au traitement indiqué par l'*article* 22 ; ce qui doit être obſervé, s'il eſt poſſible avant la groſſeſſe.

ART. 20.

Du changement de tempérament.

IL convient de prévenir cet état fâcheux par l'uſage de l'élixir : les perſonnes qui prendront ce parti, jouiront infailliblement de la ſanté la plus parfaite : on ſait qu'à un certain âge, les évacuations doivent ceſſer, & que la nature y ſuccombera, ſi elle ne peut ſoutenir cette révolution, ou que l'on peut reſter valétudinaire le reſte de ſes jours, parce que la nature n'ayant plus la même vigueur, l'humeur rétrogradera dans le ſang & cauſera une infinité d'accidens ; pour les

prévenir, il faut que les femmes qui ſont à l'âge d'environ quarante-cinq ans, s'attendent tous les jours à ce changement; elles s'y prépareront par des bains domeſtiques & des lavemens fréquens, faute de bains entiers, elles y ſuppléeront par celui des jambes : elles doivent ſe purger pluſieurs fois, & prendre tous les mois, pendant cinq ou ſix jours, l'élixir deux fois par jour, ſoir & matin, aux époques où elles doivent être réglées, ſi cela eſt déjà paſſé, ou dans le temps qu'elles le ſont, ſi les règles exiſtent encore : les pores de la peau déjà dilatés par les bains, laiſſeront plus aiſément tranſpirer l'humeur que l'élixir pouſſera au dehors, & qui, ſans ce remède, reſteroit dans la maſſe du ſang, l'accompagneroit dans la circulation, & ne manqueroit pas de le corrompre ou de ſe fixer ſur quelques parties.

Si on n'a pas eu l'attention de prévenir le temps critique, & que quelques accidens commencent à ſe faire ſentir, il eſt certain qu'ils viennent de cette cauſe; on aura recours au traitement ci-deſſus indiqué, il ſera également ſon effet par les douces tranſpirations, par les urines & même par les hémorroïdes, s'il en exiſte; enfin, l'élixir eſt plus néceſſaire dans les changemens de tempérament que dans les ſuppreſſions ordinaires, les femmes n'ayant pas les mêmes reſſources du côté de la nature qui manque de reſſort; il leur faut donc néceſſairement de l'aide, ſans quoi la partie excrémentielle du ſang formeroit des ſtagnations,

des concrétions, ſources d'obſtructions & de ſquirrhes : ſi ces malheurs n'arrivent pas, il eſt toujours à craindre que la maſſe du ſang ne ſe vicie, & que les femmes ne reſtent valétudinaires & languiſſantes.

Les ſaignées que l'on fait dans ces circonſtances, ne peuvent être avantageuſes, quoiqu'elles paroiſſent procurer du ſoulagement ; car outre que ſouvent elles occaſionnent des hydropiſies, c'eſt qu'elles vuident les vaiſſeaux, & donnent plus de place à cette partie excrémentielle pour s'introduire & gâter la maſſe du ſang : d'ailleurs ces ſaignées ſont des eſpèces de règles factices, elles entretiennent une femme dans l'état naturel, juſqu'à ce que trop affoiblie, on eſt obligé de les ſuſpendre entièrement : c'eſt alors qu'une femme, ſoit à cauſe de ſon âge avancé, ſoit à cauſe de ſa foibleſſe, ne peut plus réſiſter à la révolution qui s'opère en elle & ſuccombe : notre remède fait un effet tout au contraire, puiſqu'il pouſſe au dehors les humeurs qui ſe trouvent dans le ſang ; cette vérité eſt appuyée par pluſieurs exemples. Qu'il eſt donc heureux pour l'humanité, que la Providence toujours bienfaiſante ait découvert un remède qui agit ſi puiſſamment ſur le ſang, & qui rejette ſi infailliblement les parties qui lui ſont nuiſibles ! La révolution du tempérament ſe fait avec ſuppreſſion parfaite ou imparfaite, ou avec perte ; celles qui éprouvent des ſuppreſſions, ſe conduiront comme il eſt dit ci-deſſus, celles

qui ont des pertes, consulteront l'*article 12*; les unes & les autres useront de tisane faite avec cinq ou six carottes sauvages, & au défaut de la sauvage, ils se serviront de la cultivée. Les changemens de tempéramens se déclarent quelquefois par des dévoiemens plus ou moins considérables, ou quelquefois les dévoiemens en sont les suites, outre qu'ils affoiblissent, ils détruisent souvent la machine, au point que l'on ne peut plus y remédier, si l'on diffère trop à faire usage de ce remède, mais si on le met en usage avant que le tempérament soit usé, & que l'on se conforme à ce qui a été dit à l'*article 10*, on rétablira l'estomac sur lequel l'humeur s'étoit fixée: il faut pour rétablir cette partie noble, continuer quelque temps, même après que le dévoiement sera arrêté; c'est le moyen de rétablir le tempérament & l'estomac.

ART. 21.

Des vapeurs & maladies des nerfs, que le tems critique & toutes espèces de suppressions occasionnent.

De tous les accidens que le temps critique & toutes espèces de suppressions occasionnent, l'affection des nerfs n'est pas ce qu'il y a de moins pénible & de moins inquiétant; toutes ces maladies sont absolument du ressort de l'élixir, puisqu'elles sont causées par le reflux de l'humeur excrémentielle, soit dans les changemens de tempéramens,

ſoit lors de la ſuppreſſion des évacuations périodiques; ſi cette humeur dont la nature ſe débarraſſoit d'elle-même, paſſe dans le ſuc nerveux & s'y fixe, elle communique un vice plus ou moins conſidérable: ſi ce vice a corrompu le ſang, s'il y a porté une vapeur irritante, l'on doit s'attendre à des accidens terribles, qui ſont ſouvent pris pour l'épilepſie ou la manie, & ne ſont que l'effet de l'irritation des nerfs excitée par ce reflux, delà viennent les convulſions, & bientôt après la perte de la raiſon, tout cela occaſionné par la compreſſion & la léſion du genre nerveux.

Les femmes étant d'une conſtitution plus délicate, doivent avoir les nerfs & les fibres plus ſuſceptibles d'irritation : ainſi pour peu qu'il ſoit paſſé de cette humeur dans le ſang, & qu'elle ſe ſoit jointe au ſuc nerveux, elle mettra bientôt en mouvement tous les nerfs qui, une fois agités, ne ſe calmeront que très-difficilement ; delà naîtra une infinité de maladies, ſelon les diverſes parties de nerfs que cet humeur attaquera; on ne parviendra pas à les tranquilliſer, qu'en leur rendant la ſoupleſſe qu'ils ont perdu, par les bains & les douches néceſſaires, conjointement avec l'élixir, à ramolir les nerfs & à les diſtendre; dans ces cas urgens, on ne ſauroit donner l'élixir à des doſes trop rapprochées, il faut même le prendre pur, ſi la malade eſt ſans connoiſſance; lui donner pour ſa boiſſon du lait d'amande, des quatre

ſemences froides, avec quelques cuillerées d'eau de fleurs d'oranges ou de tilleul, & pour toute nourriture du lait de vache ; l'on ne doit rien craindre en donnant à la malade plusieurs doſes d'élixir pur dans les paroxymes, c'eſt au contraire le ſeul moyen de la tirer de ſes foibleſſes, & de lui rendre la connoiſſance : l'élixir pris avec les précautions ci-deſſus, ou même ſans ces préparations, ſi on n'a eu ni le temps ni la commodité, appaiſera les accidens quelconques qui pourroient naître de ce reflux d'humeurs, à la vérité inſenſiblement, mais aſſez promptement pour pouvoir pratiquer les bains, &c. conſeillés plus haut : ces bains doivent être tiédes.

Les règles trop fréquentes, trop durables, ainſi que les pertes, peuvent auſſi donner occaſion aux mêmes accidens : les nerfs ſeront également lèſés par la préſence d'une ſemblable humeur, & parce que la perte ſe ſera arrêtée plus ou moins, il n'en faut pas davantage pour faire le même ravage dans le genre nerveux ; les fonctions ſeront ſuſpendues, ſinon totalement, au moins en partie, en ſorte que les femmes reſteront comme mortes, ſans connoiſſance, ſans mouvement & ſans reſpiration apparente : cet état eſt effrayant, la malade quelquefois n'a pas même la faculté d'avaler quelque liquide que ce ſoit. J'en ai vu qui ſont reſtées pluſieurs jours & même des ſemaines entières dans cet état, & ſûrement, dans des ſiècles moins éclairés, pluſieurs

ont été enterrées comme mortes, quoique très-vivantes, & peut-être cet affreux ſort eſt-il encore réſervé de nos jours à quelques femmes de la campagne : dans ces terribles paroxymes, il n'eſt queſtion ni de baigner, ni de faire boire, il faut ſeulement faire reſpirer du plus fort vinaigre, leur en frotter les temples, ce qui ne manquera pas après quelque temps de leur procurer quelque ſigne de vie ; on ſaiſira cette occaſion de faire avaler à la malade une très-forte doſe d'élixir ; elle reviendra certainement en connoiſſance ; alors on lui fera avaler du lait d'amande ou de l'orgeat, toujours avec un peu d'eau de fleurs d'oranges ou de tilleul : ſi la malade retomboit dans ſon premier état, les rechûtes peuvent être fréquentes, juſqu'à ce que la cauſe ſoit enlevée, on recommencera à faire ce qui eſt dit plus haut, car il ne faut pas ſe contenter d'avoir mis la malade hors de riſque, il faut encore travailler à prévenir les rechûtes, ce à quoi l'on parviendra par les bains, les boiſſons rafraîchiſſantes, les diétes laiteuſes conjointement avec l'uſage de l'élixir qu'il faut continuer juſqu'à ce que les accidens ſoient entièrement ceſſés.

La léſion des nerfs, ſoit par criſpation ou par atonie, ſera toujours produite par un tranſport de la même humeur, en grande ou en petite quantité ſur quelque partie du corps : ſi ce tranſport eſt en petite quantité, il ne formera pas de grands accidens, il en réſultera ſeulement, tantôt des étourdiſſemens,

tantôt

tantôt des maux de tête insupportables, des migraines, le clou hystérique, ou enfin des ressentimens de froid sur la tête qu'on ne peut réchauffer : cette humeur donne aussi naissance à des crispations dans la nuque du cou qui, par leurs tiraillemens, deviennent insupportables. Tous ces accidens venant de la même cause, quoique moins menaçans que les précédens, ne doivent pas être traités avec moins de circonspection, & ont besoin des mêmes remèdes. Les nerfs de la poitrine & de l'estomac ayant une relation plus intime avec la matrice, seront plus susceptibles d'être lésés : cela se manifestera par une respiration gênée & difficile, ce qui arrive sur-tout dans l'instant de la suppression; delà les étouffemens, les suffocations qui donnent occasion à des foiblesses plus ou moins durables, & auxquelles on ne remédiera souvent qu'avec l'élixir.

Si la lésion des nerfs retentit à l'estomac, il en résultera de mauvaises digestions qui appauvriront tout le corps : tantôt ce sera un estomac débile & foible, auquel il faudra donner perpétuellement pour absorber l'humeur dont il est surchargé, tantôt la présence de cette humeur irritera les nerfs de l'estomac & les rétrecira, pour ainsi dire, au point qu'il ne pourra rien recevoir pas même de liquide, d'autres fois, enfin cette humeur occasionnera des crispations qui seront accompagnées de douleurs insupportables.

Les ventuosités que les femmes éprouvent,

ſont encore produites par la même cauſe : lorſque cet humeur a criſpé les nerfs des inteſtins, ces nerfs ſe contractant par l'irritation qui leur ſera communiquée, arrêteront les vents, de ſorte qu'ils ne trouveront aucune iſſue : delà naîtront des eſpèces de boules qui parcoureront les inteſtins, feront effort pour ſortir en cauſant des douleurs & irritations continuelles. Ces eſpèces de boules ſembleront remonter juſqu'au goſier, feront craindre de perdre la reſpiration & même la vie. Dans ces circonſtances, les lavemens ſeroient appliqués à propos, mais alors il eſt preſqu'impoſſible d'en faire uſage : la criſpation exiſtant ne permet pas de les recevoir, & ordinairement on attend avec beaucoup d'impatience que cette accident ceſſe & laiſſe un libre cours aux vents : mais au lieu d'attendre, ſi l'on employoit ſur-le-champ l'élixir, il anéantiroit inſenſiblement toutes ces criſpations en rendant la ſoupleſſe aux nerfs, & rétabliroit la malade. Cette maladie de vents eſt ſouvent cauſée par des glaires formées par une pituite âcre qui eſt coulée dans l'eſtomac, s'eſt condenſée & formée en glaires : les glaires attachées aux parois internes de l'eſtomac, ainſi qu'à celles des inteſtins, y reſtent collées par leur nature glutineuſe, & acquièrent un degré d'acrimonie qui bleſſe les nerfs, les met en contraction, & retient les vents qui produiſent tous les accidens ci-deſſus rapportés. L'élixir, avec le régime indiqué, calmera les nerfs en

détruiſant les glaires, & guérira, ſi l'on en continue l'uſage, toutes les maladies ci-deſſus décrites : mais il ne faut pas prendre le change ; celles qui ne ſeront pas produites par les cauſes ci-deſſus déduites, ne ſe calmeront pas par l'élixir, mais je puis aſſurer que pris même à contretemps, il ne peut faire aucun mal, ni même échauffer en aucune façon, comme il eſt prouvé par l'*article 29*.

ART. 22.

Contre les ſuppreſſions anciennes, & pour les perſonnes qui n'auroient pas été réglées.

LES ſuppreſſions viennent ordinairement d'un ſang trop épais ou de la léſion des vaiſſeaux de la matrice dont le ſphincter eſt plus ou moins obſtrué : il faut commencer par lever ces obſtacles qui ont ſouvent réſiſtés aux remèdes les plus énergiques de la Pharmacie, parce que ces remèdes mal indiqués ayant des qualités contraires à l'effet qu'on attendoit, ont ſouvent augmenté le mal, loin de le guérir. On parviendra à liquéfier le ſang par les bains des jambes, & encore plus efficacement par les bains domeſtiques, par des tiſanes rafraîchiſſantes faites avec de la bourrache, bugloſe, chicorée ſauvage, pinpernelle, & un gros de ſel de glaubert ; on pourra ſubſtituer à cette tiſane du lait d'amande ou du petit lait, & ce tous les jours pendant un mois, ce qui ſera ſuffiſant pour

ſe préparer : il faudra de plus pour déſopiler le ſphincter des vaiſſeaux, prendre tous les jours dans la première cuillerée de ſoupe un gros de limaille de fer tamiſée, & quand on aura pratiqué ce régime pendant un mois, on ſe mettra à l'uſage de l'élixir que l'on prendra une fois par jour le ſoir, lorſque la malade ſera au lit, elle aura ſoin de ſe couvrir pour profiter des douces tranſpirations qu'il doit procurer. S'il arrive qu'une femme n'ait point encore été réglée, outre ce régime, elle fera tous les ſoirs uſage du bain des jambes avant de prendre ſon élixir : dans ce bain on fera bouillir du ſon avec une bonne poignée de ſel commun ; elle y reſtera au moins une demi-heure, bien enveloppée d'un drap ou d'une couverture, en s'expoſant le plus qu'il ſera poſſible à la vapeur de cette eau, afin qu'elle puiſſe pénétrer dans les parties intérieures & ramolir les vaiſſeaux obſtrués. Dans ces cas principalement il faut prendre l'élixir pur, il en fera plus d'effet, vaincra plus facilement les obſtructions, ce qui quelquefois eſt difficile ; c'eſt pourquoi il ne faut pas attendre l'entier rétabliſſement dès le premier mois ; quelquefois même les choſes ne ſont remiſes dans leur état naturel, que lorſqu'on a continué un ou deux mois de ſuite : dans ce cas, les bains domeſtiques peuvent n'être pas néceſſaires, le bain des jambes avec l'élixir & la limaille de fer priſe dans la ſoupe, peuvent ſuffire. Par ce régime dont il ne faut pas s'ennuyer, on parviendra

à rendre la fluidité au ſang & l'élaſticité aux vaiſſeaux.

ART. 23.

Pour les eſpèces d'hydropiſies & de bouffiſſures après les couches.

CES eſpèces d'hydropiſies ſont occaſionnées par le reflux du lait dans la lymphe, ce qui doit nuire à la ſanté : pour peu qu'on abandonne une accouchée dans cet état, la lymphe ſe corrompra, ce qui donnera naiſſance à une infinité d'accidens qui feront craindre pour la vie. Il faut donc travailler promptement à faire ceſſer ces accidens. On y parviendra en faiſant prendre l'élixir à deux doſes par jour, ſi la malade n'en a point encore fait d'uſage ; ſi elle en a pris, une doſe ſuffira, mais il faut la réitérer juſqu'à ce que les accidens ſoient entièrement calmés, & favoriſer la tranſpiration que l'élixir doit exciter.

Il arrive auſſi aux femmes des bouffiſſures & enflures des jambes & des cuiſſes, ſans être la ſuite d'un accouchement ; elles peuvent être la ſuite d'un changement de tempérament. Dans ce cas elles ſuivront ce qui eſt preſcrit par l'*article* 20. Celles qui ont eu des pertes conſidérables, ſont auſſi ſujettes à ces bouffiſſures & enflures : elles ceſſeront d'elles-mêmes ſi les malades ſe ſont conduites comme il eſt conſeillé *article* 12 ; ſi au contraire elles n'ont rien fait, & que ces pertes continuent,

elles auront recours aux remèdes indiqués dans cet article. Les femmes grosses sont aussi dans le cas d'être menacées de ces sortes d'hydropisies, mais il n'y a rien à craindre, & cette incommodité cessera dès qu'elles seront accouchées.

Il ne faut pas confondre avec ces hydropisies, celles qui viennent à la suite d'un grand nombre de saignées auxquelles les femmes se prêtent volontiers, parce qu'il leur semble qu'elles en sont soulagées : ce n'est qu'un soulagement passager, & bientôt elles retombent dans le même ou dans un plus dangereux état ; ces saignées ne tendent qu'à appauvrir le sang, & les suites ordinaires de cet abus des saignées est l'hydropisie. On doit donc ménager les saignées aux femmes valétudinaires, ainsi qu'à celles qui sont grosses, & qui ne sont pas d'un tempérament fort & robuste, auxquelles encore il ne faut que de très-petites saignées dans leurs grossesses pour suppléer seulement à l'évacuation qu'elles devroient avoir. De trop fortes saignées font tort à l'enfant, & on expose la mère à devenir hydropique. Je ne propose l'élixir que pour les hydropisies ou bouffissures qui arrivent après les couches, ou à la suite d'un changement de tempérament, & non pour celles qui sont occasionnées par la dissolution du sang ou par des obstructions : ce remède n'y procureroit aucune guérison, quoiqu'il pût être pris sans crainte d'aucun mal.

ART. 24.

Contre les amas qui ſe forment dans la matrice.

DANS les changemens de tempérament, ainſi que dans les ſuppreſſions, il peut ſe former dans la matrice des amas, des môles ou des polypes par un vice du ſang, ou parce que l'orifice interne de la matrice ſera rendu peu ſouple ou peu flexible par quelque léſion, tandis que les vaiſſeaux de la matrice auront conſervé leur ton, leur ſoupleſſe & aſſez d'élaſticité pour laiſſer paſſer quelque portion du ſang qui, ne trouvant point d'iſſue facile pour s'évacuer, reſte dans la matrice, s'y durcit, ſoit par ſon long ſéjour, ſoit par la chaleur naturelle de cette partie, & prend quelquefois la forme de ſquirrhe & de chancre. Delà viennent une infinité d'accidens auxquels ces corps étrangers donnent naiſſance. On conçoit par ce qui eſt dit ci-deſſus, que l'élixir faiſant ſon plus grand effet en rendant le ton aux parties ſolides qui l'ont perdu, rétablit, avec le temps, le ton & l'élaſticité de la matrice, lui procure la facilité de ſe dilater, & par conſéquent la faculté d'évacuer ces corps étrangers, ſi cependant on n'a pas attendu qu'ils aient acquis un volume conſidérable, car alors l'élixir ne pourroit les diſſoudre, mais ſeulement empêcher que ces corps étrangers n'acquiſſent plus de volume. Dans ce cas, outre l'uſage de l'élixir, il faut employer & réitérer ſouvent les bains domeſ-

tiques, & appliquer le plus fréquemment possible des cataplasmes de son de froment cuit dans l'urine ou dans l'eau de goulard : c'est le moyen le plus sûr d'empêcher l'accroissement des squirrhes ou autres corps étrangers dont on ne peut espérer la sortie de la matrice à cause de leur volume trop considérable.

ART. 25.

Contre les Éréstipelles & autres maladies de la peau occasionnées par les changemens de tempérament, ou par le lait épanché.

LES changemens de tempérament, ainsi que la rétrogradation du lait, ne produisent pas seulement tous les accidens dont il est fait mention dans les *articles* 22 & 24, ils sont encore la cause prochaine de toutes les fluxions & éréstipelles qui arrivent dans le temps critique, tantôt séparément, tantôt conjointement. Ces sortes d'éréstipelles ou phlegmons doivent être traités par les purgatifs & les rafraîchissans pendant quinze jours ou trois semaines : Après ce régime, l'on prendra tous les soirs une dose d'élixir pendant huit ou dix jours tous les mois, jusqu'à cessation de la maladie qui ne manquera pas de se calmer. Si ce sont des humeurs dartreuses, il faudra également employer l'élixir, & faire usage d'une tisane composée d'environ une once de racine de patience, une demi-poignée de fumeterre,

Les dartres ainſi que les éréſipelles ceſſeront, ſi elles viennent des cauſes mentionnées ci-deſſus; mais ſi elles n'étoient pas procurées par ces accidens, la guériſon en ſeroit douteuſe. Il arrive ſouvent que ces éréſipelles ou fluxions ſont périodiques, reviennent tous les mois ou toutes les trois ſemaines; il faudroit les prévenir par le traitement indiqué quatre ou cinq jours avant l'accès, & ce autant de temps que dureront ces accidens, à la cure deſquels l'on parviendra certainement, ſur-tout ſi l'on obſerve de tenir la partie malade le plus chaudement poſſible, pendant l'uſage de l'élixir, par des ſerviettes chaudes ou autres moyens : j'en ai vu qui duroient depuis plus de vingt ans, & qui ont cédé à ce traitement.

ART. 26.

Pour les filles qui ne ſont pas nubiles.

LES jeunes filles non nubiles qui jouiſſent d'une bonne ſanté, ne doivent pas faire uſage par précaution de ce remède, ni de ſaignées; mais ſi au temps marqué la nature ſe déclare difficilement, elles doivent l'aider par quelque doſes; autrement leur ſanté s'affoibliroit, & le mois ſuivant elles éprouveroient une plus grande difficulté. Ainſi les jeunes filles d'un fort tempérament, d'âge compétent & déjà formé, qui éprouvent des difficultés, ſoit par l'épaiſſiſſement du ſang, ſoit par la criſpation des vaiſſeaux, doivent ſe con-

duire comme il eſt dit *article 22*, & ſur-tout s'abſtenir de la ſaignée qui ne feroit que retarder l'opération de la nature : elles doivent préférer le temps de la nouvelle lune qui eſt l'époque où la nature ſe déclare, pour prendre l'élixir. Celles qui ſeront attaquées de jauniſſes, de pâles couleurs ou de quelques autres maladies, comme convulſions, ſpaſmes ou vapeurs, ne doivent point attendre que la nature opère ſeule la guériſon ; elle eſt trop foible alors. Celles qui ſont attaquées de pâles couleurs ou jauniſſes, auront ſoin de ſe purger deux fois en quinze jours en commençant le régime qui ſuit ; ſavoir, de ſe purger la première fois avec un vomitif approprié à leur tempérament, & la ſeconde fois, au bout des quinze jours, avec un purgatif ordinaire : pendant cet intervalle, elles prendront une tiſane compoſée de cinq ou ſix racines d'éclaire, une médiocre racine de patience avec un gros de ſel de nitre, ces deux racines doivent être coupées en rouelles. Après ce temps, & ſur-tout pendant la nouvelle lune, elles feront uſage d'élixir tous les jours juſqu'à parfaite guériſon ; la doſe d'élixir doit être priſe, ſoit en ſe couchant après s'être mis les pieds dans l'eau de ſon, ou au moins étant au lit, afin de profiter de la tranſpiration qui doit conduire à une guériſon aſſurée. Celles qui n'ont pas la jauniſſe, mais qui ſont attaquées de convulſions, de ſpaſmes, de pertes de connoiſſance, ſe conduiront comme il eſt dit à l'*article 21*, en

faiſant uſage des bains domeſtiques & de beaucoup de lavemens, & de l'élixir plutôt deux doſes qu'une par jour, & toujours pur s'il eſt poſſible.

ART. 27.

Des vomiſſemens & des maux de cœurs au commencement de la groſſeſſe.

LES vomiſſemens ou envies de vomir viennent d'un tranſport des évacuations vers l'eſtomac ; la léſion occaſionnée aux nerfs les irrite, les met en convulſion, & delà le vomiſſement ou envie de vomir qui ne ſe fait jamais ſentir, ſans que les nerfs de l'eſtomac ne ſoient irrités & mis en contraction. On arrêtera ces eſpèces de convulſions dans une femme groſſe, en détournant ou en évacuant l'humeur qui cauſe ces accidens, non par des purgatifs qui ne manqueroient pas d'augmenter les irritations, mais par l'élixir dont l'effet principal ſera de pouſſer au dehors l'humeur irritante, ſoit par les urines, ſoit par la tranſpiration : cependant il faut en éloigner les doſes, & n'en prendre qu'une ſeule en deux jours, autant de temps que l'accident durera : ce n'eſt pas qu'il y ait à craindre que l'élixir produiſe de fauſſes-couches, mais c'eſt qu'une doſe en deux jours doit être ſuffiſante. Si néanmoins il arrivoit par extraordinaire que ces vomiſſemens ne ceſſaſſent pas, ce ſeroit alors que le volume du ſang ſeroit trop conſidérable, il faudroit

avoir recours à la ſaignée ; une petite palette ſeroit ſuffiſante ; car dans ce cas comme dans toute la groſſeſſe, il faut éviter ſoigneuſement les ſaignées copieuſes, ainſi qu'il eſt preſcrit à l'*article* 23, où l'on verra l'abus & les inconvéniens des ſaignées trop abondantes.

Celles qui ont des maux de cœur ſans vomiſſemens, ne ſont pas moins tourmentées que les précédentes, car il leur ſemble qu'elles veulent vomir à chaque inſtant, & ſont des efforts inutiles : elles ne vomiſſent pas, parce que l'humeur refluée n'eſt pas en aſſez grande quantité pour occaſionner la contraction des fibres de l'eſtomac, par conſéquent point de fortes convulſions de ce viſcère.

Je conſeille plus haut la ſaignée, en ſuppoſant que les accidens ne ceſſent pas totalement, parce qu'il arrive quelquefois que, quoique l'humeur ſoit évacuée & les nerfs dégagés, ils ne laiſſent pas de reſter en convulſion. Quelque nouvelle que ſoit la groſſeſſe, une petite ſaignée ne peut être préjudiciable.

Si dans le vomiſſement on rend de la bile, comme cela arrive ſouvent, ce qui indiqueroit la néceſſité d'un purgatif, il faut s'en abſtenir de peur d'occaſionner une fauſſe-couche ; il faut plutôt faire uſage de la tiſane indiquée *article* 26, qui fera ſuffiſamment couler la bile, ſoit par les urines, ſoit par les voies ordinaires. Il ſe trouve néanmoins des cas

où la purgation eſt indiſpenſable, mais il faut beaucoup de prudence pour l'appliquer.

ART. 28.

Des ſuppreſſions, rétentions & de l'incontinence d'urine.

LES ſuppreſſions, rétentions & incontinences d'urine ſont occaſionnées par la léſion du ſphincter de l'uretre : lorſque cette partie ne ſera que médiocrement fatiguée, il ne ſe fera qu'une ſuppreſſion d'urine qui ne ſera pas de longue durée, & ceſſera d'elle-même; mais ſi le ſphincter a été très-diſtendu par la longue préſence de la tête de l'enfant au paſſage, il ſera plus ou moins contus; les fibres irritées ſe reſſerreront ſi exactement, que quand on voudroit ſoulager la femme en introduiſant la ſonde, le Chirurgien trouveroit aſſez de réſiſtance pour empêcher l'opération. Il eſt bon néanmoins de la tenter pour apporter un plus prompt ſecours, mais il faut auparavant employer des fumigations avec le lait chaud, dans lequel on aura fait bouillir du ſon de froment; Le tout ſe met dans un baſſin pour que la malade en reçoive la vapeur ſans ſortir de ſon lit, ce que l'on réitérera: Dans ces cas l'on rapprochera les doſes d'élixir que l'on donnera, ſoit avec une décoction de coquilles de noiſettes d'Eſpagne, (ce ſont ces groſſes avelines que l'on vend chez les Épiciers,) ſoit avec des feuilles de mûrier blanc. L'élixir rendra infaillible-

ment, par la qualité qui lui est propre, le ton aux fibres, & le cours des urines se rétablira insensiblement.

l'accouchement laborieux peut occasionner une espèce de paralysie au sphincter de l'uretre, parce qu'il aura été trop longtemps distendu & pressé, il aura perdu son ressort, & laissera échapper l'urine. Il est à craindre que cet accident ne continue, mais avec les précautions dont il va être question, on parviendra à rendre le ton à cette partie, en faisant également des fumigations, mais au lieu de lait on se servira de vin dans lequel on aura fait bouillir quelques aromatiques comme roses de Provins, &c. On prendra l'élixir pur; si cependant on n'étoit pas parvenu, au bout d'une quinzaine, à rétablir le ressort de cette partie, l'on mettroit douze ou quinze grains d'extrait de Saturne dans une pinte d'eau dont on fera boire à la malade quatre ou cinq verres par jour : on prendroit de cette eau pour baigner la partie paralysée, & continuer cette boisson & les lotions jusqu'à guérison.

ART. 29.

Des maux d'estomac qui surviennent aux personnes du sexe.

DES maux d'estomac peuvent avoir trois causes, ou la cessation totale des évacuations périodiques, ou une simple diminution de ces évacuations, ou enfin parce qu'elles sont

trop abondantes & de trop longues durées : ces différens états étant contre nature, nuisent au juste équilibre absolument nécessaire à la trituration des alimens, vicient les sucs qui concourent à la coction. La rétrogradation de la partie excrémentielle du sang en gâte la masse totale, selon la plus grande ou la moindre quantité qui aura refluée dans la masse du sang.

Ces indispositions ayant beaucoup de rapport avec toutes celles dont nous avons parlé ci-dessus, sont également du ressort de l'élixir : en rétablissant les choses dans l'ordre naturel, la cause du mal doit cesser. Les personnes qui sont dans un état de souffrance occasionné par une suppression entière ou imparfaite, se conformeront au régime indiqué à l'*article 13*; celles au contraire qui ont le sang trop fluide, & dont les évacuations sont trop abondantes, suivront ce qui est conseillé à l'*article 12*, pour rétablir l'équilibre de la masse du sang.

On sent parfaitement que dans le cas d'une évacuation trop forte & de trop longue durée, l'estomac affoibli ne fera aucune digestion ou la fera mal; delà des douleurs violentes & insupportables : l'abstinence & la diéte pourroient avoir quelques heureux effets; mais ce parti a des inconvéniens, parce qu'il affoibliroit la malade : le vrai remède est de fortifier & de donner du ton à l'estomac, c'est ce que l'élixir opère.

Dans le cas d'une suppression totale ou

partielle, la partie du ſang qui étoit deſtinée par la nature à être évacuée, trouvant des obſtacles, rétrograde dans le ſang & le vicie ; ce ſang impur fourni pour former le ſuc gaſtrique ſi néceſſaire pour la diſſolution & le mélange des alimens, mettra en convulſion les nerfs qui concourent à la trituration : delà des douleurs plus ou moins conſidérables dans l'eſtomac, à raiſon du plus ou moins d'humeur rétrogradée dans le ſang. Dans ces cas fâcheux, l'élixir ſoulagera ſans doute ; mais il ne faut pas s'attendre à une guériſon prompte & ſubite, le traitement demande du temps, la guériſon n'arrivera peut-être pas dans le premier ni le ſecond mois, cela dépend du plus ou du moins d'obſtructions qui ne peuvent ſouvent être détruites que dans le troiſième mois ; on prendra donc d'abord l'élixir pour le ſimple ſoulagement, & on le continuera dans les temps périodiques pour obtenir une entière guériſon.

ART. 30.

Des maux de poitrine & de la pulmonie à la ſuite des couches.

DE toutes les maladies qui attaquent les parties nobles, il n'en eſt aucune ni ſi dangereuſe ni ſi commune que la pulmonie ; c'eſt ce que perſonne n'ignore. Celle qui ſurvient aux femmes après leurs couches, n'eſt pas moins dangereuſe que la pulmonie qui ſe communique des parens aux enfans,

& eſt plus fréquente. Pour éviter ce dangereux accident, les femmes, ſoit qu'elles ſoient nourrices ou non, doivent ſe couvrir ſoigneuſement la poitrine avec une couple de ſerviettes bien douces, & avoir recours à l'élixir dont la vertu eſt de faire paſſer le lait avec une telle promptitude, qu'il n'a le temps de ſe fixer nulle part. Il exiſte preſque toujours une forte tranſpiration qui doit durer un certain temps, dès qu'une femme eſt accouchée : cette tranſpiration favoriſée par des linges en double ſur la poitrine, & par l'action de l'élixir, empêche l'humeur de ſe répercuter & de ſe fixer ſur le poumon. Cet accident ſe manifeſte d'abord par une petite toux, ou par un ſentiment de froid qui fatigue cette partie & l'affoiblit ; dès-lors le lait s'engorge & ſe fixe dans les véſicules du poumon. Le ſecours alors doit être prompt, & il en ſera plus efficace. Dès les premiers ſymptomes, il faut avoir recours à l'élixir qui ne manquera pas de faire ſon effet ordinaire, en évacuant l'humeur par la tranſpiration & par les voies naturelles : comme il y a peu d'intervalle entre le ſein & les poumons, la communication de l'humeur laiteuſe eſt facile, la circulation portant aiſément le ſang vicié dans cette partie. La négligence à cet égard peut rendre les ſecours inſuffiſans, & la maladie incurable, ſur-tout ſi les poumons ſe trouvent notablement léſés par les accidens d'une couche antérieure, par une foibleſſe de poitrine

naturelle, ou par une pulmonie de naiſſance. Dans tous ces cas cependant l'on doit eſſayer de l'élixir : tant qu'on ne peut aſſurer que le pus ſoit certainement formé, il peut arriver que l'élixir ſeroit ſuffiſant pour diſſoudre le lait qui ne ſeroit que grumelé & endurci. Il ſe trouve des cas où il eſt ſans effet, mais il n'en eſt aucun où il ſoit nuiſible.

Que l'on ceſſe donc de reprocher à mon élixir qu'il n'a d'autre vertu que d'échauffer la poitrine : je n'ai d'autre réponſe à faire aux plus déterminés Critiques, que de leur expoſer mes ſuccès. Je leur préſente les lettres & certificats qui prouvent l'efficacité de mon remède : ils ne ſont ni feins, ni mendiés, ni donnés par gens inconnus, mais ils ſont ſouſcrits par des perſonnes exiſtantes, faiſant profeſſion de la plus exacte probité, & incapables d'en impoſer. J'aurois pu publier un plus grand nombre d'atteſtations, mais je ne veux pas fatiguer le public; mon but principal eſt de lui être utile.

La bouteille d'élixir ſe vendra trois livres avec l'imprimé qui indique la manière de s'en ſervir dans les différens cas. La brochure coûtera une livre ſeize ſols. Nous continuerons de nous faire un devoir de le donner *gratis* aux pauvres femmes.

Les brochures ſe trouveront non-ſeulement chez l'Auteur à Vitri-le-François, mais auſſi dans tous les dépôts où il y aura de l'élixir.

S'il y a quelques Dames dans les villes où il n'y ait point d'élixir, qui veuillent ſe

charger d'un petit dépôt, nous nous ferons un plaisir d'en faire l'envoi, & d'en procurer dans chaque ville pour le bien de l'humanité; l'on en exigera l'argent, que lorsqu'on en redemandera de l'autre. Nous prions les Dames qui voudront bien se charger de ces dépôts, de nous faire parvenir le montant par la voie de la poste. Il n'y aura que trois dépôts à Paris; savoir, chez Madame d'Hauteroche, Fermière générale, rue Bergère; chez Madame de Boutancourt, rue des Blancs-Manteaux, près celle du Chaume; & chez M. Le Bas, Professeur & Censeur royal en Chirurgie, rue de Veaugirard, du côté de la rue des Fossés M. le Prince.

C'est encore pour prouver de plus en plus l'efficacité de mon élixir, que je rapporte le fait suivant. M. Cabrillon, très-digne Prêtre, Curé à Ossignemont près de Vitri-le-François, étant depuis plusieurs années attaqué d'une maladie de nerfs & de diverses vapeurs qui le fatiguoient & l'empêchoient souvent de remplir son ministère, ayant vu par une expérience réitérée sur plusieurs de ses Paroissiennes attaquées de maladies qui avoient rapports à son état, persuadé d'ailleurs, par une triste expérience, qu'aucun remède ne l'avoit soulagé, qu'au contraire ses accidens augmentoient, se détermina à essayer cet élixir, & a été radicalement guéri de ses irritations de nerfs & de ses vapeurs. Sans doute que ce n'est pas toujours la suppression de l'humeur périodique des femmes qui cau-

ſe les vapeurs, puiſqu'il y a des hommes qui y ſont ſujets ; c'eſt ſans doute une pituite recuite, ou ce que l'on nomme glaires, qui étant collée aux parties internes de l'eſtomac, & par ſon long ſéjour & la chaleur naturelle, y acquiert un vice quelconque, irrite les nerfs & les met en contraction comme il eſt rapporté à l'*article 21.* Il doit réſulter de ceci, qu'à quel tempérament & à quel âge il ſoit adminiſtré, il ne peut produire aucun mal. Nous voyons des enfans des deux ſexes qui en ont pris une bouteille entière, des femmes & des hommes malades qui en ont pris auſſi des bouteilles dans un ſeul jour, & qui tous n'en ont reſſenti aucun mauvais effet.



LETTRE PREMIERE.

C'EST avec la plus grande confiance, & ſur les ſentimens d'humanité qui vous engagent à répondre exactement, & donner vos conſeils ſalutaires aux perſonnes qui réclament votre ſecours, que je m'adreſſe directement à vous, pour vous prier d'indiquer les remèdes, & preſcrire le régime que doit ſuivre mon épouſe dans la ſituation pénible & douloureuſe où elle ſe trouve depuis environ deux ans.

Elle a commencé ſon temps critique par quelques pertes, enſuite elle a éprouvé une ſuppreſſion totale, ce qui a augmenté les gonflemens de foie, que les Médecins ont prétendu être attaqué depuis fort longtemps à la ſuite d'une peur qu'elle a eu à l'âge de vingt ans.

Son état actuel eſt de ſentir alternativement des douleurs, tantôt au foie, tantôt aux reins, & dans les nerfs qu'elle a très-délicats, & quand les douleurs ſont appaiſées, elle a des maux de tête inſuportables qui la retiennent au lit pendant vingt-quatre heures; le remède dont elle uſe, c'eſt de ſe mettre les

pieds dans l'eau, & d'y reſter trois ou quatre heures.

Elle a quelquefois des petites foibleſſes occaſionnées par des maux de cœur & par des étouffemens : il faut vous obſerver qu'ayant de temps à autre des douleurs aux genoux, dans les jointures & dans les articles, on les attribue à une humeur de rhumatiſme qui s'y porte ainſi qu'à la tête. Elle eſt d'ailleurs d'une complexion très-délicate, & tout ce qui eſt chaud, ne lui convient pas : cependant la voiture, le mouvement & la diſſipation lui font du bien. Elle a pris depuis deux mois, de votre élixir, c'eſt-à-dire quatre jours chaque mois, dont elle ſe trouve déjà fort bien, quoique, comme je l'ai marqué plus haut, la moindre choſe qui tend à l'échauffer, lui augmente tous ſes accidens; c'eſt une preuve, comme vous le dites, qu'il n'échauffe pas ; il n'en eſt pas de même de la tiſane de carottes dont elle n'a pu continuer l'uſage dans les intervalles de l'élixir, parce qu'elle l'échauffoit : elle ſe propoſe de prendre des bains qui lui ont toujours bien fait au cas que vous lui conſeilliez. Nous attendons votre réponſe avec impatience ; car je vous regarde d'avance comme devant être ſon libérateur & lui rendre la ſanté.

J'ai encore une grace à vous demander, en implorant votre charité pour une femme chargée de huit enfans, qui ſouffre des maux incroyables par des coliques furieuſes au bas-ventre avec des roulemens affreux qui vont

jusqu'à l'estomac, la piquent, & lui font rendre tous les alimens. Le Chirurgien d'ici l'a traité avec des fondans, prétendant que ce sont des squirrhes & des obstructions; elle est aussi à-peu-près dans le temps critique, âgé de quarante-deux ans : en touchant son ventre dans les douleurs, on le trouve cordé. On lui a donné deux doses de votre élixir qui n'ont pas encore procuré un parfait soulagement. *Signé* de Burry. *A Baurieux par Fimes en Champagne.*

Cette lettre prouve bien clairement que l'élixir n'échauffe point, & que ce que l'on avoit pris pour rhumatisme, n'étoit qu'épanchement de lait. L'élixir n'ayant point la vertu de guérir les rhumatismes, ces deux Dames étant guéries, sont preuves que l'élixir convient on ne peut mieux pour les temps critiques de toutes les femmes.

LETTRE 2.

De Mad. la Comtesse de Boncour.

JE n'ai plus M. de votre excellent élixir Américain; le bien que j'ai fait avec à toutes les personnes qui se sont trouvées dans le cas d'en user, me prouve toujours de plus en plus l'utilité & l'efficacité de ce remède : il est bien fâcheux pour l'humanité, qu'il ne soit pas répandu & connu par-tout. Je vous supplie donc de vouloir bien m'en renvoyer une vingtaine de bouteilles. J'en ai donné des dernières que vous m'avez envoyé, sui-

vant votre intention, plusieurs bouteilles aux pauvres femmes de ce canton; je compte m'acquitter du surplus lorsque j'irai chez Mad. Desoibert. Je serai très-aise que la proximité me procure le plaisir de vous rencontrer & de me mettre à même de vous assurer M. de tous mes sentimens & reconnoissance pour le bien que l'élixir m'a fait. *Signé* Gargam de Boncour.

J'ai accouché cette Dame de six enfans; elle a toujours pris dans ses couches l'élixir par précaution, & elle n'a jamais éprouvé le plus petit accident, & est en parfaite santé & très-grasse; elle a bien voulu se charger d'un dépôt de cet élixir par le bien qu'elle-même en a ressenti, & par celui qu'elle a procuré aux femmes de ce canton.

LETTRE 3.

De M. de Collogne, Chevalier de Saint-Louis.

JE connois M. toute la bonté de votre élixir Américain pour le lait épanché, c'est ce qui me fait desirer de savoir si vous avez un bureau établi à Paris où on en fasse la distribution: une Dame de ma connoissance qui avoit nourri trois enfans, n'a eu aucune incommodité par les suites du lait; mais n'ayant pu nourrir le dernier, elle souffre depuis plusieurs mois des incommodités qui varient sans cesse, & entre autres choses une éruption générale de boutons sur tout le corps, qui l'incommode prodigieusement par leur

démangeaiſon inſupportable. Je lui ai parlé de vous, Monſieur, & des effets merveilleux de votre remède, d'après la cure que je vous ai vu opérer ſur Mad. la Baronne de Mouy, pour laquelle maladie on avoit inutilement tenté tous les remèdes, & ſuivis inutilement les avis des Médecins de Reims & de Sainte-Menehould, elle deſire avec empreſſement d'en éprouver l'efficacité : faites-moi l'honneur de me mander comment nous pourrons faire pour nous en procurer, & comment il faut le prendre, &c. *Signé* Collogne. *A Paris, rue Saint-Benoît, le 11 Janvier 1777.*

Cette Dame a été ſans doute guérie, n'ayant pas entendu parler d'elle depuis : pluſieurs autres l'ayant été dans de cas ſemblables, il eſt preſqu'impoſſible qu'elle ne ſoit pas guérie.

LETTRE 4.

Mémoire de Mad. Londragin, Aubergiſte à Rethel-Mazarin.

CETTE Dame née à la campagne, étoit habituée, étant fille, aux travaux ruſtiques, ſe portoit au mieux de ce train de vie, étant même fort gaie & aimant à rire & à badiner, a été mariée le 22 février 1770, âgée pourlors de vingt-un an, à un Bourgeois de Rethel-Mazarin, & par cette alliance elle fut obligée de quitter ſon village & toutes les occupations de campagne pour venir demeurer à la ville, où elle fut obligée de

garder la maiſon du matin au ſoir, ne s'occupant que de ſon petit ménage; enfin toute ſédentaire elle devint enceinte au bout de ſix ſemaines : auſſi-tôt ſa groſſeſſe décidée, elle devint peſante, valétudinaire, vomiſſant beaucoup plus que toutes les autres en pareil cas, & au terme de quatre mois & demi de groſſeſſe, des boutons lui ſortirent par tout le corps, ce qui la décida de ſe faire ſaigner; mais bien loin d'en tirer quelque ſoulagement, cette ſaignée lui a fait un très-grand tort, puiſque deux heures après elle ſe ſentit beaucoup plus mal; ſa tête devint groſſe, ſes mains & ſes parties s'enflèrent, & les boutons bien loin de s'éteindre, s'enflammèrent & ſe fixèrent ſur les parties principalement, & ont ſuppuré pendant ſept mois, & l'enfant eſt venu mort; la ſuite de la couche qui n'a point été bien douloureuſe, n'a été qu'un ſang corrompu, après quoi elle s'eſt rétablie. Au bout de cinq mois elle redevint groſſe, & en même temps puiſſante, peſante, avec les mêmes ſymptomes qu'à ſa précédente groſſeſſe, exceptés les boutons qui ont été moindres & extrêmement rempli de bille, & a continué d'être ainſi juſque vers le cinquième mois qu'elle a commencé à ſentir ſon enfant très-foible juſqu'au ſeptième mois, qu'elle eſt encore accouchée d'un enfant mort; les ſuites de cet accouchement ont été comme celles du premier, c'eſt-à-dire, des purgations fétides & corrompues; elle fut rétablie promptement : les Médecins qui furent pour lors

consultés sur des couches aussi malheureuses, (ce que l'on fit chez tous ceux du pays & des environs,) décidèrent unanimement qu'il falloit lui faire quitter son état sédentaire. En conséquence de cette décision, son mari acheta une maison, se fit Aubergiste, & donna par ce moyen occasion à son épouse de se mouvoir & de se remettre à-peu-près dans l'agitation dans laquelle elle avoit été élevée, ainsi que l'avoient ordonné les Médecins, ce qu'elle faisoit avec satisfaction & fort aisément : enfin, au bout de trois mois, elle redevint grosse d'un troisième enfant, & encore mélancolique, pesante & valétudinaire comme à ses deux précédentes couches, excepté que l'appétit n'étoit pas si grand, & ainsi jusqu'à l'accouchement arrivé au bout de sept mois qu'elle mit au monde un enfant qui avoit vie, qui se plaignit & qui mourut; les suites de cette couche ont été les mêmes que les précédentes, & la mère s'est bien rétablie. Quinze mois écoulés, elle redevint grosse d'un quatrième enfant, toujours avec les mêmes incommodités & mêmes symptomes : autre consultation non-seulement par les Médecins du pays, mais encore de plusieurs autres dont la réputation est établie depuis fort longtemps, qui tous résumèrent qu'il falloit la saigner à plusieurs reprises, ce que l'on a exécuté avec plusieurs remèdes tendans à fortifier la mère & l'enfant, lesquels ont eu un effet tout contraire à celui que l'on en attendoit, puisque la femme en a

pensé périr, & que l'enfant eſt venu mort au ſeptième mois, l'ayant ſenti comme les autres tomber malade, s'affoiblir dix à douze jours avant l'accouchement; les ſuites de cette couche ont été les mêmes que les précédentes, & toujours les lochies corrompues & fétides: enfin ſix mois après cet accouchement, elle eſt devenue enceinte d'un cinquième enfant, & a eu des reſſentimens des ſymptomes de ſes quatre premières groſſeſſes, mais un peu moins qu'à l'ordinaire, & a été avec la mélancolie ordinaire juſqu'au huitième mois, & eſt accouchée d'un enfant mort qu'elle avoit ſenti foiblir comme les autres une quinzaine avant, & ſes évacuations à l'ordinaire, après quoi s'eſt rétablie. Il faut obſerver que dans aucune des ſuites de couches, elle n'a jamais beaucoup évacué.

Elle eſt actuellement enceinte de quatre mois, avec les mêmes accidens, mêmes ſymptomes que dans les groſſeſſes du 1.er 2, 3, 4, 5.e mais ne ſe porte pas auſſi bien que dans la précédente groſſeſſe; voilà l'état actuel de la malade: perſuadés que nous ſommes, que verſez plus que perſonne pour le traitement des femmes, vous en aurez ſans doute vu, non attaquées conſtamment comme celle-ci, mais en partie; delà vous tirerez des conſéquences, & voudrez bien nous preſcrire ce que vous croyez être néceſſaire pour éviter ces accidens terribles, que perſonne de l'Art ne peut concevoir: M. Duclos, Subdélégué dans cette ville,

nous engage à nous retirer auprès de vous, persuadé que votre élixir auquel il a vu faire des effets extraordinaires, pourra tirer cette malheureuse de ces états fâcheux, & sauver la mère & l'enfant dont elle est maintenant grosse. *Signé* Londragin, Aubergiste. *A Rethel le 5 Février 1777.*

Mad. Londragin dit que, grace au ciel & aux secours efficaces de M. Decourcelle & de son élixir, elle a eu la satisfaction de porter le sixième enfant au terme de neuf mois, & de mettre au jour un enfant qui a eu vie, qui a reçu le baptême & qui cependant est mort au bout de vingt-quatre jours; mais cela, au chagrin près, ne l'a point déconforté, vu qu'elle étoit prévenue que cela pourroit arriver, par la consultation & l'ordonnance que M. Decourcelle a bien voulu lui donner, & ce, attendu que l'enfant ayant été nourri pendant les cinq premiers mois, du même sang que les autres, il étoit presqu'impossible que cet enfant puisse vivre selon toutes les apparences, la masse du sang étant corrompue. Quand à l'usage du remède, elle en a scrupuleusement pris, comme il étoit spécifié par ladite ordonnance, & s'en est bien trouvée dès les premiers jours, c'est-à-dire, que les symptomes qui accompagnoient les autres couches, se sont insensiblement dissipés, & que ses purgations qui étoient ci-devant infectées, étoient louables lors de son accouchement; ce qui est une preuve incontestable que cet élixir

purifie la maſſe du ſang, à un degré bien prompt & bien parfaitement, & que d'ailleurs il ne peut faire faire de fauſſes-couches, puiſque par ce ſeul moyen, elle a porté ſon enfant les neuf mois complets, elle dit en outre que le dixième jour de ſa couche, elle a commencé à jouir de la ſanté la plus parfaite, & que néanmoins elle veut continuer l'élixir ſon ſauveur encore au moins un mois; voilà l'expoſé actuel de ſa ſituation, il ne lui reſte plus qu'à prier M. Decourcelle d'avoir la bonté de lui faire ſavoir ſi, dans le cas qu'elle deviendroit groſſe, elle auroit à ſuivre la même ordonnance pour ſe conduire dans cet état, c'eſt la grace qu'elle attend de ſon cher bienfaiteur, pour la ſanté & proſpérité duquel, elle ne ceſſe de faire des vœux au ciel. *Signé* Londragin. *A Mazarin ce 14 Juillet 1777.*

Cette femme ayant fait pour tout remède, uſage de l élixir, quoique groſſe de cinq mois, & ce, tous les mois douze jours, joint à une palette de ſang également tous les mois, & ce juſqu'à ſon terme, auquel temps les accidens ont ceſſé, parce que le ſang s'eſt trouvé parfaitement purifié.

LETTRE 5.

De Mad. de Vienne.

Je profite avec plaiſir de la circonſtance préſente pour vous demander de vos nouvelles : je deſire que cette lettre vous trouve

a Vitri, afin que vous puiſſiez me donner votre avis ſur ce que je vais vous demander, car, comme vous le verrez, le cas eſt preſſant : il s'agit de la femme d'un laboureur d'ici qui eſt accouchée il y a quinze jours, elle a long temps & beaucoup ſouffert dans ce temps; auſſi-tôt qu'elle fut accouchée, il lui prit des foibleſſes très-fréquentes jointes à une évacuation très-conſidérable, & battant la campagne de temps en temps avec une fiévre continue, ce qui fit craindre pour ſes jours, & l'on crut devoir la confeſſer. Son mari déſolé vint dans la journée à la maiſon demander de votre élixir; je lui en donnai & allai moi-même voir l'état dans lequel elle étoit, que j'ai trouvé très-critique, & elle en a pris pendant huit jours deux fois par jour, ce qui la tranquilliſoit toutes les fois qu'elle en prenoit, puis quelque temps après ſes étouffemens revenoient, ſur-tout lorſque l'évacuation qui étoit très-abondante, ſe ralentiſſoit; la fiévre augmenta auſſi le troiſième jour, & le danger augmenta au point qu'on l'adminiſtra & la regarda ſans eſpérance; & pour comble d'accidens, il lui eſt ſurvenu des douleurs d'eſtomac fort conſidérables avec un dévoiement dont les digeſtions ſont noires, puantes & très-liquides. Marquez-moi ce qu'il convient de faire. J'ai l'honneur, &c. *Signé* M. de Vienne. *A Montmorency le 17 Janvier 1773*

Cette maladie n'étant autre choſe qu'une fiévre putride, conjointement avec les ſuites

de couches a cependant été guérie au bout de trente jours avec l'élixir ſeul dont elle a pris cinq bouteilles.

LETTRE 6.

Mémoire à conſulter par une Dame anonyme.

LA malade dont eſt queſtion, eſt âgée de trente-deux ans ; elle eſt mariée depuis treize ans ; elle a eu ſix enfans, dont le premier eſt venu à ſix mois ayant été bleſſée : cette première couche a été ſuivie d'une quantité prodigieuſe de lait, elle en avoit encore au bout de trois mois ; lorſqu'elle eſt devenue groſſe du ſecond, elle a été obligée de garder le lit pendant la plus grande partie du temps qu'à duré cette groſſeſſe, pour éviter une ſeconde fauſſe-couche : quelque temps après cette ſeconde couche pendant laquelle le lait avoit été auſſi abondant, la malade a ſenti ſa poitrine qu'elle a eu toujours très-délicate, très-affectée ; elle a été ſujette à des toux ſèches, à des rhumes très-fréquens, pendant leſquels elle a pluſieurs fois craché le ſang, la moindre piquure ou coupure devenoit abcès, beaucoup de boutons ſur la tête parmi les cheveux, des maux derrière les oreilles & très-ſouvent une fiévre lente ; une troiſième groſſeſſe ne changea point cet état : elle redevint groſſe une quatrième fois, elle voulu nourrir & n'a point tiré de cet eſſai le fruit qu'elle en attendoit : elle redevint groſſe

groſſe une cinquième fois, & eſſaya de nourrir encore, mais ſans recouvrer une meilleure ſanté : le premier nourriſſon a vécu huit mois dans cet état toujours maladif, le ſecond nourriſſon quoique délicat, vit aſſez bien portant; la malade malgré ces deux eſſais d'être nourrice, s'eſt toujours mal portée, les boutons à la tête continuent & la malade dépérit: au ſixième & dernier enfant, elle a pour la troiſième fois eſſayé de nourrir, & ne l'a pu que ſix ſemaines; la fiévre, une hémorragie par les urines l'en ont empêché; l'un & l'autre ont duré pendant huit jours, puis le ſein s'eſt apoſtumé; l'abcès a été vingt-deux jours à ſe former avec des douleurs inſupportables, & s'eſt ouvert de lui-même. Depuis cette époque la jeune Dame n'a pas eu un inſtant de bonne ſanté; cependant elle n'a plus de boutons à la tête, mais des glandes dures & dartreuſes autour du col; elle eſt ſujette à des maux de gorge ſubits, les amigdales enflent, rougiſſent & ſouvent diſparoiſſent ſur le champ; mais d'autres parties du corps ſe trouvent affectées, & plus ſouvent encore les articulations & ſur-tout aux genoux : elle a auſſi des maux de reins qui l'empêchent de ſe ſoutenir, des boutons à la langue; le moindre exercice & la fatigue la font exceſſivement ſuer, & ſe trouve après les tranſpirations très-épuiſée & la poitrine très-affoiblie, la reſpiration courte & un deſſéchement de goſier : le froid redouble ſes maux de tête,

fait groſſir ſes glandes, il lui en vient même quelquefois aux bras: elle a peu de ſommeil, le ſang très-agité, la peau brûlante, les rafraîchiſſans lui ont toujours mieux fait: elle a ſouvent des appétits dévorans ſuivis de dégoûts; elle eſt toujours plus mal, & eſt d'un tempérament reſſerré, n'ayant jamais de diarrhée, cependant deux onces de manne la purgent ſuffiſamment: à préſent elle ſe purge rarement, parce que les purgatifs l'épuiſent; le petit lait, le jus d'herbes, les bains tiédes ſont encore ce qui l'a plus ſoulagé, quoique les bains ſemblent lui porter l'humeur à la tête: depuis dix ans la malade a été à-peu-près de même.

Je penſe que la triſte & languiſſante ſituation où cette Dame ſe trouve, n'eſt occaſionnée que par le lait qu'elle a eu avec abondance dans ſa première couche où elle n'a pas nourri, & qui a reflué dans le ſang qu'il a vicié, & qu'il eſt le principe des boutons, des abcès, des maux de gorge & autres accidens détaillés dans l'expoſé: les merveilleuſes guériſons que j'ai ſu que l'élixir de M. Decourcelle a produit, me fait prendre le parti de le conſulter ſur l'état de cette Dame; il eſt prié de donner ſon avis ſur cette maladie, de dire ſi ſon élixir y convient, la manière & à quelle doſe on doit le prendre.

Pour le peu que l'on voulût réfléchir ſur le triſte état de cette Dame, l'on s'appercevra aiſément, qu'il ne ſuffit pas d'alaiter

ſon enfant, après avoir eu un lait épanché, pour s'en guérir, puiſque la Dame dont eſt queſtion, en a non-ſeulement nourri un, mais quatre de ſuite, & que malheureuſement elle eſt toujours reſtée dans le même état juſqu'à ce qu'elle a eu fait uſage de l'élixir, qui d'abord a diminué beaucoup les accidens & a ſucceſſivement guéri. Lors donc une femme dans cet état (c'eſt-à-dire ayant le ſang vicié par le lait) veut nourrir ſon enfant, il faut abſolument par rapport à elle & pour l'enfant, qu'elle travaille à purifier ſon ſáng, ſoit avec l'élixir, ſoit avec tout autre remède s'il y en à un de meilleur, ce que je ne crois pas, ſoit avant de commencer de nourrir, ſoit en nourriſſant, ſans quoi une femme ne fera que des avortons & des enfans valétudinaires qui périront à la fin.

LETTRE 7.

De M. Heimere Curé de Saint-Quentin.

J'AI cru devoir vous informer des effets merveilleux que votre élixir a opéré ſur la nommée Madeleine Sebille ma paroiſſienne, femme d'Antoine Corps ; cette perſonne étoit travaillée d'une maladie de nerfs avec la fiévre continue, & cette maladie étoit ſi terrible, que tout le monde la regardoit comme étant atteinte du mal caduc, elle tomboit ſans connoiſſance quelquefois deux & trois fois par jour, & s'agitoit avec une telle force, qu'il n'étoit ſouvent pas poſſible

de la contenir, & que quoiqu'il y ait déjà eu plus d'un an, lorſque vous avez commencé de lui faire prendre votre élixir, elle eſt néanmoins guérie parfaitement. J'ai l'honneur &c. *Signé* Heimere, *Curé de Saint-Quentin.*

LETTRE 8.

Mémoire à conſulter

UNE jeune Dame âgée de trente ans, mariée il y a près de deux ans, d'une ſanté délicate, d'un foible tempérament, ayant la poitrine foible & ſuſceptible de la moindre irritation, étant fille, elle a ſouffert de l'eſtomac, ſes douleurs ont quelquefois duré des mois entiers; cette Dame eſt accouchée il y a près de treize mois, dans les premiers huit jours, les vuidanges ont été autant bien qu'il étoit poſſible, nul accident ne ſe préſentoit, ce qui donnoit lieu d'eſpérer une prompte guériſon : la difficulté que la malade a eu de nourrir, la néceſſité qu'elle a eu de s'expoſer au froid pour préſenter ſon ſein à l'enfant, a occaſionné le reflux du lait dans la maſſe du ſang, & a donné lieu à un dépôt laiteux dans le ventre, qui a cauſé les douleurs les plus aigues, leſquelles ont cédé ainſi que le dépôt aux remèdes appropriés en pareil cas : du 20 Janvier 1772 au 12 Août, la malade n'a reſſentî d'autre mal qu'une foibleſſe de poitrine avec une toux ferrine pour leſquelles elle a pris le lait; vers le 20 Août, elle a commencé

à reſſentir vers le coccyx, à un doigt de l'anus, une douleur conſidérable occaſionnée par un dépôt qui a été ouvert par M. Caquet, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, qui a fait pluſieurs inciſions pour mettre le fond de cet abcès à découvert, & fendre le rectum de trois ou quatre travers de doigt, ce qui fit que les panſemens, pendant huit jours, laiſſoient aſſez d'eſpérance de voir la plaie qu'avoit laiſſé l'opération mener à une cicatriſation heureuſe, lorſqu'un malheureux dévoiement a dérangé toutes les vues les mieux concertées de la Médecine & de la Chirurgie, régimes incraſſans, remèdes analeptiques, boiſſons mucilagineuſes, opiates aſtringentes, ajoutez à ces remèdes ce ſpécifique tant vanté, l'épicacuana à petite doſe, le ſuma rouba; tous ces remèdes ont échoué, le dévoiement ſubſiſte, il ne reſtoit d'autre eſpoir que dans l'élixir Américain : on regarde la première cauſe être la même dans la maladie actuelle, en partant de ce principe du paſſage du lait dans le ſang; la malade a pris trois bouteilles de cet élixir, elle demande ſi elle doit le continuer, le dévoiement eſt le même, la poitrine foible, la fiévre ſe fait ſentir les ſoirs & toute la nuit accompagnée de ſueurs au point de changer de chemiſe, les urines ſont crues, légèrement citronnées, ayant un petit ſédiment comme du coton cardé; les digeſtions ſont quelquefois muſqueuſes, d'autres fois ſéreuſes, & toujours

d'une odeur fétide, la reſpiration plus aiſée, la toux moindre à la vérité, ſe fait ſentir dans la fiévre & ſans expectoration, le bas-ventre eſt douloureux lors des digeſtions : l'on prie M. Decourcelle, de donner ſon avis, & ſi l'on doit continuer ſon élixir.

Voilà, mon cher Monſieur, une conſultation qu'on me prie de vous envoyer, il me paroit que l'état de cette Dame eſt bien critique, puiſque tous les Médecins en déſeſpèrent, cette cure vous eſt réſervée, c'eſt le Chirurgien d'Ay qui vous la renvoie ; tout ce que je ſais très-bien, c'eſt qu'elle eſt bien mieux depuis qu'elle a commencé votre bon remède ; je me ſers de cette épithète, parce que depuis que vous m'avez fait dépoſitaire de cet élixir, je n'ai pas encore vu qu'il n'ait pas rempli tout ce que vous promettez par vos imprimés. *Signé* Bruſſez Moette. *A Épernay.*

L'on voit par ce qui eſt dit ci-deſſus, qu'il faut quelquefois non-ſeulement augmenter les doſes, mais les continuer à proportion du vice qui eſt dans la maſſe du ſang & du trop de temps que le lait y circule.

LETTRE 9.

De M. Thalonet Grationay, Colonel au Régiment du Roi.

J'AI prié M. le Chevalier d'Alonville, de vous remettre, Monſieur, un louis pour

les huit bouteilles d'élixir Américain que vous m'envoyates l'année paſſée, & dont je comptois vous remettre moi-même le prix ſi j'étois allé à Nanci; Madame de Thalonet eſt accouchée au mois de Mars, & en a fait uſage pendant huit jours & le quitta, parce que ſon lait paſſoit à merveille & elle étoit très-bien portante, mais un froid qu'elle reſſentit le vingtième jour après ſes couches, fut d'abord ſuivi d'une douleur à la cuiſſe, cette douleur ſe porta enſuite au col, & elle étoit accompagnée au mois de Juin de maux de poitrine & de grandes douleurs d'oreilles : les Médecins s'accordant aſſez, étoient d'avis que les accidens provenoient d'une humeur laiteuſe, & ont ordonné des bouillons de fleurs pectorales qui ont calmé & abſolument guéri le mal de poitrine, enſuite des bouillons de racine de parelle & de chicorée ſauvage, & des enula campana : ces bouillons l'ont beaucoup ſoulagée, mais l'humeur ſubſiſte toujours dans les glandes du col & dans la tête; l'on nous conſeille le voyage de Paris, mais Madame de Thalonet ne veut pas l'entreprendre, voulant auparavant faire uſage de votre élixir, fâchée de ne l'avoir pas repris en place des remèdes ordonnés par la faculté, elle me charge de vous demander ce que vous penſez de ſa maladie ſur l'expoſé que je vous en fais ; ſi vous croyez que votre remède puiſſe la guérir, en quelle quantité & combien de temps il en faut prendre.

Il me ſemble par le Mémoire joint à votre élixir, qu'il ne fait qu'entraîner le reſte du lait qu'il faut auparavant diviſer par des cataplaſmes, mais de quels cataplaſmes, ceux que vous indiqué n'ayant pas ſuffiſamment fait pour fondre les glandes au ſein dans une couche antérieure, où cependant elle n'en a aucune actuellement ni aucun mal. *Signé* de Thalonet.

L'on voit que faute d'avoir continué aſſez longtemps, cette Dame a ſouffert beaucoup plus, j'ai dit & je le répète, que lorſque l'on a eu un lait épanché dans les couches précédentes, il faut néceſſairement continuer l'élixir autant de temps que l'urine dépoſe beaucoup de lait, ce qu'elle a fait après avec réuſſite.

LETTRE 10.

De M. de Bracmont, Capitaine au Régiment de Provence, à Reims.

D'APRÈS les effets merveilleux que j'ai entendu dire de votre élixir, Monſieur, je ne balancerois pas à en faire uſage à Madame, ſi ce n'étoit que je deſire de ſavoir de vous-même, la façon de la conduire : c'eſt M. de Lunrigny qui connoit parfaitement votre élixir, qui m'a conſeillé de vous conſulter: voici l'état où ſe trouve ma femme, elle eſt accouchée le dix-ſept Novembre, elle s'eſt très-bien portée les dix premiers jours, ſon intention étoit de nourrir, ſon Chirur-

gien a fait l'épreuve d'une bouteille en forme de ventouſe pour faire venir le lait, il n'eſt venu que du ſang, & lui a conſeillé de renoncer à ſon projet de nourrir; le onzième jour le lait a paru & elle a eu un peu de fiévre, depuis il s'eſt formé à ce même ſein des duretés & il eſt même enflé: on lui a conſeillé de mettre des cataplaſmes de mie de pain & d'eau, il paroit que ce remède ne fait aucun progrès en bien, je vous prie de me dire, Monſieur, ſi dans ce cas votre élixir lui eſt convenable & où j'en trouverai à Reims: le Médecin compte la purger le vingt-deux, ſera-ce à propos ou contraire à l'uſage de votre élixir, le ſein de la malade eſt le double de l'autre; je vous prie de me faire le plutôt poſſible réponſe. *Signé* le Chevalier de Bracmont.

Cette Dame s'y eſt pris un peu tard pour que l'élixir ait put empêcher l'abcès, & d'ailleurs les cataplaſmes émolliens ni maturatifs ne conviennent pas dans ce cas, où l'on veut faire paſſer le lait par les voies ordinaires; le meilleur eſt celui de ſon de froment cuit dans l'urine qui, ſeul, peut aider l'élixir a diviſer ce ſang caillé; elle a été néanmoins guérie en peu de temps.

LETTRE II.

De Mademoiſelle Billiet à Reims.

MONSIEUR, J'ai beaucoup entendu parler d'un élixir de votre compoſition, que l'on

m'a dit être excellent pour les irritations des nerfs, comme ma mère en eſt on ne peut plus attaquée, je deſirerois ſavoir de vous ſi cet élixir lui conviendroit : voici dont il eſt queſtion.

Depuis environ deux ans elle avoit une groſſeur au genou qui reſſembloit à une loupe, & un peu plus haut une glande qui vient quelquefois très-dure, le reſte du genou bouffi; elle a mis des cataplaſmes d'eau blanche avec la mie de pain, ce qui a fait diminuer le genou ſans rien faire à la glande, & c'eſt depuis ce temps ſeulement que ma chère mère eſt ſujette aux irritations de nerfs; cela lui a pris par des foibleſſes dans leſquelles elle a perdu connoiſſance, le pouls néanmoins bon; les foibleſſes augmentoient juſqu'au nombre de cinq par jour : comme elle eſt dans ſon temps critique, & qu'on ne l'avoit pas ſaigné depuis ſept ans, le Médecin la fit ſaigner, ce qui a paru faire aſſez bien, puiſqu'elle n'eſt plus tombée en foibleſſe, mais toujours des malaiſes; ſoit le café qu'elle prend habituellement avec la crême, ſoit la ſaignée, deux jours après il lui prit une perte avec la fiévre, & quelques heures après elle vomit, ce qui fut ſuivi d'un délire & de la perte de connoiſſance; on a craint la léthargie, ce qui a obligé d'appliquer les ventouſes & les véſicatoires aux quatre membres : ce traitement ou la fiévre ont donné lieu à une ſuppreſſion; on a employé trois ſaignées du pied pour y

remédier ; elle a néanmoins été deux fois vingt-quatre heures ſans donner aucun ſigne de connoiſſance ; ces idées ne ſont pas encore nettes. Les Médecins traitent ſa maladie d'agacemens de nerfs & de ſpaſmes dans l'eſtomac. Mandez-moi donc s'il vous plait le plus promptement poſſible, comment je dois la conduire en faiſant uſage de cet élixir que je regarde déjà comme ſon ſalut, parce que m'en ont dit celles qui en ont pris dans ces cas-là. *Signé* Madem. Billiet. *A Reims.*

LETTRE 12.

De M. Bonnaire de Lyon.

J'AI reçu l'honneur de la vôtre en date du 15 du courant; vous voulez bien m'honorer de votre confiance pour la diſtribution de votre élixir en cette ville : je vois, Monſieur, que c'eſt à la recommandation de M. le Chevalier de Ménon qui a bien voulu me rendre juſtice auprès de vous; ma plus grande fortune eſt la probité : j'aurai l'honneur de vous en donner des marques. Pour revenir à votre élixir, M. le Chevalier de Ménon eut la complaiſance de m'en donner neuf fioles avec deux livres contenant les certificats des guériſons qu'il produit; je l'ai gardé quelque temps ſans trouver l'occaſion de le mettre en uſage; mais une Dame de mes voiſines ſe trouvant dangereuſement malade dans une ſuite de couche, la Médecine ayant épuiſé inutilement tous les remèdes pour ſon entière

guérison, ne l'ayant que très-peu soulagé, sans détruire son mal, me dit comme désespérée, vous qui êtes homme à tout, guérissez-moi donc, puisque les Médecins ne peuvent pas me guérir; à la vérité j'avois négligé ledit élixir : je me rappelai que j'avois effectivement sa guérison chez moi. Je lui donnai un de vos livres : quand elle l'eut lu, elle m'en demanda une fiole qu'elle garda sans oser en goûter, mais j'y retournai & l'engageai à essayer puisqu'elle étoit toujours de même, ce qu'elle fit, & n'eut pas plutôt pris la moitié de la bouteille, qu'elle rendit du lait recuit avec les urines, & en si grande quantité qu'à peine deux pots de chambre avoient pu les contenir : cette évacuation a continué jusqu'à sa parfaite guérison; j'ai donné ce qui m'en restoit à plusieurs Dames & filles pour des suppressions qui toutes ont été guéries. Ne privez donc pas ce pays d'un secours aussi utile aux femmes, & j'en ferai moi-même la distribution avec tout le plaisir possible. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Bonnaire. *A Lyon ce 23 Septembre 1773.*

LETTRE 13.

De Madame de Bise, faubourg Saint-Honoré à Paris.

DEPUIS la lecture d'un de vos livres, & d'après les bons effets que j'ai vu des succès que votre élixir a procuré à plusieurs Dames, j'ai cru qu'il étoit mieux de vous

:onſulter ſur mon état, avant que de céder
iux diverſes perſuaſions de la part de plu-
ieurs Dames auxquelles votre élixir a pro-
uré un prompt ſoulagement : voici dont
:ſt queſtion. Je ſuis âgée de trente-cinq
ns, mariée depuis dix-ſept; j'ai eu trois
nfans ſans accidens quelconques; depuis
inq ans, pluſieurs fauſſes-conceptions m'ont
auſé des pertes conſidérables, & occa-
onné de grandes ſecouſſes dans la ma-
ice; au mois d'Août dernier à la ſuite
'un bain d'eau de rivière, j'eus, contre mon
rdinaire, mes règles aſſez abondamment;
: m'en félicitois, eſpérant que cela ſoula-
eroit des maux de tête habituels, des
ɔurbatures & autres indiſpoſitions, mais je
ıe ſuis bien trompée; une perte en blanc
:s plus abondantes a ſuivi, elle étoit d'une
ıture claire & ſouvent teinte de ſang; je
ſtai deux mois ſans rien faire, la fiévre
:n mêla, des mouvemens convulſifs dans
matrice, un mal-aiſe univerſel, inquiéte
ſouffrante de tout mon corps; je conſultai
. Nory, Docteur en Médécine ici à Paris,
.i m'ordonna le lait, les farineux & une
gnée du bras; je fis les derniers articles
négligai le premier, la fiévre augmenta
je fus arrêtée le premier Décembre; on
: ſaigna encore deux fois, le ſang étoit
lammatoire & de la plus mauvaiſe augure;
ɪrs j'éprouvai des accidens de toutes
ɔèces, des pertes de ſang, des ſpaſmes
eux, des vapeurs hyſtériques, je ne

quittois plus mon lit; on m'appliqua les
ſang-ſues au fondement au nombre de douze;
je perdis dans cette opération au moins huit
palettes de ſang ſans m'en trouver ſoulagée
alors je me déterminai à me laiſſer toucher
par M. Delafaye, qui augura que j'avoi
des vaiſſeaux déchirés dans la matrice; i
ordonna les demi-bains que j'ai pris pendan
un mois : ſi j'étois bien malade en y entrant
j'étois encore pis lorſque je les finis : le
criſes qui avant étoient éloignées, ſe ſuccé
doient juſqu'à deux & trois fois par jour
Impatiente de tant de remèdes auſſi infruc
tueux que coûteux, je quittai de moi-mêm
les bains & la diéte; je me trouvai ma
des farineux, je les quittai auſſi; je com
mencai à me nourrir & à me lever; c
changement ne m'a pas guéri à beaucou
près, & j'ai commencé votre élixir, ce qu
je crois a rappelé un peu mes forces q
étoient totalement perdues, mais j'ai ceſ
juſqu'à votre réponſe; je ne fais donc pl
rien après avoir mis en uſage l'eſſence d
rabel, l'eau de ris, la grande conſoude, l'ea
de tilleul & de fleurs d'oranges, des portio
antiſpaſmodiques; actuellement je mange pe
mais des alimens ſains; je ne bois ni vin
liqueurs : la perte en blanc eſt toujours exi
tante, cependant un peu changée; celle
rouge revient tous les ſept ou huit jours
plus tard : c'eſt toujours avant que j'éprou
les ſpaſmes & les palpitations de cœur; ce
dure quelquefois trois jours; le moment

mes règles en dure six au moins, & le sang n'est presque pas rouge; toujours des caillots de sang, j'éprouve des coliques insupportables; les vents me tourmentent on ne peut davantage : à travers tout cela j'ai un peu d'appétit, & mon estomac fait assez bien ses fonctions : je suis d'un tempérament vif, bouillant, le ventre très-paresseux même dans l'état de santé; actuellement j'éprouve des maux de gorge très-fréquemment; l'on vient encore de m'ordonner des pillules faites avec la ciguë, le savon & la gomme ammoniac, & les eaux de la Motte par-dessus; en attendant votre avis, je vais rester neutre selon mes petites notions; car j'espère que par le peu que j'ai déjà pris de votre élixir, je recouvrerai la santé. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* M. Bise.

Cette Dame n'a point été trompée dans son attente, puisqu'elle a été parfaitement guérie avec de la patience, & en continuant ce régime.

LETTRE 14.

De M. de Montoye, Conseiller du Roi, à Péronne en Picardie.

LA confiance que l'on a à juste titre en votre élixir Américain, s'étend en proportion des avantages que la nature en reçoit; mais pour en faire usage, il convient que l'on sache comment se conduire, ce sont les in-

conféniens qui décident vraisemblablement la manière de le faire.

Une Dame de cette ville est accouchée il y a quatre mois d'un garçon, sa couche a été sèche, elle a cependant purgé pendant trois jours peu abondamment, & ces trois jours de purgations ont été immédiats après la couche; depuis cette époque elle a cessé de purger & n'a point rendu de lait, soit par haut, soit par bas; delà l'épanchement a provoqué une fiévre continue : cette Dame est d'une foiblesse inexprimable; l'humeur laiteuse semble encore ambuler, quoique pourtant elle semble vouloir se fixer à la gorge qui est fort gonflée; il n'est encore parue aucune disposition à abcès ni au sein, ni à aucune partie du corps, mais le sein, la poitrine & l'estomac sont enflés, sans pourtant aucun signe d'inflammation; les jambes sont enflées le matin, & ne le sont jamais le soir; la malade a été administrée ayant des foiblesses qui font désespérer pour elle & de la rappeler à la vie; elle a été médecinée sans cesse, & on lui a ordonné les demi-bains ou des saignées blanches, & ce pendant du temps; elle a pris des bouillons avec tous les sels que l'on ordonne dans ces cas, le tout sans aucun soulagement: son Médecin prétend ne pouvoir guérir sa maladie, qu'au cas où redevenant grosse, une nouvelle couche pu renouveler le lait: M. le Médecin pense que l'humeur qui occasionne sa maladie, ne peut être combattue que

que par ce ſeul moyen. Vous ſentez la ſituation malheureuſe de la Dame dont j'ai l'honneur de vous détailler l'état, & le peu de vraiſemblance à la poſſibilité, elle a commencé à faire uſage de votre élixir, & quoique l'on puiſſe pour ainſi dire aſſurer qu'il y a un peu de mieux ou de moins mal, la malade n'oſe le continuer, qu'elle ne ſache qu'elle régime tenir; votre réputation nous raſſure, & j'eſpère qu'en recourant à vos lumières, nous trouverons à coup ſûr les moyens d'épuiſer cette humeur laiteuſe. J'ai l'honneur, &c. *Signé* Ballue de Montoye.

LETTRE 15.

De M. de Chatillon, Officier au Régiment de Vanne, à Metz.

JE vous ſerez obligé, Monſieur, de vouloir bien envoyer, auſſi-tôt la réception de ma lettre, ſuffiſamment de l'élixir Américain ſi excellent pour les épanchemens de lait; c'eſt d'après les effets merveilleux que j'en ai vu, que je l'ai conſeillé à une Dame dont voici la ſituation: dépériſſant à vue d'œil, rendant ſon lait tout caillé, ſa couleur abſolument changée, ayant eu ci-devant le plus beau teint poſſible, & devenue d'un jaune affreux avec une fiévre continue; les charlatans de ce pays la feront indubitablement crever, ſi vous ne prenez compaſſion d'elle: ayez-donc la bonté de ne pas différer de lui preſcrire le régime qu'elle doit tenir en

prenant votre élixir. Je vous ferai parvenir le montant de ce que vous lui enverrez. quelqu'un qui avoit de votre remède, a commencé à lui en donner très-peu, ce qui lui restoit, & cela a déjà marqué sur son état; elle & moi nous comptons sur sa guérison radicale, lorsque vous lui aurez envoyé. *Signé* Chatillon. *A Metz le 21 Juillet 1777.*

LETTRE 16.

De M. d'Aubigny, Conseiller d'État, à Paris.

M. de Salabery, Monsieur, Président en la Chambre des Comptes de Paris, desireroit de faire faire usage à Mad. de Salabery son épouse de votre élixir, d'après ce qu'il en a entendu dire de merveilleux, & de moi & de plusieurs Dames de ce pays-ci: elle est dans l'état le plus triste à la suite d'une couche. Il me prie de lui en faire passer premièrement en Lorraine où il est avec Madame qui y a pris les eaux l'année dernière, & qui doit recommencer cette année. Dans l'impossibilité où je suis d'en avoir ici, Mad. Moette n'en ayant plus, je prends le parti de m'adresser directement à vous, & d'en faire passer, par la voie que vous penserez la plus sûre & la plus prompte, quelques fioles avec le Livre instructif à M. de Salabery à Remirmont, où il est actuellement. Vous êtes très-intéressé à faire cet envoi; votre réputation qui est grande, ne peut que s'étendre & s'augmenter, sur-tout

dans Paris où cette Dame fait ſon ſéjour, & voit tout ce qu'il y a de mieux; c'eſt le bien que je lui en ai dit qui l'a déterminé. Ma femme lui doit ſa bonne ſanté: elle étoit tombée il y a quelques années dans un état de langueur, d'affaiſſement & d'une fiévre lente qui me faiſoit craindre pour ſes jours; il y avoit quatre ou cinq mois qu'elle étoit accouchée; ſa couche avoit été trés-heureuſe, & les ſuites avoient été en apparence au mieux, & s'étoit bien portée juſqu'au terme de quatre à cinq mois, moment où elle eſt tombée malade, ſans doute par un reſte de lait qui étoit paſſé dans le ſang: votre élixir pris dans du lait d'amande, parce qu'elle eſt d'un tempérament fort dur, lui a fait jeter une quantité prodigieuſe de lait, ſoit par les urines, ſoit par les ſelles; elle a continué autant que les urines ont dépoſé: maintenant elle ſe porte parfaitement bien, & je ne doute pas qu'il ne faſſe autant de bien à Mad. de Salabery, ſa maladie étant occaſionnée par la même cauſe. Je profite de cette occaſion pour vous marquer toute l'étendue de ma reconnoiſſance, & vous aſſurer que l'on ne peut être plus parfaitement, que j'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* d'Aubigny. *A Paris le 7 Avril 1774.*

Mad. de Salabery n'a point été trompée dans ſes eſpérances, & a éprouvé le même avantage que Mad. d'Aubigny.

LETTRE 17.

De Mad. Levasseur, Procureur au Parlement.

MONSIEUR, mon mari a eu l'honneur de vous écrire, & vous avez bien voulu lui répondre sur l'exposé qu'il vous a fait de ma maladie, avant, pendant & après mes couches : vous l'avez assuré que je pouvois en sûreté prendre de votre élixir pour un mal de tête que je ressens depuis près de quatre ans, suite d'une précédente couche où j'eus un chagrin inexprimable par la perte de l'enfant dont j'étois accouchée ; depuis ce moment je n'ai, quoiqu'ayant eu d'autres couches, pu être soulagée de ce mal de tête insupportable, quoiqu'ayant consulté ce qu'il y a de mieux en Médecins à Paris, où j'ai fait mon domicile : j'ai beaucoup pris de sel de duobus, ainsi que plusieurs purgatifs dont je n'ai ressenti aucun soulagement : tous les accidens qui ont accompagné le mal de tête ne sont changés que depuis que je prends votre élixir, dont j'ai déjà consommé deux bouteilles ; le mal de tête est un peu changé quoique je n'aie pas encore rendu de lait, à moins que ce ne soit par les sueurs qui sont assez douces & continuelles ; d'ailleurs elles sentent le lait. Marquez-moi, Monsieur, si je dois continuer votre remède, & combien de temps : je pense qu'il conviendroit que j'en fasse usage plus qu'aucun autre, ayant gardé ce lait dans mon corps fort longtemps :

ce qui me fait croire que j'en ferai débarrassée, c'est que je commence à trouver un changement marqué : je vous devrai mon bien-être & ma meilleure santé dont je vous serai éternellement reconnoissante. J'ai l'honneur, &c. *Signé* Femme Levasseur. *A Paris ce 16 Avril 1775.*

Cette Dame a éprouvé aussi les bon succès de l'élixir.

LETTRE 18.

Mémoire à consulter de M. Langlois.

EN 1777, La Dame en question eut un dévoiement accompagné de coliques ; il fut occasionné comme on a pu le juger, pour avoir mangé du melon & des cerneaux étant enceinte de la dernière grossesse ; on l'a attribué au dérangement d'estomac ou bien aux suites des couches précédentes ; on a donné en conséquence des remèdes chauds, comme la thériaque de Venise délayée dans du vin, de la rhubarbe en poudre, des juleps ; on lui a fait prendre plusieurs médecines ; on a fait usage de cachoux, de vins de Malaga ; le dévoiement a toujours continué ainsi que les coliques ; on a employé d'autres remèdes moins chauds, même des rafraîchissans qui n'ont pas produit l'effet que l'on en attendoit, de sorte que pendant toute la grossesse le dévoiement a continué, & toujours accompagné de coliques : on observe que pendant les trois premiers mois

cette Dame n'a pas pu quitter le lit, qu'elle alloit continuellement sans pouvoir se retenir, & que dans tout le reste de sa grossesse elle a gardé le lit très-souvent. Après l'accouchement le dévoiement a encore continué avec les coliques qui ont augmenté considérablement; on lui a fait encore prendre beaucoup de médecines, sur la consultation faite à M. Petit, Démonstrateur d'anatomie à Paris, lequel n'a ordonné aucune préparation n'y aucune purgation, mais simplement les eaux de forge que la malade a pris pendant six mois, après lequel temps le dévoiement s'est ralenti un peu, mais les coliques ont continué & sont devenues périodiques, le matin & le soir: enfin au bout de vingt-quatre ans le dévoiement a cessé, mais toujours les coliques & surtout lorsqu'elle étoit un peu resserrée, étant devenue grosse, malgré ces accidens, & que l'on a tout lieu de croire que ce sont ou plusieurs laits épanchés ou celui de la dernière couche qui fait tout le ravage, puisque les remèdes ci-dessus ordonnés par une infinité de Médecins différens n'ont rien produits: sur le récit des grands avantages que l'on retire de votre élixir dans les épanchemens de lait, & du calme qu'il procure dans les divers ravages que le lait produit, M. de Lunrigny, ancien Capitaine au régiment Honois, retiré dans cette ville, nous conseille de vous consulter; c'est dans la persuasion que vous voudrez bien me

faire l'honneur de me marquer ſi votre élixir convient en pareil cas, comment on doit le prendre & en combien de temps. *Signé* Langlois. *A Reims le 19 Avril 1778.*

La maladie de cette Dame n'étant occaſionnée que par divers laits épanchés, ne pouvoit ſans doute être parfaitement guérie que par l'élixir, n'y ayant, je crois, aucun remède dans la Pharmacie qui ſoit capable de produire les effets néceſſaires à une maladie auſſi compliquée, dont la malade a été guérie.

LETTRE 19.

Mémoire à conſulter de Madame Champenois de Reims.

LA perſonne, âgée de vingt ans, a eu deux enfans mâles à deux ans près l'un de l'autre, quoique née fort délicate; le ſecond eſt le ſeul qui lui reſte, & jouit d'une bonne ſanté; elle accoucha heureuſement de tous deux, quoique durant ſes groſſeſſes elle ait été fort languiſſante: le lait lui vient ordinairement de bonne heure ainſi que le ſang, avec abondante évacuation qui dure ordinairement deux mois; au ſecond accouchement elle eut une révolution vers le onzième jour, ce qui fit répandre ſon lait & lui procura une infinité de plaies tant ſur le dos que ſur les reins, & le reſte de la couche fut totalement ſupprimé: environ deux mois après quelque choſe reparut en blanc pen-

dant huit jours & puis en rouge : il eſt bon que vous ſcachiez que tout étant arrêté, l'on a conſulté, & qu'en conſéquence on a adminiſtré tous les ſels de duobus, l'arcanum duplicatum, qui n'ont pas plus produit qu'une infinité de remèdes de bonnes femmes; il s'eſt au contraire établi un mal de tête & de gorge qui lui donnoit la fiévre & les inſomnies, & redoubloit toutes les fois que les règles paroiſſoient : un an après cette couche, elle fit une maladie conſidérable cauſée par les maux de tête & de gorge qui lui ont occaſionné quantité de boutons ſur la langue & dans la gorge, avec des douleurs violentes dans les nerfs, & fut traitée en conſéquence d'une diſſolution de ſang & même de ſcorbut; on lui ordonna à cet effet des bouillons compoſés de jus de creſſon, d'oſeille, de cerfeuil, de coclaria & de ris, dont elle uſa pendant ſix mois, avec quantité de lavemens; on eſſaya également le lait d'aneſſe qu'elle ne put ſupporter au bout de quinze jours, ce qui augmenta ſon mal de gorge : rien de tout ce qui a été ordonné, n'a procuré aucun ſoulagement; le tout, au contraire, ſemble avoir donné lieu à des hémorroïdes & à une eſpèce de perte : voyez Monſieur, l'on a toute la confiance en votre élixir, & l'on ſe promet de faire & de ſuivre tout ce que vous ordonnerez. *Signé* Champenois. *A Reims.*

Cette Dame a été parfaitement guérie de tous les accidens ci-deſſus énoncés.

LETTRE 20.

De M. Chedel à Sainte-Menéhould.

J'AI l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire l'amitié, ayant beaucoup de confiance en vous & en votre élixir, de m'écrire ce que vous pensez & ce qu'il conviendroit de faire sur ce que je vais vous marquer. Ma femme a déjà eu quatre enfans, les trois dernières couches ont toutes été au terme de six à sept mois, & sont tous les trois venus au monde hydropiques & se présentant mal; on a prétendu que la quantité d'eau étoit cause que les enfans n'avoient point de consistance, mais quels remèdes! on a tout essayé dans toutes les autres grossesses & dans les intervalles; enfin on a resumé qu'il étoit difficile qu'ils vinssent à bien : dans toutes ses grossesses elle s'est toujours bien portée : comme étant actuellement grosse de deux mois & demi, nous desirons, elle & moi, que vous voulussiez bien lui prescrire un régime & les remèdes convenables, & les précautions nécessaires pour tâcher d'amener cet enfant à bien : j'ai l'honneur, &c. *Signé* Chedel. *A Sainte Menéhould.*

Cette Dame, quoique grosse, a fait usage de l'élixir presque tous les jours, pendant près de deux mois, & après ses couches, assez de temps pour que l'enfant & elle se soient très-bien portés.

LETTRE 21.

De M. Duprez de Saint-Maur, Conseiller au Parlement à Paris.

FAITES-MOI le plaisir, Monsieur, de me marquer comment Madame doit se conduire en prenant votre élixir; plusieurs Dames de ce pays lui ayant conseillé pour son état actuel : je dois commencer par vous dire qu'elle a eu il y a trois ans une obstruction au foie, venant vraisemblablement de ce qu'elle n'étoit pas bien réglée; elle a été aux eaux de Plombière deux ans de suite, & s'est bien trouvée, mais il lui reste de la sensibilité dans le côté droit, qui paroit un peu varier, & être tantôt au dessous du foie, tantôt du côté des reins & tantôt plus du côté; elle a de plus les entrailles très-délicates & sujettes à se crisper, soit qu'elle prenne quelques médecines, soit qu'elle prenne quelque chose de chaud, même les choses les plus douces & ce que toutes les femmes grosses prennent, tout enfin lui crispe les intestins & des irritations dans les nerfs : nous sommes mariés il y a eu le deux Août dernier un an, elle est devenue grosse & s'est très-bien portée pendant sa grossesse, & est accouchée très-heureusement; elle a commencé de nourrir, le lait n'est monté que du six au septième jour; elle l'avoit d'une très-bonne qualité mais peu abondant : on a craint que le

mélange de lait de vache que l'on étoit obligé de donner pour ſupplément, n'incommodât l'enfant, on lui a conſeillé d'interrompre; elle a donc ceſſé depuis huit jours : une apparence de règle l'a empêché de faire des remèdes pour faire paſſer le lait; on ſe contentoit de faire tetter l'enfant deux ou trois fois par jour : enfin les règles ont ceſſé. Le Médecin a ordonné des bouillons compoſés d'une demi-once de racine de patience, d'une poignée de bourrache & de douze grains de nitre purifié; comme le ſein étoit très-dur, on y a fait mettre un cataplaſme réſolutif compoſé de miel, d'œufs frais, de vin & de mie de pain: enfin voyant que ni les bouillons ni les cataplaſmes ne produiſoient rien, je me ſuis, à la vérité un peu tard, rappelé ce que j'avois oui dire de votre élixir; nous nous ſommes déterminés à en prendre; on a mis auſſi des cataplaſmes de ſon bouilli dans de l'eau & du ſel : voilà, Monſieur, ce que nous avons fait. Je dois vous obſerver que quoiqu'il y ait déjà quelques jours que l'on fait uſage de cet élixir, il n'y a point paru ni chaleurs d'entrailles, ni irritations, comme nous le craignons beaucoup, & j'oſe dire que c'eſt encore juſqu'à préſent le ſeul remède qui ne lui ait pas produit cet effet; cependant les urines du ſoir ſont en moindre quantité, elles ſont chargées d'un ſédiment laiteux au fond, & d'humeur laiteuſe dans tout le volume.

Il me reſte à vous dire, Monſieur, que

cette nuit elle a ressenti des élancemens au sein, qui au lieu de se porter au dehors comme dans les premiers jours qu'elle a pris l'élixir, ils sembloient se porter en dedans. Voilà, Monsieur, notre position; ayez la bonté de me marquer le plutôt possible, 1.° combien de doses il faut prendre d'élixir; 2.° combien de temps & quand on pourra le cesser; 3.° s'il est nécessaire d'être au lit pour prendre l'élixir, & combien de temps il faut être sans sortir; 4.° à quelle marque on pourra juger qu'il fait son effet; 5.° enfin si, dans le régime, l'on doit ou peut prendre des lavemens: j'oubliois de vous dire que depuis qu'elle fait usage de l'élixir, les lavemens qu'elle prend tous les matins, lui font rendre beaucoup de lait par les selles. J'attends, Monsieur, votre réponse, & suis avec une parfaite considération, &c. *Signé* Duprez de Saint-Maur.

Cette Dame, malgré les prochaines dispositions à irritations de nerfs & aux chaleurs d'entrailles, n'en a aucunement ressenti, quoiqu'elle ait pris plusieurs doses de l'élixir, & elle a été parfaitement guérie.

LETTRE 22.

De M. de Gironcourt, Capitaine au Régiment de Lorraine à Caen.

MONSIEUR, sur les bons effets que j'ai vu à Bar-le-Duc de votre élixir, & que je me suis fait un vrai plaisir de raconter à

Caen, où je suis en garnison, je desirerois que vous m'en fassiez passer avec l'imprimé qui désigne la manière de s'en servir : la Dame à qui je l'ai proposé, est dans le même cas où j'ai vu d'autres guérir, c'est-à-dire, qu'elle a une perte fort considérable depuis quatre mois, avec de grandes lassitudes dans les membres; je ne doute pas que cette Dame ne vous fasse faire un débit considérable de votre élixir, lorsqu'on la verra guérie : j'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* de Gironcourt.

LETTRE 23.

De Mad. Leroi de Reims.

L'EFFET surprenant que produit tous les jours votre élixir dans ce pays où il est déjà fort connu, me fait espérer que, comme celles qui s'en sont servies, je trouverai dans ce remède aussi ma guérison; mais avant d'en user habituellement, je crois qu'il est nécessaire, ainsi que me le conseillèrent MM. Jullion de Suippe, Voitelet fils, & Mad. Champenois, de vous consulter sur mon état; depuis dix ans je n'ai point de mari, & depuis ce temps, je me trouve près de six fois l'année attaquée d'une inflammation dans le visage & particulièrement à la lèvre supérieure, avec une enflure & des douleurs très-aigues dans la bouche : j'ai consulté à ce sujet tous nos Médecins, Chirurgiens de cette ville &

d'autres lieux, les uns ni les autres n s'accordent pas ſur le genre de ma maladie les uns diſent que c'eſt un ſang âcre, le autres un rhumatiſme, d'autres un échauffe ment occaſionné par la fatigue de mon éta qui eſt très-rude, & j'ai à ajouter à cela que je ſuis très-vive & emportée; d'autre enfin me diſent que cela pourroit bien êtr des vapeurs : d'ailleurs aucuns d'eux ne pou voient s'accorder ſur le genre de ma maladi Ne ſachant plus enfin où trouver guériſon je me ſuis confiée à un Avanturier qui exerc furtivement les fonctions de Médecin, & q m'a ordonné les bains pendant quinze jours loin d'y trouver le ſoulagement que j'eſpéroi le mal eſt devenu plus opiniâtre, les dou leurs plus aigues. Depuis que je fais uſag de votre élixir, quoiqu'il y ait peu de temp je me trouve ſoulagée; mais Mad. Cham penois me conſeille de ſuſpendre juſqu'à que vous m'ayez fait réponſe. Autrefois l' me faiſoit des ſaignées fort ſouvent, ma actuellement on ne m'en fait plus : je me ma confiance en vous, Monſieur, & vo prie de ne rien épargner pour ma guériſo je vous prie de m'honorer de votre répon le plus promptement poſſible. J'ai l'honneu &c. *Signé* Femme Leroi.

L'on doit juger que cette Dame dev recouvrer ſa bonne ſanté en continuant l'élixi puiſqu'elle étoit déjà très-ſoulagée, qu'elle appercevoit une diminution dans l

accidens, quoiqu'elle n'en eſt pris alors que quelques priſes.

LETTRE 24.

De M. Levaſſeur, Procureur au Parlement à Paris.

MONSIEUR, à la relation de Mad. Pieſtre, épouſe de M. Pieſtre, Subſtitut de M. le Procureur général du Parlement : j'ai l'honneur de vous écrire, pour avoir votre avis ſur la queſtion de ſavoir ſi ma femme peut faire uſage de votre élixir ; voici ce dont il s'agit.

Mon épouſe eſt accouchée, elle s'eſt très-bien portée pendant toute ſa groſſeſſe, à l'exception des trois dernières ſemaines, pendant leſquelles elle a été purgée deux fois ; la couche a été très-heureuſe, mais les ſuites n'ont pas été de même ; elle a reſſenti pendant cinq jours des douleurs très-fortes & douloureuſes ; les vuidanges ont été aſſez bien ; quoiqu'il en ſoit, ma femme a commencé à nourrir, elle l'avoit déjà fait dans deux précédentes couches ; huit ou dix jours après ont reparu les mêmes ſymtomes de la maladie qu'elle avoit reſſenti avant ſa couche ; on lui a fait prendre l'émétique & deux médecines qui ont paru lui faire du bien : la faculté a traité cette maladie de fiévre putride, & maintenant elle eſt ſans fiévre & il ne lui reſte qu'une peſanteur de tête ; il y a ſeize jours qu'elle

ne nourrit plus, mais le lait ne ſort pas : vous obſerverez que ma femme eſt délicate, d'un tempérament fort bileux, péchant un peu par l'eſtomac qu'elle a maintenant fatigué par l'effet de trois médecines & de quatre grains d'émétique; elle a le viſage bouffi & les jambes lui enflent le ſoir, aujourd'hui, dans cette poſition, peut-elle faire uſage de votre élixir? Si elle le peut, quel régime faut-il obſerver, & avec quoi le prendre? Je vous prie de me répondre le plus promptement poſſible; vous obligerez celui qui a l'honneur d'être, &c. *Signé* Levaſſeur.

Cette Dame, quoique nourriſſant, a eu comme l'on voit un lait épanché dont elle s'eſt guérie parfaitement par l'élixir, épanchement que j'attribue aux médecines que l'on a cru devoir lui donner avant ſes couches; par les purgatifs, l'on a changé le cours du lait, & fixé dans la maſſe du ſang.

LETTRE 25.

De M. de Bonnevaux, Chevalier de Saint-Louis, ancien Officier de Carabiniers à Étampes.

JE vous fais part, Monſieur, d'un miracle que votre élixir vient d'opérer dans notre ville; une jeune femme ayant fait une avant-couche d'un enfant mort; bleſſée par un accoucheur, ayant laiſſé dans la matrice pluſieurs portions de l'arrière-faix; joint à cela, le lait qui avoit reflué dans le ſang & qui y étoit fixé depuis pluſieurs jours, &

qu

qui s'étoit vraisemblablement porté à la tête, ce qui lui avoit ôté toute espèce de connoissance, avec une très-grande fiévre accompagnée de redoublemens, & regardée par tous nos Médecins & Chirurgiens comme morte, au degré que les uns & les autres l'avoient abandonné & n'y retournoient plus, regardant leurs visites comme très-inutiles, ainsi que les remèdes qu'ils avoient administrés, n'ayant jusqu'alors rien produit : ce fut pour lors qu'une Dame charitable sachant que j'avois de votre élixir, m'ayant déjà vu faire plusieurs cures de cette espèce, vint me prier de lui en donner : j'allai voir la malade, & je vous avoue que j'hésitai à lui en donner; je risquai, n'ayant plus d'espérance de lui sauver la vie, sachant que les Médecins l'avoient abandonné, & que l'on n'attendoit que le dernier soupir; je lui en donnai une dose le matin, j'y retournai le soir, ayant appris qu'elle n'étoit pas morte; & voyant qu'elle n'étoit pas aussi mal qu'elle étoit le matin, je lui en donnai pour lors double dose : le lendemain j'y retournai & j'appris que, dans la nuit, elle avoit donné quelques signes de connoissance; je recommençai comme le premier jour dans du bouillon; le soir j'appris que la connoissance lui étoit totalement revenue, & j'y allai : elle me dit qu'elle avoit un mal de tête des plus violens & une douleur insupportable dans l'aine gauche, une grosseur prodigieuse dans cette partie; je lui fit mettre des cata-

plaſmes de ſon cuit dans l'urine, comme vous l'ordonnez par votre Livre ; je fis réitérer les cataplaſmes, continuer l'élixir comme les premiers jours; pour lors la malade ſentit une grande chaleur dans tout ſon corps, & néanmoins la fiévre fut un peu moins violente, & elle dormit au moins cinq heures: le troiſième jour la ſueur qui juſque-là n'avoit preſque point parue, augmenta, & la malade dormit à-peu-près autant que la précédente nuit, & en ſe réveillant, elle ſentit dans toute la tête un battement affreux, & un moment après elle rendit par le né & par les oreilles une grande aſſiettée de ſang pourri mêlé de lait: à peine fut-elle remiſe de cette opération douloureuſe, qu'il ſortit par la matrice environ plein une marmite de même ſang pourri & mêlé de lait, dans lequel étoient les parties de l'arrière-faix reſtées lors de l'accouchement; & comme j'étois-là lorſque tout ceci arriva, & que j'avois apporté avec moi une bouteille de très-bon vin de Bourgogne, je lui en donnai un petit verre, ce qui la remit un peu & lui aida à rendre des vents: de ce quart-d'heure, le hoquet fréquent qu'elle avoit, ceſſa, & la femme parut mieux : je continuai le même régime le quatrième jour conjointement avec l'élixir, les évacuations par la matrice & par les oreilles continuèrent encore quelques jours, ainſi que des ſueurs conſidérables & très-puantes : enfin, Monſieur, ce que je ne pourrois pas croire, s'il

n'y avoit que moi qui l'eût vu, parce que je croirois m'être trompé, mais cette guérison est à la connoissance de presque toute la ville, & je pourrois certifier qu'au bout de huit jours elle s'est très-bien portée, & même est sortie pour vaquer à ses affaires: toute la ville témoin de l'efficacité de votre élixir, est témoin aussi des querelles que me font & les Médecins & Chirurgiens; je ne puis m'en débarrasser qu'en les renvoyant à vous.

Deux jeunes femmes viennent de me prier de vous écrire sur leur état; l'une a des fleurs blanches avec un dévoiement presque continuel; l'autre est sans dévoiement, mais extrêmement maigre : elles ont lu votre imprimé, & reconnoissent l'une & l'autre que c'est ainsi que vous le rapportez, cet état qui leur ôte la faculté des enfans, ce qu'elles voudroient bien avoir; elles attendent votre consultation & la suivront avec grande confiance.

Une autre femme accouchée il y a onze mois, a eu un lait répandu que les plus habiles Médecins & Chirurgiens n'ont pu faire passer, ce qui lui a fait faire le voyage de Paris pour consulter, ce qui n'a avancé à rien. Depuis ce temps, il lui est resté une grande jaunisse, les règles supprimées & point d'appétit, & des douleurs dans tout le corps : la malade abandonnée de tous les Médecins & Chirurgiens, m'a fait prier de passer chez elle pour me prier de

lui donner une fiole de votre élixir, ce que j'ai fait, & lui ai preſcrit la tiſane que vous ordonné en pareil cas; la malade n'ayant pas encore ſenti un grand changement, juge comme moi qu'il faut continuer à raiſon du laps de temps que ce lait eſt épanché : je recommencerai le même régime au bout d'un mois, à moins que vous ne m'en preſcriviez un autre : la femme eſt jaune comme un coin.

Une autre femme accouchée il y a ſept mois, a eu un lait répandu qui lui a tourné la tête au point qu'elle étoit regardée comme folle ; ſa tête eſt parfaitement revenue par l'uſage de votre élixir, mais elle a maintenant des douleurs de tête inſupportables dans les reins & dans l'eſtomac ; je penſe qu'en continuant, elle verra la fin de tous ſes maux : vous voyez, Monſieur, que la réputation de votre élixir me donne beaucoup d'ouvrage, & l'on chante les louanges que votre remède mérite à tous égards. Nos Médécins & Chirurgiens doivent vous en demander afin d'en faire des épreuves, ils ont voulu en faire l'analyſe, ils en ont jetté dans le feu, ils ont voulu le décompoſer, mais toute leur ſcience n'a pu réuſſir à découvrir votre ſecret; adieu, Monſieur. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* le Chevalier de Bonnevaux. *A Étampes.*

Toutes les Dames dont il eſt queſtion dans cette lettre, ont été, ſinon guéries radicalement, au moins très-ſoulagées; je le répète,

les laits épanchés de trop ancienne date, ne guériſſent pas toujours parfaitement, ſur-tout s'il y quelques parties nobles d'intéreſſées.

LETTRE 26.

De M. Maigrot, Docteur en Médecine à Bar-ſur-Aube.

MONSIEUR, Mad. Morgin de Bar-ſur-Aube, âgée de quarante-huit ans, d'une conſtitution toujours forte & robuſte, après avoir eu près de huit ans un écoulement en blanc qui s'eſt ſupprimé depuis cinq mois, a d'abord éprouvé des douleurs vagues dans l'abdomen, puis une douleur fixe au côté droit, laquelle eſt diſparue pour ſe cantonner au côté gauche, & le ventre petit à petit s'eſt gonflé, & a laiſſé ſentir un épanchement dans ſa capacité; à meſure qu'il a pris des degrés, je me ſuis apperçu que c'étoit une hydropiſie enkiſtée dans les ovaires, & même il m'a paru que les deux ovaires formoient une double hydropiſie; voilà l'état actuel de ſa maladie avec une infinité d'autres accidens occaſionnés par cet état; elle a uſé de tous les apéritifs fondans & autres remèdes que la Médecine conſeille en pareil cas; elle a paru d'abord être ſoulagée, cependant l'hydropiſie s'eſt ſenſiblement augmentée ſous l'uſage des remèdes qui ſembloient faits pour la prévenir; la malade, pendant les deux premiers mois de

ce traitement, pouvoit encore faire dans le ménage ses petits exercices ordinaires, l'appétit existoit encore un peu, mais dormoit peu; elle avoit pour lors quelquefois la fiévre qui s'est augmentée depuis un mois, & a ressenti des douleurs de coliques qui s'étoient passées; il y a huit jours que les coliques furent si violentes qu'elles durèrent deux ou trois jours; le délire & les convulsions violentes qui les accompagnoient, firent juger la mort inévitable : ne sçachant plus que faire, Mad. de Mandat de Meuilly, envoya de votre élixir; depuis trois jours qu'elle en use, elle se trouve soulagée au point que cette nuit elle a dormi dix heures, avantage qu'elle n'a pas eu depuis trois mois de traitement; ce succès inéspéré fait croire à la malade qu'elle peut encore guérir, ce que je pourrois aussi présumer : elle a eu un vif desir de vous voir; l'intérêt que je prends à son état, m'engage à vous prier de la venir voir; si vous pouvez la tirer delà, vous rendrez service à presque toute la ville, & vous prendrez connoissance de mille circonstances & détails qui aggravent l'état fâcheux de la malade, & dont son mari qui fait le voyage exprès, vous détaillera tous les symptomes, étant bien capable de le faire, ayant toujours suivi son épouse dans ses divers accidens. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Maigrot, Docteur en Médecine.

Les symptomes aggravans qui accompagnoient cette terrible maladie, étoient une

ſuppreſſion d'urine avec des irritations des plus violentes, en ſorte qu'elle ne pouvoit uriner par jour tout au plus qu'un demi-verre, & toujours & à tous momens ſe préſentant, ne rendoit que quelques gouttes avec des douleurs inouies ; ce qui mettoit le comble à ces accidens, étoit une inſomnie continuelle, & n'allant à la garde-robe que très-rarement, mais avec des douleurs inexprimables, ce qui a continué plus de trois mois : tous ces accidens ainſi que l'hydropiſie ont ceſſé avec la deuxième bouteille d'élixir.

LETTRE 29.

De M. le Marquis d'Havrincourt, à Paris.

J'ARRIVE dans le moment de ma campagne, Monſieur, & je reçois votre lettre du vingt-huit, par laquelle j'apprends avec d'autant plus de plaiſir que vous êtes libre préſentement de venir au ſecours de Mad. la marquiſe d'Havrincourt, d'autant plus que nous en avons un beſoin plus preſſant que nous ne l'avions imaginé ; la perte que Mad. d'Havrincourt a faite d'un de ſes enfans, a fait ſur elle une révolution qui avancera vraiſemblablement le terme de ſes couches ; il y a déjà bien longtemps qu'elle a commencé à ſentir les premières mouches, il y a cinq jours entr'autres qu'elle a eu des douleurs ſi vives & ſi fréquentes, que j'ai eu grande peur qu'elle ne puiſſe pas

arriver à Paris ; cependant comme cela n'a pas eu de suites sérieuses, je suis parvenu avec beaucoup de ménagemens à l'amener ici à bon port : une Sage-femme de chez moi amenée avec elle, m'assure que les couches ne tarderont pas ; c'est pourquoi, Monsieur, que vous n'avez pas de temps à perdre pour arriver, si vous ne voulez pas nous mettre dans le plus grand embarras ; Madame ayant mis toute sa confiance en vous, & y ayant absolument compté, ne nous donnez pas, je vous pris, le désagrément d'accoucher sans vous. Je vous fais donc, Monsieur, les plus vives instances pour vous engager à partir aussi-tôt cette lettre reçue ; si je n'avois pas déjà eu toute la confiance que votre réputation m'inspire, j'en aurois acquis un degré de plus par le miracle que vient de faire chez moi votre élixir, qui a sauvé une femme en couche qui étoit à la mort.

Mad. d'Havrincourt a pris avec soin depuis qu'elle ne vous a vu, selon votre conseil, des rafraîchissans dont elle s'est bien trouvée, & a été saignée le 24 du mois dernier, ce qui a pu contribuer à lui occasionner les douleurs dont je viens de parler, & qui ont eu lieu le 27 : adieu, Monsieur, je ne serai pas tranquille que je ne vous voye ici, & ce sera avec le plus grand plaisir que je vous y assurerai de l'estime que je vous ai voué. *Signé* le Marquis d'Havrincourt.

❧

LETTRE 30.

De Mad. la Marquiſe d'Havrincourt; de Paris le 1.er Octobre.

La bonne ſanté que je vous dois, M. Decourcelle, me permet de vous écrire moi-même pour vous en remercier; je continue toujours à avoir aſſez d'appétit, de la force & de très-bonnes nuits, je continue auſſi à rendre tous les jours beaucoup de lait, cependant je ne ſais ſi c'eſt d'avoir nourri à ma dernière couche qui a accoutumé mon lait à remonter avec plus de force, ou ſimplement la quantité que j'en fais toujours après mes couches qui le rend ſi opiniâtre, mais il ſe reproduit toujours avec abondance, & remonte actuellement dans le ſein plus de dix fois par jour; il coule même par le ſein, & ſemble vouloir prendre plus que jamais ce cours: quoique je prenne toujours les mêmes précautions pour l'étouffer, que je ſois toute auſſi garnie que vous m'avez laiſſé, & que je faſſe uſage de votre excellent élixir tous les deux jours, avant que de m'endormir comme vous me l'avez preſcrit, depuis que mon lait remonte davantage, j'ai un peu de ſouffrance à la poitrine, de temps en temps une petite toux & des démangeaiſons à la peau; cependant mes tranſpirations continuent, j'en ai même eu d'aſſez fortes ces jours-ci; je n'en ai preſque point eu cette nuit, quoique j'aie pris de l'élixir,

mais ce matin les évacuations ont repris par en bas, & j'ai rendu du lait par les selles & par les urines : ainsi tant qu'il s'évacuera, je pense qu'il n'y aura point à craindre qu'il se fixe nulle part; la seule chose qui me fâche, est de le voir reproduire toujours aussi abondamment, c'est ce qui me fait craindre qu'il ne se fixe ou ne s'épanche, comme cela est arrivé à mes autres couches : mandez-moi, je vous prie, mon cher Monsieur Decourcelle, ce que je dois faire pour presser un peu le tarrissement de cet insupportable lait. M. de Lamotte, mon Médecin, approuve beaucoup votre élixir, me conseille de le continuer, & même d'en augmenter la dose; j'ai confiance en lui, néanmoins je serai très-charmée d'avoir votre avis pour y parvenir; vous l'avez déjà attaqué avec tant d'avantage, que je vous regarde comme son ennemi le plus redoutable, & que c'est toujours avec la même confiance que je m'adresse à vous pour le détruire entièrement; car je ne veux plus en laisser séjourner dans mon corps : je suis corrigée de conserver dans mon corps ce tourmentant habitant, possesseur de ma personne, & ai impatience, je vous l'avoue, de le chasser totalement du logis : je suis & suivrai pour cela exactement vos avis, & je crois que je ne pourrai mieux faire; d'ailleurs vous connoissez les soins de M. d'Havrincourt, & vous devez être bien sûr qu'il ne me laissera rien négliger; il me charge de vous faire mille amitiés de sa part, car il

vous aime vraiment, M. Decourcelle, & ce n'eſt pas ſeulement parce que vous m'avez fait du bien, mais parce que vous le méritez; il me l'a dit bien ſouvent depuis que vous êtes parti. J'ai auſſi reçu des lettres de mes parens & amis depuis votre départ, qui me chargent des choſes les plus obligeantes pour vous, & qui raſſotent tous de vous: ils partagent la reconnoiſſance que je vous dois, & c'eſt avec un grand plaiſir que je vous aſſure de celle que je conſerverai toujours de vos bons ſoins, & vous prie de compter ſur toute mon eſtime. *Signé* Bethiſy, Marquiſe d'Havrincourt.

Cette Dame avoit eu trois enfans, & dans ſes trois couches, des laits épanchés avec des pertes conſidérables qui la mettoient dans le plus grand danger, & ce pendant plus de trois mois à chaque couche, dont elle a été préſervée par l'uſage de l'élixir, dont M. de Lamotte, ancien & habile Médécin, a bien voulu ſuivre le traitement, & qui l'ayant trouvé très-convenable dans les ſuites de couches, non-ſeulement l'a conſeillé en mon abſence à cette Dame, mais encore m'a prié de lui en envoyer, ce que j'ai fait avec bien du plaiſir, dont il en a fait faire uſage dans un épanchement de lait dans la tête des plus fâcheux & fort ancien; ce qui lui fait faire l'apologie de ce remède par une lettre qu'il écrit à Mad. la Marquiſe d'Havrincourt.

LETTRE 31.

De Mad. de Pertuis, Dame de Lannois près Charleville.

Le premier uſage, Monſieur, que je fais de mes yeux eſt deſtiné à la reconnoiſſance. Je ne vous ai pas aſſez témoigné combien je vous ai d'obligations, je veux encore vous en reparler, je crois vous devoir la vie ; vous avez, par votre habileté & votre élixir, conſervé une mère de famille à un mari & à des enfans, quoique condamnée à mourir par les plus fameux de Paris ; pour une ame ſenſible comme la votre, une ſemblable ſatisfaction vous dédommagera un peu de la fatigue de votre voyage, heureuſement il n'a pas pris ſur votre ſanté, c'étoit toute mon inquiétude : votre honnêteté vous dicte des remerciemens que je ne puis accepter ; je ſais trop bien apprécier ce que vous avez fait pour moi, & la modicité des foibles témoignages de ma reconnoiſſance : je me déterminerai volontiers à faire un garçon, ſi vous voulez prendre pour arrhes la grande confiance que vous m'avez inſpiré ; ſongé je vous prie que je ne m'embarquerois dans ce péril, que parce que vous me promettez de m'en tirer.

Mad. de Pertuis trouve un grand changement dans ſa ſanté depuis que vous lui avez perſuadé de prendre votre très - bon élixir, & ne ceſſe de chanter vos louanges ;

tous les froids, ainſi que toutes les douleurs vagues qui ne la quittoient point, l'ont preſque abandonné, & croit déjà ſon ſalut certain ; c'eſt pourquoi, elle avoit conſulté ce qu'il y a de mieux à Paris, & ſuivi leur ordonnance, ſans s'être apperçue d'un mieux quelconques; je viens même d'apprendre que depuis qu'elle eſt repartie pour Paris, votre élixir lui a fait rendre une vomique dans laquelle elle a rendu plus de trois pintes de pus ; c'étoit ſans doute un amas ſi prodigieux de matière qui étoit la cauſe de tant de maladies différentes qu'elle éprouvoit depuis ſi longtemps ; jugez combien elle va redoubler les louanges qu'elle faiſoit de vous & de votre élixir, lorſqu'elle ne ſentoit encore qu'un foible ſoulagement : je vous réitère, en finiſſant l'aſſurance de tous les ſentimens de reconnoiſſance que je vous ai voué, & ai l'honneur d'être. *Signé* Poand de Pertuis. *A Lannois.*

Cette Dame étoit accouchée chez elle à Paris de ſa première couche qui fut accompagnée de tant d'accidens, comme lait épanché & inflammation de bas-ventre, rétentions d'urine avec une fiévre continue & redoublemens, que la Médecine crut porter le jugement que, ſi elle faiſoit encore un enfant, elle y périroit indubitablement; ſe voyant groſſe de nouveau, elle ſe détermina à venir accoucher dans ſa terre, ce qui comme l'on voit lui a bien réuſſi.

LETTRE 32.

De M. d'Aubigny, Conseiller d'État à Paris.

MA femme, Monsieur, commence à changer de tempérament, depuis six ou sept mois ses règles ont toujours assez avancé sensiblement, ont duré moins, mais fourni avec plus d'abondance, le premier & une partie du second jour, de sorte que quand à la quantité, les choses reviennent à peu près au même, mais elle se trouve plus mal par le travail du premier & du second jour; dans le mois dernier ses règles auroient dû paroître dans le cours ordinaire, le 13 ou le 14; elles ont paru le 4, & ont donné avec abondance pendant deux jours, à la fin desquels deux jours elles ont cessé; elles ont reparu deux jours après peu fortes, & ne sont quittées que le 21 toujours à la vérité peu fortes, mais ayant perdu dans cet intervalle beaucoup plus que dans un autre mois; jeudi dernier 18, elles reprirent; elle s'étoit assez bien portée depuis le 21, & avoit fait usage d'un peu de tisane de chiendent, & avoit pris quelques lavemens, vécut à son ordinaire; enfin depuis le 18, cela va à-peu-près toujours, & ne cesse que quelques instans ou même quelques journées entières, quoiqu'à proprement parler, l'on ne doit pas appeler cet état perte continuelle, mais vraisemblablement un changement de tempérament, & qui fait craindre pour elle,

d'autant plus que cet état va toujours en augmentant, & qu'aujourd'hui sur-tout cette évacuation est devenue très-considérable; j'ai cru devoir vous écrire directement, quoique nous sachions, à n'en pas douter, combien votre élixir convient à cet état, mais pour savoir de vous ce qu'il convient de faire & vous prier de répondre à chaque article.

Son dessein seroit de commencer cet élixir huit ou dix jours après que les règles seront totalement passées, pendant 4 ou 5 jours, comme il est indiqué par votre brochure, ce pourquoi nous attendons votre réponse sur les articles suivans.

1.° Comme c'est plutôt abondance que perte, faut-il qu'elle prenne l'élixir à dose entière ou faut-il qu'elle ne le prenne que pendant deux jours? ne seroit-il pas à craindre que la dose entière dans son état ne conduisît à une suppression, ce que je regarderois comme plus dangereux que la perte?

2.° Faut-il, pour prendre cette dose, attendre huit ou dix jours après que les règles seront entièrement passées, ou faut-il sans attendre la fin, le prendre huit ou dix jours après que la perte ou la grande abondance aura cessé?

3.° Combien de goblets de bouillons de pieds de bœuf faudra-t-il prendre par jour?

4.° Ne faudra-t-il en prendre que dans les jours dans lesquels on prendra l'élixir, ou faudra-t-il les continuer, en ce cas, combien de jours?

5.° Combien à-peu-près faut-il mettre de carottes pour faire la tiſane ?

6.° Combien à-peu-près faut-il prendre de goblets de cette tiſane dans les 15 jours indiqués dans votre Livre ?

7.° Ma femme, en ſuivant ce régime, peut-elle vivre a ſon ordinaire, ou qu'aura-t-elle à obſerver ou à éviter ?

8.° Enfin, peut-elle prendre de temps en temps un potage au ris au lieu d'un potage au pain qu'elle prend ordinairement ?

J'attends, Monſieur, ſur tous ces articles, un éclairciſſement que j'eſpère que vous voudrez bien me donner; je ne doute nullement de l'efficacité de votre remède, parce que nous en avons vu des miracles dans les changemens de tempéramens & autres états, mais il ſe trouve ſouvent des circonſtances qui changent les traitemens, & c'eſt d'après vos avis que nous nous déterminerons. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* d'Aubigny, Auditeur des Comptes. *A Épernay le 21 Décembre 1777.*

LETTRE 33.

Du même.

MONSIEUR ; Mad. d'Aubigny a ſuivi exactement ce que vous avez preſcrit à l'occaſion de ſon changement de tempérament ; les pertes comme vous l'avez annoncé, ont diminué inſenſiblement, au point que la dernière époque s'eſt trouvée à-peu-près de la

même

même quantité que cela étoit lors de sa parfaite santé; il est bien que vous soyez aussi informé que son sang est devenu de la meilleure qualité possible, c'est-à-dire, beaucoup moins fluide; tout ce qu'elle craignoit, étoit que l'élixir ne l'échauffât, son état fâcheux l'ayant déjà beaucoup échauffée; mais elle ne s'en est pas apperçue : au contraire, elle se porte si bien, qu'elle desireroit vous remercier & vous embrasser de tout son cœur; elle a cependant, dit-elle, à vous reprocher que vous êtes la cause qu'elle devient de plus en plus très-grasse, c'est un petit reproche, à ce que je crois, dont elle n'est pas fâchée : quant à moi, je ne le suis point, car je suis persuadé que c'est le meilleur signe d'une santé parfaite. J'ai l'honneur d'être, &c.

Il est donc bien faussement avancé par un Accoucheur de . . . . . . jaloux contre ce remède, qu'il fait perdre la gorge aux femmes qui en ont pris; mais ce qui combat le plus cette assertion, c'est que de toutes les femmes qui en ont fait usage, il y en a plus de la moitié qui ont éprouvé le même sort que cette Dame : en rendant la santé & purifiant le sang à un degré éminent, il doit procurer l'embonpoint.

LETTRE 34.

De Mad. Germay de la Grange, à Neufchâteau ce 18 Juin 1777.

J'AI été dans un état très-dangereux d'une

fauſſe-couche qui me ſurvint étant à Bonnet chez mon beau-père, & l'on n'eſpéroit plus rien de favorable pour moi, lorſque M. Bertrand mon oncle arriva, qui avoit une parfaite connoiſſance des bontés & propriétés de votre élixir, conſeilla les aſſiſtans d'en envoyer chercher à Vitri, ce que l'on fit ſur ſa parole : je vous dirai que je n'en eus pas plutôt pris une doſe, que la connoiſſance que j'avois perdue me revint, & qu'en continuant pendant dix-ſept jours ce même remède, je me ſuis totalement guérie; les ſuppreſſions de lait ſe ſont rétablies inſenſiblement, & tous les accidens qui les accompagnoient, ont également ceſſé : je dois la vie à ce remède & à mon oncle; il ſeroit à deſirer que vous établiſſiez un bureau dans chaque ville, & que les pauvres & riches puiſſent par-tout trouver ce ſecours comme il ſe trouve à Vitri; car combien de femmes meurent, & qui avec cet élixir ſeroient rétablies, ſur-tout ſi l'on n'attendoit pas que les accidens fuſſent arrivés; car il y a lieu de croire qu'il ſeroit bien plus aiſé de prévenir les accidens que de les détruire, ainſi que vous le dites fort bien dans votre brochure que j'ai eu, depuis mon accident, occaſion de voir, ce qui fera autant d'honneur à ſon Auteur, que de bien à l'humanité. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Germay de la Grange.

LETTRE 35.

De Mad. Dubois Lelarge, rue des deux Anges, à Reims ce 12 Décembre 1772.

J'ai reçu, Monſieur, l'honneur de la vôtre dans ſon temps : voilà l'état de ma ſanté depuis ce moment. J'ai eu pluſieurs pertes, entre autres une plus conſidérable qui m'a duré douze jours, & qui m'a fort affoibli; dans les dernières ſur-tout j'ai reſſenti des maux de cœur très-grands, mais ayant pris l'élixir que vous me conſeillates lors de votre dernière lettre, cette perte a ceſſé ainſi que les maux de cœur & les autres accidens qui ont toujours accompagné ce changement de tempérament qui me jouera un mauvais tour ſi vous ne venez à mon ſecours : cette perte vient encore de s'annoncer à un degré à ne pouvoir reſter debout, & ſuis obligée de garder le lit : il eſt vrai que depuis la dernière, j'ai parcouru la maiſon à mon ordinaire; c'eſt peut-être ce qui donne occaſion à ce dernier accident : je reprends l'élixir, & cette perte ceſſe ainſi que les maux de cœur, mais j'ai bien de la peine à me remettre; les mal-aiſes ſont toujours les mêmes, & ſuis devenue jaune à faire peur; les jambes ſont fort enflées, & des douleurs dans le ventre & aux reins, & lorſque je veux marcher un peu, il ſemble que l'on m'arrête par les douleurs que je reſſens : voudriez-vous bien me marquer ce qu'il faut que je faſſe, ſi je dois

continuer l'élixir ou non; il est bien de vous dire que voilà quatre bouteilles que j'ai déjà pris, & je m'en trouve toujours soulagée, mais mes accidens reviennent, à la vérité pas aussi longtemps ni accompagnés de tant d'accidens, c'est ce qui me fait croire qu'il faut continuer; je veux bien le faire, n'ayant pas senti aucune espèce de chaleur, au contraire, je m'apperçois que mon sang se racommode, qu'il est moins fluide, & qu'il tache plus le linge : j'attendrai cependant votre avis à ce sujet. Je vous prie de me croire avec la confiance la plus parfaite, M. &c. *Signé* épouse de Dubois Lelarge.

LETTRE 36.

De la même.

MONSIEUR, j'ai reçu en son temps l'honneur de la vôtre qui m'a fort consolé; j'ai continué l'élixir & mes bouillons avec le pied de bœuf douze jours à la campagne où j'étois; je l'ai quitté, ayant inutilement envoyé en chercher à Reims, puisqu'il n'y en avoit plus : comme je m'appercevois d'un mieux marqué, tant par rapport aux pertes, que par rapport aux accidens qui accompagnoient ordinairement les changemens de tempéramens, j'ai cessé, & j'ai été au moins quinze jours sans en reprendre & sans ressentir aucune incommodité, ce dont j'ai été très-aise : lorsque cela a voulu reparoître, il m'a pris une espèce de rhume & d'oppression

assez considérable qui m'a duré pendant cinq à six jours ; j'ai eu recours à l'élixir, & je n'ai pas eu de perte ; j'ai toujours été dans la maison contre mon ordinaire ; j'ai très-bien repris mes forces, & ai profité des promenades que les habitans de la campagne font ordinairement, sans qu'il me soit arrivé aucun accident, excepté l'enflure des jambes ; mais vous m'en avez prévenu, & je m'y attendois, ainsi que des bosses qui se sont élevées sur mes jambes ; ces derniers accidens se sont dissipés au bout de peu de jours par la promenade, comme vous l'aviez dit, cela va de mieux en mieux : voilà six bouteilles que je prends, & si par hazard je me trouve dans le cas que j'en aie encore besoin, j'y aurai recours, ayant par expérience éprouvé un état bien différent depuis que j'en prends ; je suis si contente d'avoir recouvré ma santé & de pouvoir vous en marquer ma sincère reconnoissance, que je ne sais de quels termes me servir pour cela ; vous voudrez bien, Monsieur, me donner votre avis, pour, s'il est possible, me la conserver, & me croire avec la reconnoissance la plus parfaite, Monsieur, &c. *Signé* Dubois Lelarge. *A Reims, rue des deux Anges, le 2 Février 1773.*

LETTRE 37.

Consultation demandée par Mad. Moët d'Épernay.

JE suis tombée malade le 15 ou 20 Juillet

de l'année dernière; cette maladie m'a pris par une indigeſtion, enſuite une fiévre; en conſéquence on m'a ſaigné du bras & purgé pluſieurs fois, enſuite cette fiévre eſt dégénérée en fiévre-tièrce qui me prenoit par froid; j'ai pris le quinquina, elle s'eſt paſſée une vingtaine de jours, & enſuite la fiévre eſt devenue continue; j'ai été purgée preſque tous les deux jours & ai pris beaucoup de rafraîchiſſans : pendant cette fiévre j'ai ſaigné du né au moins pendant une demi-heure; j'ai pris des remèdes contre les vers, & j'en ai rendu treize en pluſieurs fois, enſuite la fiévre-tièrce m'a repris & toujours par froid, & finit par chaud & des ſueurs : j'ai encore repris le quinquina qui me l'a fait paſſer encore une vingtaine de jours; elle m'a toujours repris, & dans cet intervalle j'ai été obligée de faire un voyage de cinquante lieues : à mon retour je ſuis devenue prodigieuſement enflée; j'ai pris des tiſanes & des bouillons apéritifs qui ne m'ont rien fait; en conſéquence j'ai pris une tiſane de noiſettes & l'enflure s'eſt diſſipée. J'ai vingt-ſept ou vingt-huit ans, & depuis le commencement de ma maladie, mes règles ſont ſupprimées : j'ai pris les pilules bénites & autres remèdes mêlés avec le quinquina, & rien n'eſt reparu : j'ai eu pluſieurs eſpèces d'ébulitions, & dans ce moment j'ai les yeux rouges & enflés, & le viſage bouffi; j'ai auſſi depuis trois mois une dureté au ventre du côté gauche, que l'on a traité d'obſtruc-

tions qui se gonflent quand j'ai la fiévre, & qui diminuent quand elle est passée. Je n'ai plus de ressources que dans votre élixir; j'en ai tant oui-dire de bien, que quoique mes maux aient résisté à tous les efforts de divers Médecins que j'ai consulté, j'ose me flatter que ce sera à lui à qui je devrai mon rétablissement.

Cette Dame n'a pas été trompée dans son espérance, ayant été guérie en très-peu de temps.

LETTRE 38.

De M. Bontemps, Officier de Cavalerie, à Orbois en Franche-Comté.

DANS l'espérance, mon cher M. Decourcelle, que vous vous souvenez de moi; je m'adresse à vous pour avoir de cet élixir, dont j'ai tant oui vanter par Mad. de Cappy ma sœur & plusieurs autres Dames; c'est pour une jeune femme qui s'est fait saigner dans un temps critique, & qui, depuis ce temps a une suppression presque totale, ce qui là rend à la mort presque tous les mois: elle a déjà essayé tous les remèdes que les Médecins lui ont conseillé, mais sans aucune diminution de ses accidens: j'espère beaucoup en votre élixir pour elle; je vous prie de me l'envoyer le plutôt possible par la diligence, & de m'instruire de la manière de le faire prendre. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Bontemps.

Cette Dame a recouvré la ſanté très-promptement, en prenant cet élixir dans ſon temps périodique, en ſe mettant les pieds dans l'eau le ſoir avant de ſe coucher, & en prenant ſon élixir étant remiſe au lit.

LETTRE 39.

De M. le Chevalier de Bonnevaux, Officier des Carabiniers, à Étampes.

VOICI, Monſieur, un Mémoire à conſulter que je vous envoie, afin que vous ayez la bonté de donner votre avis, & vos bons conſeils ſur l'état d'une Dame malade à laquelle je m'intéreſſe; ſa poſition eſt très-critique, & je n'ai pas voulu lui donner votre élixir ſans vous conſulter; j'aurai très-grand ſoin de vous faire part du ſuccès de votre remède, d'après que vous m'aurez marquez ce qu'elle doit faire : je vous prie, Monſieur, de ne pas différer de donner réponſe; la malade ayant beſoin d'un ſecours preſſant.

J'ai donné une bouteille de votre élixir à une pauvre femme âgée de trente-cinq ans qui avoit un lait répandu depuis plus d'un an, & qui s'étoit fixé ſur les mains & ſur les bras : abandonnée de tous les Médecins de cette ville, & de ceux qui dans le voiſinage jouiſſent d'une réputation aſſez bonne : je lui ai fait ſuivre le régime que vous ordonnez; au bout de trois ſemaines elle a été faire les moiſſons, ce qui l'a, ſans doute, encore

fait ſuer, & eſt revenue parfaitement guérie; elle eſt redevenue groſſe peu de temps après, & a fait une fauſſe-couche pour laquelle je lui donnai quelques doſes d'élixir, & elle ſe porte actuellement très-bien ſans aucunes apparences de lait; après avoir été impotente pendant plus d'un an; & ce, depuis le treizième mois qu'elle jouit de cette ſanté.

Une autre femme très-pauvre, ayant une perte très-conſidérable, âgée de quarante-cinq ans, ſuite d'un changement de tempérament, réduite à l'extrémité par de très-grandes foibleſſes & déjà froide; une garde-malade qui étoit chez moi, qui avoit lu votre Livre, implora mon ſecours; je donnai une fiole à cette garde qui tout de ſuite partit pour lui en faire prendre, & lui ordonna en même temps le régime que vous preſcrivez: votre élixir, Monſieur, fit ceſſer la perte continuelle qu'elle avoit depuis près d'un an, non à la vérité totalement; je lui fis donner du bouillon, un peu de bon vin, les forces ſont revenues inſenſiblement, & au bout de deux mois elle a été en état de préſenter le Pain béni à la Paroiſſe, & eſt devenue en très-bonne ſanté & très-graſſe.

Mad. de la Grange, ma belle ſœur, qui demeure à Neufchâteau en Lorraine; m'écrit que votre élixir lui a ſauvé la vie, ayant fait une fauſſe-couche accompagnée d'une infinité d'accidens tous dangereux. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* le Chevalier de Bonnevaux.

Les Dames se trompent très-souvent, en se menageant peu dans les fausses-couches; étant toute contre nature, l'on y doit prendre plus d'attention, & c'est le cas plus que dans tout autre, de faire usage de l'élixir pour prévenir les accidens.

LETTRE 40.

Mémoire à consulter, envoyé par M. le Chevalier de Bonnevaux d'Étampes.

En 1769, je suis accouchée le 23 Juin, mon accouchement a été long sans aucun danger, l'enfant vit & se porte bien; aussitôt que je fus délivrée, la fiévre me prit, ce qui ne paru point extraordinaire, à cause de la longueur du temps que j'avois été dans les maux; le troisième jour le lait augmenta ainsi que la fiévre, & ce fut dans cet instant que j'eus une peur qui me causa une suppression de lait & des lochies; la garde n'en dit mot, garda le *tacet*; le cinquième jour je me sentis des mal-aises, des frissons dans tous les membres, le sein se durcit; le neuvième on me leva: je perdis connoissance; je restai au lit jusqu'au quatorzième sans aucune force, & éprouvant des douleurs vagues: l'avis du Chirurgien fut qu'il falloit se forcer, se lever & prendre l'air, qu'il n'y avoit que ce seul moyen pour rappeler l'écoulement du lait toujours supprimé; j'insistai en lui faisant valoir mes indispositions, & la difficulté que j'avois à me redresser sur

mes reins; toutes ces raisons furent rejettées. On me mit une canne à la main qui devoit faire miracle; je traversai une allée qui devoit me conduire au jardin; je n'y respirai pas plutôt l'air que je fus saisie; je sentis un froid subit, je revins dans l'appartement me chauffer, & au bout de deux heures la jambe & la cuisse gauche devinrent grosses comme le corps; les douleurs de nerfs ne me quittèrent plus : l'on courut aux Médecins qui ordonnèrent des herbes émollientes bouillies dans du petit lait, dans lequel on imbiboit des linges que l'on appliquoit sur la partie souffrante; l'on me purgeoit avec le sel de duobus; pour lors la fiévre qui ne me quittoit point, donnoit un peu de relâche : je fus six semaines à souffrir de cette partie gauche qui désenfla aussi rapidement qu'elle avoit enflé; je me crus pour le quart-d'heure hors de danger, ce ne fut qu'un songe; & comme je m'en flattois, mes nerfs dans les bras & les doigts se retirèrent : je devins jaune dans l'espace d'une demi-heure; le mal de la jambe passa à la droite, dura le même temps avec des douleurs insupportables; on ne pouvoit ni me lever ni me toucher, on me retournoit seulement avec le drap : on fit un autre remède avec le vin & l'huile dont on eut aucun succès: lorsqu'elle voulut guérir, il me vint dans les parties une grosseur qui donna de l'inquiétude; le Chirurgien crut que c'étoit un abcès : on tint conseil, & il fut décidé que

l'on appelleroit M. Bardel pour en faire l'ouverture; quelques-uns à qui j'appartenois, s'y opposèrent, & il fut décidé que l'on y mettroit un ſac rempli de bouillie, ce qui fut exécuté pendant huit jours; la réſolution changea la nature de l'humeur en une veſſie; ce fut à-peu-près la diminution de mes maux, mais je ne dormois pas & ce depuis longtemps, & l'on m'avoit ordonné de me repurger, ce que je ne fis pas, & il me reſta une enflure conſidérable aux jambes & cuiſſes, ce qui n'empêcha pas que je ne devinſſe groſſe, ce qui donna lieu d'eſpèrer que cette couche enleveroit tout le lait de la dernière couche; on me laiſſa donc paſſer ce temps ſans faire aucun remède pendant toute la groſſeſſe, & lorſque je fus accouchée, je m'étois préparée pour nourrir, comptant bien que cette nourriture ne manqueroit pas d'opérer ma guériſon parfaite; enfin je ne pus nourrir, tant parce que j'étois trop foible, que parce que mon lait n'avoit pas les qualités néceſſaires : les accidens au lieu de diminuer augmentèrent, & l'enflure toujours la même; on employa les mêmes remèdes que dans la première couche, c'eſt-à-dire, les ſels de duobus très-ſouvent & auſſi infructueuſement que ci-devant, & depuis deux ans l'enflure qui, au lieu d'occuper les cuiſſes & les jambes, s'eſt jettée ſur le bas-ventre qui, depuis 1771, eſt pour le moins auſſi gros qu'une femme prête d'accoucher, ce qui me procure des élancemens & des

pesanteurs, avec cela une suppression qui vraisemblablement a été la cause de cet épanchement : j'ai fait tous les remèdes que la Médecine de ce pays & de Paris m'ont ordonné, & ce sans succès; il reste à savoir si l'élixir Américain fera plus d'effet. *A Étampes 1777.*

L'élixir a produit tout le soulagement que l'on devoit espèrer, quoique pris en bien moindre quantité que le sel de duobus dont cette Dame a pris au moins quarante ou cinquante jours, & il est fort heureux qu'il n'y ait pas eu de dispositions inflammatoires, parce que cette quantité de sel n'auroit pas manqué d'aggraver les accidens, ce que j'ai vu plusieurs fois.

LETTRE 41.

De M. Canterel, Lieutenant des Maréchaux de France, à Épernay.

MONSIEUR, les bons effets que produit votre élixir dans nos cantons sur des femmes incommodées de pertes, m'engage à vous consulter pour mon épouse qui y est malheureusement très-sujette.

Elle est âgée de vingt-cinq ans, d'un tempérament très-foible avec beaucoup de vivacité, chaque mois elle essuie un accident de cette espèce, & ce qui, chez les autres femmes, est une chose naturelle, est si considérable chez elle, qu'on doit le regarder comme accident périodique : vous vous

doutez assez de ce que ce doit être à la suite de ses couches : je suis persuadé que la foiblesse de son tempérament ne vient en plus grande partie que de la quantité de sang qu'elle perd si souvent, notez que dans chaque grossesse, elle se fait saigner trois fois ; elle a essayé trois fois de nourrir, & n'a pu réussir une seule fois, son lait n'est que de l'eau & tarit toujours ; au bout de cinq à six mois, je suis d'avis qu'elle ne nourrisse plus, quoiqu'elle ait nourri jusqu'à six mois ; je lui soupçonne des laits épanchés, il faudroit donc trouver le moyen de les guérir & ses pertes, & lui faire évacuer ces divers laits épanchés : je vous prie, Monsieur, de me marquer comme elle doit prendre votre élixir qui doit guérir l'une & l'autre maladie conjointes ensemble, ayant des preuves de guérison pour chacune de ces maladies en particulier. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Canterel.

Cette Dame a été guérie de l'un & l'autre état, en prenant conjointement avec l'élixir les bouillons de pied de bœuf, auxquels on peut substituer la corne de cerf.

LETTRE 42.

De M. Angerand, Tresorier de France, à Saint-Dizier.

MONSIEUR, Je n'ai pas voulu vous donner des nouvelles de notre chère malade, avant de pouvoir vous annoncer quelque chose de

ſatisfaiſant ; elle prit lundi médecine, le lendemain la cuiſſe & la jambe qui étoient encore un peu engorgées l'étoient moins, & ſuivant votre conſeil auquel nous référons, elle en prendra une autre dans deux jours, & nous continuons toujours l'élixir deux fois par jour ; il ſemble qu'il faſſe à chaque fois de nouveaux effets ; car tantôt ils ſort avec abondance par la tranſpiration, & tantôt par les urines & les autres voies ; enfin, Monſieur, je puis vous aſſurer que ſans lui, je n'aurois plus cette épouſe que je chéris avec raiſon ; ſon état étoit ſi critique que l'on en devoit rien eſpérer, ayant la jambe & la cuiſſe groſſe comme mon corps avec des douleurs des plus vives, fiévre continue avec tranſport : voilà l'état où vous l'avez trouvé, lorſque j'envoyai en poſte vous prier de venir à notre ſecours ; nous continuerons toujours le même régime, & ce juſqu'à ce que vous nous en preſcriviez un autre ; recevez les aſſurances du plus ſincère & du plus conſtant attachement, &c. *Signé* Angerand.

Cette Dame quoique nourriſſant ſon enfant, a eu un lait épanché ſur la cuiſſe & ſur la jambe des plus conſidérables, que l'élixir à trois doſes par jour a diſſipé inſenſiblement, ainſi que la fiévre qui étoit continue avec redoublemens, heureuſement pour elle que le pus n'étoit pas encore formé, car en ce cas, l'élixir ne peut plus empêcher l'abcès, il peut ſeulement faire évacuer par d'autres voies, le lait qui ſe porteroit ſur la partie

malade, en pratiquant toutes fois les cataplaimes de son & d'urine.

LETTRE 43.

De M. Perrier de Savigny, à Reims.

Il y a environ douze ans, Monsieur, que ma femme a fait une maladie sérieuse occasionnée par un refroidissement à la suite d'un bal : les Médecins ont regardé son mal comme un rhumatisme goutteux, & de ce temps elle a toujours ressenti quelques douleurs : elle est accouchée heureusement le 22 du mois de Mai; on l'a changé de lit après les trois jours expirés; elle s'est plaint ce jour-là d'avoir ressenti un peu d'air sur la tête qui lui a occasionné un peu de froid, & pris un grand mal de tête; sa couche a paru aller très-bien : cependant au bout de cinq semaines son lait s'est arrêté, & elle a commencé à ressentir des douleurs à l'épaule qui ont augmenté au point de lui ôter le mouvement du bras; les douleurs ont quitté cette partie pour se jeter sur le genou & sur le coudepied; il y a environ six semaines qu'elle est au lit : cette humeur change de place quelquefois trois fois par jour, va du genou au poignet, tantôt au bras, & tantôt à la cheville du pied: les Médecins sont du sentiment que c'est son rhumatisme goutteux; c'est ainsi que ma femme le pense; mais comme ses douleurs sont beaucoup plus vives que dans sa première maladie,

maladie, on craint que le lait n'y ſoit pour quelque choſe; ce qui le confirme, c'eſt qu'elle ne rend plus de lait: Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien me mander ſi l'uſage de votre élixir (qui lui a été conſeillé par M. de Laurigny comme devant opérer ſa guériſon, dans le cas où ſon mal ſeroit occaſionné par le lait) ne ſeroit pas contraire, où il n'y auroit d'autre cauſe que le rhumatiſme, & ſi elle en doit faire uſage, quelles précautions, quelle quantité & comment s'y préparer, & ce, le plus promptement poſſible. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* de Savigny.

P. S. J'oubliois de vous dire qu'au bout de neuf jours ma femme n'a pas eu de ſuite de couche, & que depuis ce temps rien n'a reparu.

Cette Dame a été guérie par l'élixir à trois doſes par jour, avec les cataplaſmes de ſon & d'urine ſur les parties douloureuſes.

LETTRE 44.

De M. Marconville, à Reims.

JE me trouve aujourd'hui dans le cas d'avoir mon épouſe malade, & comme je ſais que vous pouvez mieux que perſonne me conſeiller, j'ai recours à vous, perſuadé que vous voudrez bien me faire réponſe.

Mon épouſe dans le cours de ſa groſſeſſe fit pluſieurs chûtes, la première fut dangereuſe à deux mois de terme; la ſeconde fut au terme de ſix mois qui n'a pas beau-

coup influé sur elle; cependant à sept mois il lui prit une perte de sang considérable, & le lendemain sur les dix heures du soir elle accoucha : à la suite de cette couche, elle eut la fiévre qui lui dura trois semaines, le lait qui ne parut presque point se trouva dissipé ; les règles qui n'étoient point abondantes, disparurent aussi, & maintenant elle se plaint d'une douleur considérable depuis la hanche jusqu'au talon, ce qui l'empêche d'en faire usage, la cuisse & la jambe sont fort enflées ; il nous reste à savoir de vous, Monsieur, comment appliquer votre élixir, nous sommes bien convaincus des bons effets qu'il procure dans les suites des couches, mais nous ignorons comment conduire la malade dans ce cas-ci qui est déjà très-dangereux : j'attends votre réponse le plus promptement. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Marconville.

Cette Dame a été guérie en appliquant des cataplasmes de son avec l'urine, & prenant l'élixir à trois doses par jour dans les commencemens, ensuite à deux doses.

LETTRE 45.

De M de Serisy, à Mont-médi.

C'EST avec la plus grande confiance, mon cher Papa, que j'ai recours à vos lumières, persuadé que vous aurez assez de bonté pour m'aider de vos conseils ; le sujet dont il est question est l'état de ma mère

qui me donne beaucoup d'inquiétude; il y a quinze ans que ſon temps critique étoit paſſé : je ne ſais ſi la perte que nous avons fait de mon père, n'auroit pas donné occaſion à ce que cela lui ſoit revenu avec des abondances qui font craindre pour elle, attendu la foibleſſe dans laquelle les ſoins, inquiétudes & veilles l'ont mis : je ſais à n'en pas douter, combien votre élixir convient dans ces cas-là, cependant j'ai cru qu'il falloit attendre vos avis ſur ce que vous penſez de ce que cela eſt revenu quinze ans après avoir changé, & ſi on peut également dans ce cas l'adminiſtrer. J'attends votre réponſe avec impatience, & ai l'honneur d'être, &c. *Signé* de Seriſy.

Cette Dame, quoiqu'âgée, & ayant changé de tempérament depuis longtemps, a été guérie par l'élixir & par les bouillons avec le pied de bœuf.

LETTRE 46.

De M. Levaſſeur, ancien Mouſquetaire du Roi, à Bar-le-Duc.

LA circonſtance préſente de mon épouſe, & la confiance qu'elle a en vous & en votre élixir, lui font eſpérer que, quoiqu'elle faſſe uſage de votre élixir, vous voudrez bien l'appuyer de vos conſeils, ayant un lait épanché : elle eſt accouchée le 19 Octobre, couche très-heureuſe; elle purgeoit beaucoup tant en lait que d'autre ſorte; il y avoit tout lieu

de croire que cet accident n'arriveroit point, mais au bout d'un mois il survint une fluxion à l'œil gauche qui dura huit jours; regardant cet accident comme rien, elle releva : il s'y joignit un rhume de cerveau; peu de temps après la fluxion revint sur le même œil : on lui conseilla de mettre dessus un pomme de reinette cuite qui sembla la soulager pendant huit ou dix jours, après lequel temps elle reparut pour la troisième fois : pour lors on jugea qu'il pourroit y avoir épanchement de lait, & les dépôts qui se trouvèrent dans l'urine, prouvèrent que l'on ne s'étoit pas trompé : le Médecin voyant cela, crut que la maladie lui étoit connue, que bientôt il la guériroit, & pour cet effet il la mit aux bouillons rafraîchissans avec le sel de duobus, qui, au lieu de procurer du mieux, n'empêchèrent pas les accidens d'augmenter; quelques jours après elle sentit des douleurs de tête & un torticolis extrêmement douloureux. On suspendit par ordonnance des Médecins les bouillons pour faire saigner la malade deux fois, dont elle ne fut pas soulagée ; on purgea deux fois avec la manne & le sel de duobus aussi inutilement, en sorte que voyant cette fluxion continuer & se jeter tantôt sur un œil, tantôt sur l'autre, elle prit le parti de mettre sur ses yeux une rouelle de veau qui lui fit jeter beaucoup de pus ou plutôt du lait, sans trouver aucun amendement, ni de plusieurs autres remèdes, ce qui la détermine à

commencer votre élixir : mandez-moi si elle le doit prendre, & quelles précautions. Si elle guérit, comme je l'espère, je serai très-enchanté de vous le certifier dans toutes les occasions où vous le jugerez à propos ; j'oubliois de vous dire que depuis hier quelle a commencé l'élixir, le lait se fait beaucoup plus appercevoir dans les urines qu'auparavant, & semble déjà être soulagée. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Levasseur.

LETTRE 47.

Du même M. Levasseur ; à Bar-le-Duc le 15 Juin 1773.

MONSIEUR, je suis persuadé que depuis longtemps vous attendiez une réponse pour savoir l'effet que votre élixir avoit produit sur le lait épanché qui s'étoit porté sur la vue & sur toute la tête de mon épouse ; je ne saurois, Monsieur, trop louer votre zèle & vous exhorter à continuer à apporter par votre excellent élixir un soulagement parfait à toutes les femmes qui se trouvent dans ces cas, dussiez-vous avoir des jaloux, ce qui ne peut être autrement ; mais ce ne sera que de la part des Médecins ; quand aux honnêtes gens aimant l'humanité, ils vous estimeront pendant votre vie, & vous auront de grandes obligations après votre mort : je vous dirai donc que ma femme, dès le second jour, s'est trouvée beaucoup mieux de votre élixir, & qu'enfin elle est parfaitement bien

guérie avec une bouteille & demie. Si je ne vous ai pas témoigné mes remerciemens plutôt, c'est que je voulois voir si quelquefois le lait ne se porteroit point ailleurs, mais il n'y a eu aucune apparence : voilà huit mois écoulés depuis cet accident, & ayant joui & jouissant maintenant de la meilleure santé possible, elle se joint à moi pour vous faire des remerciemens sincères, avouant & disant à qui veut l'entendre, qu'il n'y a que votre élixir qui lui a sauvé la vue : je vous prie de me croire avec les sentimens les plus distingués, &c. *Signé* Levasseur.

LETTRE 48.

De Mad. de Tanlay, en son château de Tanlay, près de Tonnère le 8 Août.

J'AI déjà pris, Monsieur, une bouteille de votre élixir, il a fait pour le lait nouveau l'effet indiqué, mais il n'a encore rien fait pour les migraines; j'en ai eu deux pendant les huit jours consécutifs que m'a duré la bouteille; la dernière a été des plus vives que j'aie encore éprouvé; je comptois prendre la seconde bouteille tout de suite, mais une Dame m'a assuré qu'il falloit laisser un intervalle entre chaque bouteille, & que l'effet en seroit plus considérable & plus marqué : mandez-moi si j'ai bien fait, & s'il faut continuer l'usage longtemps, combien de bouteilles, & s'il y a quelque régime

à obſerver, ſi le long uſage ne peut échauffer; je n'ai pas oſé le prendre dans le lait d'amande de peur qu'il ne me peſât ſur l'eſtomac, je l'ai pris dans l'infuſion de fleurs d'éthicales, & je prenois le matin un grand verre de cette infuſion, ſans élixir; j'ai beaucoup ſué les premiers jours que j'ai pris l'élixir, & très-peu les deux derniers jours : l'approche de ma migraine qui me prend preſque toujours deux fois par ſemaine, en a ſans doute été la cauſe : je n'ai pas fait uſage des bains, parce que depuis ſix ſemaines que je ſuis accouchée, je n'ai encore rien vu, ce que je crois dangereux; j'ai mis les cataplaſmes de verveine que vous me conſeillez : mandez-moi auſſi s'il eſt vrai qu'il y ait un bureau de votre élixir à Saint-Florentin; comme c'eſt dans mon voiſinage, il me ſeroit commode d'en prendre-là; en attendant j'en fais venir de Paris : j'attends avec impatience, Monſieur, réponſe à tous ces articles; vous avez oublié de me dire ſi le café au lait ou à l'eau m'eſt contraire, en attendant je me ſuis privée de celui fait avec le lait. J'avois oublié de vous dire qu'avant que je priſſe votre élixir, mes urines étoient ſans dépôt & très-belles, & que depuis que j'ai pris votre élixir, elles ſont totalement chargées de lait, ce qui a commencé le quatrième jour : je l'ai fait remarquer à mon Accoucheur qui n'a pu diſconvenir que cet élixir, ſelon toute apparence, tariroit non-ſeulement le nouveau lait, mais encore l'ancien, cauſe

de tous mes accidens. J'ai l'honneur d'être, M. &c. *Signé* Tanlay Mauſſion.

Cette Dame dont les migraines étoient à un degré éminent, a été dans le cas de faire un long uſage de l'élixir avant d'être parfaitement ſoulagée, tant parce que cet épanchement de lait eſt fort ancien, que parce que les nerfs étoient extrêmement irrités.

LETTRE 49.

De M. de Bonnet de Saint-Vrain, ancien Capitaine d'Infanterie, A Bar-le-Duc.

MADAME de Saint-Vrain, Monſieur, vient d'avoir une couche fort laborieuſe par rapport aux grands efforts qu'elle a été obligée de faire pour obtenir ſa délivrance, ce qui lui a affecté les nerfs; le lait ne s'étant point porté au ſein, ce qui lui a occaſionné un vomiſſement & un grand dévoiement avec la fiévre; elle a été purgée pluſieurs fois & ſes accidens ſubſiſtent toujours, d'ailleurs des douleurs d'eſtomac & des fadeurs qui en exalent, lui font croire que c'eſt le lait; elle eſt maintenant ſi foible, quoiqu'il y ait un mois qu'elle ſoit accouchée, & que les Médecins n'oſent entreprendre de la repurger; cependant ils eſtiment que les purgatifs ſeuls peuvent la ſauver: ſi vous pouviez, Monſieur, la venir voir, & nous dire ce que vous penſez de cette maladie, vous m'obligeriez infiniment;

ſi au contraire vous ne le pouviez abſolument; mandez-nous ce que vous croyez que je doive faire en pareil circonſtance; elle & moi nous avons une entière confiance en vous, & ſi vous penſez que ce ſoit le lait, indiquez-moi comme elle doit prendre votre élixir, eu égard à ces accidens & à ſa grande foibleſſe. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Bonnet de Saint-Vrain, à Bar-le-Duc.

Cette Dame quoique foible fut guérie de ſon lait épanché ſur l'eſtomac & le bas-ventre par le moyen de l'élixir; elle l'eût été bien plutôt, ſi elle n'eût pas été autant purgée.

LETTRE 50.

De M. Dumon, Procureur, à Meaux en Brie le 23 Juillet 1773.

LA renommée de vos talens en ſuites de couches, m'étant parvenue par le rapport que m'ont fait M. & Mad. de Bellou de cette ville, qui ont la bonté de s'intéreſſer à la maladie que ma femme a eſſuyé depuis ſa couche, m'engage à vous en faire le détail, d'après lequel vous voudrez bien me donner votre avis.

La couche a été très-heureuſe après dix-huit heures de douleurs; c'eſt d'un premier enfant, le ſang eſt d'abord ſorti en abondance, mais n'a pas continué; les quatre & cinquième jours après l'accouchement, elle a eu des tranchées, mais à cela près, le

lait a paru prendre un bon cours; au bout de ſeize jours, elle s'eſt relevée autant bien que l'on pouvoit le deſirer, & a ceſſé de purger au bout de trois ſemaines de ſon accouchement, & malgré la ſuppreſſion que je vous ai fait obſerver, elle s'eſt aſſez bien portée juſqu'à ce qu'elle fût purgée deux fois, car le jour de ſa dernière médecine il lui ſurvint une toux qui ne l'a pas encore quitté; on a cru que cette toux étoit occaſionnée par des pituites: au bout de huit jours il eſt ſurvenu un étouffement en même temps que la toux qui ne prenoit que le ſoir & le matin, enſuite cet étouffement eſt devenu plus fréquent; on a penſé que c'étoit quelque choſe qui vouloit paroître, on lui a fait mettre les pieds dans l'eau avec des émolliens, on lui a fait prendre de l'eau de ſafran & du kermès; mais tout cela n'ayant rien produit, elle a continué de ſouffrir & ſupporter ſes ſouffrances juſqu'au dix Juin qu'il lui ſurvint un friſſon & une fiévre qui la retient au lit; on a tenté les purgatifs & les vomitifs, tout cela n'a point diminué ni les oppreſſions, ni la toux, ni les palpitations conſidérables; on a cru devoir la ſaigner trois fois du bras & quatre fois du pied, les palpitations ſont arrêtées, mais les oppreſſions & la fiévre ſubſiſtent toujours, la poitrine eſt toujours engagée, & la malade ne peut prendre ſon vent; elle a très-peu de repos les nuits & ſouffre toujours conſidérablement; les Médecins ne

ſavent plus que faire, voyant que les petits purgatifs qu'ils ont encore donné depuis les ſaignées, & que les bouillons & loques compoſés de kermès & de blanc de baleine ne font rien; ils craignent, diſent-ils, un dépôt formé dans la poitrine, & le Chirurgien ainſi que quelques autres veulent que ce ſoit un engorgement d'humeurs dans les branches de la poitrine & de l'eſtomac, occaſionné par la ſuite de ſa couche; par conſéquent une humeur laiteuſe, les vomitifs & purgatifs ayant toujours fait rendre quelque choſe qui y avoit rapport; la toux eſt toujours opiniâtre & prend comme par quintes, fait cracher le plus ſouvent des glaires plus ou moins épaiſſes, elles ſont en petite quantité; le Médecin deſire-oit en voir d'avantage, parce qu'il prétend qu'il n'y aura qu'une expectoration fort ample qui, ſelon lui, eſt le ſeul moyen de la ſoulager, elle eſt actuellement fort foible: je vous prie, d'après le tableau que je viens de vous faire, de juger quel remède conviendroit, & de faire de ſérieuſes attentions ſur un état auſſi critique, & de me faire l'honneur de me répondre le plutôt poſſible. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Dumon.

Cette Dame avoit effectivement un épanchement de lait ſur la poitrine, & comme l'on voit, tous les remèdes que l'on a employé ainſi que les ſaignées, ont non-ſeulement multiplié les accidens, mais l'ont affoibli à un degré éminent, tandis que

deux bouteilles d'élixir auroient prévenu tous ces accidens, néanmoins je la crois guérie.

LETTRE 51.

De M. Callieux l'aîné, Bourgeois à Paris.

MONSIEUR, mon épouse étant attaquée d'un lait épanché depuis neuf à dix ans, j'ai recours à vous, ayant appris par diverses personnes dans cette capitale, combien vous êtes expérimenté dans ces sortes de maladies, d'ailleurs n'ayant pu trouver ici de vrai secours, car jusqu'à présent l'on n'a fait que pallier ou diminuer les accidens, il a presque été fixé, tantôt à la tête, tantôt sur la vue: les Médecins ont cru devoir employer les saignées & les purgatifs; les Oculistes lui ont fait faire des cautères & lui ont conseillé des pommades, ce qui a contribué à calmer les accidens, mais ils sembloient se renouveller toutes les fois qu'elle accouchoit; car depuis ce temps elle a eu plusieurs enfans, & toujours l'on revenoit aux saignées, aux purgatifs, pour purger, disoient-ils, la masse du sang: maintenant qu'elle ne fait plus d'enfans, cette humeur se dépose depuis deux ans, lui cause de grandes douleurs & oppression tout ensemble; on la purge légérement, parce que son tempérament très-affoibli ne permet que de très-légers purgatifs, & non de forts; à la suite de ces purgatifs elle se trouve un peu mieux, mais d'une extrême foiblesse; mais depuis deux ans,

c'eſt-à-dire, à trente-ſix ans la ſuppreſſion eſt totale, ce qui la tourmente, lui donne des vapeurs & des convulſions ; le genre nerveux eſt comme vous voyez attaqué vivement : cet état, que les Médecins ne connoiſſent vraiſemblablement pas, puiſqu'ils ne procurent aucuns ſoulagemens, demande un examen ſérieux : j'ai entendu faire l'éloge d'un élixir dont vous êtes l'Auteur, mandez-moi s'il vous plait le plutôt poſſible, ſi on peut lui en donner, s'il eſt encore temps, combien par jour & juſqu'à quel temps. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Caillieux l'ainé.

Cette Dame dont la maladie eſt autant particulière qu'ancienne, a été extrêmement ſoulagée; la plupart de ſes accidens ſe ſont calmés, mais il a fallu beaucoup de temps & beaucoup de bouteilles d'élixir ; l'on voit par-là, qu'il vaut beaucoup mieux prévenir les accidens, que de prétendre les guérir, ſur-tout lorſqu'ils ſont trop anciens.

LETTRE 52.

De M. Chertemps, Subdélégué d'Épernay, ce 19 Janvier 1778.

VOTRE élixir, Monſieur, a acquis tant de réputation dans cette ville que je ne ferai aucune difficulté de le mettre en uſage pour ma femme, après toutefois vous avoir conſulté ſur ſon état, & avoir reçu votre réponſe ſur la ſituation où elle ſe trouve : je vais vous rendre compte des différens

accidens qu'elle éprouve. Elle a toujours joui de la meilleure ſanté, elle a toujours été parfaitement bien réglée; mais étant dans l'âge de changer, nous attribuons ſon état actuel de ſuppreſſion, à cet âge, qui exiſte depuis environ quatre mois : avant cette époque elle a eſſuyé des retards & petites pertes; à préſent elle reſſent des douleurs de tête, des chaleurs très-conſidérables qui lui occaſionnent des ſueurs, des inſomnies, des gonflemens, & depuis ce temps des hémorrhoïdes très-douloureuſes; elle a reſſenti précédamment & reſſent encore des douleurs vagues qui la rendent peſante, & qui reſſemblent bien à la fiévre, qui tantôt ſe portent au col, tantôt aux reins, aux jambes, & dans d'autres temps occupent tout le corps; elle a même depuis deux ans une humeur qui a reflué & qui s'eſt fixée dans le né, & qui eſt moins ſenſible lorſque les douleurs ſe portent ſur quelqu'autre partie: elle préſume ainſi que moi, que c'eſt la même humeur qui ſe porte tantôt d'un côté & tantôt d'un autre : d'après la lecture qu'elle a fait de votre brochure intitulée l'*Élixir Américain*, ou *le Salut des Dames*, elle ſe perſuade qu'il lui ſera de la plus grande utilité pour la ſoulager; cependant elle ne le prendra que lorſque vous aurez eu la bonté de mander ſi ſon état la met dans le cas d'en faire uſage, & la conduite qu'elle doit tenir. j'eſpère que vous voudrez bien ne pas tarder à me faire réponſe; elle deſire avoir votre

brochure, ayez la bonté de lui faire passer. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Chertemps, Subdélégué d'Épernay.

Cette Dame qui avec tous les accidens qui sont assez ordinaires à toutes les femmes en pareil cas, n'eût pas manqué de devenir en danger sans le secours de l'élixir, qu'elle a été obligée de prendre pendant près de six mois, une bouteille chaque mois; elle a tout-à-fait changé, se porte & se portera au mieux, & comme l'on voit cette Dame fort échauffée par les hémorrhoïdes & la nature de son état, au lieu d'être plus échauffée par l'élixir, s'en est très-bien trouvée.

LETTRE 53.

De M. le Comte de Moncy, à Charleville le 7 Avril 1773.

J'AI reçu l'honneur de la vôtre, datée du vingt de ce mois, votre conjecture est très-juste; je me rappelle avoir passé quelque temps avec vous chez ma fille à Baucler, pendant lequel vous m'avez donné lieu d'avoir beaucoup de confiance en vos lumières; malheureusement l'éloignement ne m'a pas permis d'en profiter; il paroit, Monsieur, par l'honneur de la vôtre, que vous pensez que la maladie mélancolique & vaporeuse de Mad. de Moncy lui prend par accès; je crois cependant vous avoir mandé qu'elle est ordinairement cinq, six & sept mois plus ou moins, & que la dernière attaque

avant celle-ci a duré près d'un an dans le même état ſans aucun intervalle, c'eſt-à-dire toujours affectée de la mélancolie vaporeuſe, avec des tremblemens de tous ſes membres, froids internes, ne mangeant ni ne dormant preſque point du tout, tout lui étant à charge & déplaiſant, le moindre bruit la fatiguant & lui faiſant peine, elle ne reſpire qu'après le lit, voudroit toujours y être renfermée dans quatre rideaux, ne voir ni entendre perſonne, n'allant à la garde-robe que quand on la force à prendre des lavemens, qu'elle ne reçoit que malgré elle, elle a auſſi pendant tout ce temps l'eſprit affecté de quelque choſe, & ne penſe continuellement qu'à ce qui l'affecte & à ce qu'elle s'eſt miſe en tête ; quand on a été pluſieurs jours ſans pouvoir lui faire prendre quelques lavemens, ce qu'elle rend eſt d'une puanteur inſupportable, tout eſt ſi criſpé chez elle, que la plupart du temps elle ne peut rendre ni ſes lavemens ni ſon urine, & l'on ne peut lui faire entendre raiſon ni la perſuader d'en prendre ; ne pourroit-on on pas trouver quelque remède qui pût y ſuppléer ? Il faudroit que ce ſoit quelque choſe ſans goût & ſans odeur qui pût la relâcher & lui tenir le ventre libre, ou joindre à votre élixir quelque choſe qui évacuât la bile ; vous voyez, Monſieur, par ce détail & par le précédent que je vous ai fait, la triſte ſituation de cette pauvre femme ; ſi vous croyez que votre élixir ne l'échauffe

pas

pas & qui ne la resserre pas trop, & qu'il convienne à sa maladie, nous ferons en sorte de lui faire prendre de la manière que l'on pourra. Je vous remercie par avance; je me procurerai de l'élixir à Rethel, où vous avez, dites-vous, un dépôt, ce qui me sera facile par la poste ou autrement. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* le Comte de Moncy.

Cette Dame à qui l'on est parvenu à faire avaler de l'élixir, tantôt bon gré, tantôt malgré, est parfaitement guérie; c'étoit la suite d'un changement de tempérament qui avoit donné occasion à ces divers accidens, & l'on peut à-coup-sûr faire usage de cet élixir dans ces états-là; de quelque façon qu'il soit mis en usage, il n'échauffera pas.

LETTRE 54.

De Mad. Chertemps de Lannois, d'Ay ce 28 Juin 1778.

C'EST avec la plus grande confiance, Monsieur, que je m'adresse à vous pour me tranquilliser sur un petit accident dont je vais vous rendre compte : je suis accouchée pour la troisième fois le 2 de ce mois fort heureusement; j'ai fait usage, comme à mon ordinaire, de votre excellent élixir, au moyen duquel je me suis parfaitement bien portée jusqu'au dix-septième jour : à cette époque, il m'est survenu un accès de fiévre sans que je puisse savoir à quoi l'attribuer; le cours

du lait qui couloit très-abondamment par les voies ordinaires, a été suspendu pendant environ deux ou trois heures; je me suis mise au lit, & peu de temps après avoir pris l'élixir, cela a reparu; j'ai senti néanmoins une douleur à la cuisse, que j'ai cru être occasionnée par une fausse position de la nuit précédente; la nuit suivante le mal a augmenté, & a entrepris toute la jambe; j'ai continué l'élixir & mis des compresses d'urine & des cataplasmes; l'enflure qui étoit déjà considérable ainsi que la douleur ont disparu au bout de trois jours; je suis maintenant au dixième jour : depuis cet accident je mets actuellement des choux rouges amortis au feu sur ma jambe. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me marquer si je n'ai rien à craindre pour les suites; le bien que j'ai ressenti de votre élixir dans tous les temps, me donne une grande confiance en vos conseils, elle vous est acquise par tous les services que vous avez rendu à l'humanité : j'ai l'honneur d'être très-parfaitement, &c. *Signé* Chertemps de Lannois.

Cette Dame avoit eu froid à la cuisse, ce qui a donné occasion à l'accès de fiévre, & par la suppression qu'avoit occasionné la fiévre, la cuisse & la jambe refroidies, se sont engorgées, & cet engorgement n'eût pas manqué de produire un accès considérable, si elle n'eût pas eu recours très-promptement à l'élixir, qui souvent ne suffit pas, parce que le lait

étant caillé, il doit être aidé par les cataplaſmes ordonnés.

LETTRE 55.

De Mad. de Chaufour; à Ay le 27 Janvier 1774.

MONSIEUR, l'eſpérance que M. & Mad. Moette m'ont donné que vous vous donneriez la peine de me marquer votre façon de penſer, m'a engagé de vous déranger un inſtant pour vous conſulter: je m'étois propoſée de nourrir le premier enfant que j'ai eu il y a un an l'été dernier, & contre l'ordinaire de notre pays, l'on me nourrit au bouillon l'eſpace de quatre jours; après cela il n'y eut pas d'apparence de lait: comme cet enfant avoit beſoin, il fut ordonné par le Chirurgien qu'il ſeroit mis en nourrice juſqu'au temps que le ſein ſeroit aiſé à prendre, & que j'aurois plus de force; il vint une femme tirer mon lait pendant trois ſemaines, qui diminuoit tous les jours, enſuite lorſque je fus en état de ſortir, je fus moi-même chez la nourrice donner à boire à l'enfant deux fois par jour, c'étoit à côté de chez moi; enfin un jour au lieu de venir du lait, ce n'étoit que du ſang: il fallut donc ceſſer, ce que je fis, & me ſuis très-bien portée pendant un mois, au bout duquel temps il me vint aux bras quantité de boutons & d'eſpèces de cloux, mes bras s'enflammèrent & ſuintoient à travers la peau une eau trouble:

je fus six semaines à souffrir beaucoup & hors d'état de me servir de mes mains, malgré que j'ai pris tous les remèdes ordonnés par les Médecins & Chirurgiens avec le sel de duobus, mais toujours inutilement: on me conseilla de prendre de votre élixir, quelqu'un me dit qu'il échauffoit; je m'y décidai malgré cela, aimant mieux être échauffée & guérir: j'en ai pris, Monsieur, huit bouteilles, & je me suis parfaitement guérie sans m'être apperçue qu'il m'échauffât pour la moindre chose; les sueurs qu'il m'a fait faire, étoient du lait, ce que l'on voyoit tant par l'odeur que par la qualité; malgré cet accident, je voudrois pouvoir nourrir celui qui doit venir sous peu de temps; c'est à ce sujet que je vous prie de me donner de vos sages avis, je vous en aurai obligation qui ne finira qu'avec celle qui a l'honneur d'être, &c. *Signé* de Chaufour.

Nota. Que quoique cette Dame ait pris huit bouteilles d'élixir après être accouchée, pour son épanchement de lait, je lui conseillai encore d'en reprendre lorsqu'elle accoucheroit, & de donner à tetter à son enfant, ce qu'elle a fait; au moyen de quoi elle est parvenue à nourrir: l'on doit sentir que si huit bouteilles n'échauffent pas une Dame sortant de couche, une bouteille ne doit pas échauffer comme le disent ceux qui n'en sont pas Partisans.

LETTRE 56.

De Mad. la Marquise de Pertuis.

Je n'approuve pas trop, Monsieur, vos courses légères ; il y a certain âge où tout cela fatigue, & il est inutile de se faire illusion ; vous devez vous ménager pour vos amis ; conservez toute votre santé pour le voyage de Lannois, pour quand je ferai la sottise de faire un autre enfant, & encore quand je serai dans cet état, j'aimerois mieux vous aller chercher au Japon, que de vous voir faire dix lieues qui vous incommoderoient. J'ai une de mes cousines à Paris qui est bien tracassée de ce que vous ne lui envoyez pas l'élixir qu'elle vous demande avec instance, parce qu'elle craint d'accoucher sans en avoir : envoyez-lui donc ainsi qu'à mon oncle ; tirez-là donc d'inquiétude. J'ai demandé une bouteille d'élixir à Charleville chez M. Colot pour cette pauvre Menuisière à laquelle ses pertes, vomissemens de sang & pertes de connoissance sont revenuës, comme lorsque vous étiez ici, parce qu'elle n'existe que par cet élixir : cependant, Monsieur, quoique je lui aie fait part de la charité que vous aviez de lui en faire présent, néanmoins elle n'en fait usage que dans les momens où elle sent approcher son accident, ou aussi-tôt après, pour la rappeler de l'extrême foiblesse où elle tombe : elle a calculé qu'il n'y avoit que huit cuillers dans une

bouteille, & que ſi elle prenoit une cuillerée à café tous les jours, comme vous lui avez dit, il lui en faudroit une par ſemaine; & malgré que, pour l'encourager à en prendre, je lui aie promis de lui en donner moitié, encore craint-elle d'abuſer de vos bontés : elle m'a bien prié de vous témoigner toute la reconnoiſſance dont elle eſt pénétrée, & je puis vous aſſurer que l'on ne peut prononcer votre nom, ſans que les larmes ne viennent aux yeux de la mère & des enfans. Depuis que votre élixir eſt connu ici, je ſuis le Médecin conſultant de toutes les femmes en couches; il les guérit; le panier dernier n'a rien duré, renvoyez-m'en je vous prie: je viens de tirer des bras de la mort une mère de douze enfans qui avoit une perte des plus conſidérables. Je ſais que votre uſage n'eſt point de recevoir de payement pour celui des pauvres, c'eſt pourquoi j'ai averti les pauvres femmes auxquelles j'en ai diſtribué, qu'elles doivent prier Dieu pour vous; les prières des pauvres étant celles qui ſont les mieux exaucèes, j'eſpère qu'il vous conſervera une ſanté & une vie dont vous faites un ſi bon uſage, ce que l'amitié que vous me connoiſſez pour vous me fait deſirer bien vivement. Je n'oublie pas tout ce que je vous dois, ce qu'en dépit de la Faculté dont j'étois condamnée, je ſuis très-joliment : croyez je vous prie, Monſieur, à tous les ſentimens que mon mari & moi conſerverons toujours de la bonté que vous avez eu de faire ce

long voyage, & de tout le bon effet que cela a produit; car enfin je ſuis convaincue que je vous dois la vie. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* de Pertuis.

LETTRE 57.

De Mad. de Fleury, épouſe de M. de Fleury, Commiſſaire des guerres à Joinville.

Je vous ai écrit de Paris, Monſieur, où je ſuis ſelon votre avis pour conſulter ſur mon état actuel, pour vous marquer & ma reconnoiſſance & les démarches que je faiſois pour conſulter les plus habiles en médecine & en chirurgie: tous m'ont dit que j'avois été martyriſée dans le travail, mais que j'avois été conduite de main de maître dans les ſuites toutes dangereuſes de ma maladie; j'ai vu, comme vous me l'aviez conſeillé, M M. Petit & Moreau, j'y ai ajouté M. Levrette, Accoucheur de Madame la Dauphine, que ma belle-ſœur a voulu que je viſſe: je ne reſtai que ſix jours à Paris; j'y arrivai le mardi ſoir: le lendemain pendant que je paſſai la journée au lit pour me repoſer, M. de Fleury alla chez M. Petit; il étoit à la campagne pour deux jours, & par conſéquent deux jours de perdus: j'attendis voulant abſolument le voir, parce que vous me l'aviez conſeillé; je le vis, mais pour un petit moment, parce qu'il avoit à faire, mais il me tranquilliſa, en me diſant comme vous, qu'il n'y avoit rien à

craindre, & il revint comme il me l'avoit promis, m'assura de nouveau après une plus ample visite, que l'écoulement passeroit avec le mal, fit l'éloge de votre traitement, & se déchaîna contre celui qui m'avoit fait tant de mal. Le lendemain matin nous reçumes la visite de M. Moreau, premier Chirurgien de l'Hôtel-dieu, comme il l'avoit promis : l'on m'avoit effrayé de sa visite, il ne fut point dur ; il m'examina de tous les côtés & de toutes les manières, & finit par dire que j'avois échappé à la fistule & à tous les dangers, que j'étois un miracle vivant, que cependant dans la suite de ma couche, j'avois été traitée comme on l'eût fait à Paris, qu'on ne pouvoit rien ajouter aux moyens pris pour ma guérison ; il dit que je n'avois plus de plaie, que le petit bouton n'étoit plus rien, que ce qui découloit n'étoit que des fleurs blanches ; il me dit qu'il suffisoit de m'injecter avec de l'eau de guimauve & un peu d'eau vulnéraire, que je pouvois devenir mère, mais que ce ne seroit pas sitôt ; la matrice étant un peu descendue : M. Petit revint encore aux instances de M. de Fleury qui m'examina encore & fut du même sentiment que la veille ; le lendemain ma belle sœur vint m'annoncer que j'aurois M. Levrette dans la soirée ; effectivement il vint : celui-ci fut plus satisfaisant que les deux autres, parce qu'il voulu tout savoir, qu'il entra dans les moindres détails ; il m'examina bien & me dit qu'il

voyoit tout le mal que j'avois eu & celui qui me reſtoit; il vit & ſentit mon linge, & il aſſura que dans l'écoulement il y avoit du pus mêlé avec les fleurs blanches comme vous me l'aviez dit, il vous loua, Monſieur & bon ami, ſans vous connoître ni votre élixir, & il m'aſſura qu'à Paris, par les plus habiles gens, je n'aurois pas mieux été traitée ; il me dit en me quittant que la nature & l'art avoient fait pour moi des miracles, mais que j'avois été très-mal accouchée : il me dit de ne pas voir mon mari de ſitôt, qu'il falloit avant que je fuſſe guérie, que je marchaſſe & que je montaſſe hardiment les eſcaliers; je lui fis la même queſtion qu'aux autres, que s'il étoit vrai que j'euſſe les os plus ſerrés qu'ils ne doivent être ; les premiers m'avoient dit que non ; ce dernier m'avoua comme vous qu'effectivement il lui ſembloit que je les avois un peu ſerrés, mais que je pouvois mettre un enfant au monde ſur-tout après une première couche ; il m'indiqua pour traitement, de porter une éponge imbibée de vin & d'eau de guimauve : quoiqu'il ſe trouve peu de différence dans ces traitemens, je vous pris de me déſigner celui que vous croirez le plus néceſſaire, ne voulant abſolument faire que ce que vous jugerez à propos; quand à ma ſanté, je ne puis m'en plaindre, je dors & mange bien : c'eſt à vous après Dieu à qui je dois ce bien-être, & il n'étoit pas beſoin, je vous aſſure, que la Médecine

de Paris me le répète pour le ſentir ; je n'en ai jamais douté d'un moment : je vous prie d'être bien perſuadé de mon entière reconnoiſſance, & de l'amitié que je vous ai voué. *Signé* Molerat de Fleury.

Que cette Dame a éprouvé dans cette couche, tous les accidens que l'on peut reſſentir par l'application des forceps mal dirigée & trop réitérée : 1.° Déchirée depuis la fourchette juſqu'au ſphincter de l'anus. 2.° Une inflammation de bas-ventre formée, accompagnée d'une ſuppreſſion totale, fiévre continue avec redoublement, tranſports au cerveau, ſuccédés par des foibleſſes de deux ou trois heures, & pour compléter tous les accidens, un abcès à la matrice : le tout reconnu & atteſté par M. de Valdruche, autant fameux Médecin qu'ancien Praticien : il eſt bon de ſavoir que je ne commençai à la mettre à l'uſage de l'élixir que le quatrième jour, ce en quoi j'eus tort, parce que les accidens ſe multiplioient à l'infini ; & comme je la regardois comme morte, ayant reçu tous ſes ſacremens ; j'appréhendois que l'Accoucheur n'attribuât ſa mort à l'élixir, mais le quatrième jour toutes les perſonnes intéreſſées la voyant déſeſpérée, m'engagèrent à lui adminiſtrer, ainſi que M. de Valdruche qui l'écrivit, comme il paroit par la lettre ci-incluſe, ce que je fis, étant ſur-tout autoriſé par un homme de l'Art, j'y joignis des cataplaſmes de ſon cuit dans l'urine, ce qui paru dès le premier

jour miraculeux, le ventre ſembla s'amollir, & il parut quelqu'humidité par rapport aux évacuations, & ſans autres remèdes que des compreſſes imbibées d'eau de goulard, parce qu'elle ne put ſupporter longtemps le poids des cataplaſmes, je ſuis venu à bout de calmer avec beaucoup de temps tous les accidens les uns après les autres. Que les Médecins-Accoucheurs & autres viennent après cela dire que ce remède échauffe, qu'il augmentera par conſéquent la fiévre, & procurera indubitablement l'inflammation de la matrice, comme certains l'ont annoncé; ils le diront déſormais en vain, puiſque les Médecins & Chirurgiens les plus habiles de Paris, qualifient ce taitement de main de maître, & qu'en outre il apparoit par l'entier rétabliſſement de la malade, que non-ſeulement l'élixir n'augmente ni la fiévre ni l'inflammation, puiſque l'une & l'autre quoiqu'exiſtantes ont inſenſiblement diminué & facilité le cours du lait.

LETTRE 58.

De M. Gameant de Valenciennes.

MONSIEUR, mon épouſe ayant eu huit enfans, & ayant nourri ſeulement le ſecond, fut plus malade qu'à la couche précédente; il lui ſurvint des duretés au ſein pendant cette nourriture & des petits boutons, & elle paſſa ce temps dans un état valétudinaire, & ſon enfant ſe porta aſſez bien; elle

devint grosse ; l'on imagina qu'il falloit nécessairement donner une nourrice à l'enfant, la mère n'étant pas en état de recommencer une seconde nourriture, soit à cause de sa foiblesse, soit parce que les accidens qui s'étoient manifestés à la couche précédente, commençoient à paroître, ce que l'on fit, mais l'on traita inutilement la malade par des rafraîchissans, des bouillons & une infinité d'autres remèdes qui n'empêchèrent point l'augmentation du mal ; car outre que la malade devint enflée considérablement sur-tout aux extrémités, c'est qu'encore les boutons parurent en plus grand nombre, & augmentèrent de grosseur au point qu'ils devinrent comme des noix, qu'il fallut percer, & desquels on tiroit pour-ainsi-dire du lait tout pur ; cet accident avec la fiévre continue dura jusque vers le quarantième jour : la quatrième couche fut de même, malgré que l'on ait employé d'autres remèdes ; la cinquième & sixième de mêmes. Voyant encore mon épouse enceinte, je cherchois & m'informois qui pourroit la tirer de-là, car je craignois que ce ne fût son reste : une Dame qui avoit fait usage de votre élixir, me donna votre Livre que je relus, & plus je le lisois, plus j'y pris de confiance : je lui fis user de votre élixir, elle s'en est trouvée très-soulagée, a été bien moins long-temps arrêtée & moins dangereusement : apparemment que l'on a cessé trop-tôt cet élixir, puisqu'elle n'est pas totalement guérie ; la

voici grosse du huitième, ayez la bonté de marquer jusqu'à quel temps il faudra continuer, & la manière de le donner, & me mander où j'en trouverai. J'ai l'honneur d'être, &c.

Nota. Cette Dame m'écrit qu'elle est parfaitement guérie. L'on voit par cette lettre que l'on peut avoir des laits épanchés en nourrissant, comme je l'ai prouvé, & par conséquent qu'il est prudent de faire usage de l'élixir, quoiqu'une Dame nourrisse son enfant, & sur-tout lorsqu'il est arrivé des accidens dans les couches précédentes, au moyen de quoi l'enfant tettera toujours un bon lait.

LETTRE 59.

De M. Dupré de Saint-Maur, Conseiller au Parlement.

J'AI encore recours à vous, Monsieur, pour vous consulter sur ce qui convient de faire pour une pauvre orpheline qui est dans un triste état; cet enfant avoit eu une humeur froide au col, ses glandes s'ouvroient dans le mois de Mars & Septembre, & répandoient un pus blanc & épais; cela s'est fermé depuis dix-huit mois; cette fille a environ seize ans : 1.° elle a depuis trois ou quatre mois les pâles couleurs, & est d'une foiblesse si grande, qu'à peine peut-elle marcher; 2.° elle a des élancemens continuels dans la tête du côté où étoient ses glandes; 3.° elle

a des coliques fréquentes & violentes. Je lui ai fait prendre deux bouteilles de votre elixir, & depuis six à sept jours qu'elle a cessé, elle n'a plus ressenti les coliques, mais elle est tombée dans des foiblesses si grandes, que l'on ne pouvoit la faire revenir qu'avec du vinaigre, & qu'on croyoit qu'elle alloit passer à chaque moment : cet état a duré deux jours & se trouve à-peu-près comme elle étoit, excepté les coliques puisqu'elles sont totalement passées au moyen de deux bouteilles d'élixir. Je vous prie de me marquer, Monsieur, si vous croyez qu'il fallût continuer l'élixir tant par rapport aux pâles couleurs, que par rapport aux humeurs froides qu'elle a eu depuis sa naissance, la manière de l'employer, & les remèdes à faire en même temps, s'il faut saigner, & enfin jusqu'à quand il faudra le continuer.

Mais je n'attends pas seulement une réponse de votre charité, elle est orpheline & pauvre ; je sais que vous avez la bonté de venir au secours des pauvres, & que vous voudrez bien, sinon lui donner la totalité, au moins à prix coûtant.

Quand à mon épouse, elle a pris trois bouteilles de votre élixir qui lui ont fait beaucoup de bien, & comme elle n'avoit point d'appétit, elle s'est purgée; elle ne sent presque plus de douleurs : les règles sont venues très-abondantes le 21 Septembre, & ont reparu le 22 de ce mois; il n'y avoit aucune apparence de lait, ce qui me fait

croire qu'elle en eſt quitte : ſi vous venez à Paris, j'eſpère que vous vous ſouviendrez de la promeſſe que vous m'avez fait de nous venir voir. J'ai l'honneur, &c. *A Paris, ce 28 . . . . . Signé* Dupré de Saint-Maur.

Nota. Que cette Dame, quoiqu'alaitant ſon enfant, a eu un lait épanché ſur le ſein & ſur un bras, & quoiqu'ayant les nerfs ſuſceptibles d'irritations, n'a rien éprouvé en prenant cet élixir qui eût rapport à la chaleur d'entrailles qu'elle reſſent ordinairement; quand à la jeune fille, je la crois guérie, pour ce qui concernoit l'élixir; mais par rapport aux humeurs froides, je la ſoupçonne être dans le même état.

LETTRE 60.

De M. de Valdruche, ancien Médecin de M. le Duc d'Orléans; à Joinville le 15 Décembre.

Vous m'avez fait un très-grand plaiſir, Monſieur, de m'apprendre en détail ce qui s'eſt paſſé depuis avant-hier que je laiſſai Mad. de Fleury dans l'état le plus critique; vous avez paru héſiter de lâcher votre élixir, parce que vous ne voyiez nulle eſpérance dans la malade, & vous craigniez ſans doute que l'on n'attribue à votre excellent élixir la cauſe de ſa mort : n'héſitez plus; je ne vois, dans cet état fâcheux, aucune autre reſſource : je lui ai déjà vu faire des miracles, ç'en ſera encore un qui ſera à ma connoiſſance; car il n'eſt pas poſſible d'appliquer

la ſaignée, tant par rapport à la grande foibleſſe de la malade, que parce que la ſaignée du pied attireroit encore la colonne du ſang ſur le bas-ventre déjà tendu & irrité.

Je n'ai rien à ajouter au traitement extérieur, & perſiſte toujours pour l'eau vegeto-minérale de Goulard, le meilleur remède contre les inflammations. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Valdruche.

LETTRE 61.

Du même du 19 Décembre.

J'AI lu pluſieurs fois, Monſieur, votre lettre, croyant me tromper, parce que je ne croyois pas qu'il fût poſſible de trouver un mieux marqué en ſi peu de temps, & parmi tant d'accidens; je ſouhaite de tout mon cœur que de plus en plus il faſſe à votre malade, à laquelle je ſuis fort attaché, & que j'irois voir volontiers ſi ma ſanté me le permettoit, & par rapport à votre élixir, que vous puiſſiez calmer inſenſiblement tous ces fâcheux accidens; il eſt vrai qu'il a déjà fait ſa réputation, mais je ne penſe pas qu'il en ait guéri une plus malade. J'ai l'honneur d'être ſincèrement, &c. *A Joinville*, *ſigné* Valdruche.

❦

LETTRE

LETTRE 62.

De Mad. Maréchal de Bely; à Horches près Soiſſons le 26 Janvier.

J'AI fait chercher à Paris, Monſieur, ſuivant l'adreſſe qui eſt ſur vos imprimés, de l'élixir Américain; comme je m'en trouve très-bien, je vous prie de m'en envoyer quatre bouteilles : je ne ſais ſi vous vous rappelez d'un M. Maréchal qui alla vous conſulter pour moi qui avoit un épanchement de lait; j'ai ſuivi de point en point l'ordonnance que vous m'avez fait parvenir à Vaſſy où j'étois pour lors; je ſuis accouchée & nourris encore; j'ai pris néanmoins de l'élixir comme vous le preſcriviez, & m'en ſuis trouvée à merveille : mes fleurs blanches ſont très-diminuées, je me porte fort bien, & attends votre élixir pour ſevrer mon fils qui certainement me garantira des événemens que j'ai éprouvés dans les autres nourritures que j'ai fait. Je vous prie, Monſieur, de me mander la manière de me conduire, ſoit par l'élixir, ſoit par le régime que je dois tenir pour ſevrer : j'aurois bien ſouhaité que Mad. de Noé n'accouchât pas avant ſon terme, puiſque vous deviez l'accoucher, j'aurois eu le plaiſir de conférer avec vous & vous remercier de vos bons conſeils. J'ai l'honneur d'être, &c. *A Horches le 26 Janvier 1779; ſigné* Maréchal de Bely.

LETTRE 63.

De M. Robin, Horloger de Mgr. le Duc de Chartres; à Paris 3 Novembre 1778.

MONSIEUR, mon épouſe étant enceinte, auſſi incommodée de ſon lait que lorſqu'une femme eſt accouchée, ayant le ſein rouge & enflammé, très-gros & très-dur; l'on me conſeilla d'y appliquer des cataplaſmes de pain avec le lait, ce que je fis quelques jours après; le ſein perça, ce qui lui faiſoit de grandes douleurs: mais comme je ne trouvois rien qui la ſoulageât, je profitai de l'avis d'une Dame qui m'aſſura que ſi je voulois lui faire prendre de votre élixir, elle ſeroit bientôt guérie, au moins très-ſoulagée: en ſuivant cet uſage, pris le ſoir dans l'infuſion de tilleul, l'inflammation a diſparu, & nous n'avions pas encore fini deux bouteilles, que le ſein étoit fort diminué de groſſeur & preſque cicatriſé; & comme elle eſt prête d'accoucher, elle a diſcontinué l'élixir: étant accouchée, le lait eſt venu avec une abondance à nourrir trois enfans, ce qui nous a jetté dans un nouvel embarras: il faut vous obſerver que c'eſt ſon quatrième enfant depuis douze ans, & quoiqu'elle ne nourriſſe pas, elle n'a jamais été ſans lait. Tout le monde lui ayant conſeillé de nourrir elle a commencé avec des douleurs incroyables; après avoir pris le jour de la fiévre de lait & le lendemain chaque jour une cuil-

lerée d'élixir, elle s'eſt trouvée ſoulagée, & a étonné tous ceux qui l'ont vu; mais ayant ceſſé l'élixir, elle eſt devenue dans un état de ſouffrance, les deux ſeins engrumelés, malgré que nous avions un petit chien pour ſeconder l'enfant : ayant pris pluſieurs jours l'élixir dans du vin, comme vous le marquez, il a cauſé la fiévre & des ravages épouventables; enfin le ſein a percé de l'autre côté. Je fis la réflexion du changement du vin à l'eau de tilleul, & ayant recommencé le bien s'eſt rétabli, & petit à petit elle eſt devenue dans un état ſupportable; en quatre jours d'élixir dans l'eau de fleurs de tilleul le ſein qui étoit ouvert, commence à aller le mieux du monde. Je vous mande toutes les circonſtances, perſuadé que vous ne nous refuſerez pas les conſeils pour la manière dont elle pourra ſe conduire, ſoit lorſqu'elle ſevrera ſon enfant, ſoit lorſqu'elle redeviendra groſſe, ſur-tout combien de temps l'on en peut faire uſage en nourriſſant; je vous avoue que ce remède eſt on ne peut meilleur dans ces circonſtances, ou du moins aucuns Médecins de cette capitale, car nous en avons vu pluſieurs, ne nous ont rien indiqué qui ait procuré les moindres ſecours: il eſt bien juſte que nous rendions à ce remède toute la juſtice qu'il mérite; je le crois ſur-tout dans Paris plus utile, où l'air ne favoriſe pas les nourrices comme dans la campagne, c'eſt pourquoi je l'annoncerai. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Robin.

L'on voit par cette lettre qu'une femme peut user de cet élixir étant grosse comme ne l'étant pas, & qu'il ne peut absolument faire aucun mal; cependant l'on dira, mais il a fait une révolution considérable, augmenté la fiévre pour avoir changé le véhicule en faisant usage de cet élixir : si l'on considère qu'il avoit été quitté à cause de la proximité de la couche, & que pendant ce laps de temps le pus se formoit dans le sein, & que le jour que l'on y a eu recours, étoit celui positivement où la matière approchoit de son dernier période qui est le moment où l'humeur entre dans sa grande fermentation, ce qui occasionne la fiévre & les douleurs plus ou moins, en raison de la plus grande ou moindre quantité de matière; cela est si vrai, que le sein s'ouvrit le lendemain; mais si elle eût continué l'élixir avec des cataplasmes de son cuit dans l'urine ou l'eau de goulard, au lieu de ceux de mie de pain & de lait qui sont très-maturatifs, elle auroit évité l'abcès très-certainement, & résolu la tumeur.

L'on voit encore par cette lettre que l'élixir contribue beaucoup à faire cicatriser les abcès laiteux, tandis que j'en ai vu, sur-tout au sein, en suppuration des années entières, parce que pour lors le lait prend cette voie, l'abcès ne peut se cicatriser que lorsque le lait tarit absolument : donc si l'élixir fait passer le lait par d'autres voies, il détournera celui qui prenoit ce cours, & contri-

buera à faire cicatriser l'abcès; de même lorsqu'un abcès paroit vouloir se former, si le pus n'est pas fait, l'élixir détournant le lait de cette partie, le fera enfiler ses voies ordinaires & empêchera l'abcès.

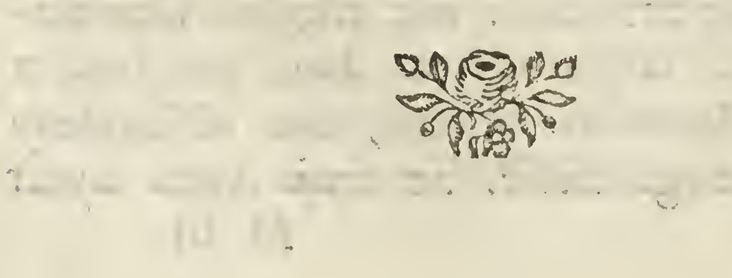
LETTRE 64.

De M. Boulet, Directeur des poudres & salpêtres à Verdun.

MONSIEUR, par une suite de la confiance qu'a Mad. Boulet en vos lumières, je dois vous assurer que d'après la prise de la troisième bouteille de votre élixir, elle se trouve guérie au point qu'elle ne ressent plus aucune des incommodités qui avoient suivi sa couche, par exemple presque plus d'apparition d'épanchemens de lait, plus de coliques ni de diarrhées, plus de maux d'estomac, aujourd'hui grand appétit, goût pour tout, bon sommeil, des selles bien proportionnées & pour le temps & pour la quantité, enfin Mad. Boulet, grosse de quatre mois, ne ressent pas le plus petit dégoût ni désagrément ordinaire à son état, la preuve que j'en donne encore, est l'aisance avec laquelle elle fait toutes ses fonctions, quoique n'ayant pas été saignée depuis sa grossesse; elle mouche par fois un peu de sang, ce qui lui soulage le cerveau : son Médecin ne déterminera la saignée que dans un besoin indiqué par la nature même, sans distinction des mois de grossesse. Je crois vous avoir

déjà écrit que nous avions depuis quelque temps retiré votre dépôt d'élixir qui, quoique possédé par une honnête femme, elle n'étoit point à portée de le faire connoître; mais Mad. Boulet reconnoissante pour un remède qui lui a sauvé la vie à elle & à son enfant, veut elle-même s'en charger, & quoique jusqu'à présent personne n'en a bien connu le mérite par la raison ci-dessus, il le sera bientôt, nous faisant un devoir guidé par la reconnoissance de le publier avec assurance & en connoissance de cause, & dans la persuasion que l'humanité y profitera. *A Verdun le 24 Décembre 1782.*

Nota. Que cette Dame étoit grosse lorsqu'elle commença à faire usage de l'élixir, & que bien loin d'en avoir été incommodée, elle a recouvré sa santé bien délabrée par les différentes maladies compliquées, que bien loin d'avoir fait une fausse-couche, elle a conservé son fruit, ce qui ne seroit pas arrivé si elle eût suivi le sentiment de ceux qui pensent qu'il ne faut rien faire aux femmes grosses ni à celles qui sont accouchées; cependant je préviens les Dames que les cas fâcheux sont les seuls où il faut le tenter dans les grossesses, &, comme je l'ai dit, dans les cas de maux de cœurs & vomissemens au commencement des grossesses.



LETTRE 65.

De M. Duverney, Officier d'Artillerie au régiment de Toul; à Moirans en Dauphiné entre Grenoble & Lyon.

M. Dorſner mon ami & mon camarade m'ayant fait part des ſoins que vous avez eu de Mad. ſa mère, ainſi que de vos ſuccès à Straſbourg, & de votre Ouvrage ſur l'élixir Américain; je vous prie de vouloir bien permettre que je m'adreſſe à vous en faveur de ma femme qui a des droits à vos bontés étant Créole de la Martinique : elle a environ trente ans; elle eſt venue en France en 1777, & depuis l'âge de vingt ans elle a des pertes qui l'ont mis dans un état de maigreur & de deſſéchement conſidérable, ſans jamais interrompre ſes pertes périodiques qu'elle a toujours & régulièrement, mais toujours abondantes; il paroit que ſa maigreur lui deſſéche la peau & la rend farineuſe; ſon pouls eſt fort petit & très-foible; elle eſt de même dans ſes groſſeſſes; & s'il ſemble que cela diminue étant accouchée, ce n'eſt que pour redoubler au bout de quelques jours. J'eſpère que vous voudrez bien me donner vos avis ſur ſon état; vous êtes trop ami de l'humanité pour nous refuſer, & ſi une reconnoiſſance parfaite pouvoit ajouter quelque choſe à votre ſatisfaction, vous pourriez certainement nous mettre au nombre de ceux qui y coopéreroient : il y

a aussi dans mon village une autre victime qui est une Demoiselle de vingt-quatre ans, qui ayant été réglée à l'âge de seize, s'est bien portée jusqu'à dix-neuf; à cette époque ayant ses règles, elle éprouva une violente frayeur, & depuis ce temps-là elle a des foiblesses & est jaune à faire peur; elle a été saignée différentes fois, on lui a administré tous les remèdes possibles, & rien ne lui procure de soulagement. Ma Créole se flatte que vous ne l'oublierez pas : je puis vous assurer que si ma fortune le permettoit, nous irions ensemble auprès de vous, nous n'hésiterions pas un seul instant d'aller témoigner notre reconnoissance à un aussi digne Libérateur de l'humanité : c'est ce dont je vous prie d'être persuadé. *Signé* Duverney.

Nota. Je crois ces deux Dames guéries, parce que l'on m'en a dit, & non par aucune lettre.

LETTRE 66.

De Mad. de Behy, Première des Enquêtes à Paris.

MONSIEUR, je m'adresse à vous pour avoir huit bouteilles de l'élixir de votre composition que je vous prie de m'envoyer; je suis attaquée d'une maladie que l'on dit être une maladie de nerfs, la cause, dit-on, est un ancien lait : il y a dix ans que je n'ai fait d'enfant; ma couche fut heureuse, & je ne ressentis aucune des incommodités qui arri-

vent souvent dans cet état: j'avois dix-huit ans & j'étois d'un fort bon tempérament; je n'avois jamais été malade. Au bout de trois ans j'eus la rougeole, & à la suite j'eus la première attaque de cette maladie de nerfs qui s'est manifestée tout-à-coup par une tristesse & une mélancolie, sans aucune cause, croyant toujours avoir toutes les maladies possibles, enfin croyant mourir: il faut vous dire en même temps que j'eus une suppression qui dura quelques mois à laquelle je ne fis rien, voulant laisser agir la nature, seulement quelques purgations qui me dégagèrent tout-à-fait, & j'ai été une année sans m'en ressentir en aucune façon; mais depuis un an à-peu-près je suis dans le même cas, cependant pas avec la même violence & n'ayant pas de suppression, ne voyant cependant pas autant que de coutume, étant d'un tempérament à voir beaucoup: j'ai fait usage des bains & du petit lait qui ne m'ont pas réussi, non plus que tous les remèdes indiqués par la Médecine. Ne sachant que faire, & desirant savoir à quoi attribuer cet état, j'envoyai de mes urines à Printemps qui dit que c'étoit du lait. En conséquence Mad. Piestre que vous connoissez, me conseilla de prendre de votre élixir, & même m'en céda deux bouteilles que j'ai pris; il m'a fait beaucoup de bien, & m'a fait rendre beaucoup de lait par les urines, ce qui ne m'avoit jamais arrivé, & malgré l'incommodité dont je ne suis pas encore guérie,

depuis cet élixir je dors bien & j'ai bon appétit, ayant cependant encore les digestions difficiles. Voilà, Monsieur, au juste mon état; je m'adresse à vous avec confiance, faites-moi la grace de me donner vos avis, & le régime qu'il faut que j'observe, & dites-moi si, en continuant votre élixir, je dois prendre quelques purgations. *Signé* de Behy.

LETTRE 67.

De la Même.

MONSIEUR, je vous envoie par la poste, l'argent des huit bouteilles que vous m'avez fait passer par la poste, c'est par la même voie que vous recevrez le montant : je vous dirai que je continue avec toute la confiance que mérite votre remède dont je me trouve on ne peut mieux; je rends toujours le lait en abondance par les urines. Il est étonnant qu'au bout de dix ans il y ait encore eu du lait, il ne pouvoit être que dans le sang: & comment cet élixir l'a-t-il séparé du sang & en même temps chassé du sang? Il ne m'a pas fait transpirer comme vous me l'aviez écrit; cela ne m'a pas surpris, car il est très-rare que je transpire même dans les exercices les plus violens qu'une femme soit susceptible de faire. *Signé* de Behy.

Nota. Cette lettre ainsi que la pénultième doivent donner beaucoup d'espérance aux personnes qui ont le malheur d'avoir dans la masse du sang des anciens laits qui y

circulent, car je ne promets nulle part que mon élixir puiſſe les guérir lorſqu'ils ſont trop anciens ; d'ailleurs ces lettres prouvent l'efficacité de cet élixir pour purifier le ſang, combattre le lait & lui faire enfiler les voies où il y a plus de diſpoſition.

LETTRE 68.

De Mad. Dorſner, épouſe du premier Magiſtrat de Strasbourg.

J'AI eu l'honneur de vous écrire il y a un mois, je ne reçois point de réponſe; j'ai cependant fait affranchir le port, je vous ai fait le détail de ma maladie, & vous ai prié de me donner vos conſeils : comme vous pourriez ne l'avoir pas reçu, je vous répéterai que depuis plus de dix-huit mois, je ſuis attaquée d'une perte des plus conſidérables qui m'a enlevé tout mon embonpoint & toutes mes forces, enſorte que je ſuis réduite à ne pouvoir quitter le lit que pour le refaire, encore m'arrive-t-il que pendant ce temps, je tombe dans des foibleſſes conſidérables : ce qui augmente mes craintes & par conſéquent mon mal, c'eſt que ma mère eſt morte de cet accident : mon Médecin & mon Accoucheur qui tous les jours me viſitent, ne me ſoulageant depuis plus de dix-huit mois, qui avoient ſans doute entendu parler de votre élixir, m'ont conſeillé eux-mêmes d'en prendre, ce que je me propoſois déjà; il m'a fait du bien,

c'eſt-à-dire, la perte eſt un peu diminuée; mais comme c'eſt une maladie très-ancienne & très-rebelle, je ne ſais quelles précautions je dois prendre : vous m'obligerez donc de m'inſtruire & de me marquer le régime que je dois obſerver; car je ne veux abſolument pas ceſſer ce remède quand vous le me défenderiez, attendu le bien qu'il m'a fait & qu'il doit me faire ; j'en fais déjà l'éloge à toutes les Dames qui m'ont vu malade, elles trouvent déjà ma couleur & mon viſage meilleur : faites-moi donc une prompte réponſe, je vous prie ; permettez que je vous faſſe part de mon état de temps en temps. *Signé* Dorſner.

LETTRE 69.

De la même Dame de Strasbourg le 16 Septembre 1780.

MONSIEUR, je ne ſuis arrivé de la haute Alſace que d'hier ; j'ai bien des reproches à me faire de ne pas avoir eu l'honneur de vous écrire ; j'attendois toujours mon fils, comme il eſt arrivé tard de ſon régiment, je comptois qu'il vous trouveroit de retour chez vous, & qu'il vous engageroit à venir ici avec lui, ce que je lui avois fortement recommandé : quel plaiſir M. Dorſner auroit-il eu de voir le ſauveur de ſa femme, mes enfans celui de leur mère ; ils vous ont tous érigé un temple de reconnoiſſance & d'amitié dans leurs cœurs ; jugez, Monſieur, ce qui

ſe paſſe dans le mien : venez, Monſieur, jouir de notre ſatisfaction & du tendre attachement que nous vous avons tous voué pour la vie : j'ai eu deux petits preſſentimens, mais vous m'en avez prévenu & je m'y attends encore; j'ai auſſi la poitrine deſſéchée, cela vient, je crois, de ce que j'ai comme toute la ſociété où j'étois, avalé beaucoup de pouſſière, ayant comme les autres beaucoup danſé; lorſque je mange mon mal de poitrine diminue, & quand ma digeſtion eſt faite, je ſuis comme quand on devient poitrinaire; dans ma ſituation je crois prudent de prendre des précautions : il me faut là-deſſus, Monſieur, vos conſeils, du reſte ma ſanté eſt très-bonne; j'ai très-bon appétit, je dors bien & ſuis très-forte, plus de pertes. Adieu Monſieur. *Signé* Dorſner.

LETTRE 70.

De M. Stapflel, conſeiller privé du Prince de Spire.

LA confiance que Mad. de Somerſogel, que vous avez ſi habilement guéri d'un lait épanché, m'a donné, me fait prendre la liberté de vous adreſſer ci-joint l'état actuel de mon épouſe que l'on regarde comme un lait épanché; je vous ſupplie, Monſieur, de me mander votre avis, ſi vous penſez que l'élixir Américain ſoit efficace pour ſon entier rétabliſſement, de quelle manière il faudra s'en ſervir, & quel remède il ſera

encore à propos d'employer : je ſuis d'une partie de l'Allemagne où votre remède n'eſt pas connu : la guériſon de ma femme pourra lui donner de la vogue, même en faire ordonner l'uſage par autorité ſouveraine ; comme je ne puis point m'arrêter ici à Straſbourg juſqu'à l'arrivée de votre réponſe, vous voudrez bien l'adreſſer à M. Melquer, Conſeiller ou Magiſtrat de la ville de Straſbourg pour l'Intendance ; il eſt oncle de Mad. Somerfogel, il aura la bonté de me faire paſſer votre lettre au plutôt. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Stapflel.

LETTRE 71.

Mémoire renfermant les circonſtances de la maladie de Mad. Stapflel, plutôt pour faire voir aux Dames ce qu'elles doivent éviter, que pour prouver l'efficacité de mon remède, étant arrivé, je penſe, après la mort.

MAD. de Stapflel a fait trois enfans, elle s'étoit propoſé de nourrir dans la première couche, & même de nourrir de grands enfans, c'eſt-à-dire, ſe faire tetter, même par une grande fille de douze ans, (dont les Dames doivent bien s'éloigner, parce que les enfans trop âgés tirent juſqu'au ſang) : Mad. Stapflel, parce que l'on n'avoit tiré que du ſang, s'imagina qu'elle n'avoit point de lait ; on s'eſt perſuadé ce qu'elle s'imaginoit, & on a laiſſé aller ces choſes ſans prendre de précautions : dans la ſeconde couche elle a

eu cependant le ſein gonflé & la fiévre de lait, mais il s'eſt diſſipé heureuſement (c'eſt-à-dire qu'il eſt retrogradé dans le ſang) moyennant une emplâtre compoſée de camphre & de cire-vierge : dans les derniers mois de ſa troiſième couche, elle a continuellement ſouffert de tout le genre nerveux, par des gonflemens & des ſpaſmes qui ont duré juſqu'au moment de l'accouchement, lequel a été fort heureux, & les vuidanges ont bien été malgré que les ſpaſmes ont continué : le quatrième jour il s'eſt préſenté une groſſe fiévre, les ſeins ſe ſont gonflés & endurcis, mais dans la perſuaſion originaire qu'elle ne pouvoit pas nourrir, ſoit parce qu'elle n'avoit point de lait, ſoit parce qu'elle n'avoit point de bouts, on a cherché encore a diſſiper le gonflement de ſon ſein, (ſeconde faute encore plus grande que la première, parce qu'il ne faut pour y parvenir que de la chaleur, lorſqu'on n'a pas d'élixir, au moins on ne le fait pas rentrer dans la maſſe du ſang) & on a pour cette fois employé la vapeur de l'eau tiéde, & frotté de temps en temps le ſein avec du beurre fondu ; ce remède a été trop efficace ; en moins de vingt-quatre heures le ſein a été tout-à-fait vuide & mol ; mais bientôt après elle eut des maux exceſſifs aux jambes, depuis le genou juſqu'en bas : le Médecin les enviſagea comme la ſuite de ſes maux de nerfs, & a cru lui procurer des tranſpirations, ce qui a calmé le mal pour un

inſtant (c'eſt ce que doivent éviter les Dames, de ne pas ſe faire ſuer avec des remèdes trop forts qui portent un incendie dans le ſang, & procure de plus grands accidens : il y a très-peu de remèdes ou du moins je n'en connois pas qui produiſent des tranſpirations auſſi douces & au degré qu'il les faut, que l'élixir) : peu de jours après les douleurs ſe ſont tellement augmentées dans tout le corps, que la fiévre s'eſt accrue conſidérablement avec redoublement & delire ; le Médecin a commencé par la purger, & après deux ſaignées dans l'eſpace de deux fois vingt-quatre heures, on l'a repurgée : il s'eſt montré une grande humeur à la jambe droite, & il s'eſt formé un ſac conſidérable à la cuiſſe ſur la partie ſupérieure, & une enflure totale depuis le génou juſqu'au pied (j'ai très-ſouvent vu que les purgatifs trop tôt adminiſtrés, occaſionnent ces ſortes de dépôts plus ou moins conſidérables, c'eſt pourquoi l'on ne peut trop les éviter) ; un veſſicatoire appliqué au fort de la fiévre inflammatoire, & des topiques en ſachets chauds, où il y a eu beaucoup de camphre, ont tout-à-fait diſſipé ce mal à la jambe droite : cette époque de la maladie qui a duré quinze jours, avoit entièrement dégagé la jambe gauche de toutes les douleurs ; à peine la droite étoit entièrement délivrée de toutes douleurs, qu'elles ont recommencé à la gauche : (cela prouve évidemment que lorſqu'il y a une humeur

humeur quelconque, qu'il faut non la faire rentrer, mais diviser l'humeur & la faire sortir de quelque manière que ce soit; si cette humeur, au lieu de se manifester sur la partie gauche, s'étoit portée sur quelque partie noble, la malade y auroit succombé) : ces douleurs sans enflures ont duré huit jours, au bout desquels il s'est formée au haut de la hanche une enflure semblable à la droite, avec de vives douleurs dans les glandes de l'aine; on y a appliqué le même topique, avec un onguent dont on a frotté sa jambe; l'enflure a aussi-tôt commencé à paroître au bas de la jambe; on a encore purgé une fois pour pouvoir donner le quinquina afin de détruire la fiévre qui duroit toujours: enfin la fiévre a cessé, la malade a recouvré un peu de sommeil & un peu d'appétit; les douleurs sont ordinaires au point qu'elle ne souffre que lorsqu'elle remue ses jambes: on a en dernier lieu, & j'apprends par lettre qu'on en est encore-là, appliqué au haut de la cuisse les mêmes topiques & sachets arrosés de l'esprit de salmeac, & on a successivement fait descendre le mal sur la cuisse gauche. (Il n'est point surprenant que les douleurs soient diminuées, sans que la cause soit enlevée, parce qu'il est ordinaire que lorsque la matière est dans sa coction parfaite, les douleurs doivent diminuer, mais les accidens n'en sont pas moins grands, puisque je suis pour-ainsi-dire certain que la raison pour laquelle je n'ai point de réponse, c'est

que la Dame étoit morte avant que mon remède arrive, & que d'ailleurs, je le répète, il faut dans ces cas mettre pour topique la bouse de vache qui achève la suppuration, fait elle-même l'ouverture, & donne issue à la matière, mais néanmoins il faut prendre l'élixir pendant tout le temps de la cure, parce que le lait dont il se trouve une partie dans le sang, sera par l'élixir poussé dehors). Le Médecin écrit que la malade est assez bien, mais qu'il craint néanmoins la rentrée de l'humeur, en ce cas la mort ou de grandes incisions. Voilà, Monsieur, l'exposé de l'état de mon épouse, vous voyez que le temps presse & qu'il faut de la diligence, ainsi profité de la première poste.

Il n'en sera pas ainsi du traitement de la Dame dont est question à la suite de celle-ci; l'on a suivi de point en point l'instruction déjà donnée par la brochure qui fait mention de ce remède, & quoique M M. les Médecins & Accoucheurs n'avoient pas connoissance de ce remède, ils n'ont pas moins souscrit à ce que l'on en fît l'essai.

LETTRE 72.

De M. Rouillé, Maître des Requêtes, fils de M. l'Intendant de la Province de Champagne.

J'AI l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que Mad. Rouillé a eu le septième jour de sa couche une suppression, que les remèdes administrés n'ayant rien produit jusqu'au

onzième jour, elle s'étoit déterminée à prendre deux doses par jour de votre élixir : comme elle ressentoit de violentes douleurs dans la cuisse & la jambe, on lui a appliqué le cataplasme que vous ordonnez par votre brochure ainsi que les tisanes ; dès le huitième jour elle a ressenti dans les aines & dans la cuisse gauche jusqu'au pied inclusivement les douleurs les plus aigues qui ont causé de l'enflure sans rougeur, le ventre très-douloureux sans être enflé ; après les deux premières doses de votre élixir, les lochies ont reparu pendant deux jours ; la bile a commencé à couler un peu, la fiévre toujours la même ; elle a eu des sueurs assez abondantes, mais depuis ce moment rien n'a reparu & les douleurs ont repassé subitement dans la cuisse & la jambe droite qui sont fort enflées : la fiévre qui, depuis la première suppression, ne l'a point quitté ; hier & aujourd'hui elle a eu des frissons de la tête aux pieds, & la foiblesse est telle que souvent l'on avoit de la peine à trouver son pouls, & depuis la première suppression, elle n'a pu se tenir sur son séant sans se trouver mal ; les nuits fort agitée & point de sommeil ; elle est au bouillon pour toute nourriture : elle a commencé aujourd'hui à prendre trois doses d'élixir ; son état m'inquiéte on ne sauroit davantage, & ma confiance dans vos lumières est telle, que j'envoie un domestique en poste qui doit faire la plus grande diligence pour vous

accompagner; montez donc, je vous prie, en voiture, & arrivez le plus promptement à Paris, pour juger de ſon état & la conduire juſqu'à parfaite guériſon: ma mère eſpère que vous ne me refuſerez pas ce ſervice. Dans le cas où des obſtacles inſurmontables que je ne peux prévoir, vous empêcheroient de venir ici, mettez-nous à même de prévenir tous les accidens en nous indiquant ce que nous pourrions ajouter à votre élixir, pour lui procurer une prompte guériſon.

Je vous attends avec la plus vive impatience; vous pouvez compter ſur la reconnoiſſance que je conſerverai toute ma vie pour le ſervice que vous me rendrez dans cette occaſion. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Rouillé.

Nota. L'on verra par la lettre ſuivante, combien le traitement de cette Dame a différé du précédent: dans le premier, l'on s'eſt pour-ainſi-dire efforcé de répercuter l'humeur dans le ſang; dans celui-ci, au contraire, l'on eſt parvenu, ſans autre remède que l'élixir & les cataplaſmes de ſon & d'urine, à diviſer le lait déjà fixé & diſpoſé à la ſuppuration, à le ſéparer de la maſſe du ſang, en le purifiant, & à faire évacuer l'humeur laiteuſe par la tranſpiration & par les urines: cette Dame à la vérité a été obligée d'en prendre longtemps & pluſieurs doſes ſous l'inſpection & l'approbation de MM. ſes Médecins & Accoucheurs; j'aurois

bien desiré faire ce voyage en reconnoissance des services que m'a rendus M. l'Intendant, mais malheureusement je ne pouvois quitter une Dame chez laquelle j'étois, qui n'étoit pas encore accouchée.

LETTRE 73.

Du même, Maître des Requêtes à Paris.

J'ai attendu jusqu'à présent, Monsieur, pour vous témoigner ma vive reconnoissance, parce que Mad. Rouillé n'étoit pas encore parfaitement rétablie; maintenant qu'elle est totalement guérie, qu'elle ne ressent plus de douleurs, & que le gonflement est entièrement passé par le seul régime que votre brochure indique, & que vous avez prescrit par vos différentes lettres, je dois rendre à votre élixir le témoignage qu'il mérite, & c'est avec grand plaisir que je joins à cet effet ma voix à celles de toutes les personnes que vous avez traitées jusqu'à présent avec tant de succès : il seroit bien à desirer que toutes les femmes prissent de votre élixir aussi-tôt qu'elles sont accouchées, elles préviendroient les ravages affreux causés par le lait, & dont le plus souvent elles sont les victimes. J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que souvent on manque d'élixir au dépôt que vous avez à Paris, & qu'on ne trouve point de vos Livres chez M. Saillant, votre Libraire; je crois que vous feriez bien d'en joindre quelques-uns au premier

envoi que vous ferez d'élixir, afin que l'on ne ſoit plus dans le cas d'en manquer. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec les ſentimens d'eſtime & de conſidération que vous méritez. *Signé* Rouillé.

LETTRE 74.

De Mad. Hachette de Reims, rue du petit Jardinet.

MONSIEUR, je continue à faire uſage de votre élixir, quoique mes pertes qui étoient conſidérables depuis ſi longtemps, m'aient totalement quitté, & elles ont ceſſé comme vous me l'aviez annoncé, mais je ſuis très-enflée & même plus, à ce qu'il me ſemble, depuis ce temps-là ; vous m'aviez auſſi prévenu que cela arriveroit, mais je ne croyois pas qu'elle durât autant de temps ni qu'elle fût à ce degré ; ce qui me gêne le plus, c'eſt que je n'ai point encore recouvré le ſommeil : faites-moi la grace, je vous prie, de me mander ſi je dois continuer l'élixir, & ce que je dois faire pour acquérir du ſommeil ; je vous ai déjà l'obligation de m'avoir guéri des pertes qui m'auroient conduit infailliblement au tombeau ; ayez la complaiſance d'achever votre ouvrage. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Hachette.

Nota. Que cette Demoiſelle étoit attaquée d'une perte de ſang des plus anciennes & des plus fortes accompagnée de douleurs convulſives, auſſi elle a été obligée de continuer

cet élixir au moins pendant ſix mois, dans les intervalles des pertes, ainſi que les bouillons au pied de bœuf, pendant le temps des pertes; ce qui doit ſe pratiquer ainſi dans tous ces accidens; l'enflure n'auroit pas dû l'étonner, l'en ayant prévenu, parce qu'il eſt ordinaire qu'il s'établiſſe une enflure générale lorſque les pertes ont été conſidérables, & une enflure ſeulement des cuiſſes & des jambes lorſqu'elles ont été moins fortes.

LETTRE 75.

De M. Alard de Reims, pour un lait épanché dans la tête.

MONSIEUR, j'ai reçu l'élixir que vous m'avez envoyé; mon épouſe s'eſt miſe auſſitôt à cet uſage, quoique ſoulagée déjà, il ne s'en eſt ſuivie aucune tranſpiration à la tête; mais nous avons remarqué dans le courant du mois que les urines dépoſoient ſouvent du lait, à la vérité en petite quantité: j'oubliois de vous marquer que le premier mois il s'eſt élevé une quantité prodigieuſe de petits boutons blancs & aſſez tranſparens pour y reconnoître le lait: marquez-moi s'il vous plait, ſi nous devons continuer. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Alard.

Nota Cette Dame a perſévéré, & par le ſecours des boutons qui ſe ſont ſuccédés, l'humeur s'eſt évacuée, ainſi que par les urines, & elle eſt guérie.

LETTRE 76.

De M. Laubelin de La Cour; de son château de Fontenay-le-Marmion près de Caen.

JE me trouve si bien, Monsieur, de votre élixir que vous avez eu la bonté de me fournir pour une perte considérable que j'avois depuis longtemps, pour la guérison de laquelle je ne trouvois aucun remède, je vous prie de vouloir bien m'en envoyer six fioles aussitôt ma lettre reçue par la poste, n'en ayant plus, je serois très-fâchée d'attendre après: l'usage continuel que j'en ai fait, m'a été si salutaire, que je n'ai pas été obligée de prendre le bouillon de pied de bœuf que vous aviez bien voulu m'ordonner : je ferai mettre dix-huit livres à la poste à votre adresse : vous voudrez bien m'adresser ce petit envoi chez M. Langrais, Marchand Chapelier Pont-Saint-Pierre à Caen ; que ce soit, je vous prie, le plus promptement possible. Je suis avec la considération la plus parfaite. *Signé* Laubelin de La Cour.

Nota. Quoique cette Dame se soit parfaitement guérie en ne faisant point usage de bouillon au pied de bœuf, je conseille néanmoins à celles qui se trouveront dans cet état de s'y assujettir, parce que dans ces accidens le sang est plus ou moins dissous, & lorsqu'il l'est jusqu'à un degré éminent, il faut beaucoup plus de temps à l'élixir pour produire l'effet que l'on en doit attendre.

LETTRE 77.

De M. le Baron de Sailly; au petit Sailly près de Verdun le 18 Octobre 1780.

L'EFFET merveilleux qu'a éprouvé mon épouſe de l'uſage de votre élixir, Monſieur, a engagé mon frère qui eſt au ſervice de l'Impératrice (témoin des effets ſurprenans qu'il produit) à en faire les éloges qu'il mérite : il vient de me mander en conſéquence de vous écrire pour vous prier de lui en adreſſer une caiſſe de douze bouteilles le plutôt poſſible, & par la diligence, au Neuf-Briſſac, ſous l'adreſſe de M. le Baron de Sailly, Capitaine au Régiment de Bender au ſervice de Sa Majeſté Impériale & Royale, recommandé au maître de poſte de Neuf-Briſſac, & je me chargerai de vous en faire paſſer le montant par la voie qu'il vous plaira m'indiquer; ſi vous avez ici quelques correſpondances, je vous le ferai paſſer auſſitôt; c'eſt à Mad. de Crancé qui demeuroit à Chaalons, que j'ai beaucoup vu & connu à Valenciennes, à qui je dois la connoiſſance de votre élixir; c'eſt elle qui a eu la bonté de m'en procurer, dont je lui ſaurai le meilleur gré toute ma vie. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* de Sailly.

LETTRE 78.

De Mad. Sommerſogel de Straſbourg, ce 23 Novembre 1780.

IL eſt bien juſte, Monſieur, que je vous

faſſe part du ſuccès de votre élixir, & avec quelle aiſance ce remède a bien fait paſſer mon lait, & m'a ſauvé d'une infinité d'incommodités que pluſieurs épanchemens de lait m'avoient laiſſé: enfin le Seigneur ayant repris mon enfant, je me ſuis déterminée à augmenter les doſes d'élixir, & l'ai continué autant de temps que j'ai remarqué du lait dans mes urines, tous les anciens laits & ce dernier ſont tous paſſés avec la plus grande facilité, & je me porte à merveille: j'ai depuis que je ne vous ai écrit, guéri la femme d'un Perruquier avec votre élixir qui prie le bon Dieu pour vous, & voudroit bien vous voir ainſi que toutes celles que vous avez guéries ici; mais, Monſieur, puiſque vous ne voulez pas venir à l'invitation que nous vous faiſons de venir nous voir à Straſbourg, au moins vous deveriez nous envoyer votre Portrait, & ſi vous nous faites cette galanterie, je vous marquerez à qui vous l'adreſſerez. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Somerfogel.

LETTRE 79.

De Mad. la Comteſſe de Boncour, le 20 Septembre 1781.

J'AI été bien fâchée mon cher Decourcelle, que vous n'ayez pas été à Vitri pendant que j'étois chez Mad. de Joiber, j'aurois eu le plaiſir de vous voir, mais vous étiez abſent alors.

Je n'ai plus du tout de votre excellent élixir, je vous demande en grace de m'en renvoyer promptement un panier, car l'on eſt dans le cas d'en avoir ſouvent beſoin; on a donné le reſte pendant un voyage que j'ai fait; ſans cela, je ne ſerois pas reſtée ſi à court. M. Perardelle, mon Chirurgien & Accoucheur, connoiſſant parfaitement la bonté de votre remède dont il ſe ſert avec ſuccès pour les couches & autres maladies du ſexe, vous ſupplie de lui en envoyer ſix bouteilles pour les pauvres femmes comme vous lui avez promis; heureuſement qu'il en avoit encore un peu pour rappeler à la vie, ces jours paſſés, une pauvre malheureuſe femme qui ſe mouroit de la ſuite d'une fauſſe-couche, mais il n'en a plus non plus: notre ſanté eſt très-bonne à l'exception de mon petit Dormont qui eſt convaleſcent d'une maladie dans laquelle votre émétique lui a fait des merveilles; le petit dernier ne profite pas, quoique la nourriſſe ait aſſez de lait; j'attends votre avis pour me déterminer à le ſevrer ou non. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* de Boncour.

LETTRE 80.

De M. de Capy, ancien Capitaine de Cavalerie & Seigneur d'Aty.

QUOIQU'ANCIEN militaire, je me ſuis fait un devoir juſqu'ici de ſoulager l'humanité, & les femmes ſur-tout, comme plus expoſées

à beaucoup plus d'infirmités que les hommes ; guidé par votre brochure, je ne vais pas en aveugle, je leur adminiſtre votre élixir avec le plus grand ſuccès poſſible : je vous avouerai que j'en ai déjà employé ſoixante-dix bouteilles, & que je n'ai pas encore vu qu'il n'ait pas produit ce que vous promettez dans vos imprimés ; mais il m'eſt tombé entre les mains une fille d'un de mes Fermiers pour laquelle je m'intéreſſe, attaquée d'une maladie ſi extraordinaire & ſi compliquée, que je n'oſe l'entreprendre ſans vos conſeils ; ſon état eſt ſi critique que je deſirerois fort que vous la viſſiez : ſi la Dame pour laquelle vous êtes à Chaalons peut vous laiſſer aller, ſoit avant, ſoit après ſes couches, vous pourrez m'indiquer le jour, je vous enverrai chercher avec ma voiture, faites-moi ce plaiſir & me croyez bien ſincèrement, &c. *Signé* de Capy.

Nota. Que j'allai voir cette fille attaquée de divers vapeurs à la vérité extraordinaires, & croyant fermement avoir été enſorcelée, à laquelle je conſeillai l'élixir, les bains & l'uſage du lait pour toute nourriture, comme je l'ai fait pour toutes eſpèces de vapeurs, ce qui ſuffit ordinairement.

LETTRE 81.

De M. de Gironcour, Capitaine-Commandant au Régiment de Lorraine ; au Ponteau-de-mer le 18 Juillet 1782.

LORSQUE j'étois en garniſon à Caen,

Monſieur, je vous écrivis pour m'envoyer vingt-quatre bouteilles de votre élixir ; il y fit un ſi grand progrès que je viens de prendre le parti de conſeiller aux Dames de ce pays d'en faire uſage ; une d'entr'elles à un lait épanché à la ſuite d'une couche malheureuſe qu'elle vient d'avoir : je vous ſerai donc obligé de m'en faire paſſer deux bouteilles par la poſte le plutôt poſſible, & s'il réuſſit comme je n'en doute pas, je vous prierai d'en renvoyer un panier : je vous ſerai obligé de joindre dans la boîte un imprimé avec la réponſe, de m'y détailler vos avis & la manière de la conduire. Ci-joint eſt un mot de la malade : après cette couche malheureuſe, je ne me ſuis apperçue en aucune façon de mon lait, il eſt ſans doute repaſſé dans le ſang ; j'ai inutilement fait uſage des poudres d'Haliot & autres remèdes ; mais j'eſpère tout de votre excellent élixir.

LETTRE 82.

De M. Bevierre, Chirurgien-Accoucheur ; à Sévigny le 24 mai 1782.

MONSIEUR & cher Confrère, quoique n'ayant pas l'honneur d'être connu de vous, j'ai cru devoir vous faire mon compliment ſur la découverte que vous avez faite de l'élixir Américain dont j'ai vu les effets les plus ſurprenans depuis que j'en fais faire

ufage aux femmes & filles, fur-tout pour les fuites de couches; j'ai cru que comme éloigné des villes qui avoifinent mon pays, vous ne feriez aucune difficulté de m'en envoyer une certaine quantité pour avoir un dépôt chez moi : quoique non connu de vous, j'imagine que vous ne ferez aucune difficulté de m'accorder cette grace, étant très-connu de M. le Baron de Saint-Loup & de Mad. Champenois à Reims que vous connoiffez parfaitement. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Bevierre.

LETTRE 83.

De M. Rouillé, Maître des Requêtes à Paris, du 22 Avril 1782.

J'AI l'honneur, Monfieur, de vous envoyer ci-joint une lettre de l'Accoucheur de Mad. Rouillé, c'eft un homme en qui vous pouvez avoir la plus grande confiance, & dont je vous réponds; il a été prefque témoin des bons effets que votre élixir a produit fur Mad. Rouillé, & il vient de l'employer avantageufement fur une coufine de Mad. Rouillé qui fe nomme Mad. Talon, & il vous écrit pour rendre un témoignage qui ne doit pas être fufpect, puifque c'eft un confrère qui le rend; vous pouvez être affuré que loin d'être jaloux du fuccès de votre élixir, il defireroit au contraire s'en fervir & vous en procurer le débit; il voudroit, & cela pourroit être très-avantageux pour

votre élixir, en ce que cela le feroit connoître davantage, & qu'il feroit bien plus agréable que ce fût chez un Accoucheur que ce remède fe diftribuât, il voudroit, dit-il, que le dépôt fût chez lui, que néanmoins l'élixir fe vendroit à votre profit & fous votre nom ; ou bien il vous propofe de lui donner votre fecret, & il fera foit avec vous, foit avec vos héritiers, (ce fecret étant véritablement un patrimoine) tous les arrangemens qui pourroient vous convenir : il feroit bien à defirer, Monfieur, que votre fecret paffât à la poftérité, que ce fût une perfonne digne de confiance qui en fût chargée, ce feroit rendre un grand fervice à l'humanité, & j'efpère que vous ne vous y refuferez pas : vous pouvez, Monfieur, & j'ai l'honneur de vous le répéter encore, compter fur la probité, l'honnêteté & la délicateffe de celui avec qui je vous propofe de traiter; c'eft un homme connu qui a fuccédé à M. Barbeau, Accoucheur célèbre; il eft Profeffeur public d'accouchement aux Écoles Royales de Chirurgie, il jouit de l'entière confiance de Monfeigneur le Garde des Sceaux. J'ai l'honneur d'être avec tous les fentimens d'eftime & de confidération. *Signé* Rouillé.

LETTRE 84.

De M. Lebas, Profeffeur & Cenfeur Royal pour les accouchemens; à Paris le 24 Avril 1782.

MONSIEUR, le rapport avantageux qui

m'a été fait des effets de votre élixir, & ceux dont je viens d'être témoin dans la couche de Mad. Talon, vous font parvenir, sous les auspices de M. Rouillé, des complimens de la part d'un inconnu; quant à sa personne, sa profession à Paris, Monsieur, est la même que la vôtre à Vitri; vous ne regarderez donc pas comme suspect tout ce qu'il pourra vous dire à cet égard, au surplus M. Rouillé sera garant de la sincérité de ses intentions.

Je m'occupe depuis longtemps de la partie des accouchemens, du traitement des femmes grosses & accouchées; comme mon ministère ne se borne pas seulement à la pratique de ces objets, mais encore à leur théorie, puisque je suis chargé de les enseigner publiquement aux écoles de Chirurgie, je vous prie de m'instruire, Monsieur, si vous auriez tant soit peu de propension à ne pas priver l'humanité de la publicité de votre remède, ou si vous aimeriez mieux en traiter de sa composition, & en attendant, confier la distribution à une personne qui, par sa place, soit à portée d'en propager la célébrité; on prendra les engagemens que vous jugerez les plus convenables à vos intérêts & au bien public, qui, je le crois, ne vous touche pas moins: j'ai cru ne devoir pas différer à vous faire cette demande, d'autant mieux qu'elle a pour but principal, la conservation des mères de familles quelquefois nombreuses, à l'instruction des Étudians qui, suivant les loix de la nature, doivent

doivent nous ſurvivre. J'ai l'honneur d'être avec les ſentimens les plus diſtingués, &c. *Signé* Lebas.

LETTRE 85.

De M. Groſſolin, Officier des poſtes; à Sedan le 21 Mars 1782.

MONSIEUR, l'effet merveilleux de votre élixir vous a beaucoup acquis de réputation dans notre ville, & toutes les perſonnes qui en ont fait uſage, ſont maintenant d'une ſanté permanente; une de mes ſœurs eſt languiſſante depuis ſix ſemaines d'un lait épanché, & tous les remèdes que l'on a employés, n'y font rien juſqu'à préſent; en conſéquence, Monſieur, je vous prie de me faire parvenir par la voie de la poſte, à mon adreſſe, deux de vos bouteilles à la reception de ma lettre, avec le prix, je vous en ferai paſſer le montant tout de ſuite. J'ai l'honneur d'être avec conſidération, &c. *Signé* Groſſolin.

Il y a tout lieu de croire que cette Dame a été parfaitement guérie, n'ayant point eu de nouvelles.

LETTRE 86.

De Mad. Hoſtez, Limonadière au Café de Foi; à Rouen, le 2 Novembre 1781.

MONSIEUR, celle-ci vous inſtruira que je viens de faire un miracle avec votre élixir;

c'eſt une jeune femme qui, à la ſuite d'une fauſſe-couche, ayant reçu ſes ſacremens & abandonnée des Médecins, vient de prouver les bons effets de ce remède : auſſi-tôt, c'eſt-à-dire, une heure après la première priſe, on s'eſt apperçu d'un mieux marqué, & toujours elle a ſenti du mieux à meſure qu'elle en prenoit, au point qu'elle eſt parfaitement tirée d'affaire. Cette cure a fait ſenſation au degré que, quoiqu'à peine l'on ne connoiſſoit pas ce remède, depuis cette époque, je commence à en débiter au point que bientôt il conviendra que vous m'en faſſiez un nouvel envoi. Je vais moi-même adminiſtrer ce remède, ce que je crois néceſſaire, ſur-tout dans les commencemens. J'ai l'honneur d'être avec conſidération, &c. *Signé* Hoſlez.

LETTRE 87.

De M. Agreve, Chirurgien-Accoucheur ; à Lyon le 15 Novembre 1777.

MONSIEUR, j'ai lu dans les papiers publics l'annonce d'un remède recommandé dans les maladies des femmes enceintes ou accouchées, d'après les effets merveilleux que j'ai entendu publier, & ceux que j'ai obſervé par moi-même, j'ai penſé qu'il étoit de la plus grande néceſſité qu'un tel remède fût rendu public, c'eſt-à-dire, qu'il ſe vendît ou diſtribuât par quelqu'un de l'Art ; étant revêtu des priviléges néceſſaires, c'eſt dans

cette vue que je vous écris la présente pour vouloir bien me donner tous les éclaircissemens nécessaires pour faire approuver votre remède dans notre ville, & de vouloir bien me donner le privilége exclusif pour le débiter; c'est par l'intérêt que je prends au secours de l'humanité, que j'ai cru devoir vous offrir mes services; soyez persuadé que je serai on ne peut pas plus attentif à ce que ce remède ne perde rien de sa réputation, soit par de fausses administrations, soit par négligence. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, &c. *Signé* Agreve.

LETTRE 88.

De M. Perin, Chirurgien-Accoucheur; à Goussaincourt le 21 Avril 1781.

MONSIEUR, j'ai vu de si grands effets de votre élixir Américain, que je ne veux plus que ma pharmacie soit sans ce remède, que je mettrai au rang de mes remèdes de la première classe; je vous serai donc bien obligé de m'en envoyer pour la somme de douze livres dont je vous ferai parvenir le montant : je me suis persuadé qu'à l'égard de vos Confrères vous leur laissez à un prix inférieur, sachant par vous-même combien nous sommes obligés d'en donner aux pauvres; enfin je vous laisse sur cela le maître, persuadé que vous ferez cette attention. J'ai l'honneur d'être avec considération, &c. *Signé* Perin.

LETTRE 89.

De M. de Legier de la Tour, Maître des Comptes, à Paris le 1.er Janvier 1778.

JE ne doute point, Monſieur, que vous ne vous rappelliez un honnête Gentilhomme qui a été pendant quelque temps en commerce de lettres avec vous par rapport à votre élixir Américain, que vous avez eu la bonté de lui procurer, qui a fait des miracles ſur une femme qu'il avoit chez lui, laquelle étoit très-affligée, percluſe de tous ſes membres, & en grand danger de mort d'un lait répandu dans la maſſe du ſang; vous eûtes la bonté d'approuver la conduite que j'avois tenu dans l'adminiſtration de cet élixir qui l'a guéri totalement & ſans aucun retour en moins de huit jours; vous eûtes même aſſez de confiance en moi pour m'offrir, ſans me connoître, quatre ou cinq douzaines de bouteilles d'élixir, que je n'oſai accepter dans la crainte que, garçon & peu ſédentaire, étant obligé pour lors d'être tantôt à Paris, tantôt à ma terre, je ne fuſſe pas en état d'en faire promptement la diſtribution. Depuis ce temps-là, j'ai oui parler avec grand regret des traverſes que vous avez eſſuyé de la part des Médecins, qui heureuſement, comme les choſes de la vie, n'ont qu'un temps, & n'ont pas privé pour toujours l'humanité d'un ſecours auſſi eſſentiel que celui que vous procurez au ſexe:

je me suis procuré plusieurs bouteilles par la voie de M. Daubigny, Conseiller d'État, mon confrère & mon ami, dont son épouse vous doit, de son aveu, la vie à plusieurs reprises.

Je serois dans le cas de faire prendre votre élixir à une Dame qui est chez moi depuis trois ou quatre mois, & qui a le projet d'y rester plusieurs années, mais ni elle ni moi n'osons le risquer sans vous demander votre avis, après vous avoir fait un tableau exact de son état précédent & actuel.

C'est une femme veuve âgée de 40 ans ou environ, dernier enfant de père & de mère qui n'étoient plus jeunes quand ils l'ont eu; elle a toujours mené la conduite la plus régulière & la plus sage en tous genres; elle a été mariée à vingt ou vingt-deux ans à un Gentilhomme beaucoup plus âgé qu'elle, dont elle a eu deux enfans, encore vivans; elle a eu beaucoup de chagrins & de traverses pendant son mariage, elle est plus tranquille depuis son veuvage, mais sa santé lui laisse peu de repos; quoiqu'elle n'ait que quarante ans à-peu-près, elle paroît menacée du temps critique, tantôt suppressions, tantôt retards, tantôt pertes très-abondantes accompagnées de coliques qui lui causent des douleurs inouies, & paroissent menacer ses jours; son Médecin les appelle coliques hépatiques, il lui a prescrit un régime, & pour calmer ses coliques lorsqu'elles sont trop violentes, une potion composée de

quatre onces de décoction de fleurs de tilleul, deux onces d'eau de fleurs d'oranges double, vingt gouttes de castoreum & vingt-quatre gouttes anodines d'offiman, dont elle prend une cuiller à bouche d'heure en heure dans les grandes douleurs de coliques, jusqu'à ce qu'elles soient appaisées; elle en eut hier, 11 du courant, une des plus violentes, précédée & accompagnée d'une perte considérable, qui se calme un peu depuis vingt-quatre heures, que ce soit parce qu'il faut que ce mal cesse, ou que ce soit par l'usage de la potion, que je regarde comme un palliatif, mais non comme un remède souverain : je lui ai parlé de votre élixir & de l'instruction de la manière de s'en servir, & de ses effets merveilleux, je l'ai engagé à s'en servir, ce que je pense qu'elle fera, ne pouvant trouver de secours quelque part qu'elle s'adresse, mais elle veut avant tout recevoir vos conseils, la manière de s'en servir, & dans quel véhicule elle doit le prendre.

Il faut observer que ces coliques lui dérangent totalement l'estomac, qu'elle ne fait aucune digestion, qu'elle dépérit, & se trouve dans des états très-fâcheux qui l'empêchent de sortir de sa chambre.

Je suis si convaincu, Monsieur, de l'efficacité de votre élixir pour l'humanité, que j'ai cherché à Provins qui est à deux lieues de ma terre, un quelqu'un qui voulût se charger de ce dépôt, & je vous ai trouvé

un bon Patriote, Chevalier de Saint-Louis, qui pour le bien public s'en chargera volontiers; je vous convie d'en envoyer dans notre pays, & de me croire très-parfaitement, &c. *Signé* de Legier de la Tour.

Nota. Que cette Dame qui depuis long-temps avoit cherché du ſecours, ſoit à Paris ſoit dans d'autres endroits, ſans y pouvoir parvenir, a obtenu la guériſon de tous ſes accidens les uns après les autres pour avoir fait uſage de l'élixir à-peu-près quinze jours par mois, pendant l'eſpace de ſix mois.

LETTRE 90.

De M. Duchâtel, ancien Officier de Marine; à Quimper-Corentin le 4 Juin 1782.

VOTRE élixir, Monſieur, commence à prendre faveur dans ce pays, toutes les femmes qui en ont fait uſage, s'en ſont très-bien trouvées; entr'autres une à qui il étoit reſtée une partie de l'arrière-faix qui, après deux priſes de cet élixir, la rendue, & ont fait ceſſer les grands accidens qui accompagnoient la préſence de ce corps étranger.

M. le Breton, Docteur en Médecine de Montpellier, a employé pluſieurs fioles de ce remède, & eſt ſi content, qu'il deſireroit que vous lui en adreſſiez : je n'ai pas voulu lui promettre de lui remettre en dépôt celui que vous pouvez m'adreſſer, ſans votre conſentement : on auroit beſoin dans ce pays au moins de cinquante fioles, vous me les

adreſſerez ou à M. le Breton ; je penſe qu'il ſeroit fort bien entre ſes mains, étant plus à même que moi pour l'adminiſtrer, & d'en faire reſſentir à l'humanité tous les bons effets ; malgré cette conſidération, ſi vous préférez que je me charge de ce dépôt, je continuerai comme j'ai commencé. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Duchâtel.

LETTRE 91.

De M. Alard, Bourgeois à Reims, le 4 Décembre 1780.

MON épouſe, Monſieur, s'eſt miſe auſſitôt à l'uſage de votre élixir, il ne s'en eſt ſuivi aucune tranſpiration par la tête, quoique bien couverte : nous croyons & ſommes fondés à croire que le lait a plutôt paſſé par les urines, en ayant apperçu pluſieurs fois de dépoſé dans les urines ; elle eſt actuellement à ſon ſecond mois.

J'oubliois de vous dire que le 14 du premier mois, il lui eſt ſurvenu une quantité de petits boutons blancs par tout le corps qui, depuis ce temps là, augmentent de jour en jour, & lui occaſionnent des démangeaiſons étonnantes qui interrompent ſouvent ſon repos ; pour en trouver la cauſe, elle s'eſt aviſée d'en percer de temps en temps ; elle & moi, nous nous ſommes apperçus que ce n'étoit effectivement que du lait ; inſtruiſez-moi, ſi quelquefois l'élixir fait ainſi paſſer le lait, il y a tout lieu de

le croire, les accidens cessant insensiblement. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Alard.

Nota. Que cette Dame avoit un lait épanché dans la tête qui a été guéri quoique très-ancien, mais différemment, puisque la plus grande évacuation s'est faite par les pores de la peau.

LETTRE 92.

De M. Brisson, Curé de Cheppe, le 18 Décembre 1781.

MONSIEUR, une femme de ma paroisse qui est accouchée il y a eu dimanche trois semaines, après avoir été vingt-quatre heures dans les maux, s'est assez bien portée les quatre & cinq premiers jours qui ont suivi sa couche, mais depuis ce temps elle a souffert considérablement; les douleurs sont si vives qu'elle ne peut s'empêcher de jeter les hauts cris; il y a environ huit jours qu'elle a le flux de sang (qui dans ce pays fait de grands ravages, & ce qui fait craindre de plus en plus pour elle); elle eut une perte hier très-considérable, aucun remède ne la soulage; comme cette femme est née à Saint-Martin, elle a, dit-elle, l'honneur de vous connoître, & a grande confiance en vous; elle vous prie de vouloir bien dire ce que vous pensez de son état, & de lui envoyer ce que vous croiriez lui être nécessaire; je vous en prie en mon particulier, & vous aurai une vraie obligation; j'espère

que vous lui procurerez quelques ſoulagemens. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Briſſon.

Cette femme quoiqu'attaquée par pluſieurs ſymptômes auſſi dangereux les uns que les autres, a été parfaitement guérie par le ſeul élixir.

LETTRE 93.

De M. Boulet, Commiſſaire des Poudres & Salpêtres, à Verdun le 14 Décembre 1781.

PAR une ſuite de la confiance qu'a Mad. Boulet en vos lumières, je dois vous aſſurer que depuis la priſe de la troiſième bouteille de votre élixir, elle ſe trouve ſoulagée au point qu'elle ne reſſent plus aucunes des incommodités qui étoient ſans nombre & qui avoient ſuivi ſa couche; par exemple, preſque plus de lait épanché, plus de coliques ni de diarrhée, plus de maux d'eſtomac; aujourd'hui grand appétit & goût pour tout, bon ſommeil, des ſelles bien proportionnées avec le temps & ordinaires; enfin Mad. Boulet, groſſe de quatre mois, ne reſſent pas le plus petit dégoût, ni de ces dérangemens qui accompagnoient preſque toujours ſes groſſeſſes; la preuve que j'en donne encore, eſt l'aiſance avec laquelle elle fait toutes ſes fonctions, quoique n'ayant pas été ſaignée depuis ſa groſſeſſe; elle mouche par fois du ſang, ce qui ſoulage le cerveau: ſon Accoucheur ne déterminera la première ſaignée que

dans un besoin indiqué par la nature, sans distinction du nombre des mois de grossesse.

Ici nous vous demandons votre suffrage, c'est à vous à approuver.

Quoique Mad. Boulet ait éprouvé de vives douleurs en nourrissant son premier enfant pendant deux mois & demi, au bout desquels son lait a disparu tout à coup sans apparence de cause majeure, sentant les devoirs d'une bonne mère, elle desireroit satisfaire à ses obligations : je m'y oppose autant que je le puis : fera-t-elle bien ou mal? Je pense que le lait ayant disparu tout d'un coup à la première couche, qu'elle n'en doit point avoir à cette fois ici, d'autant mieux que cette maladie l'a affoibli extraordinairement : nous vous demandons votre avis, & nous nous y conformerons. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Boulet.

Nota. Il faut observer que quoique cette Dame fût grosse d'environ deux mois lorsqu'elle me consulta, je ne crus devoir hésiter de lui conseiller l'usage de l'élixir, parce que les maladies compliquées dont elle étoit attaquée, auroient indubitablement occasionné une fausse-couche qui lui auroit été très-funeste. Les Dames doivent conclure de ceci, que non-seulement il ne peut occasionner de fausses-couches, mais encore que dans quelqu'état qu'elles soient, & que quelques anciens que soient les épanchemens de lait, il faut toujours le tenter; s'il ne fait pas un

bien évident par les raiſons ci-deſſus, il ne peut procurer aucun mal.

LETTRE 94.

Du même; à Verdun le 8 Avril 1782.

MONSIEUR, les merveilles que produit dans notre ville votre élixir, lui attache le mérite qu'il s'eſt acquis d'abord en d'autres Provinces; la bonne ſanté de Madame Boulet en fait l'apologie, le proclame & en aſſure les bons effets; en conſéquence le débit s'enſuit, c'eſt pourquoi il convient d'en renvoyer: je crois vous avoir écrit que Mad. Boulet a voulu, en reconnoiſſance de ſa bonne ſanté, avoir le dépôt de cet élixir chez elle, quoique vous l'aviez bien placé chez de très-honnêtes gens, mais pas aſſez répandus pour le faire connoître; elle a obtenu de ces honnêtes gens qu'ils lui remiſſent ce qui leur reſtoit d'élixir, ce qu'ils ont fait bien volontiers.

LETTRE 95.

De M. le Drot, Chirurgien à Plancy.

MONSIEUR, j'ai reçu quatre fioles de l'élixir que vous avez bien voulu me faire tenir; j'ai l'honneur de vous remercier de votre politeſſe, puiſqu'en qualité de Confrère vous n'avez rien exigé. Quoique je naie pas le plaiſir d'être connu de vous, j'en ſuis des plus reconnoiſſans: je deſirerois trouver l'oc-

casion de vous être utile dans ce pays pour vous le prouver, vous ayant des obligations inexprimables. Vous venez de sauver mon épouse de la mort, dont elle étoit jugée par mes Confrères & moi ; nous étions les Médecins & moi, au bout de la Médecine, sans pouvoir lui donner aucun secours dans une maladie aussi compliquée que celle-là l'étoit, occasionnée par le lait, comme vous l'aviez fort bien annoncé. Le bruit de cette guérison s'est répandu dans ce pays, ce qui a fait grande sensation, &c. *Signé* Le Drot, Chirurgien à Plancy.

LETTRE 96.

De M. Valdruche, Docteur en Médecine.

JE suis très-reconnoissant, Monsieur, de toutes les amitiés que vous me faites par votre dernière lettre du mois dernier, qui étoit jointe à l'imprimé bien détaillé sur les propriétés & l'usage de l'élixir Américain, excellent remède, dont j'ai, il y a quelques années, attesté la bonté dans les cas où vous l'employez : témoin de ses bons effets, j'accepte avec grand plaisir l'offre que vous m'en faites, avec une ferme résolution d'en faire usage dans toutes les occasions. Mon neveu qui est mon successeur, & qui m'est d'une utilité infinie, depuis qu'une très-forte apoplexie m'a anéanti, verra longtemps les bons effets de ce remède, &c. *Signé* Jean

Valdruche, Docteur en Médecine; *à Joinville le 6 Janvier 1771.*

LETTRE 97.

De M. Lallement, Docteur en Médecine.

MAD. Moette, pour laquelle vous avez été consulté il y a quelques mois, est accouchée il y a quinze jours au commencement du neuvième mois de sa grossesse. Rien n'a pu arrêter l'écoulement sanguin qui paroissoit depuis le troisième; l'accouchement a été contre nature & très-laborieux; une fiévre violente l'a suivi jusqu'au quatrième jour, accompagnée de grandes douleurs de tête; les suites ont toujours été en blanc: le sel de duobus dont on a fait usage dans la tisane quand la fiévre a diminué, a déterminé le lait à passer avec les lochies, & a entretenu le ventre libre, ainsi que l'écoulement des urines. La complaisance, dans le dessein de procurer un peu de tranquillité, a fait suspendre cette boisson pendant vingt-quatre heures. De l'état de tranquillité où étoit la malade, en se disposant pour uriner, des douleurs considérables dans tout le bas-ventre, qui en peu de temps gagnèrent la région de l'estomac, se sont fait sentir avec assez de force pour causer la fiévre, qui, à la vérité, n'est pas continue, mais est proportionnée aux douleurs que ressent la malade; les lavemens, les fomentations, rien ne la soulage, elle ne les rend pas

malgré cela, le ventre n'eſt pas tendu, le pouls n'eſt pas dur, point de nauſées, enfin aucun ſigne d'inflammation, malgré l'engorgement du bas-ventre, & la ſuppreſſion inſéparable de cet accident.

M. Moette & tous ſes amis vous deſirent; faites, je vous prie, vos efforts pour les ſatisfaire; prenez la poſte, vous verrez tous nos citoyens ſe réjouir ſi vous leur donnez quelques eſpérances, & vous jugerez combien la malade nous eſt chère. Je me joins à eux, Monſieur, pour vous prier de venir le plutôt poſſible, perſuadé que votre expérience & votre pratique journalière vous rendront facile une cure qui me paroît toute autre; je vous attendrai pour mieux vous détailler le paſſé, pour vous faire part de mes réflexions, & vous prouver que je ſuis avec toute l'eſtime, &c. Lallement, Docteur en Médecine; *à Épernay le 24 Mai 1767.*

(Guérie radicalement avec deux bouteilles de l'élixir.)

LETTRE 98.

De M. Quedez, Chirurgien.

MONSIEUR & Confrère, les deux malades de Mutigny & de la Chauſſée ſont tout-à-fait hors d'affaire; votre élixir, Monſieur, a produit de très-grands effets à la première malade, la ſuppreſſion eſt rétablie & le lait eſt paſſé par les urines, comme vous l'aviez

annoncé, de même que par les purgations; & tous ces accidens ont quitté : à l'égard de la deuxième malade, les règles n'ont point encore reparues, mais elle a senti un soulagement infini, & va bien mieux. il y a lieu de croire que le temps que la nature avoit proposé, étant passé, comme vous l'avez marqué, la partie sera remise au prochain mois. J'ai l'honneur, &c. Quedez, Chirurgien; *à Mutigny le 5 Mai 1769.*

LETTRE 99.

De M. Le Roi, Chirurgien-Accoucheur.

MONSIEUR & Confrère, j'ai cru que mon fils & votre Cuisinière vous auroient témoigné que j'ai eu l'honneur de vous aller rendre ma visite, pour vous aller remercier de votre excellent élixir; j'en ai fait l'expérience, & toutes les fois que j'en aurai besoin j'y aurai recours. Recevez-en donc mes très-humbles remerciemens, & croyez que personne ne sera jamais avec plus de reconnoissance que moi, Monsieur, &c. Le Roi Chirurgien-Accoucheur; *à Chavange le 1 Juillet 1769.*

LETTRE 100.

De M. De Laneau, Chirurgien-Accoucheu[r].

MONSIEUR & Confrère, je vous prie d[e] vouloir bien me faire tenir deux bouteill[es] de votre élixir; j'en ai employé dans plusieu[rs] suppression[s]

ſuppreſſions de règles, & je m'en ſuis très-bien trouvé; & pour des jeunes filles qui avoient les pâles couleurs, ayant atteint l'âge de puberté, & à qui les règles n'avoient pas encore parues; & leur ayant fait faire uſage de votre élixir, après les y avoir préparé ſelon votre imprimé, leurs règles ont paru; & elles jouiſſent à préſent de la meilleure ſanté. Je l'ai mis en uſage pour des femmes nouvellement accouchées qui étoient très-gênées par l'abondance du lait, quoiqu'elles devoient nourrir leurs enfans; l'élixir a rempli les indications que je deſirois, en faiſant évacuer le lait par les urines & par la tranſpiration; c'eſt un ſpécifique pour rappeler & faire reprendre le cours aux règles ſupprimées; enfin c'eſt une trouvaille pour les Dames & autres perſonnes du Sexe: j'avois prié Mad. de Cappy de vous engager de m'en envoyer, elle l'a apparemment oublié. Je vous prie de le faire & de me croire, &c. De Laneau, Chirurgien-Accoucheur; *à Atty le 12 Mars 1771.*

LETTRE 101.

De M. Valdruche, Docteur en Médecine.

MONSIEUR & confrère, j'ai reçu les bouteilles de l'élixir que vous m'avez envoyé, j'en ai fait paſſer trois à Mad. de Ségur, ſelon votre intention; je n'échapperai aucune occaſion de faire uſage de ce remède, toutes les fois que l'application s'en préſentera; je

le ferai avec d'autant plus de confiance, que mon oncle l'eſtime beaucoup ; il me charge de vous faire mille complimens de ſa part, & moi, Monſieur, je ſuis enchanté de cette occaſion que vous me fourniſſez, d'être en correſpondance avec vous, & de vous aſſurer de l'eſtime & de la conſidération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Valdruche, Docteur en Médecine ; *à Joinville le 7 Février 1771.*

LETTRE 102.

De M. Tiercelet Duclos, Subdélégué.

MONSIEUR, ſans être connu de vous, j'eſpère que vous ne ſerez pas fâché de re-cevoir cette Lettre, puiſqu'elle contient l'é-loge de votre élixir Américain ; ce remède n'étant point connu ici, je vous avoue que j'ai balancé à en faire l'expérience ſur mon épouſe ; mais Mad. la Baronne de Saint-Loup, à laquelle j'ai l'honneur d'être allié, M. Dartaiſe & Mad. Pauphin, ma ſœur, qui a été vous conſulter avec Mad. de Saint-Loup pour un mal d'eſtomac, m'en ont di[t] tant de bien, que je me ſuis enfin décid[é] à lui en faire prendre : c'eſt dans l'effuſio[n] de mon cœur que je vous fais les plus ſin-cères remerciemens des bons effets de ce[t] excellent remède, & que je crois devoir l[e] récit que je vais en faire à vos talens, à l[a] vérité, à mon amour pour les Arts, & ſu[r]

tout de ceux qui intéressent aussi essentiellement l'humanité.

Ma femme, Monsieur, est née très-délicate, elle a déjà eu sept enfans, toutes ses sept couches ont été très-laborieuses ; dans les six premières elle a eu toujours des tranchées considérables, des suppressions momentanées, des gonflemens de sein, une fiévre de lait terrible au troisième jour, du lait noué dans le sein qui reprenoit difficilement son cours, ce qui la faisoit souffrir étrangement ; elle étoit quelquefois trois mois à se rétablir entièrement ; depuis son avant dernière couche, arrivée il y a vingt mois, jusqu'à cette dernière, elle avoit conservé une fluxion dans la tête, qui couroit de-là à la poitrine, remontoit dans la tête & dans les dens, redescendoit ensuite sur la poitrine, & ainsi successivement ; ce reste de couche la privoit d'appétit, & la faisoit souffrir continuellement. Voilà son état exactement jusqu'à son dernier accouchement, & voilà en peu de mots sa situation depuis ce temps-là.

Elle est accouchée, Monsieur, le 24 de Mars, après avoir eu plusieurs foiblesses qui me firent, & à tous les assistans, craindre beaucoup ; à peine fut-elle accouchée, qu'elle ressentit des tranchées si violentes, qu'elle en perdit connoissance jusqu'à quatre fois de suite ; six heures après l'accouchement, je lui donnai la première dose de votre élixir, un quart-d'heure après l'Accouchée se sentit

plus forte, plus contente, & en moins d'une demi-heure les tranchées cessèrent entièrement, & n'en a point eu depuis; les purgations de la couche marchèrent en abondance; la Sage-Femme qui voyoit l'Accouchée, l'assura qu'elle avoit rendu des restes de sa dernière couche, & que ces purgations étoient trop considérables pour ne pas être l'effet de quelques anciens dépôts; le lendemain de l'accouchement, je lui donnai la seconde dose; la fiévre de lait se fit sentir vers les quatre heures du matin de ce second jour, & ne dura que jusqu'à dix heures, mais beaucoup plus foiblement que les autres couches, où elle arrivoit au troisième & duroit 24 heures; depuis ce jour inclusivement jusqu'au neuvième, je lui ai donné régulièrement chaque jour une dose d'élixir. Madame s'en est parfaitement bien trouvée; elle a recouvré un appétit qui lui fait trouver du goût aux choses ordinaires, au pain même qu'elle n'aimoit pas avant que d'accoucher; elle ne ressent plus aucunes douleurs de sa fluxion qui est absolument dissipée; & sans un froid qu'elle a eu cette nuit, qui lui a gonflé le sein par un peu de lait arrêté, & que l'élixir a forcé de reprendre son cours, dans l'heure d'une nouvelle prise, elle n'auroit pas eu le plus léger accident; au surplus elle jouit à présent d'une santé parfaite, & elle l'attribue à votre élixir; elle vous remercie & vous offre ses services pour la distribution de ce remède en cette

Ville ; je vous prie d'avoir la complaiſance de m'en envoyer huit bouteilles, je vous ferai parvenir le montant. J'ai l'honneur, &c. Tiercelet Duclos, Subdélégué ; *à Rethel le 8 Août 1770.*

LETTRE 103.

De M. Brachet ; à Fontaine le 17 Mai 1782.

JE vous adreſſe, Monſieur, la préſente en faveur d'une pauvre femme qui, depuis quatorze mois qu'elle eſt accouchée, n'a vu aucun des accidens ordinaires aux perſonnes de ſon ſexe ; elle a nourri ſon enfant qui ne vit plus depuis environ un an : je vous prie d'exercer votre charité envers elle & de donner au porteur deux bouteilles de votre bon élixir pour lui en faire faire uſage, je le crois ſeul capable de la ſoulager & même guérir.

Cette pauvre miſérable depuis pluſieurs mois eſt d'une altération que rien ne peut modérer, quoiqu'elle boive plus de quatre pintes d'eau chaque jour.

Je vous ſouhaite une meilleure ſanté que celle dont je jouis depuis près de trois ſemaines, & ſuis avec des ſentimens diſtingués, &c. *Signé* Brachet.

Nota. Que cette femme a été non-ſeulement guérie de ſon épanchement de lait, mais auſſi de ſa ſoif exceſſive qui la tourmentoit depuis longtemps.

LETTRE 104.

De Mad. Baroy Deſſavoyes ; au Château de la Tour près Provins, ce 24 Octobre 1781.

Je ſuis bien fâchée, Monſieur, de venir encore vous étourdir de mes queſtions ; mais je ſuis dans l'embarras, & il n'y a que vous qui puiſſiez m'en tirer : je ne veux pas parler à mon Médecin de l'uſage que je fais de votre élixir, je ſais que ces Meſſieurs condamnent preſque tous les remèdes qu'ils n'ont point indiqué. Vous avez eu la bonté d'entrer dans beaucoup de détails dont je vous remercie, mais vous n'avez pas répondu clairement aux différentes demandes que j'ai eu l'honneur de vous faire ; vous me dites bien de prendre une bouteille par mois, mais dans les intervalles des règles ; je vous ai, je crois, prévenu que je n'en ai pas. En effet depuis ma dernière colique, temps où M. de la Tour a eu la bonté de vous écrire, j'ai toujours eu quelque choſe même quelque temps avant, ſans avoir huit jours de repos, & depuis trois mois j'ai très-ſouvent des pertes très-conſidérables; notamment dans ce moment-ci, j'en éprouve une plus forte, plus longue & plus fatiguante que jamais je n'en ai eu; j'ai toujours fait uſage de votre élixir juſqu'hier que je l'ai ſuſpendu juſqu'à ce que j'aie votre réponſe, & je n'en ai guère employé qu'une bouteille : M. de la Tour m'a dit qu'on en prenoit depuis quinze

gouttes juſqu'à trente; pendant du temps j'en ai pris le premier nombre & ſuis venue juſqu'à vingt-cinq, tous les jours une fois très-exactement; je ne puis pas dire s'il m'a fait du bien ou non, tout ce que je ſens, c'eſt que mes pertes ſe paſſent ſans autres douleurs que beaucoup de fatigue, de malaiſe inſéparable de cet état, mais point de coliques, de tranchées, ce que j'attribue à votre drogue, imaginant que, ſans elle, je ne pourrois rendre une ſi prodigieuſe quantité de ſang, de caillots ſans beaucoup de douleurs : finalement voici ce que j'ai l'honneur de vous demander; premièrement, s'il faut continuer d'en prendre tous les jours malgré la continuité des règles? Secondement, ſi elles ceſſoient, s'il faudroit encore en prendre? Ce n'eſt plus ni la Lune ni les mois qui peuvent me diriger, puiſqu'elles ſont ou continuelles ou irrégulières. Troiſièmement, quelle quantité au juſte j'en dois prendre chaque jour? Quatrièmement, ſi je dois me purger attendu les peines que me cauſent ſouvent mes digeſtions, peines qui ne ſont plus cauſées par les coliques, puiſqu'il y a trois mois que je n'en ai reſſenti? Cinquièmement, ſi je dois me faire ſaigner? Il y a longtemps que j'ai eu une perte aſſez conſidérable, mon Médecin me fit ſaigner du bras.

Je ne puis faire uſage du bouillon de pied de bœuf, j'ai, je crois, plus de glaires ſur l'eſtomac que de bile; j'en ai eſſayé, il m'a

fait beaucoup de mal; j'ai même voulu prendre habituellement de l'eau-de-vie pour donner plus de consistance au sang; elle pèse trop, me fatigue l'estomac, je l'ai abandonnée.

Je crois, comme vous, que le lait a pu se mêler dans le sang dès ma première couche; un mois après j'ai eu de violentes contradictions, une révolution même dont l'effet ne m'a été sensible que par une attaque d'hémorrhoïdes qui m'ont fait cruellement souffrir huit jours de suite sans interruption peu après le chagrin qu'on m'a fait éprouver, & c'est à cette époque qu'il m'est venu des petits boutons au visage qui ne se sont jamais passés entièrement depuis, quoiqu'il y ait près de vingt ans.

Je prends le parti de vous écrire, Monsieur, pour que vous ayez la bonté de répondre article par article à mes questions, pour m'ôter tout embarras sur l'usage que je ne demande pas mieux de faire de votre élixir; comme vous vous êtes particulièrement attaché aux connoissances de cet état dangereux pour les femmes, faites-moi la grace de me prévenir sur différens accidens qui pourroient me survenir, & me forceroient encore à vous importuner, comme aussi à me dire les effets que naturellement doit produire votre remède.

Dans votre dernière lettre vous annoncez sous peu la caisse que vous devez envoyer: nous n'en avons pas entendu parler, il n'y en

a plus ici qu'une bouteille, & je ferois bien aiſe d'en voir l'imprimé que mon parent a égaré. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* Barroy Deſſavoyes.

Nota Que cette Dame eſt parfaitement guérie de ſes coliques qui étoient accompagnées d'une infinité d'accidens, & auſſi anciennes que violentes, ainſi que des divers laits épanchés des plus anciens.

LETTRE 105.

De Mad. Grau Tlée de Berquen ; à Strasbourg ce 10 Août 1780.

MADAME Somerfogel, Monſieur, à laquelle vous avez confié un dépôt de votre élixir, vient de me témoigner le plus grand intérêt à ma ſanté, elle m'a envoyé un imprimé avec le Livre qui conſtate toutes les guériſons opérées par votre remède; il m'inſpire la plus grande confiance, & pour le prendre avec plus de ſuccès, je crois qu'il eſt à propos de vous donner une idée de mon tempérament qui eſt altéré depuis cinq ans par des chagrins : j'ai cinquante & un ans & il n'y a qu'un an que je ſuis dans mon temps critique; j'ai fait huit enfans dont quatre ſont venus morts au monde, ſans que l'on ait ſu à quoi l'attribuer; ſes accidens n'eurent jamais de ſuites fâcheuſes : je ne ſuis point maladive, mais extrêmement ſenſible; je fais de la bile, ſur-tout beaucoup de glaires; l'eſtomac point des meilleurs;

j'ai le ſang naturellement chaud, & volontiers il s'enflamme; & en dernier lieu j'ai eu mes règles trois jours; le quatrième elles ſe ſont arrêtées tout-à-coup; le ſoir il m'a pris un friſſon, & dans la nuit une douleur violente dans l'aine, la fiévre eſt devenue forte, & l'on craignoit une inflammation: on m'a donné les remèdes convenables, deux ſaignées, des bains & des fomentations; mais ce qui m'a guéri, c'eſt une emplâtre fondante: au bout de quinze jours de ſouffrance mes règles ſont revenues, & depuis je me porte bien: mes retards juſqu'ici n'ont encore été que de deux mois ou deux & demi: je ſuis fort ſanguine, & le ſang ſe porte volontiers à la tête; je ſuis ſujette aux maux de gorge; dès qu'il y a plénitude j'ai les nerfs fort ſenſibles; le plus léger chagrin me donne de l'irritation; j'ai des inquiétudes dans les jambes qui m'empêchent ſouvent de dormir, des douleurs dans les cuiſſes, dans les jambes & quelquefois dans les feſſes; mon ſang eſt fort épais, échauffé, & j'ai preſque toujours un mauvais ſommeil fort interrompu. Ayez la bonté, Monſieur, de me donner vos conſeils, & me dire ſi votre élixir peut convenir à ma ſituation, de quelle manière je dois le prendre, & quelle quantité: une réputation auſſi bien établie que la vôtre, eſt faite pour inſpirer la plus grande confiance, & je me déterminerai au régime que vous voudrez bien me preſcrire; il faut auſſi vous dire que de l'inſtant que j'ai

commencé à faire des enfans, & cela à l'âge de dix-sept ans, on m'a habitué aux saignées ; ayant cessé de bonne-heure de faire des enfans, toujours sanguine, des éréſipelles & toutes sortes de petits accidens m'ont réduit à l'habitude de trois ou quatre saignées par an, sans que j'aie jamais pu prolonger le temps accoutumé ; ayez la bonté de décider d'après les renseignemens que je vous donne de ma conduite : depuis à-peu-près six mois, il m'arrive souvent d'avoir la respiration gênée, & quelquefois je la cherche de loin, d'autres fois, à l'instant de m'endormir, cette même gêne me semble plus forte, m'effraye & me tient réveillée plus ou moins ; je suis sujette aux vapeurs, & elles proviennent de mauvaise digestion, ou par quelques alimens contraires à l'estomac ; j'ai ordinairement un bon appétit, à moins qu'il n'y ait de la bile dans mon estomac, ce que les Médecins ne m'enlève pas toujours, comme les humeurs s'épaississent volontiers chez moi, je suis difficile à évacuer. Vous voyez par ce détail, Monsieur, qu'en tout je suis un être assez souffrant, avec un excellent tempérament, si les chagrins ne l'avoient point affoibli : voudrez-vous avoir la complaisance de me faire réponse le plutôt possible, & si vous me conseillez, comme je n'en doute pas, votre élixir, j'aurai l'honneur de vous prévenir de l'effet qu'il fera sur moi, mais tout ce qui échauffe, m'est pernicieux. J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

avec eſtime & la plus parfaite conſidération, &c. *Signé* Grau Tlée de Berquen.

Nota. Que cette Dame doit être guérie de toutes ces diverſes infirmités qui, quoique graves, ne laiſſoient pas d'être très-inſupportables; ce qui me fait augurer la guériſon, c'eſt qu'elle devoit m'écrire, ſi elle ne l'eût pas été.

LETTRE 106.

De M. Bertrand, Commiſſaire des Guerres; à Quimper-Corentin ce 10 Janvier 1782.

IL faut, mon cher bon ami, que vous rendiez ſervice à beaucoup d'honnêtes femmes dans cette ville à qui j'ai parlé de votre élixir, faites-en un envoi de vingt-cinq bouteilles à M. Duchatel, ancien Officier de marine, en ſon hôtel à Quimper-Corentin en Baſſe-Bretagne; vous y mettrez le Livre & façon dont l'on doit s'en ſervir, & ne perdez pas de temps; cette femme qui veut faire des heureuſes, doit ſevrer ſon fils le mois prochain, & elle craint les ſuites : je ſerai très-aiſe d'apprendre de vos nouvelles ainſi que de notre bon pays, auſſi-tôt que l'on aura reçu ce dont je vous demande, il vous ſera envoyé un effet ſur M. Le Vavaſſeur : eſtimez votre envoi à très-bas prix, parce que cela coûte des droits en entrant en Bretagne.

Adieu, mon cher ami, portez-vous bien, je n'ai point oublié les ſervices que vous avez

rendus à ma femme, par le secours de votre élixir qui a également rendu la vie à Mad. de la Grange ma nièce, qui, lorsqu'il lui fut administré, étoit à la mort, & ma reconnoissance sera éternelle.

J'ai l'honneur d'être avec un très-sincère & parfait attachement, Monsieur, &c. *Signé* Bertrand.

LETTRE 107.

De Mad. Corrard le Del.

MONSIEUR, je vous dois trop, pour ne pas employer les premiers momens de ma convalescence, pour vous rendre grace de la meilleure santé dont je jouis à présent de jour en jour, depuis l'usage que j'ai fait de votre excellent élixir : j'étois accablée il y avoit déjà deux mois, & je croirois d'ailleurs manquer à l'humanité, si je ne publiois continuellement les merveilleux effets que je viens d'éprouver ; vous savez qu'avec une fiévre putride qui me rongeoit, un grand dévoiement, une couche arrêtée, un lait ne pas paroître, une inflammation de foie, & ensuite tomber dans une toux affreuse qui me suffoquoit, une inflammation de bas-ventre qui s'est déterminée par suppuration, une rétention d'urine, ensuite un transport au cerveau, & tomber dans l'hydropisie. Mon mari, ainsi que tous les Médecins & Chirurgiens, jugeant leurs secours inutiles dans cet état, & m'ayant

absolument abandonné, j'attendois que la mort terminât mes peines, lorsque Mad. Gargam, épouse de M. Gargam, Trésorier de France, & Mad. Guériot, épouse de M. Guériot, Receveur des Tailles à Chaalons, vinrent me visiter dans mon triste état; elles engagèrent mon mari a avoir recours à vous. Lorsque votre divin remède m'a été parvenu, il me sembloit qu'à chaque minute je reprenois un nouvel être, toutes mes douleurs & les symptômes de ma maladie se sont insensiblement dissipés, & si je n'étois retenue par la crainte de m'exposer trop au grand air, jointe au grand éloignement, j'aurois l'honneur d'aller remercier mon libérateur, pour lui témoigner avec quel sentiment d'estime & de reconnoissance j'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c. Corrard le Del; *à Plancy le premier Mars 1770.*

LETTRE 108.

De M. Lefebvre, Curé de Trépail près de Reims.

MONSIEUR, croyant devoir rendre bon témoignage à la vérité & à la bonté de votre élixir, j'ai l'honneur de vous écrire que la nommée Laurence Thiery, ma paroissienne, âgée environ de 26 ans, femme de Joseph Monin, à laquelle vous avez eu la charité de fournir de votre élixir, dont elle a fait usage selon votre ordonnance, elle s'est trouvée très-soulagée d'un reste de

couche mal purgé, qui, sans doute remonté au cerveau, avoit aliéné son esprit, de telle sorte que sa folie étoit celle de se défaire d'elle-même & de son enfant, & qu'à présent elle est parfaitement bien guérie avec les deux bouteilles que vous lui avez envoyé, & que je lui ai fait prendre moi-même dans l'eau de fleurs de mille-pertuis & de tilleul, comme vous l'avez ordonné; mais comme elle craint, étant déjà embarrassée, qu'à sa prochaine couche il ne lui revienne quelques symptômes de cette folie, elle & moi vous prions de lui en renvoyer, afin de ne pas attendre six mois, comme la précédente couche; vous savez sa misère extrême, c'est ce qui me fait espérer que vous ne l'abandonnerez pas. J'ai l'honneur, &c. Lefebvre, Curé de Trépail près de Reims; *à Trépail le 29 Janvier 1771.*

LETTRE 109.

De M. Clauset, Apothicaire.

MONSIEUR, je suis très-sensible à toutes les attentions que vous avez eu pour ma femme; votre élixir lui a très-bien fait, car je m'apperçois que son hocquet n'est pas tout à fait si fréquent; cependant elle l'a encore de temps en temps, sur-tout après qu'elle a mangé, & qui lui dure moins que ci-devant; voilà sa situation présente; elle a bon appétit & commence à se mieux porter; si vous jugez à propos qu'elle

le continue, je vous ſerai obligé de m'en renvoyer, & vous obligerez celui qui a l'honneur, &c. Clauſet, Apothicaire; *à Chaalons le 13 Février 1769.*

LETTRE 110.

De M. Le Roi.

MONSIEUR, ſi j'avois eu votre livre dans le temps que vous me fites le plaiſir de m'envoyer votre élixir Américain, j'aurois rendu un grand ſervice au Public. Je l'ai gardé près d'un an, dans ma pharmacie, ſans en connoître le mérite. Enfin ayant accouché l'épouſe de M. Jaquinot, Seigneur de Jonereuille; elle fut ſurpriſe de tranchées violentes, fiévre & engorgement de lait qui nous faiſoit craindre un dépôt. L'on me demanda ſi j'avois de votre élixir; je répondis que j'en avois, mais que j'ignorois ſa propriété: nottez qu'ils avoient le livre, & moi le remède. Je lui adminiſtrai comme il eſt preſcrit, & à la troiſième priſe elle ſe trouva radicalement guérie. La Dame épouſe de M. d'Eu de Montigny, Seigneur des Grands-Jardins, demeurant à Chavange, à qui j'ai fait prendre quatre à cinq doſes du même élixir, après l'avoir accouché, a reçue une parfaite guériſon. La femme du ſieur Vagnebaux, Marchand à Chavange, s'étant trouvée dans l'état d'une ſuppreſſion de couche, gonflement des mamelles, avec dureté & pulſation douloureuſes, a été guérie par

par le même remède. Enfin je vous en citerois beaucoup d'autres, ſi je recherchois toutes celles que j'ai guéries par cet excellent remède; je vous prie, Monſieur, de vouloir nous en procurer au beſoin, & de me faire paſſer votre Livre. Recevez d'abondant mes très-humbles remerciemens, & croyez que je ſerai toute ma vie, Monſieur & cher Confrère, avec la plus parfaite amitié, &c. Le Roi; *A Chavange le 20 Septembre 1771.*

L'on a cru devoir inſérer dans cette Brochure beaucoup plus de Lettres que de Certificats, comme étant plus détaillées, & qui, par conſéquent, faciliteront les Dames à faire le parallèle de leurs maladies; celles qui voudront plus de Certificats, auront recours à la première Édition.



CERTIFICATS

DE DIFFÉRENTES PROVINCES,

ADRESSÉS

AU S.r DECOURCELLE,

Qui prouvent la bonté & propriété de son ÉLIXIR.

N.° 1.

NOUS soussignés, Maire & Échevins de la ville de Chaalons-sur-Marne, certifions que le sieur Decourcelle accouche depuis douze ans en cette Ville, sans que nous ayons entendu parler d'aucun accident survenu aux personnes qu'il a accouchées, certifions encore que ledit sieur Decourcelle est compositeur d'un élixir approuvé par le premier Médecin du Roi & ceux de la Commission, duquel élixir nous avons entendu dire qu'il produisoit des effets souverains pour les suites de couches, & autres maladies du sexe, en foi de quoi nous lui avons délivré le présent Certificat. A Chaalons ce 10 Décembre 1769. *Signé* à la minute, le Gorlier, Maire; Lorain de Beuville, Éche-

vin; de Villarſy, Chevalier de Saint-Louis, Échevin; Gueriot, Échevin & Receveur des Tailles.

N.° 2.

Nous ſouſſignés, Maire & Échevins de la ville de Vitri-le-François, certifions à tous qu'il appartiendra, que le ſieur Decourcelle, Chirurgien demeurant en cette Ville, accouche depuis qu'il y eſt établi, non-ſeulement les perſonnes de diſtinction de cette Ville & autres, mais encore dans les Villes & autres Lieux de la Province, ſans que nous ayons jamais oui dire qu'il ſoit arrivé aucun accident aux perſonnes qu'il a accouchées : certifions en outre qu'il eſt compoſiteur d'un élixir approuvé par le premier Médecin du Roi, & ceux de la Commiſſion, duquel nous entendons rapporter tous les jours des effets merveilleux, tant pour empêcher les ſuites fâcheuſes des couches, que pour pluſieurs autres maladies des perſonnes du ſexe, en foi de quoi nous lui avons délivré le préſent Certificat : A Vitri le 1.er Mars 1771. *Signé* à la minute, Ballidare, Maire; Perard de Reims, Échevin, Gillet; J. Seneuze, Warland, Docteur en Médecine.

N.° 3.

Nous ſouſſignés, Maire & Échevins de la ville de Saint-Dizier, Juges Civil, Criminel & de Police, & Commandant pour

le Roi en l'abſence de M. le Gouverneur; certifions à tous qu'il appartiendra, que le ſieur Decourcelle, Chirurgien demeurant à Vitri-le-François, accouche depuis pluſieurs années en cette Ville, non-ſeulement les perſonnes de diſtinction de cette Ville & autres, mais encore dans les Villes & autres Lieux de la Province, ſans qu'il ſoit arrivé aucun accident aux perſonnes qu'il a accouchées : certifions en outre qu'il eſt compoſiteur d'un élixir approuvé par le premier Médecin du Roi & ceux de la Commiſſion, duquel nous avons entendu rapporter tous les jours des effets merveilleux, tant pour empêcher les ſuites fâcheuſes des couches, que pour pluſieurs autres maladies du ſexe; en foi de quoi, nous lui avons délivré le préſent Certificat. A Saint-Dizier le 7 Mars 1771. *Signé* à la minute, Duchemin, Maire, Pupin, Échevin; Courcier, Conſeiller; Deſchamps, Conſeiller; Gayard, Échevin.

N.° 4.

Nous ſouſſignés, Avocat en Parlement, Maire, Juge ordinaire, Civil, Criminel, Police & Manufactures de Suippe, & ancien Échevin de la Communauté dudit Suippe, certifions que le ſieur Decourcelle, Chirurgien demeurant à Vitri-le-François, eſt compoſiteur d'un élixir, qualifié élixir Américain, dont nous avons entendu rapporter les effets les plus mervilleux, tant pour

empêcher les ſuites fâcheuſes des couches, que pour pluſieurs autres maladies du ſexe.

Certifions en outre qu'il eſt de notre parfaite connoiſſance, qu'au moyen de cet élixir, des bouillons, tiſanes & autres véhicules indiqués par ſon Livret, ledit ſieur Decourcelle a très-promptement arrêté; 1.° Des pertes très-conſidérables; 2.° Rendu le ton à la nature de différentes perſonnes du ſexe qui ne purgeoient pas, ou qui le faiſoient trop ou trop peu, ce qui les rendoient valétudinaires; 3.° A ſoulagé & guéri très-promptement différentes femmes groſſes dans leurs maux de cœur & vomiſſement, & les douleurs aigues qu'elles éprouvent dans leurs groſſeſſes; 4.° Enfin il a ſoulagé & guéri des perſonnes incommodées du changement de tempérament, auſſi-tôt qu'elles ont eu recours à ſon élixir; que c'eſt d'après ces heureuſes expériences, que nous avons prié ledit ſieur Decourcelle d'établir un bureau audit Suippe, pour la diſtribution dudit élixir, en foi de quoi nous lui avons délivré le préſent pour lui ſervir & valoir en temps & lieu. Fait à Suippe ce 23 Mai 1771. *Signé* à la minute, Marguet, Maire; Marguet, Lieutenant; Aubert, Capitaine de Bourgeoiſie; Marguet, ancien Échevin; Lepage, ancien Échevin; Marguet, Admodiateur; Jean Aubert, ancien Échevin.

N.° 5.

Nous Jacques Matis, ancien Praticien, exerçant la Justice de Vouzy, en l'absence du sieur Juge en icelle, certifions à tous qu'il appartiendra, que Marie-Louise Savary, épouse du sieur Antoine Payer, Meûnier des moulins dudit Vouzy, & Catherine Durand, épouse du sieur Verat, marchand demeurant audit lieu de Vouzy, étant l'une & l'autre attaquées d'un épanchement de lait après leurs couches; après avoir eu recours à différens remèdes inutilement, elles se sont servies de l'élixir de M. Decourcelle, ancien Chirurgien-Major demeurant à la Ville de Vitri-le-François; elles ont été l'une & l'autre totalement guéries en peu de temps; sçavoir, ladite Savary en l'année 1769, & ladite Durand en la présente année; en foi de quoi j'ai délivré le présent, que lesdites susnommées ont signé avec moi. Cejourd'hui 13 Mars 1771. *Signé* à la minute, Marie-Louise Savary, Catherine Durand, Matis, Praticien.

N.° 6.

Je soussigné, Docteur en Médecine, & Doyen des Médecins demeurant à Vitri-le-François, certifie que M. Decourcelle, Maître en Chirurgie de notre Ville, fait sa partie principale des accouchemens, dans

laquelle il eſt très-expert; qu'il débite un élixir de ſa compoſition pour les maladies du ſexe ; notamment pour les accidens, ſuites de couches ; qu'il l'emploie avec ſuccès, dont il reçoit journellement des remerciemens, tant de bouche que par écrit, des perſonnes étrangères ; qu'il donne gratuitement ſon remède aux pauvres femmes qu'il ſoulage dans leur miſère ; qu'enfin je ſuis témoin du bon effet de ſon remède, en foi de quoi j'ai ſigné pour lui ſervir & valoir ce que de raiſon. A Vitri ce 29 Avril 1771. *Signé* à la minute, Blanchart.

N.° 7.

Je ſouſſigné, Docteur en Médecine, Médecin ordinaire penſionné de ſon Alteſſe Séréniſſime M. le Duc d'Orléans, demeurant à Joinville, qu'ayant fait uſage de l'élixir Américain dans pluſieurs maladies du ſexe, notamment dans une maladie de nerfs des plus anciennes & des plus compliquées, & qu'ayant vu des effets merveilleux de ce remède, que M. Decourcelle m'a dit être compoſé avec des feuilles & des fleurs d'arbres de Saint-Domingue, j'ai cru que pour le bien de l'humanité, & pour rendre juſtice à la vérité, je devois en donner un Certificat. Donné à Joinville le 11 Avril 1769. *Signé* à l'original Valdruche, Doyen des Médecins de Joinville.

N.° 8.

Je soussigné, Docteur en Médecine établi à Vitri-le-François, & certifie que depuis deux ans & demi que j'ai employé l'élixir Américain de M. Decourcelle avec succès dans diverses maladies, notamment pour celles qui venoient par les accidens du lait, & dans les changemens de tempérament, dans lesquelles maladies il a fait des effets merveilleux, & que d'ailleurs il n'est pas venu à ma connoissance, qu'aucune femme de Vitri ni des environs ait eu occasion de s'en plaindre, que je ne leur ai pas même entendu dire qu'il eût procuré plus de chaleur qu'à l'ordinaire; c'est pourquoi j'ai délivré ce Certificat afin que le public soit certain de son efficacité : *à Vitri le 1.er Avril 1769. Signé* à la minute, Deguienne.

N.° 9.

Je soussigné, Maître en Chirurgie demeurant à Saint-Dizier, ancien Chirurgien-Major de la Marine, certifie, qu'ayant fait un usage assez suivi de l'élixir de M. Decourcelle, Chirurgien à Vitri, depuis environ deux ans avec le plus grand succès dans les suites de couches, laits épanchés & changement de tempérament, & que d'ailleurs il n'est pas venu à ma connoissance que ce remède ait procuré aucun mal; c'est

pourquoi j'ai cru, pour rendre justice à la vérité, devoir donner ce Certificat pour servir & valoir en ce que de raison. *A Saint-Dizier le 19 Avril 1769. Signé* à la minute, Gerard.

N.° 10.

Je soussigné, Chirurgien-Juré, certifie qu'ayant vu les bons effets de l'élixir du sieur Decourcelle mon Confrère, Chirurgien de cette ville de Vitri, je lui en aurois demandé plusieurs fois pour en faire usage dans les suites de couches & autres maladies des femmes, duquel je me suis toujours parfaitement bien trouvé, & que je continue d'en faire usage; en foi de quoi je lui ai délivré le présent Certificat pour servir & valoir en ce que raison. *A Vitri ce 15 Février 1769. Signé* à l'original, Héat.

N.° 11.

Je soussigné, Curé de Changy, Merlaut & Outrepont, certifie que M. Decourcelle, Maître Chirurgien demeurant à Vitri, a accouché, & traité après leurs couches, plusieurs pauvres femmes, de même que d'autres maladies, le tout avec succès; ensorte que lesdites femmes & autres malades ont été guéries parfaitement par un certain élixir dont il se sert; je dois encore certifier, conformément à la vérité, que les cures heureuses ont été toutes gratuites & de pure

charité, de ſa part; & ce depuis onze à douze ans que mondit ſieur Decourcelle eſt de retour de l'île de Saint-Domingue. *A Changy ce 30 Décembre 1768. Signé* à la minute, Delacourt.

N.° 12.

Je ſouſſigné, Prêtre, Bachelier de la Faculté de Théologie de Paris, Chanoine & Tréſorier de l'Égliſe collégiale & Royale de Vitri-le-François, Échevin de ladite Ville, certifie que M. Decourcelle, Chirurgien, a guéri radicalement ma ſœur de coliques violentes, pour l'ordinaire accompagnées de fièvres, & dont les douleurs trop fréquentes avoient rendus les muſcles ſi ſenſibles, que les médecines les plus légères lui occaſionnoient des irritations & des gonflemens conſidérables. Après plus de trois années de ſouffrances, & avoir inutilement éprouvé les remèdes uſités en pareil cas, elle a fait uſage de ſon élixir qui l'a purgée inſenſiblement & entièrement guérie; en foi de quoi j'ai délivré le préſent Certificat. *A Vitri ce 6 Mars 1769. Signé* à la minute, de la Haie.

N.° 13.

Je certifie que M. Decourcelle, Accoucheur, a accouché pluſieurs Dames de ma Paroiſſe, qu'il les a traité dans toutes les ſuites de leurs couches, ſans qu'il ſoit arrivé

à aucunes d'elles, aucun fâcheux accident de ma connoiſſance; en témoin de quoi je lui ai délivré ce préſent Certificat. *A Chaalons ce 31 Mai 1769. Signé* à l'original, Malicet, Curé de Notre-Dame dudit Chaalons.

N.° 14.

Je ſouſſigné, Prêtre & Curé des Rivières juriſdiction de Vitri, généralité de Chaalons, certifie que pluſieurs femmes de ma Paroiſſe, & nommément la nommée Jeanne Lambert, femme de Pierre Garnier, Laboureur, incapables de vaquer à leurs affaires pour maladies occaſionnées par vapeurs & changement de tempérament, ont été entièrement guéries par la vertu d'un élixir qui leur a été adminiſtré *gratis* par M. Decourcelle, demeurant à Vitri, ledit Certificat pour valoir à ce que de raiſon. *Donné audit lieu des Rivières ce 22 Mars 1771. Signé* à la minute, Boulland, Curé des Rivières.

N.° 15.

Je certifie que M. Decourcelle, Accoucheur, a très-bien traité pluſieurs de mes Paroiſſiennes, & que les ſuites de leurs couches ont été très-heureuſes, & que je n'ai nulle connoiſſance d'aucun accident qui ſoit arrivé aux femmes qu'il a traitées en cette Ville; certifie en outre que j'ai fait appeler ledit ſieur Decourcelle pour une de mes

Paroissiennes, à qui j'avois administré le Sacrement de l'Eucharistie pour une suite de couche, & qu'elle a été heureusement guérie en prenant une bouteille d'un élixir composé par ledit sieur Decourcelle. *A Chaalons ce 18 Février 1771. Signé* à l'original, Roussel, Curé de Saint-Germain.

N.° 16.

Je soussigné, Prêtre, Curé de Perthes, Doyen de la Chrétienté de Perthes, certifie avoir connoissance de la maladie de ladite femme de Claude Chevillon, qu'elle a consulté plusieurs Médecins & Chirurgiens de ce canton, & qu'après la visite de M. Decourcelle, Accoucheur actuellement à Vitry, lui ayant conseillé de faire usage de ce qu'il lui donnoit, elle a effectivement été tellement guérie, qu'elle n'a ressenti depuis aucune incommodité ; en foi dequoi j'ai délivré le présent certificat pour servir ce que de raison. *A Perthes ce 27 Décembre 1768. Signé* à la minute, Dupuis, D. Curé de Perthes

N.° 17.

Je soussigné, Prêtre de la Doctrine Chrétienne, Curé de Norrois-sur-Marne, certifie qu'ayant prié, il y a quelques années, M. Decourcelle, Maître Chirurgien, de venir voir deux personnes de ma Paroisse très-dangereusement malades & après avoir

reçu leurs Sacremens, elles ont été tirées du danger éminent où elles étoient par quelques gouttes d'un élixir qu'il leur donna en ma présence, dont j'ai vu l'effet salutaire dans l'espace de vingt-quatre heures; en foi de quoi j'ai délivré le présent Certificat. *Fait à Norrois le 15 Mai 1769. Signé* à la minute, Berthelemy, Curé de Norrois-sur-Marne.

N.° 18.

Je soussigné, Curé de Couvrot & Villers-sur-Marne, certifie que M. Decourcelle, Maître Chirurgien demeurant à Vitri, a traité avec succès depuis environ dix ans plusieurs Malades dans mes deux Paroisses, entr'autres plusieurs femmes malades en suites de couches, qu'il a guéries par le moyen d'un certain élixir, qui n'a jamais eu de mauvaises suites ni causé aucun accident; en foi de quoi j'ai signé, *à Couvrot ce 12 Décembre 1768. Signé* à la minute, Le Clerc, Curé de Couvrot & de Villers-sur-Marne.

N.° 19.

Je soussigné, Chevalier, Seigneur de Delouze & Plichancourt, ancien Capitaine d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, certifie que M. Decourcelle a accouché trois fois Mad. de Brunet, & qu'au moyen de l'élixir qu'il lui a donné, elle n'a presque point eu de tranchées, &

que dans ſa dernière couche, ayant eu une ſuppreſſion entière le ſixième jour de ſa couche, une doſe de ſon élixir l'a entièrement remiſe; je certifie en outre que deux femmes du village de Plichancourt ayant eues auſſi une ſuppreſſion totale de cinq ou ſix jours, le même élixir leur a fait le même effet, & que par ce moyen elles n'ont eu aucunes ſuites fâcheuſes que l'on avoit lieu de craindre; nous certifions auſſi que depuis treize ans que M. Decourcelle accouche dans ce pays-ci, il ne lui eſt morte aucune femme entre ſes mains, ce qu'on a lieu d'attribuer non-ſeulement à ſes talens pour les accouchemens, mais à la bonté de ſon élixir. *A Plichancourt ce 19 Juin 1767. Signé* à la minute, de Brunet.

N.° 20.

Je ſouſſigné, reconnois avoir vu à Glaunes une femme en couches à toute extrémité, & ce parce qu'elle n'avoit pas été délivrée pendant environ cinq jours, accident qui étoit accompagné d'une ſuppreſſion totale, avec une infinité d'autres accidens, comme tenſion au bas-ventre, redoublement de fiévre; je me rappelai heureuſement que M. Decourcelle, Chirurgien de notre Ville, compoſoit un élexir dont j'avois entendu faire beaucoup d'éloges pour les maladies des femmes; j'ai envoyé très-promptement chez lui qui donna charitablement une bouteille d'élixir qui

bientôt changea les choſes: elle rendit peu de temps après l'arrière-faix qui étoit en partie pourri, ſes évacuations ſe rétablirent & fut guérie en très-peu de temps, ce que je certifie pour ſervir & valoir. *A Vitri ce 10 Septembre 1778. Signé Mlle. de Saint-Genis.*

N.° 21.

Je ſouſſigné, M.e Chirurgien demeurant à Thieblemont, certifie que M. Decourcelle mon Confrère eſt venu dans ce pays pour ſuivre les traitemens de pluſieurs accouchemens fâcheux, & qu'il a applani toutes les difficultés qui ſe ſont rencontrées par le moyen de ſon élixir Américain, ce que je certifie véritable, en foi de quoi j'ai délivré le préſent certificat. *A Thieblemont ce 23 Février 1778. Signé* Lagaine.

Je ſouſſigné, certifie le contenu ci-deſſus véritable, les jour & an ſuſdits. *Signé* Bacquin, Curé de Thieblemont.

N.° 22.

Je ſouſſigné, Joſeph Baudet, Laboureur demeurant à Thieblemont, certifie que M. Decourcelle, Accoucheur à Vitri-le-François, s'eſt tranſporté ici à ma ſollicitation pour voir ma femme qui étoit à toute extrémité pour un épanchement de lait & ſuppreſſion, que ces accidens ont diminué, & ce, à meſure qu'elle a fait uſage de l'élixir

de mondit ſieur Decourcelle, & eſt parfaitement rétablie, ce que je certifie véritable & ai ſigné. *A Thieblemont le* 23 *Décembre* *1768. Signé* Baudet.

Je ſouſſigné, certifie le contenu ci-deſſus véritable, *à Thieblemont ce jour & an ſuſdits. Signé* Bacquin, Curé de Thieblemont.

N.° 23.

Je ſouſſigné, François Didon, Maître de Poſte de Straſbourg, que M. Decourcelle, Accoucheur à Vitri, a accouché mon épouſe de deux accouchemens contre nature, & que dans ces deux couches elle a été attaquée de fiévre continue & ſuppreſſion, deſquels accidens elle a été guérie par l'uſage de l'élixir Américain, ce qui l'a déterminé à continuer d'en prendre dans ſes autres couches; je certifie en outre que dans mon village, il s'eſt rencontré pluſieurs femmes à qui il eſt arrivé de ſemblables accidens ou différens; que j'ai, pour leurs ſoulagemens & les tirer de la mort, envoyé pluſieurs fois en poſte à Vitri, pour leur en donner, ce qui a réuſſi; je certifie en outre qu'un Courier de Paris à Straſbourg, dit à mon épouſe que lorſqu'il étoit parti de Paris, il avoit laiſſé ſon épouſe dans le plus grand danger, par une perte conſidérable, & qu'il ne croyoit pas qu'elle fût vivante dans le quart-d'heure qu'il en parloit; mon épouſe ſentant tout le danger, & connoiſſant l'élixir Américain

Américain, lui conseilla d'en envoyer par la malle deux bouteilles qui, à l'arrivée à Paris, trouvèrent la femme de ce Courier encore vivante, mais pour-ainsi-dire comme morte, & que cet élixir a cependant rappelée à la vie, & il l'a parfaitement guérie, ce que je certifie ce 20 Décembre 1778. *Signé* François Didon.

Je certifie le contenu ci-dessus véritable, *à Thieblemont ces jour & an ci-dessus. Signé* Bacquin, Curé de Thieblemont & Faremont.

N.° 24.

Je soussigné, reconnois que ma femme a été pendant six mois perclue totalement de tous ses membres à la suite d'un lait épanché, & qu'il lui étoit pendant ce temps-là impossible de se remuer ni faire aucune espèce de fonctions sans secours, toujours couchée, excepté pour faire son lit, ressentant des douleurs violentes par tout le corps, & avec tout cela extrêmement enflée, pour laquelle maladie j'avois fait exactement tout ce que les Médecins & Chirurgiens de Chaalons m'avoient conseillé; ma femme étant toujours dans le même état, & ne sachant que faire, M. notre Curé voyant cet état fâcheux de la malade, me conseilla d'aller à Vitri consulter M. Decourcelle qui me donna par charité de son élixir que je fis prendre à ma femme, au moyen de quoi je l'ai rétablie parfaitement, ayant rendu

ſon lait par les urines & la tranſpiration. *A Tibi près de Chaalons ce 18 Avril 1776.*

N.° 25.

Je ſouſſignée, certifie qu'étant à la campagne près de Vitri-le-François, une femme vint me dire que ſa voiſine étoit accouchée, & que depuis vingt-quatre heures elle étoit dans le plus grand danger ; ſachant que la plupart de ces femmes n'en connoiſſent pas aſſez pour m'en tenir à ce qu'elle rapportoit, j'allai la voir & la trouvai même plus mal qu'elle ne me l'avoit dit, car outre que je la trouvai avec une grande fiévre, j'appris auſſi que la Sage-femme n'avoit pu la délivrer, ce qui me fit prendre le parti d'envoyer promptement à Vitri chez M. Decourcelle, qui donna charitablement une bouteille d'élixir qui, non-ſeulement calma la fiévre, rétablit la ſuppreſſion & lui fit rendre l'arrière-faix qui étoit déjà en partie pourri, c'eſt pourquoi j'ai donné le préſent Certificat. *A Vitri le 25 Août 1777. Signé* Marie Juſſos.

N.° 26.

Je ſouſſigné, Paul-François Verjus, Maître Tourneur, que ma femme a été attaquée d'une maladie de nerfs & d'une perte des plus conſidérables pendant neuf mois, leſquels accidens ſans doute ont occaſionné les con-

vulſions terribles qu'elle a éprouvées, qui récidivoient au moins trois ou quatre fois par ſemaine, & qui duroient quelquefois vingt heures, tant dans les convulſions, que dans une eſpèce de léthargie dans laquelle elle tomboit après les convulſions qui étoient ſi conſidérables, que l'on pourroit dire qu'on en a très-peu vu de ſemblables, & qu'en conſéquence j'aurois été forcé de la laiſſer conduire à l'hôpital où elle fut traitée par les Médecins & Chirurgiens dudit hôpital, tant par les bains tiédes ou froids, que par les remèdes généraux pendant l'eſpace de trois mois, ſans avoir reſſenti aucune eſpèce de ſoulagement; qu'enfin voyant les mêmes accidens ſubſiſter, je retirai ma femme chez moi, & priai M. Debranges, Chanoine de cette ville qui a eu connoiſſance de ces divers accidens, d'engager M. Decourcelle, Auteur de l'élixir Américain, de venir voir ma femme, ce qu'il fit volontiers, & lui adminiſtra ſon élixir qui en moins de trois ſemaines, non-ſeulement a guéri ſa perte de ſang, mais encore les convulſions & la léthargie; cette maladie étoit ſi conſidérable qu'elle effrayoit tous ceux qui la voyoient: cependant les convulſions ſe calmèrent au bout de trois ſemaines comme M. Decourcelle l'avoit annoncé; elles parurent bien moins fortes & ſans pertes de ſang, ce qui fut bientôt calmé en recommençant l'élixir; ce que je certifie véritable: à Vitri ce 4 Juillet 1776. *Signé* Verjus.

N.° 17.

Je ſouſſignée, Marie-Jeanne, femme de Parcollet, demeurant à Blaiſe-ſous-Arzillers, certifie que je me ſuis trouvée étant groſſe de neuf mois, avoir une perte des plus dangereuſes, puiſqu'on n'attendoit que ma mort & celle de l'enfant, qui a duré huit jours, pour laquelle on a tenté inutilement tous les remèdes poſſibles, quoique j'étois traitée par M. Joubert, le plus habile du pays & très-bon Accoucheur, lequel ne pouvant pas calmer cette épouvantable perte, me conſeilla ainſi que M. notre Curé d'avoir recours à M. Decourcelle, auſſi Accoucheur à Vitri-le-François, qui m'envoya une bouteille de ſon élixir qui ſuffit pour me rétablir de cette perte, qui étoit ſi forte, que l'on craignoit de ne pas avoir le temps de m'adminiſtrer les ſacremens; quelques jours après j'accouchai d'un enfant mort, ce qui me rendit la même perte auſſi forte qu'auparavant, mais je repris le même remède & me ſuis rétablie parfaitement. A Blaiſe au mois de Février 1777. *Signé* Marie-Jeanne Parcollet.

N.° 28.

Je ſouſſigné, Pierre Choiſy, habitant de Loiſy, certifie que mon épouſe a été attaquée d'une perte des plus conſidérables qui lui a duré & continué depuis un mois & demi

après ſes couches, malgré tous les ſecours que les Médecins & Chirurgiens lui ont porté ; que cette perte, au lieu de diminuer, a augmenté conſidérablement ; qu'en conſéquence j'allai voir M. Decourcelle, Chirurgien-Accoucheur à Vitri-le-François qui lui donna une bouteille de ſon élixir Américain, au moyen de laquelle elle s'eſt parfaitement guérie de cette perte. *A Loiſy le premier Août 1779. Signé* Pierre Choiſy.

N.° 29.

Je ſouſſignée, Marie Lamotte demeurant chez M. de Vivens à Vitri-le-François, certifie qu'étant dans mon temps critique, j'étois expoſée à reſſentir des éréſipelles tous les mois à-peu-près dans le même temps, qui d'abord avoient commencé par peu de choſe, mais augmentant chaque mois à un point à me donner la fiévre & me retenir au lit, ce qui me détermina à voir M. Decourcelle, pour ſavoir de lui, s'il ne ſeroit pas à propos de me ſaigner, ce qu'il me défendit très-fort, parce que, dit-il, les ſaignées dans ces changemens ne produiroient que de mauvais effets, comme de fixer cette humeur ſur la poitrine ou ailleurs, & qu'il falloit la faire évacuer par la tranſpiration ou par les urines ; pour cet effet, il me donna de ſon élixir que je pris environ huit jours par mois, il me produiſit l'effet qu'il en attendoit ; je continuai environ trois

mois, & depuis lors je ne m'en ſuis point reſſentie; j'ai paſſé ce temps critique ſans m'en être apperçue, ce que je certifie ſincère & véritable; *à Vitri ce 20 Janvier 1770. Signé* Marie Lamotte.

N.° 30.

Je ſouſſignée, Marie Beguin, épouſe de Beguin, Caporal à la ville de Vitri-le-François, que dans mon changement & même avant, j'ai été attaquée de ſi violentes éréſipelles à la tête & au viſage, & ce, ſans manquer tous les mois pendant environ douze ans; que ces éréſipelles étoient ſi fortes, que j'étois réduite à être au moins huit jours dans mon lit, tous les mois, ayant la tête groſſe une fois plus qu'à l'ordinaire, & une fiévre continue avec redoublement; que cette ſujétion, jointe aux accidens qui exiſtoient toujours, m'avoient fait chercher du ſecours où je croyois en trouver, c'eſt-à-dire, que j'ai conſulté tous les Médecins de cette Ville, ſuivi même fort longtemps leurs avis ſans trouver aucun ſoulagement, ainſi que tous les Opérateurs qui ont paru dans cette Ville: rien ni faiſant & déterminée à mourir, l'on me conſeilla de voir M. Decourcelle, nouvellement arrivé dans ce pays, qui me conſeilla de prendre de ſon élixir dont il me fit uſer pendant quatre mois, huit à dix jours chaque mois, en me faiſant couvrir la tête par-deſſus mes bonnets d'une terrine

que l'on avoit auparavant fait chauffer, seulement quand je prenois l'élixir & étant au lit, ce qui dès les premiers mois diminua la fiévre & l'éréſipelle, ce qui me détermina à ſuivre exactement ce qu'il me preſcrivit; je ne fis rien autre choſe que de continuer ainſi, & fus parfaitement guérie, au point que depuis ſept à huit ans je n'en ai point reſſenti, ce que je certifie : *à Vitri ce 10 Janvier 1776. Signé* femme de Beguin.

N.° 31.

JE ſouſſigné, certifie que M. le Comte de Boncour ſachant le triſte état de mon épouſe qui étoit mourante de la poitrine, ayant une fiévre lente & continue, la poitrine relâchée, le dos voûté & une toux continuelle, me fit avertir que M. Decourcelle, Chirurgien, étoit arrivé chez lui pour y accoucher Mad. que ſur le champ je partis, & que lui ayant rapporté l'état dangereux de ma femme, il m'aſſura que c'étoit le lait qui s'étoit fixé ſur les poulmons, & que s'ils n'étoient pas abcédés, qu'il prévoyoit qu'il y auroit encore quelques eſpérances pour ſa guériſon, mais ſi au contraire ils l'étoient, qu'il étoit certain qu'elle mourroit de cette maladie, cela ne m'effraya pas, parce que j'y comptois, cela m'ayant déjà été annoncé par ceux que j'avois conſulté; il me donna dans cette incertitude une bonteille de ſon élixir dont elle a fait

usage aussi-tôt, qui dès le commencement lui fit un bien marqué, ce qui lui fit continuer pendant quelque temps, c'est-à-dire, deux bouteilles lui ont suffi pour la guérir radicalement, ce que je certifie, & ai signé. *A la Haicour entre Bar-le-Duc & Sainte-Menehould le 12 Janvier 1780. Signé* Maine.

N.° 32.

Je soussigné, Étienne Bonaire, Maître Tisserand, que cinq à six ans après le changement de tempérament de mon épouse, il lui a pris un dévoiement si considérable qui a duré près de quatre mois, qu'elle alloit presque toute les nuits une vingtaine de fois, sans que l'on ait pu y remédier, quoiqu'elle ait fait usage de plusieurs remèdes dont elle n'a ressenti aucun soulagement, c'est ce qui me détermina à aller voir M. Decourcelle, Chirurgien de cette Ville, qui lui assura que c'étoit une suite de son changement, & que si cela étoit, il ne doutoit pas que son élixir ne la guérît en peu de jours, qu'au contraire, si ce dévoiement étoit occasionné par la bile que cet élixir n'y pouvoit faire de mal, mais qu'il ne le guériroit pas, que par conséquent on pouvoit le tenter, il lui en donna, & elle a été parfaitement guérie en moins de huit jours, & son estomac qui ne faisoit aucune fonction, fait parfaitement la digestion, sans ressentir ni pesanteurs ni renvois, comme

elle en avoit; preuve donc que cela venoit de son changement. *A Vitri ce 20 Septembre 1781. Signé* Bonnaire.

N.° 33.

Je soussigné, certifie qu'étant à Naurois à ma campagne, l'on m'apprit qu'une femme que je connois, étoit dangereusement malade de la suite de sa couche; j'allai chez elle, & la trouvai avec une fiévre considérable, le ventre & tout le corps beaucoup plus gros que de coutume; m'étant informé des remèdes qu'on lui donnoit, & sachant qu'ils ne procuroient aucun soulagement, j'écrivis à M. Decourcelle pour qu'il lui envoyât de son élixir, ce qu'il fit gratis, & au moyen du quel elle s'est parfaitement guérie, ce que je certifie sincère. *A Vitri ce 20 Mai 1780. Signé* Doucet, Directeur des Aides.

N.° 34.

Je soussigné, Pierre Arnould, Boulanger à Vitri-la-Ville près de Chaalons, qu'ayant ma femme très-mal d'une suppression à la suite de sa couche avec un flux de sang & une fiévre considérable, dont plusieurs gros corps étoient morts, que j'allai prier Mad. Morel, Dame dudit lieu, pour la prier d'écrire à M. Decourcelle, Chirurgien à Vitri, pour le prier d'engager ce M. à donner de l'élixir pour le soulagement de ma femme, ce qu'elle fit, & je portai moi-même la

lettre pour lui expliquer l'état fâcheux dans lequel étoit la malade, il m'assura que si je faisois prendre exactement la bouteille qu'il me donna, je pouvois tout espérer; effectivement, j'observai sur-tout une chose essentielle qui étoit de la tenir bien chaudement, & de l'aider à la transpiration, & je suis parvenu à la tirer d'affaire; car la fiévre, le flux de sang, ainsi que tous ses accidens l'avoient mis à la mort; ce que je certifie. *A Vitri ce 20 Janvier 1781. Signé* Pierre Arnould.

N.° 35.

Je soussignée, Nicole Leroy, Sœur de Loisy près de Vitri, qu'ayant une de mes petites écolières qui a été attaquée d'un éternument involontaire & continuel avec des convulsions extraordinaires; qu'ayant fait voir cet enfant agé d'environ neuf à dix ans, soit à Vitri, soit à Chaalons, à plusieurs personnes de l'Art, sans avoir pu diminuer aucun de ses accidens, quoique l'on ait suivi exactement ce que les uns & les autres avoient prescrits: cependant les accidens augmentans, je retournai à Vitri pour la faire voir à M. Decourcelle qui étoit chez lui lorsque j'y allai pour consulter, & qui l'ayant bien examiné, se rappella avoir guéri l'épouse d'un Apothicaire de Chaalons d'un hocquet, & jugeant que c'étoit la même cause, il me donna de son élixir, au moyen duquel & d'un régime dans lequel il étoit question

de bains & de délayans, il l'a parfaitement guérie ; ce que je certifie ſincère & véritable. *A Vitri ce 15 Janvier 1781. Signé* Nicole Leroy, Sœur d'école de Loiſy.

N°. 36.

Je certifie, Bourgeois de Straſbourg, que mon épouſe ayant depuis longtemps du lait épanché dans le ſang, qui lui occaſionnoit une infinité d'accidens, & qu'ayant été informé qu'il y avoit chez Mad. Sommerſogel un remède efficace contre ces maladies, je lui en ai fait prendre, & que depuis ce temps elle s'eſt très-bien portée ; c'eſt en conſéquence de ce, que j'ai cru devoir envoyer ce certificat en remerciement à l'Auteur de ce remède, quoique perſonne ne m'en ait demandé. *A Strasbourg ce 22 Février 1781. Signé* Schlober.

N.° 37.

Je ſouſſignée, Marie Quaiſon demeurant à Vitri-le-François, qu'à la ſuite de mon changement de tempérament j'ai été attaquée d'une migraine ſi conſidérable, que je ne pouvois me perſuader que je pourrois y réſiſter, que le moins qu'il pourroit m'en arriver, ſeroit de perdre tout à fait la tête, ſans pouvoir trouver aucun ſoulagement, ce qui a duré au moins ſix à ſept mois, & qu'au ſortir de ces migraines qui revenoient tous les trois jours, j'étois pendant tous les

intervalles comme ne me connoiſſant pas, enſorte que je ne pouvois rien faire : l'on me conſeilla de faire uſage de l'élixir Américain auquel je n'avois aucune confiance, perſuadée que rien n'étoit capable de me ſoulager ; j'en pris pendant huit jours dans le temps qu'il eſt indiqué par l'imprimé, dont je fus un peu ſoulagée ; je recommencé le mois d'après, j'éprouvai encore du ſoulagement; enfin, en recommençant pendant cinq à ſix mois, j'ai éprouvée une guériſon parfaite de mes migraines & des chaleurs qui me montoient continuellement à la tête, & d'un mal-aiſe que j'éprouvois ſans ceſſe, ce que je certifie. *A Vitry ce 29 Janvier 1781. Signé* Marie Quaiſon.

N.° 38.

Je certifie, que moi Picard Perrier demeurant dans la maiſon de M. le Docteur Vallerand, fauxbourg de Veaux, qu'à la ſuite d'une couche qu'eut ma femme, il lui ſurvint un abcès conſidérable au deſſous du nombril qui perça ſeul par le moyen de divers cataplaſmes indiqués par M. le Docteur Vallerand, & rendit beaucoup de pus; que cet abcès dura environ ſix mois, rendant toujours du lait & du pus, ſans apparence de guériſon, ce qui me détermina à aller voir M. Decourcelle par le conſeil de M. Vallerand, Médecin de cette Ville, qui me conſeilla ſon élixir, dont ma femme

en pris deux fois par jour, au moyen duquel, conjointement avec un panſement ſimple d'onguent de la mère ſeulement, le lait pris un autre cours, ſoit par la tranſpiration, ſoit par les urines, & bientôt après la plaie qui étoit conſidérable pour lors, s'eſt guérie en très-peu de temps, ce que je certifie. *A Vitri ce 1 Janvier 1777. Signé* Pierre Picard.

N.° 39.

JE ſouſſignée, Madeleine Simonet, habitante du fauxbourg de Veaux, qu'à la ſuite d'une couche après laquelle mon enfant mourut, ce qui donna lieu à ce que mon ſein devint beaucoup plus gros que de coutume, parce que j'avois beaucoup de lait, & malgré que je me le faiſois tirer par une femme avec force, mon ſein s'enflamma; l'on me conſeilla de mettre des cataplaſmes qui ne produiſirent qu'à augmenter la fiévre que j'avois déjà, & enfin mes deux ſeins s'abcédèrent & s'ouvrirent tous les deux en différens endroits, leſquelles ouvertures furent panſées par les remèdes ordinaires pendant plus de ſix mois, ſans que cela voulût ſe refermer, ce qui me détermina à aller voir M. Decourcelle qui me fit prendre de ſon élixir deux fois par jour, & mettre deſſus mon ſein un cataplaſme de ſon bouilli dans l'urine par-deſſus l'emplâtre de la mère, le lait paſſa par les urines, & mes plaies ſe guérirent bientôt après, en continuant l'élixir

jusqu'à parfaite guérison, ce que je certifie sincère & véritable. *A Vitri ce 1 Janvier 1778. Signé* femme Simonet.

N.° 40.

Je soussigné, Jean-Baptiste Deschamps, Bourgeois de cette Ville demeurant au fauxbourg de Saint-Dizier, certifie que mon épouse arrivée au troisième mois de sa grossesse, devint enflée au point que ceux qui la voyoit, ne s'imaginèrent pas que ce fût une grossesse, mais bien une hydropisie dans toutes les règles, c'est pourquoi on la traita en conséquence, mais ni l'hydropisie ni la fiévre ne diminuèrent en rien, ce qu'il fallut attendre du temps, & depuis ce terme de trois mois elle est restée sans pouvoir vaquer aux affaires de la maison, & toujours au lit pendant les six mois qui devoient compléter son terme, les choses allant toujours de plus mal en plus mal; je fis prier M. Decourcelle quelque temps avant qu'elle accouchât, de venir la voir; il nous assura qu'elle étoit grosse, quoiqu'hydropique, qu'elle accoucheroit heureusement d'un enfant qui ne vivroit pas, ce qui s'est vérifié, & que son hydropisie s'évacueroit avec son lait, si l'on avoit attention de lui faire prendre exactement son élixir deux fois par jour, jusqu'à parfaite guérison: elle a suivi son conseil & s'en est bien trouvée, puisqu'au bout de deux mois de ce régime, elle a été parfaitement guérie,

son lait & les eaux s'étant évacués insensiblement, ce qui est la pure vérité. *A Vitri ce 28 Mars 1782. Signé* Deschamps.

N.° 41.

Je soussignée, Élisabeth Caquet, certifie que ma fille aînée fut attaquée, en 1780, d'une maladie de nerfs très-considérable qui redoubloit par des accès de vapeurs & convulsions qui se succédoient au nombre de trois ou quatre par jour; que ces accès étoient si violens, qu'elle perdoit tout à fait connoissance, mouvemens quelconques, & ce, pendant plusieurs heures; qu'à ces pertes de connoissances succédoient assez ordinairement des convulsions très-fortes, & qu'enfin le tout se terminoit par un déraisonnement total, ce qui prouvoit que les nerfs du cerveau étoient fortement embarrassés, ce pourquoi, l'on administra tous les remèdes indiqués sans apparence de soulagement, quoiqu'ils aient été continués au moins un mois: voyant que les accès au lieu de diminuer, augmentoient en longueur, je me rappellai les offres que m'avoient fait déjà M. Decourcelle, Chirurgien de cette Ville, de lui faire faire usage de son élixir Américain que je connoissois depuis longtemps, pour en avoir fait usage dans mes couches avec succès, qui lui en fit prendre dans du lait d'amende trois fois par jour, en lui faisant observer une diette laiteuse, ce qu'il lui fit continuer

en lui faisant faire usage des bains de jambes, ce qu'elle a observé jusqu'à la fin de la quatrième bouteille qui a suffi pour sa guérison radicale, puisque toutes ses convulsions & spasmes sont totalement cessés, & que depuis ce temps elle ne s'en est nullement ressentie, ce que je certifie, & ai signé épouse de M. Caquet.

Nota. Que dans ce même temps il y avoit ici une jeune Dame attaquée des mêmes symptômes & des mêmes accidens, qui n'ayant pas eu autant de confiance en ce remède, parce que la première bouteille ne fit pas un effet marqué, fut obligée d'aller à Paris, d'où à la vérité, elle revint guérie, mais après un traitement de trois mois, tandis que la Demoiselle dont est question ci-dessus, fut guérie au bout d'un mois, & ne fut obligée à aucune dépense.

N.° 42.

JE soussigné, Maître en Chirurgie, Accoucheur demeurant à Poisson près de Joinville, certifie que je me suis trouvé à l'accouchement de Mad. de Fleury, Commissaire des Guerres, qui fut des plus difficile à terminer, puisque son Accoucheur ne put le terminer avec les forceps, quoiqu'il les aient portés quinze à seize fois dans la matrice, & ne put le terminer que par les crochets, malgré toutes les tentatives, & qu'en conséquence de ce terrible accouchement il est survenu une

une inflammation de bas-ventre, de la matrice, accompagnée d'un dévoiement considérable avec une fiévre continue, avec trois ou quatre redoublemens par vingt-quatre heures, une suppression des lochies dans le moment même que la malade fut remise au lit, ce pourquoi M. Decourcelle, Chirurgien-Accoucheur, appelé pour ce, ne voulant pas s'en rapporter à lui seul, jugeant le danger très-éminent, consulta M. de Valdruche, célèbre Médecin de cette Province, qui fut d'avis que vu les accidens sans nombre & tous dangereux, qu'il falloit tenter l'élixir Américain qu'il connoissoit déjà pour s'en être servi dans diverses occasions, mais le sieur Decourcelle commença par ramollir la matrice extrêmement tendue & dure, ainsi que toute la capacité du bas-ventre, en faisant appliquer, renouveller presque toutes les heures, des serviettes imbibées d'urine & d'eau de goulard, & fit prendre intérieurement beaucoup d'huile d'amende douce avec le sirop violat, mais la suppression & les accidens ci-dessus énoncés étant toujours les mêmes, il se détermina à donner une dose de son élixir qui, au bout de six heures, fit découler peu de chose de la matrice; la seconde prise fit un peu plus d'effet, elle calma un peu le dévoiement, la fiévre, & fit appercevoir un peu de lait à la vérité puant, noir & fœtide, évacuation qui s'est non-seulement soutenue, mais qui a augmentée à mesure que la malade a

fait uſage de cet élixir, au point qu'elle rendit ſon lait avec autant d'abondance qu'aucune femme en parfaite ſanté, par les voies ordinaires, les ſelles, & par les urines & par l'uſage continué de cet élixir; ſans aucun autre remède tous les accidens ci-énoncés ſe ſont inſenſiblement calmés; je certifie en outre qu'une femme de Poiſſon tomba malade dans ce même temps de la rougeole, avec une fiévre ſi conſidérable qu'elle fit une fauſſe-couche, & que quoique très-mal, je lui adminiſtrai moi-même le même élixir ſans autres remèdes, & qu'elle s'eſt parfaitement guérie, ce que je certifie véritable. *A Poiſſon ce 30 Octobre 1778. Signé* Bertreville.

N.° 43.

Nous ſouſſignés, Maurice Brune Duflos, Marchand Potier d'étain à Rouen, rue Cochoiſe, Paroiſſe Saint-Pierre, & Cordier déclarons que la Dame Roſe Lefort, mon épouſe, ayant été délivrée au mois dernier, à environ quatre mois du terme de ſa groſſeſſe, à la ſuite de laquelle elle fut attaquée d'une infinité d'accidens qui firent craindre pour ſa vie, au degré qu'il fallut promptement la faire adminiſtrer de tous ſes ſacremens, & ce par le conſeil de ſon Accoucheur qui n'avoit plus aucune eſpérance pour ſes jours, il me fut apporté une heure après ladite adminiſtration, par le ſieur Cordier mon oncle, une bouteille d'élixir qu'il avoit trouvé

ou acheté chez M. Hoflez tenant le café de Foi tenant le grand pont, qui en a le dépôt; que l'ufage que mon époufe en a fait, a été des plus heureux par fa promptitude & fon efficacité, qu'elle a été guérie entièrement des accidens qui l'avoient conduit aux portes de la mort, & encore d'un refte de lait qui lui étoit demeuré d'une précédente couche: que cet élixir ayant été confidéré par mon oncle ainfi que par moi comme un fpécifique précieux à l'humanité, nous l'avons depuis indiqué à diverfes perfonnes qui en ont depuis fait ufage avec le même fuccès; ce que nous certifions ledit fieur Cordier & moi véritable, & avons figné & délivré le préfent pour fervir & valoir en ce que de raifon. *A Rouen ce 7 Mars 1782. Signé* Duflos & Cordier.

N.° 44.

Je fouffigné, Jean Lefconflez, Marchand Tailleur, paroiffe d'Aufreville à Rouen, certifie que ma femme ayant été très-malade d'un lait répandu, que dis-je! elle en a été très-promptement & parfaitement guérie par l'ufage qu'elle a fait de l'élixir Américain découvert par le fieur Decourcelle, Chirurgien-Accoucheur à Vitri-le-François, dont le dépôt eft à Rouen chez M. Hoflez, & que pour l'humanité, on peut le regarder comme un fpécifique très-néceffaire & très-merveilleux. *A Rouen ce 9 Mars 1782. Signé* Jean Lefconflet.

N.° 45.

Je soussignée, Marguerite Nivois, femme de Pierre Mengy, Marchand demeurant à Vousiers Vallée de Bourg, certifie que l'élixir Américain découvert par M. Decourcelle, Chirurgien-Accoucheur à Vitri-le-François, fait un effet admirable sur les maladies qui accompagnent & suivent si fréquemment les couches; je l'ai éprouvé par moi-même, & j'en ai fait usage dans un moment très-critique, & tel que je croyois toucher aux derniers instans de ma vie; atteinte d'une fiévre continue que je conservois depuis plus de cinq mois avant mes couches, d'un épanchement de lait qui s'est communiqué dans toutes les parties de mon corps, & qui a occasionné une enflure considérable, avec une hémorrhagie de sang par le nez depuis plus de quatre mois sans presque discontinuer; enfin abandonnée d'habils Médecins & Chirurgiens qui m'avoient jusqu'alors traité: l'élixir Américain que j'ai pris environ six semaines, conformément à l'ordonnance de M. Decourcelle, a fait tout disparoître en moins de quinze jours, de manière que je me trouve parfaitement rétablie, & même mon tempérament qui a toujours été très-foible avant l'usage que j'ai fait de l'élixir, est maintenant plus solide, & je suis bien moins sujette aux maladies de poitrine que j'essuyois sur-tout dans le temps de mes

couches; celles qui ont ſuccédé, m'en fourniſſent la preuve la plus ſenſible, & je puis avouer que, ſoit avant d'être mariée, ſoit après, l'on m'a toujours regardé ou comme pulmonique, ou comme ayant la poitrine très-délabrée : on ne peut donc faire rien de mieux quand on ſe trouve dans l'état où je me ſuis trouvée moi-même pour obtenir une guériſon prompte & efficace, que de recourir à l'élixir Américain de M. Decourcelle, dont on ne peut trop louer le zèle & les talens qui lui ont fait découvrir un remède auſſi ſalutaire, & auquel je dois avec l'aide de l'Éternel la vie & la bonne ſanté dont je jouis, en témoignage de quoi j'ai ſigné & fait ſigner le préſent certificat ſincere pour qu'il ne puiſſe être révoqué en doute. *Signé* Marguerite Nivois.

Nous ſouſſignés, Pierre Mengy, Marie de la Vette, Marguerite Nivois, Pierre Nivois, Marchand, père de ladite Nivois, & Jean Nivois ſon frère, Greffier en ladite Juſtice de Vouſiers, y demeurant tous, atteſtons que les faits rapportés par ladite Nivois dans le certificat ci-deſſus & dautre part eſt exactement conforme à la vérité connue de la plus grande partie des perſonnes de ce Bourg, & avons tous ſigné.

N.° 46.

Je ſouſſigné, Remier, Marchand demeurant à Chaalons, vis-à-vis la rue de l'Inten-

dance, certifie que mon épouse, après un accouchement assez ordinaire, eut nombre d'accidens qui la réduisirent à la dernière extrémité, puisque son Accoucheur me conseilla de la faire administrer, & qu'il n'y avoit point de temps à perdre, ce à quoi je me disposai, & allai chez M. notre Curé, qui à cet effet vint à la maison pour la disposer & la préparer à recevoir le St. Viatique, & il me conseilla d'avoir recours à l'élixir de M. Decourcelle, dont j'envoyai sur le champ chercher une bouteille à l'entrepôt qu'il a dans cette ville; malgré que ses Médecins fussent d'un avis contraire, je pris sur moi de lui en faire prendre aussi-tôt qu'elle fut administrée, & je m'apperçus bientôt combien le conseil de M. le Curé étoit bon, puisque je vis ainsi que les assistans, environ trois quarts-d'heures après la dose donnée, un mieux marqué, ce qui détermina à continuer; & c'est ainsi qu'en augmentant les doses, j'ai eu la satisfaction de tirer mon épouse des bras de la mort qui auroit été inévitable pour le peu que l'on eût différé. *Signé* Remier.

N.° 47.

Je soussigné, Prêtre de la Doctrine chrétienne, Curé de la Paroisse de Norrois-sur-Marne, diocèse de Chaalons, certifie qu'ayant été appelé pour confesser la femme d'un nommé Barbier, Voiturier, demeurant sur ma Paroisse, je trouvai cette femme dans

un état d'épuiſement qui annonçoit une fin prochaine; ſa maladie venoit d'une fauſſe-couche occaſionnée par un travail forcé, à la ſuite de laquelle elle eſſuya une perte à laquelle elle ne fit attention que lorſque les forces lui manquèrent abſolument, ſelon l'uſage trop commun des gens de campagne qui ne ſe déterminent à ſe mettre au lit qu'à la dernière extrémité. Touché de l'état preſque déſeſpéré de cette femme, je lui fis adminiſtrer l'élixir de M. Decourcelle; le deuxième jour elle fut en état de vaquer aux affaires de ſon mènage, & dans la même ſemaine de reprendre ſon travail ordinaire. Je certifie en outre que la nommée Pierrette Begney, fille de la même paroiſſe, âgée d'environ quarante ans, s'étant miſe dans l'eau pour y faire tremper du chanvre, eſſuya une ſuppreſſion totale qui lui occaſionna un grand mal de tête, inſomnie, fiévre & dévoiement conſidérable, accidens qui durèrent trois jours, après leſquels le Médecin appelé ordonna une ſaignée qui ne fut point exécutée par la répugnance de la malade : on eut recours à l'élixir de M. Decourcelle, deux priſes ſeulement arrêtèrent tous les accidens, & la malade recouvra la ſanté en rétabliſſant les choſes dans l'ordre, quoiqu'il y eût trois jours qu'elle avoit cette ſuppreſſion.

Je rends volontiers ce témoignage, comme ayant été témoin très-attentif des effets ci-deſſus expoſés, non-ſeulement pour ſervir de

preuve de l'efficacité du remède Américain ; mais encore pour témoigner à M. Decourcelle, ma gratitude de l'empressement & du désintéressement avec lesquels il vient au secours des pauvres de nos campagnes ; en foi de quoi j'ai signé *ce 5 Juillet 1782.* Fruissard, Curé de Norrois.

N.° 48.

Je soussigné, Claude Jonprez, demeurant à Vaucler, près de Vitri-le-François, que mon épouse étant en changement de tempérament a été très-mal, & ce à la suite d'une fiévre continue avec un rhume considérable, des maux de poitrine qui existoient depuis près d'un an ; ensorte que son Chirurgien la regardoit comme pulmonique décidée, ce qui augmentoit par divers accidens, comme difficulté de respirer, douleurs entre les deux épaules : je priai son Chirurgien de faire un mémoire de l'état de la malade, & j'allai consulter M. Decourcelle, qui m'assura que c'étoit une suite du changement de tempérament, & qu'elle se guériroit, si les poumons n'étoient pas tout à fait viciés, ce qui est arrivé effectivement, car elle est très-bien portante, n'ayant pris que deux bouteilles de son élixir, ce que je certifie, en foi de quoi ai signé le présent. *A Vitri le 10 Juin 1782.* Claude Jonprez.

N.° 49.

Je soussigné, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Conseiller du Roi, Médecin ordinaire de Sa Majesté à Chaalons, certifie que l'élixir de la composition de M. Decourcelle, Chirurgien de Vitri, a opéré des guérisons multipliées dans les maladies occasionnées par le dérangement des règles & les ravages du lait dans les suites de couches. *A Chaalons ce 3 Juillet 1782. Signé* Auger.

N.° 50.

Je soussigné, Conseiller au Parlement de Metz, certifie qu'ayant épousé une jeune Dame dont la mère a eu plusieurs enfans, & que dans toutes ses grossesses elle a éprouvé dès les commencemens des foiblesses durant à-peu-près une ou deux heures sans connoissance, & quelquefois plusieurs par jour, ainsi que pendant la nuit, & que mon épouse devenue enceinte, est également tombée dans les mêmes accidens que Mad. sa mère, ce qui ne m'effraya pas d'abord; mais voyant que la jeune Dame se chagrinoit & pleuroit continuellement sur son état, j'allai moi-même chez M. Decourcelle son Accoucheur, le prier de la venir consoler, n'imaginant pas qu'il y eût du remède; il lui fit prendre de son élixir qui, en trois

jours de temps, l'a guéri radicalement, puiſque ſa groſſeſſe étant maintenant à ſon dernier période, elle jouit d'une très-bonne ſanté, & n'a pas eu de reſſentiment, c'eſt ce que je certifie ſincère & véritable. *A Vitri ce 10 Juin 1782, Signé* Jacob de Fremons.

N.° 51.

JE ſouſſigné, certifie, M.e en Chirurgie de la Ville de Vitri, que M. Decourcelle, mon Confrère, a eu la bonté de me donner de ſon élixir à pluſieurs repriſes, tant pour des filles attaquées de ſuppreſſions, que pour diverſes autres maladies, qui toutes ont été guéries; mais ce qui m'a le plus ſurpris, c'eſt que je l'ai employé pour une femme de l'âge de ſoixante-quinze ans, à qui il ſurvint une perte de ſang, pour laquelle perte ce remède fit autant d'effet que ſi la perſonne eût été plus jeune, & l'a guéri parfaitement, ce que je certifie ſincère & véritable. *A Vitri ce 9 Juillet 1782. Signé* Rollin, Chirurgien.

F I N.

BREVET.

JEAN SENAC, Conſeiller ordinaire du Roi en ſes Conſeils d'État & Privé, premier Médecin de Sa Majeſté, Sur-Intendant général des Eaux, Bains, Fontaines minérales & Médecinales du Royaume; en conſéquence de la délibération priſe & ſignée en notre Bureau de la Commiſſion Royale de Médecine, aſſemblée le ſept du préſent mois, ſur l'examen que nous avons fait de la compoſition d'un élixir que nous a communiqué le ſieur DECOURCELLE, enſemble les Certificats des perſonnes de la Profeſſion, & autres dignes de foi, leſquels conſtatent les bons effets que le ſuſdit remède a produit dans les maladies des femmes, telles que les ſuppreſſions des règles, vapeurs, fleurs blanches ; même celles qui viennent à la ſuite des couches. Nous, en conſéquence, lui avons permis & permettons de le compoſer, adminiſtrer, vendre, faire vendre & diſtribuer dans l'étendue du Royaume, à la charge par lui de ſe conformer aux Arrêts

du Conseil, à peine de nullité du présent Brevet, qu'il ne pourra céder à qui que ce soit sans notre consentement, en foi de quoi nous l'avons signé, & fait contresigner par notre Sécrétaire ordinaire, & à icelui fait apposer le Sceau de nos armes. DONNÉ à Compiegne le Roi y étant, le vingt-deux Juillet mil sept cent soixante-neuf. *Signé* SENAC. *Et plus bas*, par Monsieur le premier Médecin du Roi. *Signé* LAMARQUE.

Registré au dix-septième Volume des enregistremens du Greffe de la Prévôté de l'Hôtel du Roi, & Grande Prévôté de France, folio *soixante-dix-sept* recto, *par nous Greffier soussigné, suivant la Sentence de ladite Prévôté de l'Hôtel, du vingt-deux septembre mil sept cent soixante-neuf.*

Signé TERTRE, *avec paraphe.*

DE PAR LE ROI.

A TOUS ceux qui ces présentes Lettres verront : Louis de Bouchet, Chevalier, Marquis de Souches & du Bellay, Comte de

Montſoreau, Seigneur de la Coutancières, Vorelle & autres Lieux, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Conſeiller d'État, Prévôt de l'Hôtel de Sa Majeſté, & Grand-Prévôt de France : SALUT ſavoir faiſons. Que vû la Requête à nous préſentée par le ſieur DECOURCELLE, tendante afin d'enregiſtrement au Greffe de cette Cour, du Brevet à lui accordé par Monſieur SENAC, Conſeiller ordinaire du Roi en ſes Conſeils d'État & Privé, premier Médecin de Sa Majeſté, pour la compoſition, vente & diſtribution dans l'étendue du Royaume d'un élixir propre aux maladies des Femmes, telles que les ſuppreſſions des règles, vapeurs, fleurs blanches, même celles qui viennent à la ſuite des couches; & permiſſion d'adminiſtrer & faire vendre ledit élixir, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur; & jouir par ledit ſieur DECOURCELLE dudit Brevet, conformément à icelui, faire défenſes aux Maîtres & Gardes du corps des Apothicaires des différentes Villes du Royaume, & à toutes autres perſonnes de le troubler ni inquiéter dans l'exercice de ſondit Brevet, à peine d'amende & de tous dépens, dommages & in-

térêts. Vû auſſi ledit Brevet en date du vingt-deux Juillet dernier, duement *ſigné* Senac, ſcellé du ſceau de ſes Armes; *Et plus bas*, par Monſieur le premier Médecin du Roi, *ſigné* la Marque. Nous, du conſentement du Procureur du Roi, ordonnons que ledit Brevet ſuſdaté ſera enregiſtré, ès regiſtre du Greffe de cette Cour, pour être exécuté ſelon ſa forme & teneur, & en jouir par ledit ſieur DECOURCELLE, conformément à icelui; faiſons défenſes aux Gardes & Maîtres Apothicaires des différentes Villes du Royaume, & à toutes autres perſonnes de le troubler, ni inquiéter dans l'exercice de ſondit Brevet, à peine de cinq cens livres d'amende, & de toutes pertes, dépens, dommages & intérêts. Faiſons défenſes audit ſieur DECOURCELLE, de plaider ailleurs que pardevant nous, ès choſes concernant ſondit Brevet, lui enjoignons de ſe conformer aux Arrêts du Conſeil, à peine de nullité dudit Brevet, lui permettons de porter armes pour la ſûreté de ſa perſonne, allant & venant dans tous les endroits du Royaume que bon lui ſemblera, pour l'exercice de ſondit Brevet. Ce qui ſera exécuté nonobſtant & ſans pré-

judice de l'appel. SI MANDONS au premier notre Huiſſier, ou autre Huiſſier ou Sergent royal ſur ce requis, mettre ces préſentes à exécution ſelon leur forme & teneur, en témoin de quoi nous les avons fait ſceller. DONNÉ par nous ALBERT-LAURENT BEASDE DE LA BROSSE, Écuyer, Conſeiller du Roi, Lieutenant général, civil, criminel & de police de la Prévôté de l'Hôtel. A Paris, le Roi y étant, à Verſailles le vingt-deux Septembre mil ſept cent ſoixante-neuf.

Signé TERTRE, *avec paraphe.*

Scellé à Paris le 22 Septembre 1769; Signé DEJEAN, *avec paraphe.*

PERMISSION.

VU par Nous PIERRE-REMY DEBRAUX DE DROSNAY, Conſeiller du Roi, Lieutenant général de police de la ville & fauxbourgs de Vitri-le-François, le Mémoire ci-deſſus & des autres parts, enſemble le Brevet du premier Médecin de Sa Majeſté du 22 Juillet 1769, *ſigné* SENAC, l'En-

regiſtrement en la Prévôté de l'Hôtel du 22 Septembre 1769, *ſigné* TERTRE, accordé au Sieur DECOURCELLE, ancien Chirurgien-major de l'Iſle Saint-Domingue, & actuellement ancien Prévôt des Maîtres en l'Art de Chirurgie de cette Ville, de l'expérience, capacité, habileté & talens duquel nous avons des preuves certaines en cette Ville, où il continue depuis plus de quinze ans, les opérations des accouchemens avec ſuccès à la ſatisfaction des Dames & des pauvres femmes qu'il traite avec autant de zèle que de charité, ainſi que dans les ſuites des couches, & autres maladies de ſon Art. Avons permis d'imprimer ledit Mémoire, & de jouir en ladite Ville à l'excluſion de tous les autres Maîtres, du bénéfice de ſondit Brevet en bonne forme.

A Vitri ce 25 Janvier 1770. DE BRAUX DE DROSNAY.



TABLE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS CETTE BROCHURE,

Où l'on trouvera une définition abrégée des causes de chaque maladie particulière aux Dames, & de quelle manière elles se doivent conduire.

ARTICLE PREMIER.

Article 6.

Article 7.

Article 8.

Article 9.

Article 10.

Article 11.

Fin de la Table des articles.

TABLE
DES LETTRES,

Par la lecture desquelles les Dames trouveront la description d'une infinité de maladies analogues à leur sexe, & les cures étonnantes opérées par l'Élixir.

Lettre 41.

Lettre 42.

Lettre 43.

Lettre 44.

Lettre 45.

Lettre 46.

Lettre 47.

Fin de la Table des Lettres.

TABLE DES CERTIFICATS,

Où l'on trouvera des témoignages authentiques de plusieurs Cures dont il n'est pas fait mention dans la première Édition, & auxquels on a cru indispensable d'y joindre les mêmes Certificats des Villes en Corps, & de quelques Personnes de l'Art.

N.° 1.

Fin de la Table des Certificats.

Nota. L'on a à-peu-près mis un ou deux Certificats contenant chaque espèce de maladie ; l'on n'a pas cru grossir ce volume qui l'est déjà assez : les Dames qui en voudront plus, auront la ressource de la première Édition.



NOMS ET ADRESSES

Où l'on trouvera le vrai Élixir Américain, ainsi que les Brochures, & non ailleurs.

L'on donnera avec la bouteille un imprimé instructif pour la manière de se servir de cet Élixir, ce qui coûtera 3 livres; les Dames qui voudront une instruction plus ample, & qui desireront voir des preuves authentiques de la validité de ce remède, & faire le parallèle de leurs maladies avec celles qui ont été guéries, trouveront cette Brochure pour le prix de 2 livres.

A Paris, chez Mad. d'Hauteroche, Fermière générale, rue Bergère, près des boulevards.

Chez Mad. la Comtesse de Bouttancour, rue des Blancs-manteaux, près la rue du Chaume, maison de M. Cardaux.

Chez Mad. Barbier de Neuville, grosse Maison des Prémontrés à la Croix-rouge, Faubourg Saint-Germain.

A Chaalons, chez M. Gossin, Maître de Pension, près Notre-Dame-en-Vaux.

A Reims, Chez Mad. Champenois, Négociante, sur le Marché.

A Épernay, chez Mad. Mouette l'aînée.

A Troyes, chez M. Pry, Négociant, rue du Domino.

A Launoy, chez Mad. la Marquiſe de Pertuis.

A Strasbourg, chez Mad. de Somerfungue, ſur l'Étape au vin.

A Brière, Vallée-de-Bourg, chez Mad. la Baronne de Mouy.

A Vousy, Vallée-de-Bourg, chez Mad. Mangy, Marchande.

A Valenciennes, chez M. Gamaux, ancien Secrétaire de M. de Crancé.

A Meaux, chez M. Daillevaux, Seigneur de Germigny, près de ladite Ville.

A Quimper-Corentin, chez M. Duchâtel, Officier de Marine.

A Verdun, chez M. Boulet, Directeur des Poudres & Salpêtres.

A Rouen, chez Mad. Hoſlez au café de Foi, rue du Grand-Pont.

A Chaumont, chez Mad. Pileau, veuve de M. l'Avocat du Roi.

A Besançon, chez Mad. la Comteſſe de Treſtoudan, à l'Abbatial de Saint-Vincent.

A Compiegne, chez M. Charmoluée, Conſeiller du Roi, Receveur des Conſignations.

A Provins, chez Mad. de la Tour, en ſon château près dudit lieu.

A Charleville, chez M. Collot, Subdélégué.

A Nanci, chez M. Pariſot, Marchand, rue Saint-Nicolas.

A Bar-le-Duc, chez Madem. de Romecourt, à la Ville haute.

A Bar-sur-Aube, chez Mad. la Comtesse de Boſſancourt dans ſa Terre près ladite Ville.

Chez Mad. la Marquiſe de Mendat dans ſa Terre de Neuilly près Bar-ſur-Aube.

A Joinville, chez Mad. de Fleury, dans ſa Terre à Poiſſon.

A Leschère, près de Joinville, chez Mad. la Comteſſe de Segur.

A Boncour, près de Sainte-Menehould, chez Mad. la Comteſſe de Boncour.

A Rethel-Mazarin, chez M. Tiercelet Duclos, Subdélégué.

A Suippe, chez M. Marguet, Amodiateur.

A Grez, chez M. de Farinet, Capitaine de Cavalerie.

A Saint-Dizier, chez Mad. de Chevillon, Sage-Femme.

A Montmorency, chez Madem. de Vienne.

A Ligny-en-Barrois, chez Madem. de Brunet.

A Chateau-Villain, chez Madem. de Nogent, en ſa Terre.

Au Magny-Fouchard, près de Vandeuvre, chez Madem. de Boſſancour.

A Langres, chez Madem. Genevois.

A Montigny-le-Roi près Langrés, chez Mad. Noiſet.

A Metz, chez Mad. Deſaran, Directrice des Étapes.

A la Rochelle, chez Madem. de Romieux, à Puydroard, près dudit lieu.

A NANTES, chez M. de Grandmaiſon, près du Port.

AU QUESNOY, chez M. le Duc.

A AVENES en Hainault, chez M. Hennezel, Écuyer, demeurant à Vor près d'Avenes.

A PETERSBOURG, chez M. Levio, Négociant pour l'Italie.

Grande Route du Mans, chez M. de Louvigny dans ſon Château.

A DOLE en Franche-Comté, chez Mad. Defre ne, Commiſſaire des guerres.

Chez Mad. la Comteſſe de Beaufort, dans ſa Terre près de Monſtier-en-der.

Chez Madame la Comteſſe de Vilairre près Fiſmes, en ſon Château de Vilairre.

A STENAY, chez Mad. de Meurant

A CUCHERNY près de Châtillon-ſur-Marne, chez Mad. de Laperronne.

A COUTANCE Baſſe-Normandie, chez Mad. Formez de Saint-Louvent.

A SEDAN, chez M.
Garde-marteau des Eaux & Forêts.

Chez Mad. de Verbois, dans ſa maiſon à Verbois près de Caſtillon.

A BORDEAU, chez Mad. de Tozial au Ch tron.

A ÉTEMPES, chez M. le Chevalier de B neveaux, Chevalier de Saint Louis.

A NEUFCHATEAU, chez Mad. de la Gra dans ſa Terre près dudit lieu.

Toutes les Adreſſes qui ſeront manuſcrites à la ſuite, ſeront de la même main.

